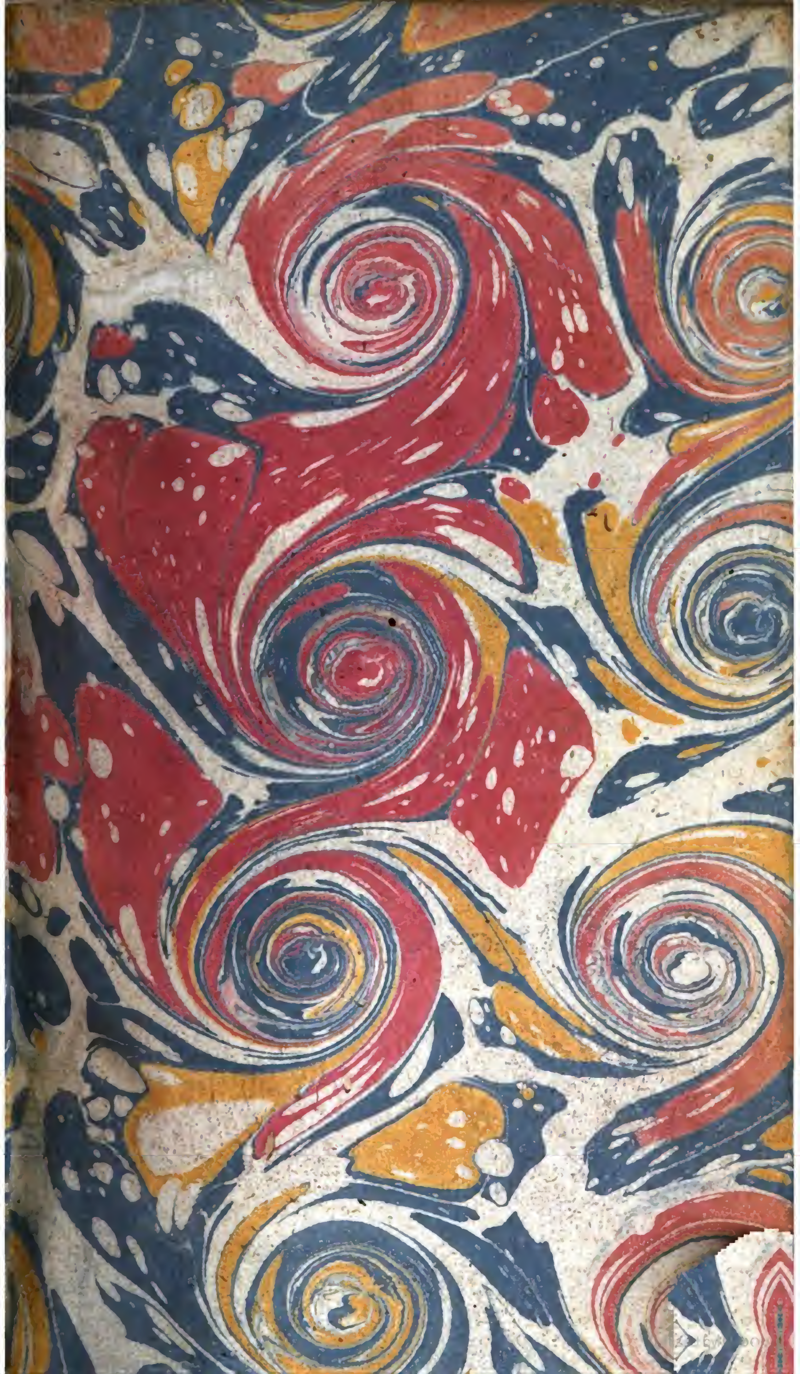



UNIVERSITEITSBIBLIOTHEEK GENT



MÉMOIRES

E T

ANECDOTES.

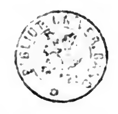
TOME TROISIEME.

MÉMOIRES
HISTORIQUES, CRITIQUES,
ET
ANECDOTES
DES
REINES ET RÉGENTES
DE FRANCE.

NOUVELLE édition, revue, corrigée & considérablement augmentée.

Principibus placuiſſe viris non ultima laus eſt.
HORAT.

TOME TROISIEME.

A AMSTERDAM,
Chez MICHEL REY, Libraire.

M. DCC. LXXVI.



ANECDOTES DES REINES ET RÉGENTES DE FRANCE.



TROISIEME RACE.

BLANCHE DE CASTILLE.

BLANCHE DE CASTILLE, femme de Louis VIII, dit *le Lion*, étoit petite-fille d'Eléonor de Guyenne & d'Hen-

ri II, roi d'Angleterre, nièce de Henri au Court-Mantel, de Richard Cœur de Lion, & de Jean ſans Terre, ſucceſſeurs d'Henri II, & fille d'Alphonſe VIII, ou XI, ſuivant les Eſpagnols, roi de Caſtille, & d'Eléonor d'Angleterre. Elle naquit vers l'an 1185, & étoit âgée de quatorze ans, lorſque ſon mariage fut conclu. Ce fut, comme on l'a dit, Eléonor de Guyenne ſon aïeule, reine d'Angleterre, & alors veuve de Henri II, qui fut chargée d'en faire la demande au roi Alphonſe, & qui l'amena en France. Le mariage fut célébré le 23 Mai 1200 à *Purmor* en Normandie. Blanche étoit une beauté, auſſi-bien que ſon aïeule, & l'éclat de ſon teint lui fit donner ce nom, ou celui de *Candide* (1); mais elle étoit bien plus eſtimable qu'Eléonor du côté de l'eſprit & du caractere. Avec tous les appas du ſexe, elle avoit les qualités d'un grand hom-

(1) *Candida candeſcens candore cordis & oris,*
Nomine rem ſignans, intus quâ pollet, & extra,
dit d'elle Philippe le Breton, liv. VI de la Philippide, en parlant de ſon mariage, vers 17 & ſuiv. p. 109 de l'édition de Barthius.

me. Ferme dans le danger, fertile en ressources, elle humilia, ou par sa prudence, ou par son courage, tons ceux qui se déclarerent ses ennemis, ou ceux de l'Etat. De tous les reproches que l'on a faits à cette princesse, il n'y en a point de mieux fondé que la passion de dominer, qu'elle poussa trop loin. Encore peut-on dire que si son ambition l'empêcha quelquelquefois d'être aussi circonspecte & aussi juste qu'elle eût dû l'être, elle la rendit excusable par les talens & la capacité qu'elle fit voir dans le gouvernement, & cela dans des tems très-difficiles. Son mariage (1), qui fut une des conditions de la paix conclue entre *Philippe-Auguste* & *Jean sans Terre*, donna à tous les françois, fatigués des longs différends des deux rois, une véritable joie. L'arrivée de la princesse ne fit que

(1) *Quondam conjugio regem placabit, & ejus*
Neptis ab Hispanis aderit, cum fœdere pacis,
CANDIDA, *quæ nubat juveni virguncula nostro:*

dit Gilles de Paris dans le poëme intitulé *Carolinus*, qu'il dédia à Louis VIII en 1200, cité par le Jésuite Labbe.

l'augmenter. L'humeur égale & douce de Louis VIII, & la fécondité de Blanche, furent des motifs qui dûrent rendre les époux heureux.

Depuis la mort de Hugues Capet, on n'avoit point vu de rois sans chagrins domestiques : & ce malheur avoit souvent fait celui de l'Etat aussi-bien que des époux. Rome seule y avoit gagné, en prenant occasion d'étendre son pouvoir & sa jurisdiction au-delà des bornes légitimes. Il paroît que Louis VIII fut en cela plus heureux que ses aïeux, & que Philippe-Auguste son pere. A la mort de ce dernier, arrivée en 1223, le prince son fils avoit déjà assuré le sort de la maison royale par une nombreuse postérité ; & quoique Louis n'ait été roi que pendant trois ans, depuis le 14 Juillet 1223, jusqu'au 8 Novembre 1226, il laissa cinq princes outre son successeur. Les époux furent sacrés & couronnés à Rheims le jour de la transfiguration (1) de

(1) *6 Août ;* d'autres disent le 7. Rigord dit le 8 des Ides, qui est le 6 Août ; d'autres, comme du Tillet, le 22.

l'an 1223 ; Philippe-Auguste n'ayant pas jugé à propos que cette cérémonie se fît pendant sa vie, soit qu'il crût son autorité assez bien établie pour n'avoir pas besoin de prendre la même précaution que ses prédécesseurs de la branche des Capets, soit que la jalousie d'autorité s'en mêlât. La fête fut des plus solemnelles, & Blanche fut couronnée le même jour que son époux par Guillaume de (1) *Joinville*, archevêque de Rheims, oncle de l'historien, en présence de Jean de Brienne, roi de Jérusalem, des princes & des grands, & d'un concours de peuple extraordinaire. Les choses se passerent avec tant d'ordre & de pompe, que l'on prétend que le roi fit rédiger par écrit tout ce qui s'y étoit observé, pour servir de regle à l'avenir.

---

(1) Guillaume de Joinville d'abord évêque de Langres, & depuis promu à l'archevêché de Rheims, mort en 1236. Il étoit fils de *Geoffroy IV*, seigneur de Joinville, & frere de *Simon*, pere de *Jean* sire, ou seigneur de Joinville, auteur de l'histoire de S. Louis mort vers l'an 1318, âgé de 95 ans ou environ. Ducange dans la généalogie de la maison de Joinville.

Tant que régna Philippe-Auguſte ; ni le Prince ſon fils, ni Blanche, n'eurent, à ce qu'il paroît, aucune part au gouvernement ; & elle ne brilla ſous ce regne que par les qualités d'une princeſſe dont on admiroit l'eſprit & la beauté.

Louis VIII, élevé ſur le trône le 25 Juillet 1223, & mort à Montpenſier en 1226, n'y reſta pas aſſez long-temps pour faire voir la confiance qu'il eût pu avoir dans les talens de la reine. Il s'étoit embarqué aſſez mal-à-propos, & par les brigues du pape & du clergé, dans la guerre des Albigeois, au lieu de chaſſer entiérement les Anglois de France, comme il eût dû le faire. Blanche ne l'avoit pas ſuivi, & étoit reſtée à Paris. On peut regarder ſon ſéjour dans le cœur de l'Etat comme une eſpece de régence. Parmi les Seigneurs qui avoient accompagné le roi, étoit le fameux *Thibaut, comte de Champagne*. Suivant la loi des grands fiefs, Thibaut, après les quarante jours de ſervice qu'il devoit au roi, demanda ſon congé. Louis, qui connoiſſoit l'eſprit remuant & brouillon du Champe-

nois, & qui en avoit besoin pour le succès de la prise d'Avignon, dont il n'avoit pas voulu lever le siége, le lui refusa; mais cela n'empêcha pas le comte de partir. Une pareille désobéissance ne pouvoit qu'irriter le roi. Il jura qu'il s'en vengeroit, & puniroit Thibaut; mais la menace fut sans effet, le roi étant mort de dyssenterie peu de temps après. Les moindres circonstances ont toujours servi de motif pour attribuer la mort des monarques à des causes étrangères au cours de la nature. On prétendit que la mort de Louis étoit l'effet du poison que Thibaut avoit fait donner au roi. Pour appuyer cette opinion, on disoit que le comte s'étoit déterminé (1) à ce crime par rai-

(1) Tous ces bruits ne sont gueres autorisés que par les récits de *Mathieu Paris*, dans son histoire d'Angleterre. C'est la source où les auteurs ont puisé. Mais on a remarqué qu'en cette occasion l'historien Anglois fait bien des fautes. 1°. Il donne à THIBAUT, le nom de HENRI. 2°. Il prétend que Louis VIII quitta le siége & mourut avant la prise d'Avignon qui fut, dit-il, surpris par les menées du légat qui trompa les assiégés. Avignon fut pris au mois de Septembre, & Louis ne mourut qu'en Novembre. Il y en a une bonne critique dans

ſon d'intérêt, & pour prévenir les menaces que Louis avoit faites après le départ de Thibaut du camp d'Avignon malgré ſes ordres, & l'on ajoutoit qu'en mettant ſa fortune à couvert, il prétendoit encore ſe débarraſſer d'un rival. Le comte, dit-on, étoit devenu éperdument amoureux de la reine; & s'il étoit retourné précipitamment à Paris, ce n'étoit que pour revoir cette princeſſe, de laquelle il ne pouvoit plus long temps ſupporter l'éloignement. Ou l'anecdote eſt entièrement fauſſe, ou le roi n'eut pas le moindre ſoupçon, ou enfin il étoit intimement perſuadé de l'innocence de la reine, puiſqu'il la déclara de bouche tutrice de Louis, ſon fils aîné & ſon ſucceſſeur, & régente du royaume. Comme nous ne faiſons pas ici une diſſerta-

Belleforêt. Annales, liv. III, ſous l'an 1226, ch. 86, fol. 632, v°. Voyez Math. Paris ſous le règne d'Henri III, roi d'Angleterre, pag. 322 où il dit: *Tunc comes, ut fama refert, procuravit regi venenum propinari, ob AMOREM REGINÆ ejus, QUAM CARNALITER ILLICITÈ ADAMARIT, unde libidinis impulſu ſtimulatus, moras ulterius nectere non valebat.* MATH. PARIS loco citat.

tion, & que nous nous contentons de ſoutenir, autant qu'il eſt poſſible, le caractere d'hiſtorien, nous laiſſons au lecteur à porter ſon jugement d'après les faits dont la certitude n'eſt pas combattue, & deſquels le ſtyle d'Apologiſte ou d'accuſateur dérangeroit l'ordre. Cependant nous nous croyons obligés d'obſerver que le tempérament du roi étoit naturellement délicat; que le ſéjour qu'il avoit fait dans les provinces méridionales, en Provence, & dans le Languedoc, avoit pu contribuer à l'affoiblir, & que ſans chercher ailleurs les cauſes de la dyſſenterie dont il mourut, on peut fort bien les trouver dans les fatigues qu'il eſſuya au ſiége d'Avignon, & dans la peſte qui ſe mit dans ſon armée, & l'air contagieux que le prince y reſpira (1). Diſons encore que le portrait que l'hiſtoire fait du

(1) Le genre de mort de ſaint Louis reſſemble à celui de la mort de Louis VIII ſon pere. Il mourut d'une dyſſenterie, qui fut la ſuite de la contagion de ſon camp à Tunis. On n'a ni écrit, ni penſé que ſaint Louis ait été empoiſonné.

comte de Champagne, n'eſt point celui d'un ſcélérat capable d'attenter à la vie de ſon ſouverain, & par une voie auſſi horrible que l'eſt celle du poiſon. Thibaut étoit à l'égard du corps d'une taille haute & bien proportionnée, adroit à tous les exercices du temps. Il avoit, avec l'ambition, la fierté & l'eſprit remuant de ſes aïeux, leur libéralité & leur magnificence. Son caractere étoit vif, inconſtant, étourdi : ſes entrepriſes, preſque toutes deſtituées de prudence, étoient auſſi preſque toutes ſans ſuccès ; ſon eſprit naturellement doux & enjoué, étoit poli par l'étude & l'amour de la poëſie, dans laquelle on peut le regarder comme un de nos (1) premiers maîtres dans l'ordre des temps. Avec ces qualités ; il ne ſeroit pas extraordinaire qu'un grand prince fût devenu

(1) Au moins eſt-il le premier de nos *chanſonniers*. Le comte d'Anjou, roi de Sicile, frere de S. Louis, Pierre de Dreux, dit *Mauclerc*, Jean de Dreux ſon frere, Henri duc de Brabant, Hugues de Luſignan, Pierre de Craon &c, tous ces ſeigneurs ſe mêloient de faire des chanſons ; mais Thibaut, comte de Champagne les éclipſa tous.

amoureux d'une princeſſe parfaitement belle, & d'un génie auſſi délicat que Blanche de Caſtille. Il ſe pourroit même fort bien faire qu'elle n'eût pas été inſenſible aux marques de ſa paſſion ; mais comme il n'eſt pas raiſonnable de prendre des ſoupçons pour des faits, ni l'apparence pour la réalité, nous n'affirmerons rien, où le doute eſt au moins légitime. Après la mort de Louis VIII, la reine ſa veuve employa tous les moyens que la politique la plus rafinée pouvoit lui ſuggérer, pour s'aſſurer de la régence, & de l'autorité ſouveraine que ce titre & celui de tutrice de ſon fils lui devoient donner. Elle ſe fit un conſeil des ſeigneurs les plus conſidérables & les plus attachés à ſa perſonne. Ce furent en particulier *Pierre de Dreux* (1), prince, ou, comme on diſoit alors, *Seigneur du Sang* ; *Mathieu de Montmorenci*, connétable de France, & Romain Bonaventure, cardinal de ſaint-Ange, légat du pape en France. Parmi les différentes diſpoſitions du teſtament

---

(1) Surnommé Mauclerc, duc de Bretagne.

de Louis VIII du mois de Juin 1226, il n'y en avoit point qui attribuaſſent la régence à la reine. Il eſt vrai que les évêques qui s'étoient trouvés à la mort de Louis, atteſterent de vive voix & par écrit, que le roi dans ſes derniers moments, l'avoit nommée régente, & lui avoit recommandé l'éducation de ſes enfans. Mais ce témoignage étoit-il ſuffiſant ? Blanche en doutoit ſans doute elle-même. Le droit des régences ne paroiſſoit encore rien moins que certain dans les veuves des rois ; c'étoit plutôt un pouvoir précaire que fondé ſur les loix de l'Etat. S'il y en avoit des exemples dans la premiere & dans la ſeconde race, il n'y en avoit point dans la troiſieme. Blanche étoit étrangere ; & les grands que Philippe-Auguſte avoit réduits à la condition de vrais ſujets, par une conduite vigoureuſe & ſoutenue, ne cherchoient qu'à ſe venger ſous un roi âgé de (1) onze ans à la mort de ſon pere, & dont la majorité étoit encore fort éloignée. La premiere démarche que fit la reine-mere, fut

(1) Saint Louis étoit né le 25 Avril 1215.

d'assembler autant de troupes qu'il lui fut possible, & de conduire son fils à Rheims, pour l'y faire sacrer. Le siége étoit vacant; la cérémonie du sacre se fit le premier Décembre 1226 (1), par *Jacques de Bazoches*, évêque de Soissons, doyen des évêques de la province. Tous les seigneurs du royaume avoient été invités, mais la plupart refuserent de s'y trouver. Le comte de Champagne fut un des principaux mécontens; il ne pouvoit voir qu'avec chagrin que la reine ne l'eût pas honoré d'une confiance plus particuliere, soit qu'il prît la chose du côté du cœur, ou du côté du rang qu'il tenoit par sa naissance, & ses grands établissemens en France. Philippe, comte de Boulogne (2), fils naturel de Philippe-Auguste, prétendoit à la régence, & regardoit comme un affront qu'elle eût été déférée *à une Espagnole d'étrange pays.* Pierre de Bretagne, & son frere Robert,

(1) Suivant Joinville, le 29 Novembre. Le président Hainault dit le 8 Novembre.

(2) Dit Hurpel, ou Rude-peau, fils de Philippe-Auguste & d'Agnès de Méranie.

comte d'Evreux, ne voyoient pas non plus tranquillement qu'on ne leur fît aucune part de l'adminiſtration des affaires. Ces Seigneurs en engagerent d'autres dans leur parti, tels que *Enguerrand de Coucy*, *Henri de Bar*, *beau-frere du duc de Bretagne*, *Hugues de Luſignan*, comte de la Marche, & *Hugues de Châtillon*, comte de S. Pol. Il ſe fit entr'eux une ligue contre la reine-mere, auſſi formidable que le fut depuis celle qui ſe forma ſous le nom de *bien public*, contre Louis XI. Blanche en vint à bout avec encore plus d'art & d'habileté que ce prince, qu'on regarde comme le politique le plus intelligent de ſon ſiècle. Dans le temps qu'elle employoit la voie de la négociation auprès de chacun des conjurés en particulier, elle avoit recours à celle des armes, & de l'autorité ſouveraine. Les demandes des ſeigneurs étoient, *que la reine, comme étrangere, donnât caution de l'adminiſtration de la tutelle du roi ſon fils ; qu'on rendît aux grands les biens qui avoient été confiſqués ſous les deux derniers regnes ; qu'on briſât les fers des pri-*

sonniers d'Etat, suivant l'ancien usage à l'avènement des rois ; & en particulier que Ferrand, comte de Flandre (1), *& Regnaud de Boulogne, fussent élargis.* On étoit encore au milieu de l'hiver; cependant la régente marcha avec le jeune roi, soutenue d'un bon corps de troupes, du côté de la Bretagne, où étoit, pour ainsi dire, le foyer de la conspiration. Les deux freres, le duc de Bretagne & le comte d'Evreux, n'étoient pas assez forts pour résister à une armée royale ; & ils avoient tout à craindre de leur trahison, qui, sous le nom de *félonie*, qu'on emploie encore en matiere féodale, ne pouvoit manquer d'occasionner *la commise*, ou la perte de leurs terres (2).

---

(1) Il avoit été fait prisonnier sous le règne de Philippe-Auguste, aussi bien que *Regnaud de Boulogne.*

(2) Suivant les loix de l'état, on ne pouvoit faire la guerre sans *défier* son ennemi un an auparavant, afin qu'il pensât à sa défense. Ici le terme du *défi* ne pouvoit être si long; mais au moins en se dispensant de cette règle, avoit-on égard à l'objet principal, qui étoit le *défi ;* & une des raisons du comte de Champagne, pour empêcher qu'on n'en vînt aux

Ainſi après *le défi du roi*, fait dans la forme uſitée, c'eſt-à-dire, après la déclaration de guerre ouverte, les ligués ſe prêterent aux voies de conciliation. Le comte de Champagne s'en rendit le médiateur. Etoit-il gagné par la reine-mere, même dès le commencement de la ligue ? Etoit-ce de ſon propre mouvement, ou pour ſe rendre d'autant plus conſidérable ? Ou agiſſoit-il de concert avec les conjurés ? C'eſt ce qu'il n'eſt pas aiſé de décider. Au rapport de Joinville, ſes démarches ne tendoient qu'au bien de la ligue, qui n'étoit pas encore aſſez forte pour ſe défendre. D'après le caractere du Champenois, on pourroit attribuer ſa négociation à ſa vanité; & ce qui ſe paſſa depuis, donne lieu de croire qu'il étoit ſourdement roya-

---

armes, fut d'alléguer la *briéveté entre le défi*, & la marche des troupes. Le 8 Août 1305, Hugues de S. Moneſtay prit lettres de rémiſſion de ce que ſans *défi* il avoit fait priſonnier un gentilhomme. Cela avoit donné lieu à la maxime : *outrage* ſans *défiance*, ou défi, *eſt vilenie*. Voyez la Thaumaſſiere, dans ſes notes ſur les coutumes de Beauvoiſis, chap. 49, p. 448, & ſuppl. p. 447.

liste, & dans le parti de la régente. Il amena les choses aux termes qu'il avoit proposés ; & il fut résolu que les conjurés *seroient mandés pour comparoir devant le roi qui les entendroit par eux-mêmes*. Le parti fut accepté, & le roi ou la régente leur assigna heure, jour & lieu à Chinon en Touraine. Pour faire voir aussi quelque complaisance de sa part, la régente satisfit à quelques-unes des demandes que lui avoient faites les ligués. Plusieurs seigneurs furent rétablis dans leurs biens ; & sur le *chef de la régence*, on fit déclarer au roi *qu'il vouloit gouverner par lui-même*. Ce détour étoit trop visible pour en imposer. Louis n'avoit que treize ans ; & tout le monde reconnut qu'en supprimant le nom de régence, Blanche n'en prétendoit pas moins conserver tout le pouvoir. Ainsi les esprits des princes demeurerent dans les mêmes dispositions. Ils ne comparurent point à l'assignation de Chinon, ni à une autre qui fut indiquée à Tours, & il en fut donné une troisieme à Vendôme. Le roi partit même de Paris pour s'y trouver. Blanche pouvoit aisément reconnoî-

tre à la conduite des grands, qui ne ſe ſéparoient point, qu'ils exigeoient un ſacrifice entier de ſon autorité, & elle étoit bien éloignée d'en venir à un pareil terme. Elle employa tout auprès du comte de Champagne pour le ſéparer tout-à-fait d'avec les ligués; & lui fit entrevoir par ſes lettres & ſes émiſſaires, qu'il n'auroit qu'à ſe louer d'elle, s'il ſe déclaroit pour la Cour. Dans le temps que Blanche cherchoit à détacher le Champenois de la ligue, il ſe formoit de ce côté un orage violent contre la régente. Le duc de Bretagne & le comte d'Evreux ſon frere, avoient pris une réſolution qui ne pouvoit pas manquer de la perdre, ſi le projet eût réuſſi. Inſtruits du départ du roi pour Vendôme, ils poſterent un corps de troupes à Chartres ſur ſon paſſage, à deſſein de l'enlever & de ſe rendre maîtres de ſa perſonne. Le comte de Champagne, ou piqué de ce que l'entrepriſe ne lui avoit peut-être pas été communiquée, ou déterminé par les belles propoſitions de la régente, lui rendit un ſervice ſignalé, en lui donnant avis du piége qu'on lui tendoit.

Le roi étoit mal accompagné, & l'avis trop important pour passer outre. Ce n'étoit pas non plus un parti sûr, que celui de revenir sur ses pas, parce que les ligués étoient rassemblés à Corbeil. Le roi s'arrêta à Montlhéri; & la reine-mere fit aussi-tôt savoir aux parisiens le danger où étoit le roi son fils. Leur zèle a toujours brûlé pour leurs maîtres (1). Il éclata : ils s'assemblerent presqu'en un clin-d'œil, & formerent un corps considérable qui alla droit à Montlhéri, bien armé, & bien résolu de tirer Louis du péril où il étoit. Ils épouvanterent les ligués qui disparurent au bruit de leur marche, & le roi fut conduit en triomphe & au milieu des acclamations des Parisiens dans la capitale. Je lui ai entendu dire plusieurs fois, dit Joinville (2), *que depuis Montlhéri jusqu'à Paris, les chemins étoient remplis d'une multitude innombrable de peuple soute-*

(1) Et ainsi voyez-vous que ce n'est d'aujourd'hui que les citoyens de Paris sont bien affectionnés à leurs rois, & que de tout tems ils ont employé & biens & vies pour leur service. *Belleforêt*, p. 640, recto.

(2) A la fin du ch. 5 des anc. éditions.

nue des deux côtés d'une file de Gendarmes, & que tous crioient à haute voix, que Dieu ſauvât leur roi, & confondît ſes ennemis. Ce grand prince avoit l'ame trop belle, pour perdre jamais le ſouvenir d'un témoignage de tendreſſe ſi touchant pour ſon cœur : Blanche ne dut pas y être moins ſenſible. Avec le zèle & l'affection des peuples, que n'étoit-elle pas en état d'entreprendre & d'exécuter ? Les ligués confondus & déſeſpérés, tournerent toute leur fureur contre le comte de Champagne, qu'ils accuſerent d'une infâme déſertion du parti. Ils jetterent feu & flamme contre lui, & ne le menacerent de rien moins que de le dépouiller de ſon comté. Non-ſeulement Thibaut étoit accuſé par les princes d'avoir donné avis de leurs démarches ; mais on prétendoit que ſous prétexte d'enlever la ſuite du roi, il avoit joint ſes troupes à celles qu'il avoit feint d'attaquer. Si l'on déclama contre le comte, il faut penſer que la réputation de la reine ne fut pas épargnée. Mais après avoit jetté leur premier feu, les princes convinrent que Thibaut leur étoit pourtant abſolument

lument néceſſaire. Son inconſtance, qui l'avoit éloigné d'eux, pouvoit le rapprocher; au moins s'ils ne réuſſiſſoient pas à le regagner, ils ſe flattoient de le rendre ſuſpect.

Le duc de Bretagne qui étoit devenu le chef de la ligue, lui fit propoſer ſa fille Iſabelle (1) en mariage, ou pour lui, ou pour un prince de ſa maiſon. Iſabelle étoit jeune, belle & parfaitement bien faite. Thibaut prêta l'oreille, & ſe rendit même à la propoſition. Le jour fut pris pour la célébration du mariage, qui devoit ſe faire au monaſtere de *Val-Secret*, aux environs de Château-Thierry. La régente n'en fut avertie que par les préparatifs de la fête. Elle dépêcha auſſi-tôt au Champenois le ſeigneur de *la Chapelle*, grand pannetier de France, avec une lettre conçue en ces termes :

Sire Thibaut de Champagne, j'ai entendu que vous avez convenance, & promis prendre à femme la fille du comte Pierre de Bretagne. Pourtant vous mande que SI CHIER QUE VOUS AVÉS TOUT TANT QU'AIMEZ *au royaume de*

(1) Ou Yolande.

France que ne le faciez pas. La raiſon pourquoi, vous ſavez bien. Je jaimois n'ai trouvé pis que mal m'ait voulu faire que lui (1).

Le comte ayant reçu cette lettre en chemin, y déféra avec une docilité ſurprenante, changea auſſi-tôt de réſolution, & retourna à Château-Thierry. Ceux qui font Thibaut amoureux de Blanche, ne manquent pas d'attribuer ſon obéiſſance, en cette occaſion, à ſon amour pour la régente, aux eſpérances que lui donna le ſacrifice qu'il faiſoit, & à toutes les autres idées flatteuſes & galantes d'un prince aveuglé par une paſſion à laquelle il ſe livre ſans réſerve. Et il faut convenir que de toutes les preuves de cet amour, celle-ci eſt peut-être une des plus recevables. Si la déſertion du Champenois étoit injurieuſe à la ligue, ſon procédé avec le duc de Bretagne étoit un affront, & pour le duc, &

(1) Révolutions de France, liv. III, p. 151, col. I, de l'édition de 1738. On pourroit trouver dans les termes de cette lettre quelque fondement à l'amour du comte de Champagne pour Blanche.

pour la princeſſe ſa fille. La ligue ſuſpendit donc l'effet de ſes projets contre la régente, pour ſe venger de Thibaut, dont les liaiſons avec la reine, qui vouloit le conſerver à quelque prix que ce pût être, devinrent plus intimes que jamais. Elles n'échapperent pas à la maligne jalouſie des gens de Cour, qui chercherent à chagriner la vanité qu'en pouvoit tirer le comte (1), tandis que les ligués de leur côté prenoient toutes les meſures néceſſaires pour le perdre, & le dépouiller de la Champagne. Mais la régente réduiſit encore une fois les choſes au pied de la négociation. Le trouble croiſſoit, & il étoit important de ne pas donner de nourriture à un feu qui pouvoit devenir un incendie. La foi du comte de Champagne étoit douteuſe, ainſi que celle des grands, même de ceux qui avoient

(1) Thibaut fut un jour cruellement inſulté. Robert, comte d'Artois, l'un des freres du roi, & qui n'étoit encore qu'un enfant, guidé par quelqu'un des ennemis du comte de Champagne, lui fit jetter un fromage mou au viſage, comme il entroit chez la reine.

pris le parti de la régente. Non-seulement le mécontentement subsistoit contre la reine-mere ; mais elle y avoit donné une nouvelle matiere par le crédit étonnant qu'avoit le cardinal légat, qui étoit devenu l'ame de la régence, & le premier ministre. Une espagnole & un prêtre italien, disoit-on publiquement, disposent de la France, & gouvernent les François ; que doit-on attendre d'une pareille administration ?

Cette seule idée indisposoit les peuples aussi-bien que les grands, qui y ajoutoient les bruits les plus désavantageux contre l'honneur de la reine, & sa conduite avec le légat. Blanche pouvoit mépriser ces bruits, s'ils eussent été sans conséquence. Ceux qui sont chargés du gouvernement, sont exposés à ces sortes d'évènemens. Mais elle voyoit l'Angleterre prête à prendre parti dans la querelle. Le comte de Toulouse s'étoit rétabli dans les places dont Louis VIII l'avoit chassé. Elle chercha donc à s'accommoder avec tous ses ennemis du dehors & du dedans, & en vint à bout. Elle confirma en 1227 l'alliance qui subsis-

toit avec l'empereur Frédéric II ; fit une trève d'un an avec l'Angleterre ; s'aſſura plus que jamais du comte de Champagne ; traita avec le duc de Bretagne, dont la fille même fut accordée avec le prince Jean, l'un des freres du roi, & remiſe au roi, avec des ôtages & des ſûretés pour l'exécution du traité qui fut fait à Paris au mois d'Octobre de la même année 1227 (1). *Henri*, archevêque de Rheims; *Philippe*, comte de Boulogne ; *Robert*, comte de Dreux ; *Enguerrand de Coucy*, & *Mathieu de Montmorency*, connétable de France, y ſtipulent pour le roi & la reine-mere, & s'y obligent à garder la fille du duc de Bretagne (Yolande ou Iſabelle de Bretagne) juſqu'au mariage de la princeſſe avec le prince Jean, ou, en cas de mort du prince avant l'âge de quatorze ans, avec tel autre des fils de la reine qu'il plairoit au roi.

Il s'enſuit de cet acte, que tous les ſeigneurs qui s'y obligent, étoient

(1) Cette tranſaction ſe trouve en entier ſous cette date dans les annales de Belleforêt, tom. I, fol. 641 verſo, ſous l'année 1227.

réconciliés avec la reine. Elle se servit de cet interstice de tranquillité pour soumettre le comte de Toulouse (1), qu'Imbert de Beaujeu réduisit en peu de temps à venir demander grace au jeune roi. Il fut traité avec une rigueur extraordinaire, & dépouillé de ses terres, qui ne furent accordées à la princesse Jeanne sa fille (2), qu'à condition qu'elle épouseroit Alphonse, l'un des freres de saint Louis ; & en cas de décès de la future sans enfans, que ces terres retourneroient au roi de France (3). Le légat, qui présida au

(1) Raymond VII dit le Jeune. Voyez l'histoire des comtes de Toulouse, de Catel, p. 330 & suivantes. Il étoit fils de Raymond VI dit le Vieux, mort en 1222, dans les liens de l'excommunication, si effrayans alors qu'on n'osa pas l'enterrer en *terre bénite ;* & de Jeanne d'Angleterre, fille d'Henri II, roi d'Angleterre & d'Eléonor de Guyenne, morte à Rouen en 1200. Ainsi Raymond étoit cousin germain de Blanche de Castille, & oncle à la mode de Bretagne de S. Louis. Il n'en fut pas traité plus favorablement. Il naquit en 1197, & mourut le 27 Septembre 1249.

(2) Agée de huit ans au plus.

(3) A l'exception néanmoins d'*Avignon* & *du Comtat Venaissin*, que le légat Romain acquit en cette occasion au S. Siége.

traité ébauché à Meaux, & conclu à Paris (1), ne manqua pas d'y ſoutenir ce qu'*on appelloit alors l'honneur de la religion*, en obligeant le comte de faire une recherche ſévere des hérétiques albigeois à ſes dépens. Ce prince qui étoit excommunié, comme protecteur de l'héréſie, ne fut lui-même abſous qu'en ſe préſentant à la porte de Notre-Dame de Paris, en chemiſe, nuds pieds, & la corde au cou, le jour du Vendredi-Saint de l'an 1228. Quelque temps après, il fut renvoyé en Languedoc, & y alla accompagné du légat romain, qui y établit ce tribunal de feu & de ſang, qui, ſous le nom d'inquiſition, y occaſionna encore bien des troubles & des maſſacres; inévitables ſuites de l'affreux ſyſtême de contrainte & de violence que les partiſans de Rome vouloient établir.

(1) L'acte s'en trouve en entier dans les annales de Belleforêt, fol. 642, ſous l'an 1228, traduit du latin tel qu'il ſe lit dans l'hiſtoire des comtes de *Toulouſe*, de Catel, liv. II, fol. 133 & ſuiv. juſqu'au 337, avec la date du mois d'Avril 1228.

On peut regarder ce traité comme le chef-d'œuvre de la régence de Blanche ; & on ne conçoit pas que Raymond comte de Toulouſe ait pu s'aſſujettir aux clauſes qu'il contient, dont une ſeule eût pu ſatisfaire la régente. Mais il paroît qu'il eſt dû autant à la ſimplicité du comte, timide, ſcrupuleux, petit génie, & abandonné de conſeil, qu'à la politique de la reine & du légat ſon miniſtre. La jalouſie des grands & leurs mécontentemens n'étoient encore que des maux palliés. Peut-être la conduite qu'on venoit de tenir avec le comte de Toulouſe, ne ſervit-elle qu'à les allarmer & à rallumer ce feu aſſoupi. Qu'avoient-ils à eſpérer d'un gouvernement qui traitoit avec une rigueur inouie un des plus grands ſeigneurs ? Ils reprirent les armes ſur la fin de l'année 1228 ; mais ils ne les dirigerent que contre le comte de Champagne, auquel ils ne pouvoient pardonner ni le crédit apparent qu'il avoit à la Cour, ni ſon inconſtance & ſes procédés avec eux. Comme ils prétendoient par l'abus des maximes féodales du temps, qu'ils

pouvoient (1) attaquer le Champenois, sans manquer à la fidélité qu'ils devoient au roi, ils attirerent dans leur parti ceux mêmes qui avoient toujours été liés avec la Cour; *Robert*, comte de Dreux; *Philippe*, comte de Boulogne, oncle du roi, qu'ils flatterent d'élever sur le trône de son neveu; *le duc de Bourgogne*, & quelques autres. Ils firent venir *Alix*, reine de Chypre, nièce de Thibaut, & fille de Henri son frere aîné, à laquelle ils prétendoient qu'appartenoit le comté de Champagne, comme héritiere de Henri son pere, au pré-

(1) Le droit de *guerre privée* étoit déja établi sous la premiere race; il avoit passé dans la seconde, & il a duré long-tems sous la troisieme. Dans le traité que Pierre de Dreux, duc de Bretagne, fit avec S. Louis, il retint spécialement le droit *de guerre privée* entre les princes vassaux de l'empire, qu'on peut regarder comme une portion de la monarchie Françoise. Ce droit *de guerre privée* existe encore. Sur ce droit voyez l'état ANCIEN DE LA FRANCE, par Clément Vaillant, avocat, liv. II, ch. 3 & suiv. depuis la p. 46 jusqu'à la p. 60; l'ancien style du parlement, partie IV; & Beaumanoir, ch. 46, art. 3; & ch. 59, art. 1, 2, 3, 4, &c.

judice de Thibaut, qui n'étoit que frere du défunt; ce qui n'eût pas souffert de difficulté, si la légitimité de la naissance d'Alix n'eût pas été contestée. De Henri I, dit le Large, & de Marie de France, fille aînée de Louis le Jeune, & d'Eléonor de Guyenne, étoient nés entr'autres enfans, HENRI II, dit le Jeune, & THIBAUT V du nom, pere de Thibaut VI. Henri épousa une *Ermanson* ou *Ermansette* de Namur, de laquelle il n'eut point d'enfans. Il partit ensuite pour *la Palestine*, où il mourut. Pendant son séjour en Terre Sainte, il y épousa ISABEAU, reine de Jérusalem & de *Chypre*, fille du roi Amaury, de laquelle il eut deux filles; ALIX, reine de Chypre, de laquelle il s'agit, femme de Hugues de Lusignan, & *Philippe* de Champagne, femme d'Erard de Brienne. Mais la validité du mariage de Henri le Jeune fut contestée, parce qu'on prétendoit qu'un *Homfroy de Toron*, mari d'Isabeau de Chypre, étoit vivant, & qu'elle n'avoit pu passer ni en secondes noces avec *Conrad*, marquis de Montferrat, qui l'avoit

ravie à son premier mari, ni en troisiemes avec le comte de Champagne ; tel étoit le fonds de la contestation.

Pour rendre les droits de la reine de Chypre plus favorables, ils accusoient Thibaut son oncle, non-seulement d'usurpation, mais de trahison, & d'*avoir empoisonné Louis VIII.* Son crédit auprès de la reine-mere donnoit lieu à des murmures, qui n'étoient pas plus honorables à cette princesse. Ils lui reprochoient (1)

---

(1) *Agebant namque contra comitem magnates quasi de crimine proditionis & reum læsæ majestatis, ut qui dominum regem suum Ludovicum in obsidione Avenionis, OB AMOREM REGINÆ QUAM AMABAT, VENENO NECAVERAT, ut dicebant. unde cum iidem magnates in CURIA* regis Francorum, *eodem rege præsente, querimoniam sæpe deposuissent, & ipsum comitem PER DUELLUM* convincere *voluissent regina.....*noluit eos audire. *Quo circà ipsi se à regis fidelitate subtrahentes, & reginæ Francorum regnum per guerram turbare cœperunt. Indignabantur enim talem habere dominam quæ, ut dicebatur, TAM DICTI COMITIS, QUAM LEGATI ROMANI SEMINE* polluta, *metas transgressa fuerat pudicitiæ viduitatis.* Math. Paris sous l'an 1220,

hautement d'avoir vendu lâchement la vie de ſon époux à un empoiſonneur. Philippe de Boulogne offrit même de convaincre le Champenois de poiſon par le duel. Ces reproches firent un tort infini au comte; l'offre du duel, qu'il n'accepta pas, tint lieu de conviction; & il devint tellement odieux aux François & même à ſes vaſſaux, qu'ils l'abandonnerent, & ſe réunirent contre lui avec ſes ennemis. Acccablé de tous côtés, Thibaut eut recours à la reine. La cauſe du comte devenoit la ſienne par la qualité & la nature de l'accuſation. Elle fit marcher le jeune roi à ſon ſecours; & néanmoins ordonna aux princes ligués de *ſe préſenter en la Cour du roi*, s'ils avoient quelques demandes à faire.

Quelques auteurs 1), (& Mezeray dans ſon abrégé chronologique, adopte leur opinion) ont prétendu que les li-

---

& ſous le règne d'Henri III, p. 353 de l'édit. de 1589.

(1) Les annales de Flandre; Lallouette cité par Belleforêt, tome I, liv. IV, chap. 1 de ſes annales, p. 639, recto. Mezeray, abrégé chronolog. tome III, p. 397, ſous l'an 1229.

gués, ſans égard aux ordres du roi, & à ceux de la régente agirent alors comme s'il n'y eût ni roi, ni régence; & qu'ils élurent pour roi le ſeigneur de Coucy, dont la ſageſſe & l'équitê étoient en grande vénération parmi eux; que la régente ſe ſervit adroitement de cette élévation pour détacher de leurs intérêts le comte de Boulogne, qu'ils avoient flatté du trône. Mais le ſilence des meilleurs auteurs du temps même, tels que Joinville & quelques autres, me paroît un préjugé ſuffiſant contre cette prétendue élection.

Un auteur (1), qui a écrit ſur de fort bons mémoires, dit ſeulement que les ligués firent à la régente une réponſe inſolente, en diſant : *Qu'ils avoient pris les armes pour ſe faire juſtice eux-mêmes, & non pas pour l'attendre d'une femme qui ſe déclaroit la protectrice du meurtrier de ſon mari.*

Toute l'adreſſe de Blanche & du légat ne purent détourner l'influence des humeurs agitées de la ligue. Le duc

(1) Filleau de la Chaiſe; ſur lequel voyez la bibl. hiſt. & crit. du Poitou.

de Bretagne engagea le roi d'Angleterre à paſſer la mer : il deſcendit en Bretagne ; mais ayant vu que Louis, guidé par la régente, avoit déjà pris *Belleſme* au Perche ſur ſes ennemis, il quitta la partie ; & le duc chercha à ſe ménager un troiſieme accommodement. La priſe du château de Belleſme étoit un coup déciſif ; & Blanche s'y fit beaucoup de réputation. La place paſſoit alors pour imprenable, par l'épaiſſeur de ſes murs, & la tour qui défendoit le fort. La ſaiſon étoit un autre obſtacle ; on étoit au plus fort d'un hiver extrêmement rude. La rigueur du froid faiſoit périr les hommes & les chevaux même. Blanche ne ſe rebuta point. Elle étoit en perſonne au ſiége, marchoit aux côtés du roi ſon fils, animoit le ſoldat, flattoit l'officier, & leur remontroit quelle honte ce leur ſeroit, ſi, leur roi à leur tête, ils étoient réduits à lever le ſiege, & à fuir devant un ſujet déſobéiſſant. Pour mieux mettre l'armée à couvert du froid, elle fit couper une quantité prodigieuſe d'arbres, fruitiers ou non ; & on fit dans le camp du roi de ſi grands feux, &

en ſi grande quantité, que le ſoldat n'eut plus à ſe plaindre. Deux aſſauts violens ſe donnerent au corps de la place, & avec deux pierriers les toîts du fort furent briſés, & les caillous y pleuvoient, par l'effort de ces deux machines, en ſi grande quantité, que les aſſiégés n'étoient en ſûreté nulle part. La ruine acheva la conquête; la groſſe tour fut abattue, & les Bretons qui défendoient le fort, le livrerent enfin au roi & à la reine-mere, à laquelle on peut très-juſtement attribuer tout l'honneur du ſiége (1).

On dit que la retraite du roi d'Angleterre fut une ſuite des engagemens ſecrets que Robert du Bourg, miniſtre de Henri III, avoit pris avec Blanche. Le duc de Bretagne n'avoit traité que par foibleſſe, & négocia de nouveau avec l'anglois; & ſe croyant aſſez fort pour reprendre les armes, rompit en 1230, & ne réuſſit pas mieux qu'il avoit fait (2). Le roi d'Angleterre reparut

(1) Gilles Bry, hiſtoire des comtes du Perche & d'Alençon, liv. IV, p. 244 & ſuiv.

(2) On trouve dans l'hiſtoire des comtes d'Alençon & du Perche, par Gilles Bry, liv.

en Bretagne, & n'empêcha pas le jeune roi d'y faire des conquêtes, & de resserrer si étroitement le duc de Bretagne dans Nantes, qu'il fut obligé de se racheter en offrant au roi l'hommage lige de son duché.

Les bretons ont prétendu que ce fut dans cette occasion que le nom de MAUCLERC, ou MALHABILE, fut donné à Pierre de Bretagne (1). Mais de toutes les actions de ce prince, depuis la minorité de saint Louis, ce fut peut-être la plus sage. Le roi avoit fait déclarer le duc déchu de

IV, p. 249, cet acte de rupture. Il est intéressant. Le duc s'y plaint des griefs qu'il prétend avoir contre le roi, & entr'autres de la *dessaisine* de ses terres en Anjou, & de son château ou forteresse de Bellesme; lesquels griefs, dit-il, n'ayant pu être amandés, il déclare au roi qu'*il ne se regarde plus comme son homme, qu'il quitte son hommage*, en ce fait, regardant comme une privation de fief la conduite du roi: *Intelligit diffidationem.* L'acte est de l'an 1229 (vieux style) le dimanche de l'octave de saint Hilaire.

(1) Voyez ce traité, conclu à Angers en 1231, dans la quatrieme partie du style du parlement, *de juribus & privilegiis regni Francorum, sive liliorum*, p. 242 & suiv. Argentré, hist. de Bretagne, &c.

ſes droits, en faiſant prononcer *ſur la forfaiture* (1). Et à l'égard de la prétendue nouveauté de l'*hommage lige* que le breton rendit au roi, il eſt aiſé de prouver qu'il n'y avoit rien de nouveau, & que cette ſorte d'hommage étoit la plus ancienne, & peut-être la ſeule qui eût d'abord exiſté, ſur-tout à l'égard des grands fiefs qui avoient fait partie de la Couronne, & qui ayant commencé par être des bénéfices à vie, étoient devenus dans la ſuite biens patrimoniaux & héréditaires ſous les regnes foibles des enfans de Charlemagne. Il s'en falloit beaucoup que le comte de Toulouſe s'en fût tiré à auſſi bon marché; & Thibaut de Champagne eût eu à bien plus juſte titre le nom de *Mauclerc*, que le breton (2). La régente lui avoit

---

(1) Voyez-en l'acte en latin donné au camp d'Ancénis en Bretagne, du mois de Juin 1230, dans Belleforêt, tome I, liv. IV, ch. 3, fol. 645 verſo, ſous l'an 1230.

(2) Choisi donne une autre origine au ſurnom de Mauclerc, donné au comte de Bretagne: » les papes, dit-il, étoient alors ſouverains diſpenſateurs des biens de l'égliſe; » ils accordoient les dixmes aux gentilshom-

des obligations essentielles; & s'il eût eu l'opiniâtreté du duc de Bretagne, il est certain qu'elle ne se seroit jamais soutenue contre la ligue, malgré toute sa politique. Mais lorsque Blanche eut soumis tous les grands, ou par la force, ou par les traités, elle cessa de conserver pour Thibaut les égards qu'elle avoit toujours eus. Il ne

---

» mes pour les faire marcher aux croisades, & » permettoient aussi aux ecclésiastiques de lever » quelques droits pour l'administration des » sacremens «. Le comte, qui se piquoit de savoir le *droit canon*, s'y opposoit & les accusoit de symonie, & les gens d'église, qui aveuglés peut-être par leurs intérêts, en prétendoient savoir autant que lui l'appelloient MAUCLERC ou mauvais clerc. CHOISI HIST. *de S. Louis*, *liv. I*, *p.* 45. Mais cela paroît contredit par ce que dit Guillaume Guiart dans la vie de S. Louis : intitulée la branche aux *Loyaux lignages* en ces vers du tems :

» L'an mil deus cens & trente quatre,
» *Quant tenu se fit pour fol natre*
» PIERRE, de l'euvre dessus dite;
» Epousa li roi MARGUERITE.

Le second de ces vers signifie quant *Pierre se fit regarder comme un fol*, (*natre*, *notari*) à cause de son accord avec le roi. Voilà bien le nom de *Mauclerc* fixé.

pouvoit plus lui ſervir; elle ne voulut pas qu'il pût encore lui nuire. Sous prétexte de faire une action de juſtice, elle prit le parti d'Alix de Champagne, reine de Chypre; & le roi, qui venoit de garantir les Etats de Thibaut, à titre de ſouverain qui doit ſa protection à ſon vaſſal, lui ordonna de donner, par forme d'indemnité, à Alix ſa nièce, 2000 *l. de rente aſſiſes ſur ſes terres*, & 40000 *marcs d'argent* (1). Les prétentions du comte de Champagne n'étoient pas dénuées de raiſon. Henri II, dit le Jeune, ſon oncle, veuf en ſecondes noces d'Hermanſette de Namur, avoit épouſé en troiſiemes noces Iſabeau, reine de Chypre, veuve de Conrad, marquis de Montferrat, de laquelle il avoit eu deux princeſſes, Alix, & Philippe de Chypre; mais Iſabeau avoit un premier mari vivant lors de ſon ſecond mariage avec Conrad de Montferrat qui l'avoit enlevée, & ce premier mari (on lui donne le nom de Homfroy de Toron) exiſtoit

(1) Deux millions de notre monnoie.

encore lors qu'elle épousa en troisiemes noces Henri oncle de Thibaut. Ce mariage, non plus que le second, n'étant pas canoniques, les deux princesses qui en étoient nées, ne pouvoient passer pour légitimes, & Alix petite-fille d'Isabeau, représentant Alix sa mere, étoit sans droit aux biens de la maison de Champagne; les circonstances lui en firent un. On s'éloigna de la rigueur du droit, parce qu'on affoiblissoit d'autant une maison qui faisoit ombrage à celle de France. La conduite de Blanche, & les mesures qu'elle prit peuvent être regardées comme un coup d'Etat de sa régence. Les sommes que Thibaut s'engagea de payer, étoient trop considérables alors pour que le comte pût y satisfaire. Le conseil de la régente trouva un moyen; ce fut d'obliger Thibaut de vendre au roi pour une pareille somme les comtés de *Blois*, de *Chartres*, de *Sancerre*, & le vicomté de *Châteaudun*. Les troubles élevés par la jalousie que les grands avoient conçue contre Blanche, à l'occasion de la régence, s'appaiserent enfin après cinq ou six années, pendant lesquelles la

reine-mere fit voir que si elle s'étoit chargée du gouvernement, elle étoit capable d'en démêler les affaires les plus épineuses. Le roi n'avoit encore que seize ans : elle employa le calme qu'elle avoit procuré à l'état, à lui former un chef qui réunît toutes les vertus du chrétien aux qualités d'un grand roi. Dans le même temps que Blanche faisoit instruire son fils dans la pratique de la piété & de la religion par les moines les plus éclairés de son temps, elle le faisoit élever dans les devoirs de la royauté, & dans les affaires, par les seigneurs de la fidélité la plus éprouvée, & de l'expérience la plus consommée. Elle savoit par elle-même qu'il ne suffit pas à un souverain de lever les mains au ciel, quand il faut combattre, & que c'est dans le bien que font les princes que consiste la vraie piété que Dieu leur demande. Comme c'est par le pouvoir de faire du bien (1) qu'ils

---

(1) *Sire, que vous êtes heureux*, disoit-on à notre Charles V. *Cela est vrai*, répondit-il, *j'ai puissance de faire bien à autrui.* Manuscrit de Christine de Pisan, troisieme part. p. 74.

approchent de la divinité, plus ce pouvoir eſt actif & fécond, & plus la reſſemblance eſt intime. Elle faiſoit prêcher toutes les Fêtes & Dimanches devant ſon fils, les hommes les plus ſavans qu'elle pouvoit trouver, dit Joinville. Mais de quoi entretenoient-ils le jeune prince ? Des devoirs d'un grand roi. Ils lui remontroient continuellement, ajoute l'hiſtorien, *comment un prince auquel eſt commiſe la charge & gouvernement d'un peuple, ſe doit maintenir envers ſes ſujets.* C'eſt dans cet eſprit que Blanche lui répétoit ſouvent elle-même, *qu'elle eût mieux aimé le voir mourir, que de lui voir commettre un ſeul péché mortel.* Du côté de l'éducation du roi ſon fils, il n'eſt donc point d'éloges que Blanche ne mérite.

Cet heureux calme ne fut troublé que par quelques nuages que les rigueurs de l'inquiſition éleverent en Languedoc & en Provence ; & par quelque agitation dans l'Univerſité de Paris, qui étoit alors l'un des corps de l'état le plus conſidérable par la célébrité des maîtres, & le grand nombre des étudians depuis l'âge de

quinze ans juſqu'à celui de quarante-cinq.

Dans un tumulte arrivé entre les bourgeois & les écoliers, ces derniers ayant été maltraités, demanderent juſtice, & prétendirent qu'on ne leur avoit pas accordé celle qui leur étoit dûe. Pluſieurs ſe retirerent en Angleterre, à la ſollicitation de Henri III, & du duc de Bretagne, toujours ennemi ſecret de la régente. Ils exhalerent leur mécontentement dans divers écrits, & contre la régente, & contre le légat romain ſon miniſtre; & il ſubſiſte encore des fragmens de ces pieces, où l'on déchire ſans ménagement la réputation de Blanche, & du cardinal de ſaint-Ange, légat en France, qui y ſont accuſés (1) d'un commerce criminel. Anecdote ſcandaleuſe, mépriſable, fauſſe ſans

(1) *Heu morimur ſtrati, fracti, vincti, ſpoliati!*
Mentula legati nos facit iſta pati.

On ne pouvoit rien dire de plus injurieux à l'honneur de la reine & du légat, que ce que le déſeſpoir faiſoit dire dans ces vers, que la modeſtie de notre langue m'empêche de traduire.

doute ; mais qui cependant doit ſervir d'exemple, & inſpirer du ménagement pour des gens auxquels on ne ſauroit ôter le moyen de tranſmettre leurs mécontentemens à la poſtérité. Il ne faut quelquefois qu'un miſérable libelle pour donner atteinte à la réputation la mieux établie. La reconnoiſſance, ou le chagrin des gens de lettres peuvent faire le ſort des Monarques, ſur-tout lorſque rien n'exiſte plus d'eux que les témoignages de l'hiſtoire. Cent auteurs célèbres qui dépoſent en faveur d'un prince, font ſouvent moins d'impreſſion qu'un auteur obſcur qui en médit. Cela eſt arrivé à la mémoire de Conſtantin, & à celle de Juſtinien, contre leſquels les écrits de Zoſime & de Procope ont élevé des ſoupçons, que tous les éloges ne ſauroient diſſiper. Je ne prétends pas qu'il en ſoit de même à l'égard de Blanche, dont la vertu ne ſauroit être juſtement ſoupçonnée, quoi que l'on ait débité des amours du comte de Champagne, & de ſes liaiſons avec le légat romain, & de l'eſprit & de la figure de ce prélat. Varillas en fait un portrait digne de ſa plume,
&

& du ton romanesque qu'il donne souvent à l'histoire, en disant : *Qu'il étoit très-bien fait ; que personne ne l'égaloit en bonne mine ; qu'il avoit de la délicatesse dans l'esprit qui passoit pour merveilleux, & qu'on n'avoit point encore vu en Europe un si parfait courtisan.*

Le terme de la minorité du roi & de la régence arriva enfin au mois d'Avril 1235. La régente voulut la finir par une action d'éclat, en mariant son fils à une princesse digne de l'alliance de la maison de France, par son mérite, par sa naissance, & par la réunion d'une des plus belles provinces à la couronne. Ce fut Marguerite de Provence, dont nous parlerons.

Louis prit le timon des affaires par lui-même ; les soins de sa mere l'avoient mis en état de supporter le fardeau ; mais cependant Blanche ne s'en déchargea pas entièrement sur lui. Elle s'étoit accoutumée au plaisir de dominer ; ses succès lui avoient rendu cette habitude encore plus agréable ; & elle eut le bonheur de trouver dans le roi son fils, un jeune prince pénétré de tendresse & de respect pour

elle, & trop reconnoiſſant pour la priver du plaiſir de partager ſon autorité avec lui.

La reine-mere influa donc toujours beaucoup dans les affaires du gouvernement ; & elle conſerva le même aſcendant qu'elle avoit toujours eu ſur ſon fils. La crainte de perdre le pouvoir qu'elle avoit ſur ſon eſprit, alla même juſqu'à la rendre jalouſe de la tendreſſe du roi pour ſon épouſe, comme nous aurons lieu de le faire voir. Louis ne fut pas long-temps ſans éprouver que la reine pouvoit encore lui être néceſſaire dans l'adminiſtration de l'Etat. Le comte de Champagne, qui n'avoit évité en 1230 la vengeance des princes ligués que par la protection du roi, & qui, par l'accommodement fait avec Alix de Champagné, reine de Chypre (1), avoit

(1) Voyez *l'acte de vente* faite au roi, par Thibaut, comte de Champagne, en date du mois de Septembre 1334, & *la ratification d'Alix*, reine de Chypre, du mois de Novembre de la même année, dans les obſervations de Ducange ſur l'hiſtoire de S. Louis par Joinville, pp. 46 & 47. Ils prouvent (ces actes) que c'étoit une *véritable vente*, & non un *ſimple engagement*, comme le prétendit

vendu au roi les comtés de Blois, de Chartres, de Sancerre & le vicomté de Châteaudun, pour payer Alix, étoit monté en 1234 ſur le trône de Navarre par le décès de SANCHE, dit *le Fou*, duquel il étoit l'héritier, du chef de Blanche de Navarre. Il avoit trouvé dans les coffres de ſon prédéceſſeur dix-ſept cens mille livres; ſomme immenſe pour le tems, qui feroit environ ſeize millions de notre monnoie. Avec ces tréſors, il ſe crut moins obligé que jamais à ménager le roi. Il prétendit que l'acte qu'il avoit fait avec lui n'étoit qu'un *engagement*, & non pas une vente; & qu'en reſtituant les quarante mille marcs qu'il avoit reçus, il pouvoit retirer des mains du roi Blois, Chartres, Sancerre & Châteaudun. Il mit donc une armée ſur pied; & pour engager le duc de Bretagne dans ſes intérêts, il donna Blanche de Champagne, ſa fille unique, qu'il avoit eue d'Agnès de Beaujeu ſa premiere femme, à Jean, héritier de Bretagne. Mais à cette levée de bouclier du roi de Navarre, le roi s'étant préparé à marcher

---

dans la ſuite Thibàut, devenu roi de Navarre.

en perſonne à la tête de ſes troupes, & à fondre dans la Champagne & dans la Brie, le Champenois n'oſa pas meſurer ſes forces à celles de ſon ſouverain. Le duc de Bretagne en vint lui-même à un nouveau traité, où il s'engagea à une parfaite ſoumiſſion envers le roi *ſon très-cher Seigneur*, & envers *madame Blanche, reine de France, ſa mère*. Il joignit à ces engagemens une nouvelle ceſſion du Fort de *Saint-Jacques de Beuvron*, de tout ce qu'il avoit des dons du roi dans les *comtés du Maine* & d'*Anjou*, avec *Belleſme* & la *Perriere*, & leurs dépendances. Cet acte fut paſſé à Paris en Novembre 1234 (1). Thibaut de ſon côté en fit un qui ne lui fut pas plus favorable que les précédens. Il renonça ſolemnellement à toutes prétentions ſur les terres qu'il reconnut avoir *vendues* au roi; céda *Montereau-faut-Yonne* & *Bray* ſur Seine pour les frais de la guerre faits par le roi; s'obligea de partir inceſſamment pour la Paleſtine, comme il s'y étoit

(1) Il ſe trouve dans l'hiſtoire des comtes du Perche & d'Alençon, de Gilles Bry; liv. IV, p. 250 & 251.

déja engagé quelques années auparavant, & promit que de sept ans il ne remettroit le pied en France. » A cette » besogne, dit l'auteur de la grande » chronique citée (1) par Fauchet, étoit » la roine Blanche, laquelle dit au » comte qu'il ne devoit point prendre » les armes contre le roi son fils, & se » devoit souvenir qu'il l'étoit allé se-» courir jusqu'en sa terre, quand les » barons le vindrent guerroyer. Le com-» te regarda la roine, qui tant étoit » belle & sage; de sorte que tout es-» bahi de sa grande beauté, il lui ré-» pondit: *par ma foi, MADAME,* » *mon cœur, mon corps & toute ma* » *terre est à votre commandement; ne* » *n'est riens qui vous pût plaire que ne* » *fisse volontiers. Jamais, si Dieu plaît,* » *contre vous ne les vostres je n'irai* «. En supposant ce témoignage véritable, il n'y a pas de doute que Thibaut ne fût amoureux de Blanche, & que le traité ne fût autant l'ouvrage de l'amour, & la suite de la foiblesse de ce prince, que celui de la nécessité &

(1) Des anciens poëtes François, liv. II, p. 118, de l'édition *in*-4.

de la politique. La ſuite eſt encore plus préciſe, & il en réſulte deux conſéquences; l'une, que Thibaut étoit amoureux juſqu'à perdre la raiſon; l'autre qu'il aimoit ſans retour, & que Blanche avoit toujours été fort inſenſible à ſa paſſion. » D'Illec (continue le chroniqueur) ſe partit tout penſif, & lui » venoit ſouvent en mémoire le doux » regard de la roine & ſa belle contenance. Lors ſi entroit en ſon cœur » la douceur amoureuſe; *mais quand il » lui ſouvenoit qu'elle étoit ſi haute dame, & de ſi bonne renommée, & de ſa » bonne vie & nette, qu'il n'en pourroit » ja jouir; ſi muoit ſa douce penſée » amoureuſe en grande triſteſſe.* Et pour » ce que profondes penſées engendrent » mélancolies, il lui fut dit d'aucuns » ſages hommes qu'il s'eſtudiaſt en » beaux ſons, & doux chants d'inſtrumens; & ſi fit-il; car il fit les plus » belles chanſons, & les plus délitables » & mélodieuſes qui onc furent oyes, » en chanſons, ne en inſtrumens; & » les fit écrire en ſa ſalle à Provins, » & en celle de Troyes, & ſont appellées les chanſons du roi de Navarre ». C'eſt ce goût pour la poéſie

qui l'a fait surnommer le *Chansonnier*. Prétendre, comme l'a fait un moderne (1), contre le témoignage de l'histoire, que Thibaut n'ait point été amoureux de Blanche, & que cette princesse n'a point été l'objet de sa muse, c'est abuser & de son esprit & de son érudition; & c'est en abuser sans objet, puisqu'il est certain qu'il est fort indifférent pour la réputation de Blanche de Castille, si le comte Thibaut en a été réellement amoureux ou non, dès qu'il est prouvé qu'elle n'a jamais répondu à sa passion, de laquelle elle ne se servit, en princesse supérieure aux préjugés & aux foiblesses de son sexe, que pour le bien de ses affaires & de celles de l'état. Ce fut après ce dernier accommodement que Thibaut (2) partit pour son expédition de la

(1) M. l'évêque de la Ravaliere, de l'Académie des Inscriptions, dans l'édition des poésies du roi de Navarre.

(2) C'est, suivant les apparences, à cette occasion qu'il fit sa dixieme chanson, où il prend congé de l'amour, puisque sa dame le lui ordonne, & dit:

Amor le veult, & ma dame m'en prie,
Que je m'en part; & je moult l'en merci.

Terre-Sainte avec les ducs de Bourgogne & de Bretagne, & un grand nombre d'autres Seigneurs. Ils ne réussirent pas mieux que ceux qui les avoient précédés dans ces entreprises, qui n'avoient de saint que le nom & l'objet apparent. Avant que de quitter la cour Thibaut y sema ses vers & ses chansons, où il paroît tantôt en amant désespéré, tantôt en homme indifférent, & qui a pris son parti, & quelquefois en amant au comble de ses vœux. Croire que Blanche n'y eut aucune part, ou qu'elle est le seul objet qu'il ait eu en vue, c'est également se tromper (1). Il composoit sui-

---

Quand par le gré, ma dame m'en châti,
Meillor réeson ne voi à ma partie.

C'est-à-dire, » l'amour l'ordonne, & ma » dame me prie de partir. Je l'en remercie » beaucoup, puisqu'elle me punit à son gré, » (*Et que mon départ lui fait plaisir.*) Je ne » vois point de meilleure raison pour partir. (*Je lui obéis, cela me suffit*).

(1) Il va jusqu'à la nommer dans quelques-unes de ses chansons. De quelle autre entendre ces vers :

Hé BLANCHE, *claire, & vermeille,*
Par vos sont mi grief soupir.

vant les dispositions où il se trouvoit ; & son imagination libre, vive & brillante dominoit dans ses vers, comme dans les ouvrages de tous les autres poëtes. Les plus jolies de ces chansons sont ordinairement celles (1) où il développe quelque ma-

(1) Par exemple celle-ci, où parlant du pouvoir de l'amour, il le met au-dessus du pouvoir des rois mêmes :

Empereour ne roy n'ont nul povoir,
Envers amour; de ce mos'bien vanter.
Ils puent bien donner de leur avoir,
Terres & fiez, & fourbes pardonner;
Mais amours puet homme de mort garder,
Et donner joye qui dure,
Pleine de bonne avanture.

C'est-à-dire : » empereurs ni rois n'ont point » de pouvoir, en comparaison de celui de » l'amour. C'est une vérité que j'ose assurer. » Ils peuvent donner de leurs biens, des terres, » des fiefs; ils peuvent pardonner les crimes, » & faire grace aux coupables; mais amour, » (plus puissant qu'eux) peut empêcher de » mourir, & donner une joie durable & une » vie remplie de bonheur. On peut encore » citer celle qui suit :

Je ne dis pas que nus aim'follement,
Que le plus fox en fiet miex à prisier;
Mais un grand heur y a mestier souvent,

xime de galanrerie qui peut s'appliquer aux amours de Thibaut comme à ceux de tout autre. La France jouissoit des fruits des travaux & des soins de Blanche. Son fils, par sa sagesse, & avec les conseils de sa mere, étoit devenu l'objet de l'amour & du respect de ses sujets; les étrangers même ambitionnoient son amitié & sa protection. Dans le tems que Rome sollicitoit Louis de se déclarer contre l'empereur Frédéric II, cet empereur lui remettoit ses plus chers intérêts entre les mains, & le saint roi tenoit la balance droite entr'eux, sans adopter la passion ni de l'un ni de l'autre. Sa vertu révérée jusqu'au fond de l'orient, avoit arrêté le

Plus que net sens, ne réeson, ne plaidier.
De bien amer ne peut nous enseignier,
Fors que li cuers, qui done le talent.
Cil en sait plus, & moins s'en peut aidier.

C'est-à-dire. » Je ne disconviens pas que per-
» sonne n'aime follement, & que l'on doive
» estimer la folie en amour: mais le bonheur en
» fait souvent plus que la sagesse, le bon sens,
» & l'adresse, ou l'éloquence. Rien ne peut nous
» apprendre à aimer, que le cœur qui nous en
» inspire l'art, & plus on en sait, moins on
» peut s'en aider.

poignard des sanglans émissaires *du Vieil de la Montagne*. Les rebelles, obligés de céder, trouvoient le pardon à ses pieds. La France enfin bénissoit unanimement le fils & la mere, lorsque Louis tomba dangereusement malade à Pontoise. Les suites de cette maladie furent funestes à la France. Dans l'extrémité où il se trouva, il fit vœu d'aller en personne venger l'honneur des saints lieux, profanés par un débordement d'infidèles que Dieu envoya des déserts de l'Arabie ou de la Tartarie, pour punir les chrétiens parjures que les papes avoient soulevés contre la foi des traités & des sermens, dans le faux systême que les Chrétiens n'étoient pas obligés de garder la foi avec des infidèles, c'est-à-dire qu'un Chrétien pouvoit cesser de l'être. Louis guérit: il étoit trop religieux, & j'ose dire trop peu éclairé, pour ne pas s'acquitter du vœu qu'il avoit fait. Quoique son absence dût occasionner une nouvelle régence, il faut rendre cette justice à Blanche sa mere, qu'elle s'opposa autant qu'il lui fut possible au départ de son fils; mais elle y forma d'inutiles obstacles. Elle lui remontra en vain que

ſa préſence étoit auſſi néceſſaire à ſes états, que ſon abſence leur étoit préjudiciable; que les abus & la licence qu'il étoit difficile de réprimer, renaiſſent facilement. Elle eût pu y ajouter que Dieu, qui lui avoit confié l'un des plus beaux royaumes de l'occident, ne lui avoit pas donné l'Aſie ni l'Afrique. Il partit au mois de Juin 1248, & laiſſa la régence de ſes états à ſa mere.

Par les lettres-patentes données à Corbeil au mois de Juin 1248, Blanche eſt établie régente du royaume pendant l'abſence du roi, *avec un plein pouvoir de diſpoſer de toutes choſes; d'inſtituer, ou deſtituer les officiers; de recevoir les hommages des prélats & des barons, de conférer les dignités & les bénéfices, & de reſtituer les régales aux prélats* (1). Le pouvoir abſolu dont elle uſoit, paroît dans le mandement qu'elle donna le 2 Mai 1249, de faire une nouvelle monnoie qui ſeroit appellée REINE D'OR, & ſur laquelle devoit être

---

(1) Papire Maſſon, annales de France, p. 343. Preuves des libertés de l'égliſe Gallicane, p. 602, Dupuy, traité de la majorité des rois, p. 136. D'Auteuil, traité de la régence de la reine Blanche.

représentée une reine tenant une couronne (1).

Louis (2) emmena avec lui la reine sa femme, ses deux freres *Charles* & *Robert* & un nombre presqu'infini de Seigneurs, & même plusieurs Prélats. La reine-mere l'accompagna jusqu'à Lyon, où il reçut la bénédiction du pape Innocent IV, qui ne détourna pas les malheurs qui furent les suites funestes de cette entreprise. De tous les maux subsistans dans l'état, malgré les palliatifs qu'on avoit apportés aux uns, & les remedes véritables dont on s'étoit servi pour guérir les autres, les désordres auxquels donnoit lieu l'oppression des peuples sous le joug des ecclésiastiques, étoient les plus frappans. La régente chercha à les réprimer, & fit un coup de vigueur. En faisant connoître l'étendue du mal, il fera concevoir la fermeté de Blanche. Elle apprit que les officiers du chapitre de Paris avoient enfermé dans les prisons de

(1) Tabl. chronol. des ordonnances du Louvre, p. 19.

(2) Les lettres en sont datées de l'hopital sous Corbeil, l'an 1248 au mois de Juin.

l'église les hommes *serfs*, qu'ils avoient à Chastenay (1), pour n'avoir pas payé la taille attachée (2) à leur condition. Une foule de ces malheureux languissoit dans les fers du chapitre, & y manquant du nécessaire à la vie, étoit en danger de mourir de faim & de misere. Blanche, touchée de compassion aux plaintes

---

(1) Chastenay, paroisse du diocèse de Paris, au doyenné de Châteaufort, à deux lieues de Paris, sur lequel voyez l'*histoire du diocèse de Paris*, de l'abbé Lebeuf, tome XI, p. 360 & suiv. & sur-tout p. 367, où se trouve l'anecdote dont on parle. On y cite les pieces originales dont elle est tirée.

(2) Il y avoit alors deux sortes de *serfs*. Les uns, dit Beaumanoir, ch. 46, art. 36, tellement sujets, que leur seigneur *peut prendre tant qu'ils ont à mort, ou à la vie, & leurs corps tenir en prison toutes les fois qu'il leur plaît, soit à tort, soit à droit, qu'ils n'en sont tenus à répondre fors à Dieu.* Les autres sont démenés plus débonnairement. *Ils n'étoient sujets qu'aux amendes pour méfait, aux cens, rentes, & droits ordinaires; & s'ils mouroient, ou s'ils épousoient une femme franche, ou libre, ce qu'on appeloit* FOR MARIAGE, leur succession mobiliere & immobiliere appartenoit au seigneur. Voyez Clément Vaillant, ancien état de France, livre II, ch. 5, fol. 53.

qu'elle en reçut, envoya demander qu'à ſa conſidération on voulût bien les relâcher ſans caution. La chronique latine marque même en propres termes que la reine PRIA les *Chanoines* de les faire ſortir de priſon, aſſurant que de ſa part elle s'informeroit de tout, & feroit juſtice. Mais le chapitre après avoir répondu inſolemment *que perſonne n'avoit rien à voir ſur ſes ſujets, & qu'il pouvoit* LES FAIRE MOURIR *ſi bon lui ſembloit*, envoya encore prendre les femmes & les enfans qu'il avoit épargnés, & comme pour les punir de la protection dont ils étoient honorés, on traita ces malheureux de telle ſorte qu'il en périt quantité, ſoit par la faim, ſoit par l'incommodité de la chaleur qu'ils ſouffroient dans un lieu à peine capable de les contenir. Blanche, indignée d'une action ſi inhumaine, & ſi odieuſe par ſes circonſtances, ſe tranſporta avec main-forte aux priſons du chapitre, dont elle ordonna qu'on enfonçât les portes; & comme elle pouvoit craindre qu'on ne lui obéit pas, par l'appréhenſion des cenſures eccléſiaſtiques, ſi communes alors, elle y donna le premier coup d'un bâton

qu'elle avoit à la main (1) : ce coup fut si bien secondé, qu'en un instant la porte tomba par terre. On vit sortir une multitude d'hommes, de femmes & d'enfans avec des visages mourans, pâles & défigurés, lesquels se jettant à ses pieds, la supplierent de les prendre sous sa protection, si elle ne vouloit pas que la grace qu'elle venoit de leur accorder, ne leur devînt funeste. Elle le fit en effet ; & couronnant un ouvrage si bien commencé, fit saisir

(1) Il me semble en cette occasion voir César lever le scrupule de ses soldats, en leur faisant couper les bois sacrés qui environnoient Marseille.

Il querelle leur crainte, il frémit de couroux,
Et le fer à la main, porte les premiers coups.
Quittez, quittez, dit-il, l'effroi qui vous maîtrise ;
Si ces bois sont sacrés, c'est moi qui les méprise.
Seul j'offense aujourd'hui le respect de ces lieux,
Et seul je prens sur moi tout le couroux des Dieux.
A ces mots, tous les siens, cédant à la contrainte,
Dépouillent le respect, sans dépouiller la crainte.
Les dieux parlent encore à ces cœurs agités ;
Mais quand Jules commande, ils sont mal écoutés, &c.

Lucain, livre III de la traduction de Bréeuf, p. 86 de l'édition *in*-12 de 1682.

les revenus du chapitre, jusqu'à ce qu'il eût rendu ce qu'il devoit à l'autorité dont elle étoit dépositaire. Elle l'obligea même d'affranchir ces habitans pour une certaine somme par an (1). Ces affranchissemens devinrent depuis fort fréquens, & Blanche en sollicita plusieurs. Tandis qu'elle faisoit respecter l'autorité royale au cœur de l'état, Louis faisoit des prodiges de valeur contre les infidèles. Il gagna sur eux trois batailles en deux jours. Mais son frere Robert périt au premier de ces combats; & faute de prudence, la valeur du roi, qui s'étoit trop avancé, lui devint funeste. Il fut enveloppé par le sultan Melec-Sala fils de Mélédin; & après que son armée eut éprouvé toutes les extrémités de la faim & des maladies qui s'y mirent, elle fut entiérement défaite sur le chemin de Damiette où le roi vouloit la ramener. Ce prince fut fait prisonnier avec ses

(1) Voyez l'histoire de saint Louis de Filleau de la Chaise, livre X. Suivant l'abbé Lebeuf, cet affranchissement ne se fit que près de vingt ans après, en 1266, pour une somme de 14000 livres.

deux freres *Alphonſe* & *Charles*. Qu'on juge par-là du nombre des autres priſonniers de nom. Il fallut rendre Damiette, & payer une rançon exorbitante. Les hiſtoriens du temps diſent huit cens mille *beſans*, qu'on évalue à cent mille marcs d'argent, ce qui n'iroit qu'à cinq millions au plus (1) de notre monnoie actuelle (à cinquante livres le marc). La nouvelle de la défaite & de la priſon du roi & des princes, accabla la reine mere de douleur; elle n'épargna rien pour leur procurer leur liberté, & pour envoyer au roi les ſommes dont il avoit beſoin. Dans le trouble où la jetterent les évènemens fâcheux qu'elle apprenoit chaque jour, elle fit même une faute conſidérable, qu'elle n'auroit ſans doute pas commiſe en un autre temps. Mais les maux extrêmes inſpirent la crédulité ſur les remedes.

(1) Voyez ſur cette évaluation la vingtieme diſſertation de Ducange ſur l'hiſtoire de Joinville. Par une juſte eſtimation, il ſe trouve que le prix de la rançon de ſaint Louis, celui de la rançon du roi Jean, & de François I, ſont à peu-près les mêmes, eu égard au tems, & à la valeur intrinsèque des eſpeces.

Un moine apoſtat publia qu'il avoit eu une miſſion particuliere de Dieu, qui lui avoit donné ordre d'aller délivrer le roi & ſes freres. Pour exécuter cet ordre du ciel, Maître *Hongrie* (c'étoit le nom de ce prétendu envoyé) ſe mit à raſſembler les bergers, les paſtres & les payſans par toute la France. On nomma ces nouveaux *Croiſés les* PASTOUREAUX. Blanche eut la foibleſſe de croire que ce ramas de troupes ſans chef, ſans ordre, & ſans diſcipline, pouvoit en effet contribuer au rétabliſſement des affaires en Terre Sainte. Ainſi au lieu de s'oppoſer vigoureuſement à l'attroupement de ces ſcélérats, dont les moins criminels étoient des viſionnaires, elle parut y donner une autorité qui fit dégénérer leurs aſſemblées en un brigandage horrible. Le vol, le pillage, le meurtre, l'incendie en furent les ſuites; & il fallut enfin convenir de la part de la régente de la faute qu'elle avoit faite, & pourvoir à l'anéantiſſement de ces prétendus libérateurs. Elle le fit; & les *Paſtoureaux* furent pourſuivis avec tant de ſoin, qu'il n'en reſta pas un ſeul. La

reine répara sa faute autant qu'il lui fut possible par l'aveu public qu'elle en fit. On convient plus aisément qu'on a épargné un coupable, que l'on ne tombe d'accord d'avoir voulu perdre un innocent. Le tempérament de la régente s'affoiblissoit tous les jours. Elle fut attaquée d'une fièvre lente qui la consumoit, & que ses chagrins rendirent incurable. Louis, dont la constance étoit inébranlable dans les plus grandes adversités, lui avoit fait savoir qu'il ne pouvoit se résoudre à abandonner les chrétiens de la Palestine à la perfidie des infidèles, qui ne manqueroient pas de rompre la trève qu'il avoit faite avec eux, dès qu'il seroit parti. Cependant ses Etats avoient plus besoin de sa présence que la Terre Sainte, de laquelle Dieu ne l'avoit pas fait maître. Après d'inutiles remontrances, la reine-mere succomba à la fièvre qui la minoit depuis trois mois, & mourut le premier Décembre 1252, âgée de soixante-quatre ans. Sa mort fut un évènement funeste pour la France, & dans la situation où étoient les choses, elle dut être, & fut effectivement très-regrettée. Blanche aussi-

bien qu'Auguſte, eſt une preuve que l'on voit moins de roſes que d'épines auprès du trône. De quelle conſtance n'eut-elle pas beſoin à la mort de ſon mari qu'elle perdit à la fleur de ſon âge. Sans doute elle l'aimoit, & elle en étoit adorée. Comment ne ſuccomba-t-elle pas aux travaux de la régence la plus difficile, & aux inquiétudes que lui donna la ligue des grands? Put elle être inſenſible aux affreuſes calomnies dont ſa vie fut noircie? La jeuneſſe de Louis, d'un tempérament très-délicat, fut pour elle un objet continuel d'attentions & de craintes. Les voyages, les travaux, la captivité du roi, les ſuites de la *croiſade*, la mort du comte d'Artois, victime de ſa témérité, la réſolution du roi de ne pas repaſſer en France, ſans avoir rétabli les affaires de la Paleſtine, tant de revers multipliés, lui firent payer bien cher le plaiſir de régner. En goûta-t-elle du plaiſir, au milieu de tant de malheurs? Ferme dans le cours d'une vie empoiſonnée par le fiel de tant d'ennuis, & d'inquiétude, Blanche mérite le titre *de la plus grande de nos reines*; mais celui

d'*heureuse* ne lui eſt pas dû. Ce ſont les réflexions que fait ſur ſa mort Mathieu Paris, que je n'ai fait que copier. Saint Louis fut extrêmement ſenſible à la mort de ſa mere ; on peut dire qu'en cette occaſion il parla en ſaint, & agit en Chrétien. Le légat du pape en Terre Sainte la lui ayant appriſe : » Je vous rends graces, ô » mon Dieu, dit le roi en ſe jettant » à genoux, de ce qu'il vous a plu » me prêter juſqu'à préſent la reine, » Madame ma mere. Je l'aimois plus » que toutes choſes au monde, & » elle le méritoit bien. Mais vous me » l'avez ôtée. Votre ſaint nom ſoit » béni «. La tendreſſe de la mere répondoit à celle du fils, & ces deux belles ames étoient faites l'une pour l'autre. On prétend que Blanche avoit alaité elle-même Louis ; & un moderne (1) nous rapporte à cet égard une anecdote trop intéreſſante, pour la paſſer ſous ſilence ; elle ne corrigera pas nos mœurs, mais elle les condamnera. La reine étant, dit-il, un jour dans l'ardeur d'un accès de

(1) Filleau de la Chaiſe.

fièvre qui dura long-temps, une dame de qualité qui, suivant l'usage, pour plaire à Blanche, ou pour imiter son exemple, nourrissoit aussi son fils, donna la mammelle au petit prince. La reine, au sortir de son accès, demanda son fils, & lui présenta le sein; mais étant rassasié, il n'en voulut point. Blanche en soupçonna la cause, & demanda qui avoit donné à téter à son fils. La dame qui lui avoit rendu ce petit office, s'étant nommée, la reine, au lieu de l'en remercier, la regarda avec dédain, mit son doigt dans la bouche de l'enfant, & lui fit rejetter le lait qu'il avoit pris. Comme cette action, un peu violente, étonnoit ceux qui y étoient présens : *Eh quoi*, leur dit-elle, *prétendez-vous que je souffre qu'on m'ôte la qualité de mere que m'a donnée la nature ?* Tant on étoit alors persuadé que la qualité de nourrice étoit unie à celle de mere.

Tout ayant si puissamment contribué à affermir dans le cœur du roi, l'amour & la reconnoissance pour sa mere, il ne faut plus s'étonner de la complaisance & du respect qu'il eut toujours pour elle. Elle avoit fait bâtir l'abbaye

de Maubuiſſon (1), près Pontoiſe, en 1236. Le dortoir, le réfectoire, & les autres lieux réguliers ayant été achevés en 1241, elle fit dreſſer une chartre, dans laquelle elle déclaroit qu'elle avoit bâti ce monaſtere pour en former une abbaye de filles de l'ordre de Cîteaux, à l'intention de faire prier Dieu pour Alphonſe roi de Caſtille ſon pere, Eléonor d'Angleterre ſa mere, & le roi Louis VIII ſon mari. Cinq ou ſix jours avant ſa mort, elle prit l'habit de l'ordre de Cîteaux, & fit des vœux entre les mains de l'abbeſſe de Maubuiſſon qu'elle envoya chercher. C'étoit la dévotion du temps (2), auſſi-bien que de ſe faire aggré-

(1) Voyez l'hiſtoire du diocèſe de Paris, de l'abbé Lebeuf, tome IV, p. 168. Maubuiſſon eſt dans le doyenné de Montmorency. Le nom que porte cette abbaye, que la reine vouloit appeler *Notre-Dame la royale*, lui fut donné d'un Robert de Maubuiſſon, duquel Blanche acheta un petit fief contigu à l'abbaye en 1241.

(2) Il y a une infinité d'exemples de la biſarrerie de cette piété. Chaque ordre faiſoit accroire à ſes *dévots* qu'avec une pareille aggrégation, ou en ſe faiſant inhumer avec l'habit de l'ordre, on acquéroit des droits à la

ger

ger au tiers-ordre de S. François ; ce qu'elle avoit fait avec son fils saint Louis. La reine Blanche fut inhumée en cette même abbaye avec beaucoup de pompe , son corps y ayant été porté sur les épaules des principaux seigneurs de la Cour , assis sur un trône d'or, le visage découvert, revêtu de ses ornemens royaux par-dessus l'habit de religieuse qu'elle avoit pris. Ma méthode n'est pas de parler des miracles ou des apparitions, ni des autres preuves de sainteté qu'on attribue à quelques-unes de nos reines. Ceux qui voudront satisfaire leur piété, trouveront ces récits ailleurs. Une preuve qu'elle prit l'habit de religieuse & fit profession , se tire non-seule-

---

béatitude éternelle. Cela a duré jusques vers le milieu du seizieme siècle. J'ai lu quelque part, qu'à l'enterrement d'un seigneur qui avoit dépouillé violemment un de ses vassaux de son héritage ; ce vassal le regardant revêtu de l'habit de S. François, ne put s'empêcher de dire : *Tu as beau te déguiser, Dieu te reconnoîtra bien*. Erasme s'est agréablement moqué de cette manie dans un de ses dialogues. Elle a cependant duré long-tems encore après lui, & à quoi tient-il qu'on ne la réveille ?

ment des écrits de Mathieu Paris (1) qui vivoit alors, mais encore de l'épitaphe qu'on lit ſur ſon tombeau. Il eſt placé au milieu du chœur de l'abbaye de Maubuiſſon, avec ſa figure en cuivre accompagnée de huit vers latins rimés, & qui dûrent paſſer pour un chef-d'œuvre dans le temps où ils ont été faits (2). Vouloir que Blanche ait été ſans défauts, c'eſt prétendre la ſouſtraire au ſort de l'humanité, qui aſſujettit les rois & les princes, comme les autres hommes, même les plus parfaits, à quelque imperfec-

(1) *Videns que mortem imminere corpus ſuum legavit ad ſepeliendum domui ſanctimonialium apud* PONTEYSE........*facta eſt autem* SANCTIMONIALIS PROFESSA, *& ſuprà* VELUM, appoſita eſt corona.......Math. Paris.

(2) Epitaphium reginæ Blancæ.

Ex te caſtella ! radians ut in æthere ſtella,
Prodiit hæc Blanca, quam luget natio Franca.
Rex pater Alphonſus, Ludovicus rex quoque ſponſus,
Quo viduata regens, agit ut vigeat requieſcens,
Hinc, perigrinante nato, bene rexit ut ante;
Tandem ſe Chriſto, cœtu donavit in iſto,
Cujus tuta malis, viguit gens Franca ſub alis:
Tanta priùs, talis, jacet hîc PAUPER MONIALIS.

tion. Blanche avec moins de hauteur & de fierté, eût peut-être eu moins de discussions avec les grands, & une régence plus tranquille, pendant la minorité de son fils. Le crédit & la faveur du cardinal de saint-Ange alla sans doute aussi trop loin : & je serois tenté de croire que si ce prélat eût été moins puissant à la Cour, la ligue des princes eût été moins opiniâtre, & les ecclésiastiques moins entreprenans. On voit par l'exemple du Chapitre de Notre-Dame de Paris, jusqu'où ils poussoient leurs prétentions ; elles n'alloient pas moins qu'au droit *de vie & de mort sur leurs vassaux serfs*, & à l'indépendance. Son ambition & la passion de dominer lui fit avoir avec la reine, épouse de saint Louis, des manieres dures (1) qu'on ne sauroit excuser, & avec son fils une conduite impérieuse que tout autre prince n'eût pas aisément supportée. Enfin, quoique tout prouve qu'elle n'ait jamais donné lieu aux folies amoureuses du comte de Champagne, que pour le bien politique de l'Etat, elle

(1) Voyez l'histoire de Marguerite de Provence, femme de saint Louis, qui suit.

n'eut peut-être pas assez de soin d'imposer silence à l'amour de Thibaut, sur-tout après l'accusation d'avoir empoisonné Louis VIII, laquelle fut formée contre lui avec un éclat qui l'en rendit au moins suspect. Que cette princesse, pour être plus absolue dans sa premiere régence, ait fermé les yeux aux premieres impressions que le sexe fit sur le roi, c'est une imputation qu'il faut absolument rejetter, quoiqu'on en donne pour preuve le reproche amer que lui en fit un religieux. La bonté avec laquelle elle reçut ce reproche, le soin qu'elle prit de s'en justifier, font son éloge & suffisent à son apologie. Une princesse coupable eût pris les choses sur un autre ton; & ce bruit, malignement inventé par la ligue, se dissipa trop promptement pour croire qu'il eût le moindre fondement. La jeunesse du roi, & la corruption des courtisans, furent tout ce qui y donna lieu. Les ligués ne s'imaginoient pas qu'un prince de dix-neuf ans pût être au-dessus des foiblesses qu'ils lui imputoient; & cette vraisemblance suffisoit à leurs desseins. Si Blanche eût été moins belle,

qu'oiqu'elle eût déjà eu onze enfans, & qu'elle fût âgée de quarante ans à la mort de ſon mari, ſa vertu eût été moins attaquée. Sans la régence, il faut croire qu'elle ne l'eût jamais été. Mais que reprocher à une belle femme, d'un génie ſupérieur, d'une politique admirable, d'une fermeté à laquelle il faut céder, ſinon quelques foibleſſes du côté du cœur & de la galanterie? De pareils bruits ſe ſaiſiſſent avidement: les intéreſſés les appuient; les indifférens ne ſe mettent pas en peine de les détruire; la vertu ſeule en gémit, & ne les croit pas. Joinville qui devoit être bien inſtruit, n'eſt entré dans aucun détail ſur les médiſances que les ligués firent courir contre la reine-mere; & Mathieu Paris, qui s'explique fort amplement à cet égard, déclare formellement (1) qu'on

(1) Cet auteur qui répète en trois endroits différents les calomnies qui ſe publierent contre Blanche, proteſte qu'il n'en croit rien, & qu'on n'en doit rien croire. C'eſt ainſi qu'il s'exprime en parlant de ſes liaiſons avec le légat Romain. *Oriebatur interim rumor irrecitabilis* ac ſiniſter, *ſcilicet quod dominus legatus, ſecùs quam deceret, ſe habeat adver-*

ne doit y ajouter aucune foi, parce que ces mauvais bruits étoient répandus par ses ennemis. Il en parle même comme d'une princesse accomplie, & du salut de laquelle il ne paroît pas douter (1). Blanche eut onze enfans de Louis VIII, neuf princes & deux princesses. Les princes furent 1. PHILIPPE, né le 9 Septembre 1209, & mort en 1218, étant déjà accordé avec Agnès héritiere de Douzi. 2. Saint LOUIS, roi de France, tige de nos rois. 3. ROBERT, tige des comtes d'Artois; tué à la Massoure, le 9 Février 1250. 4. PHILIPPE, mort jeune. 5. JEAN, accordé à Yolande de Bretagne, mort avant que d'avoir accompli ce mariage. 6. ALPHONSE, comte de Poitiers, né le 11 Novembre 1220, mort au retour d'Afrique le 21 Août 1271, sans postérité de Jeanne, com-

---

sus dominam Blancam. Sed IMPIUM EST HOC CREDERE. QUIA ÆMULI EJUS HOC DISSEMINAVERUNT. Math. Paris, p. 323.

(1) Idem p. 831. Ceux qui condamnent Mathieu Paris à ce sujet, peuvent avoir tort, il parle en historien sincere, sans approuver ce qu'il rapporte, en donnant même les raisons de ne pas y ajouter foi. Il a fait ce qu'il a dû.

tesse de Toulouse, fille de Raymond huitieme du nom. 7. PHILIPPE, surnommé *Dagobert*, né en 1221, mort jeune. 8. ETIENNE, baptisé en 1225, mort jeune. 9. CHARLES, tige des comtes d'Anjou, & rois de Naples, mort en Janvier 1285 (nouveau style.) Les deux princesses. 10. N.... née en 1205, morte jeune. 11. ISABELLE, fondatrice de Longchamp, où elle mourut en odeur de sainteté, le 23 Février 1269 (1), âgée de cinquante-cinq ans.

(1) Voyez la bulle de béatification de cette princesse, adressée au cardinal de sainte Sabine, légat de Léon X en France, du mois de Janvier 1520, la huitieme année du pontificat de Léon X; & l'acte de béatification faite en conséquence par le même cardinal, du 27 Septembre 1521, à la suite des vies des Saints du nom d'ELISABETH, d'Aubert Lemire, *in*-12, Bruxelles. Sébastien Rouillard a fait sa vie, d'après le manuscrit d'*Agnès de Harcourt*, troisieme abbesse de Longchamp. Cette vie originale a été publiée par Ducange dans sa belle édition de Joinville où elle se trouve p. 169. & suiv.

MARGUERITE DE PROVENCE.

MARGUERITE DE PROVENCE, fille aînée de Raymond Béranger III du nom, comte de Provence & de Forcalquier, & de Béatrix, fille de Thomas, comte de Savoye (1), épousa Louis IX le 27 Mai 1334, à la fin de la régence de la reine Blanche. Gautier, archevêque de Sens, & Jean de Néele, avoient été nommés ambassadeurs pour en aller faire la demande. La proposition fut reçue avec respect, & le comte promit à sa fille *vingt-mille francs en dot.* Les ambassadeurs amenerent la princesse; on

(1) MARGUERITE avoit trois sœurs : ÉLÉONOR, femme d'*Henri III*, roi d'Angleterre; SANCE, ou *Sanctia* femme de *Richard*, comte de Cornouailles, frere du roi d'Angleterre, élu depuis roi des Romains; & BÉATRIX, femme de *Charles* de France, comte d'Anjou, roi de Sicile & de Naples, & frere de saint Louis. Ainsi les quatre princesses furent reines.

lui fit *entrée* dans toutes les villes, & le roi alla au-devant d'elle jusqu'à Sens, où se célébra le mariage. La cérémonie s'en fit avec la magnificence qui convenoit au siècle. Sur le pied où sont le choses, on ne concevra pas une grande idée de la grandeur des rois de ce temps-là, puisque toute la dépense ne monta *qu'à deux mille cinq cens livres*. Mais dans le marc d'argent il n'y avoit que quatre-vingt sols, ou quatre livres. Le roi prit alors pour devise une bague entrelacée d'une guirlande de *lys* & de *marguerites*, pour faire allusion à son nom & à celui de son épouse; & il mit sur le chaton de l'anneau l'image du crucifix, gravée sur un saphir, & accompagnée de ces mots : HORS CET ANEL POURRIONS TROUVER AMOUR; faisant de cet anneau comme un anneau enchanté qui devoit être le gage & le lien sacré de l'amour qu'ils auroient mutuellement l'un pour l'autre. Cette devise fut attachée sur le manteau que Louis porta le jour de ses noces, & l'agrafe sur laquelle elle étoit, est conservée au monastere de Poissy. On en voit la figure dans l'ou-

vrage d'un moderne (1) qui rapporte ce que je viens de dire. Si l'on trouve beaucoup de devifes plus brillantes & plus ingénieufes que celle dont il s'agit, on n'en voit pas qui ait été plus entiérement juftifiée par l'évènement. Sans avoir ces qualités qui rendent une princeffe célèbre, je veux dire ces vues, & ce génie d'intrigues qui font l'ame des évènemens remarquables, Marguerite avoit tout ce qui pouvoit rendre un époux heureux. Elle n'eut guere d'autre ambition que celle de mériter l'eftime & la tendreffe du roi par un entier dévouement à fes volontés. L'aimer, lui plaire, faifoit toute fon occupation; en être aimée, le but où fe terminoient tous fes defirs. Ce n'eft pas que Marguerite n'eût beaucoup d'efprit en partage, & une grandeur d'ame digne des héroïnes les plus vantées. Elle étoit *loyale & fine*, dit un ancien auteur. Son éducation avoit été cultivée avec trop de foin; & les exemples qu'elle avoit dans fa maifon ne lui avoient infpiré

(1) La devife du roi juftifiée, de Meneftrier, p. 71.

que les plus grands ſentimens. On peut dire qu'élevée à la cour du comte Béranger ſon pere, elle l'avoit été dans le ſein des arts, puiſqu'on remarque que la généroſité de ce prince pour les gens de lettres & les poëtes, qu'il entretenoit à grands frais à ſa Cour, avoit dérangé ſes finances. Mais elle connoiſſoit ſes devoirs, & étoit perſuadée que le premier de tous pour une femme eſt la modeſtie, & que moins ſes vertus ont d'éclat, plus elles ſont réelles. Elle trouva dans le ſaint roi un juſte eſtimateur de ſon mérite. Comme les époux étoient parens, ſoit du côté de la maiſon de Provence, ſoit de celle de Savoye, l'une & l'autre alliées à celle de France & de Caſtille, ils obtinrent diſpenſe de Grégoire IX, laquelle fut expédiée à Rome le 2 Janvier 1234. Le mariage fut célébré (1) au mois de Mai ſui-

(1) Par GAUTIER CORNU III du nom, mort en 1242, duquel le tombeau vient d'être découvert en faiſant la fouille pour le caveau de M. le Dauphin. A côté du cercueil de ce GAUTIER CORNU, étoit celui de Gilles I *Cornu*, ſon neveu & ſon ſucceſſeur. Les corps de ces deux prélats ont été trouvés revêtus de leurs

vant. Leur âge étoit à peu près égal ; Louis étoit né le 25 Avril 1215, avoit dix-neuf ans, & Marguerite en avoit quinze ou seize ; leurs inclinations n'avoient pas moins de rapport que leur âge. Leur bonheur eût été parfait, si la reine-mere, qui craignoit de perdre le pouvoir extraordinaire qu'elle avoit sur l'esprit de son fils, n'eût agi avec une sorte de jalousie qui donna bien des chagrins à la princesse. Non-seulement elle se vit presque sans crédit à la Cour, tant que vécut Blanche de Castille ; mais à peine lui étoit-il permis de jouir du bonheur d'avoir pour époux un prince aussi fidèle que tendre. L'histoire en conserve des témoignages bien singuliers, & qui, rapportés dans le langage naïf du tems, n'en plairont pas moins. » Blanche ne vouloit pas souf-» frir, dit Joinville (1), que le roi

---

habits pontificaux, ayant leur crosse & un calice. Ainsi au bout de 531 ans un rejetton de S. Louis a pris la place du prélat qui avoit marié S. Louis.

(1) Chapitre 76, p. m. 122 de l'édition de Poitiers.

» hantaſt, ny fût en la compagnie de
» ſa femme, ains le défendoit à ſon
» pouvoir. Et quand le roi chevau-
» choit (1) aucunes fois par ſon royau-
» me, & qu'il avoit la roine Blanche
» ſa mere, & la roine Marguerite ſa
» femme, la roine Blanche les faiſoit
» ſéparer l'un de l'autre, & n'étoient
» jamais logez enſemblement. Et ad-
» vint un jour qu'eux étant à Pontoiſe,
» le roi étoit logé au-deſſus du logis
» de la roine ſa femme, & avoit inſ-
» truit ſes huiſſiers de ſalle en telle fa-
» çon, que quand il vouloit aller cou-
» cher avec la roine ſa femme, & que la
» roine Blanche vouloit venir en la
» chambre du roi ou de la roine, ils
» battoient les chiens à fin de les
» faire crier; & quand le roi l'en-
» tendoit, il ſe muſſoit (2) de ſa
» mere. Si trouva celui jour la roine
» Blanche, en la chambre de la roine,
» le roi ſon mari qui l'étoit venue
» voir, parce qu'elle étoit en grand

(1) Etoit à cheval, voyageoit à cheval.

(2) Cachoit.

» péril de mort, à cause qu'elle s'étoit
» blessée d'un enfant qu'elle avoit eu,
» & le trouva caché derriere la roine,
» *de peur qu'elle ne le vît.* Mais la
» roine Blanche sa mere l'apperçut
» bien, & le vint prendre par la main,
» lui disant : *venez-vous-en, car vous*
» *ne faites rien ici ;* & le sortit hors
» la chambre. Quand la roine vit que
» la roine Blanche séparoit son mari de
» sa compagnie, elle s'écria à haute
» voix : *Hélas ! ne me laisserez-vous*
» *voir mon Seigneur ni en la vie, ni à*
» *la mort ?* Et ce disant elle se pâma,
» & cuidoit-on (1) qu'elle fût morte,
» & le roi qui ainsi le croyoit, y re-
» tourna la voir subitement, & la fit
» revenir de paméson «. Qu'on juge par ce seul trait, quelle devoit être la situation de Marguerite, & jusqu'où Blanche sa belle-mere poussoit la tyrannie qu'elle exerçoit sur ces deux vertueux époux. Si l'on est surpris de la patience du roi, qui alloit sans doute au-delà des justes bornes que le respect lui prescrivoit, la douceur & la

(1) Croyoit-on. *Credere, cuider.* Croire.

modeſtie de la reine ne ſont pas moins ſurprenantes. Elle vécut ſous le joug impérieux de ſa belle-mere juſquau départ de Louis pour ſon voyage de la Paleſtine. Elle eut beſoin de toute ſa conſtance dans les adverſités que Louis éprouva dans cette expédition, que le préjugé & les circonſtances des temps peuvent ſeuls rendre excuſables. Lorſque Louis fut fait priſonnier (en 1250) Marguerite étoit enceinte. Elle apprit cette terrible nouvelle trois jours avant ſes couches. Elle étoit enfermée dans la ville de Damiette aſſiégée par l'armée des Sarraſins, & à la veille de tomber entre leurs mains. Dans la crainte que ſon fruit ne pérît, elle faiſoit coucher dans ſa chambre un vieillard âgé d'environ quatre-vingt ans, mais d'une vertu & d'un courage à toute épreuve. Dans cette affreuſe ſituation, tout étoit à craindre pour la princeſſe. Avant que d'accoucher, elle fit ſortir tous ceux qui l'accompagnoient, à l'exception de ce vieillard, qui reſta ſeul avec elle. Il avoit le titre de CHEVALIER, qui ne ſe donnoit alors qu'aux plus grands

ſeigneurs (1), & après des ſervices ſignalés. Marguerite ſe jettant à ſes genoux, lui déclara qu'elle ne ſe releveroit point qu il ne lui eût *octroyé un don*, c'eſt-à-dire, accordé une grace qu'elle avoit à lui demander. Le vieillard la lui accorda. *Seigneur, Chevalier*, lui dit alors la reine, *ce que je vous demande, ſur la foi que vous m'avez donnée, c'eſt que ſi Damiette eſt priſe par les Sarraſins, vous me coupiez la tête, & ne me laiſſiez pas tomber vivante entre les mains des infidèles.* Je doute que Rome (2) & la Grece oppoſent à cette action quelque choſe de plus grand & de plus généreux. Mais la réponſe du chevalier n'eſt pas moins admirable. *Oui*, lui dit-il,

(1) Auſſi le titre de *nobiliſſimi, nobiliſſimus* ou *très-nobles*, ne ſe donnoit-il qu'à eux. Leurs ſceaux étoient différens de ceux des écuyers; car les damoiſels, varlets, ou bacheliers en armes n'en avoient point. Ils avoient quantité d'autres droits.

(2) En comparant ici Marguerite à Lucrèce, on pourroit dire de l'une & de l'autre ce qu'on a dit de Lucrèce comparée à Suſanne.

Caſta Suzanna placet; Lucretia cede Suzannæ:
Tu poſt; illa mori maluit antè ſcelus.

Madame, *vous ferez obéïe ; j'y ai déjà pensé, & la résolution en étoit prise.* Ce fut dans ces circonstances que la reine tranquillisée par l'assurance du chevalier, accoucha d'un prince (1), nommé *Jean*, auquel on donna le surnom de (2) TRISTAN, relatif à tant de malheurs réunis ensemble. Le jour même de son accouchement, on lui vint dire que les Pisans, les Génois & le peuple de Damiette étoient dans la disposition de prendre la fuite & d'abandonner le roi. Son courage ne succomba point à cette nouvelle ; elle envoya

---

Et comme on l'a traduit :

Des fureurs de Tarquin, malheureuse victime,
Lucrèce, vante moins ton généreux effort.
Le crime a précédé ta mort.
La mort eût prévenu le crime.

(1) L'an 1250.

(2) Le voir dit de celle destrece,
L'enfanta à très grant tristece,
Et voust que non li mit an,
Sans rapel nul, *Jehan Tristan*.

La Branche aux loyaux lignages.

C'est-à-dire ; » la reine ayant entendu le » vrai récit de ces malheurs, accoucha dans » cet accablement de tristesse, & voulut que » l'on donnât à l'enfant le nom de *Jehan* » *Tristan*.

chercher les plus abbattus, & leur tint un diſcours capable de détourner une réſolution ſi funeſte au parti des chrétiens. » Au nom de Dieu, leur dit Marguerite, n'exécutez pas le projet d'abandonner la place, comme j'apprends que vous avez réſolu de le faire. Si vous partez, que devient le roi mon époux ? Que deviennent tant de généreux chrétiens qui ont accompagné le roi mon ſeigneur ? Vous perdez tout par cette fatale déſertion. Au contraire, en reſtant ici, en nous aidant à défendre cette place, la paix devient plus facile; les ſarraſins moins inſolens écouteront plus volontiers nos propoſitions; notre ſort n'eſt plus ſi à plaindre «. Comme elle vit que ſon diſcours ne produiſoit pas tout l'effet qu'elle en eſpéroit, elle ajouta tout de ſuite : » Au moins, ſi vous oubliez ce que vous devez au roi, ſoyez ſenſibles au ſpectacle que préſente à vos yeux une princeſſe accablée de tant de malheurs, une innocente créature qui les éprouve avant que de les connoître. Attendez au moins que je puiſſe me relever de ma couche «. En leur te-

nant ce discours, elle ne pouvoit s'empêcher de verser des larmes que lui arrachoient le sort du petit prince & celui du roi. Ceux auxquels elle s'adressoit, parurent enfin touchés; mais ils lui objecterent les extrémités où ils étoient réduits, lui dirent qu'ils étoient à la veille de manquer de tout, & qu'ils ne pouvoient rester plus long-tems dans Damiette, sans y éprouver toutes les horreurs de la famine. A cela, Marguerite les assura qu'ils n'avoient rien à craindre; qu'elle pourvoiroit à tout, sans qu'il leur en coutât rien, & aux dépens du roi qui les prenoit dès ce jour-là à ses gages. Cette promesse rassura les esprits; & tous lui dirent qu'ils étoient prêts de rester s'ils avoient des vivres. Aussi-tôt Marguerite fit acheter tous ceux qu'on put trouver dans Damiette & chez les bourgeois, & les fit distribuer aux Génois & aux Pisans. Cette dépense, faite sur le compte & des deniers du roi, alla pour quelques jours à *trois cens soixante mille livres*, somme prodigieuse dans ce tems, où le marc d'argent n'alloit qu'à quatre-vingt sols où quatre livres. La conduite de la reine sauva peut-être le roi, &

les malheureux débris de ſon armée. Le traité fut conclu avec les Sarraſins, & la rançon de Louis, ou plutôt celle de ſes gens, (car il ne voulut pas que ſa perſonne fût eſtimée à prix d'argent) fut réglée à quatre cens mille (1) livres. La reddition de Damiette devoit être le prix de la rançon du roi.

On peut dire que dans ſa captivité & pendant le traité, Louis fit voir en toute occaſion des marques de courage, de conſtance & de religion qui ſurpaſſent tout ce qu'on peut imaginer de grand & de ſublime. Jamais vaincu n'étonna ſes vainqueurs au point

---

(1) Voyez la xx diſſertation de Ducange ſur Joinville, p. 257 de ſon édition. Il avoit d'abord été convenu entre les députés de S. Louis, & ceux du ſultan de Babylone que le roi payeroit au ſultan un million de bezans d'or ou ſarraſinois, qui furent enſuite réduits à huit cens milles. Chaque cent mille de ces bezans (*bizantini*) faiſoit, ſuivant Joinville, cinquante mille livres d'or, ou cent mille marcs d'argent, c'eſt-à-dire que chaque marc d'argent, valoit huit beſans d'or, & quatre-vingt ſols d'argent ou quatre livres, le bezant à dix ſols en argent. D'après ces ſupputations il réſulte que la rançon de S. Louis alla à cinq millions de notre monnoie actuelle.

qu'il le fit. Aussi les Sarrasins, qui eurent dessein d'en faire leur roi, disoient-ils que Louis *étoit le plus fier chrétien qu'ils eussent jamais connu.*

Quoique je m'éloigne un peu de l'histoire particuliere de la reine, je ne saurois m'empêcher de rapporter ici la formule du serment que firent les Sarrasins au roi, en renouvellant le traité fait avec le dernier Soudan qu'ils avoient eux-mêmes massacré. Ils jurerent qu'en cas de contravention à leur parole & aux promesses qu'ils faisoient au roi, *ils vouloient être honnis & deshonorés comme celui qui, par son péché, va en pélerinage à la Mecque la tête nue; comme celui qui laisse sa femme, & puis après la reprend; & comme le Sarrasin qui mange la chair de pourceau* (1). Ils ne pouvoient, dit-on, s'engager par des sermens plus sacrés. Celui du roi fut, que s'il ne tenoit pas ce qu'il promettoit, *il vouloit être séparé de la compagnie de Dieu, & de sa digne mere, des douze apôtres & de tous les saints & saintes du paradis.*

Les Sarrasins, qui ne connoissoient

(1) Joinville, chap. 46.

pas assez la piété du roi, exigérent qu'il ajoutât: *Qu'il consentoit à être réputé parjure, comme le Chrétien qui a renié Dieu & son baptême & sa loi; & qui en dépit de Dieu, crache sur la croix & la foule aux pieds.*

Cette formule étoit sans doute de l'invention de quelque chrétien renié. Louis y résista beaucoup, quoiqu'elle n'eût rien de plus fort que la premiere partie du serment. Cependant il est à croire qu'il s'y soumit.

Avant que de rendre Damiette, la reine sortit de la ville & se retira sur la flotte que les chrétiens avoient au port de cette ville, quoiqu'elle ne fût pas encore en état de quitter la chambre, & elle alla à Acre pour y attendre le roi qui devoit l'y rejoindre. Il n'y arriva que six jours après & ce ne fut qu'à leur réunion que les inquiétudes de la reine cesserent. Après tant de malheurs, auxquels il semble que l'humanité devoit succomber, Louis prit le parti extraordinaire & inconcevable de rester en Egypte, & d'y remettre une nouvelle armée sur pied. D'Acre il alla à Césarée, dont il fit rétablir les fortifications, & se vit en-

core en état de recommencer une nouvelle expédition. Cela fait voir quelles étoient déja les ressources de la France. La reine aussi constante que son époux, ne l'abandonna point. Les affaires sembloient prendre une face plus heureuse; les chrétiens profitoient des fautes passées, & de la division des infidèles, lorsque le roi apprit la nouvelle de la mort de la reine Blanche, arrivée, comme nous l'avons dit, le premier Décembre 1252. Louis fut extrêmement sensible à cette nouvelle, & fit voir toutes les marques d'une extrême douleur. Elle alla au point que le sire de Joinville, qui lui parloit avec autant de zèle pour son service que de sincérité, se crût obligé de lui remontrer que la sagesse & le rang d'un aussi grand roi que lui, ne s'accordoient pas bien avec un si grand abattement.

A l'égard des dispositions de la reine, tout annonçoit qu'elles devoient être bien différentes. Cependant une de ses dames, que Joinville appelle *madame Marie de bonnes Vertus*, vint prier ce seigneur de passer auprès de la reine pour la consoler, *parce qu'elle menoit un deuil merveilleux*, lui dit cette dame.

Le ſire de Joinville étant paſſé dans ſon appartement, la trouva effectivement dans une grande triſteſſe & fondant en larmes. Il ſavoit que la reine-mere étoit la femme que Marguerite aimoit le moins, & dont elle avoit les plus juſtes ſujets de ſe plaindre. Surpris de ſa ſituation, il ne put s'empêcher de lui dire, avec la louable ſincérité du tems, qu'*il étoit bien vrai qu'on ne devoit mie croire femme à pleurer.* Marguerite auſſi ſincere, lui répondit, que ce n'étoit pas la reine-mere qu'elle pleuroit; mais que le ſujet de ſa douleur étoit celle à laquelle ſe livroit le roi ſon ſeigneur, & l'inquiétude où la mettoit la princeſſe Iſabelle ſa fille, qu'elle avoit laiſſée en France entre les mains des hommes (1). La reine ſe conſola donc aiſément de ce malheur. Il étoit impoſſible que le roi reſtât plus long-tems en Terre-Sainte; l'état demeuroit ſans chef: ſa préſence depuis long-tems néceſſaire en France, devenoit indiſpenſable par la mort de la

(1) Iſabelle de France, née avant le départ du roi, qui fut depuis femme de Thibaut II, roi de Navarre.

régente.

régente. Le départ de Louis fut donc résolu, & le sire de Joinville, qu'il honoroit de son amitié & de sa confiance, fut chargé de conduire Marguerite & ses enfans (1) à Tyr, à sept lieues d'Acre, où le rendez-vous fut donné. La route étoit dangereuse; il falloit passer sur les terres des ennemis aux environs de Damas, capitale de l'Egypte, avec qui l'on étoit toujours en guerre, & l'on ne pouvoit faire de grandes traites avec une princesse accompagnée de deux enfans à la mammelle. Cependant le brave Joinville arriva heureusement à Tyr avec le dépôt précieux dont il étoit chargé. Le roi rejoignit son épouse, & tous les deux partirent d'Acre, & s'embarquerent la veille de la fête de saint Marc (24 Avril 1254) jour de la naissance du roi. La navigation ne fut pas sans péril. La princesse en affronta, qui épouvanterent les guerriers les plus déterminés.

L'auteur de la vie de Saint Louis, (Joinville) remarque que dans l'isle

(1) *Jean*, dit Tristan; & *Blanche* la jeune, née à Japha en Syrie en 1252.

de Chypre, la reine resta dans un vaisseau brisé de la tempête, & en si mauvais état, qu'Olivier de Termes, qu'il appelle le plus *vaillant & hardi chevalier qu'il connut oncques en la Terre-Sainte*, n'osa y rester, & se fit descendre à terre. Ce danger fut suivi d'un autre, où la reine eut recours aux vœux; mais une remarque à faire en cette occasion, est la soumission, & la crainte tendre & respectueuse que montra Marguerite pour le roi son mari. Elle vint pour le chercher dans sa chambre, où étoit Joinville seul avec le connétable Gilles Brun. Ne trouvant point son époux, elle dit à Joinville, qu'elle le prioit d'engager le roi de faire un *vœu à Dieu ou à ses saints pour leur délivrance*. Joinville lui ayant proposé de promettre dans cette intention de faire un voyage à *Saint-Nicolas de Varengeville*, elle lui répondit qu'*elle le feroit bien volontiers; mais qu'elle appréhendoit que le roi ne le trouvât mauvais, & ne voulût s'acquitter lui même du vœu en personne.* Elle ne croyoit pas qu'il fût permis à une femme qui aime son mari, de s'engager à rien faire sans sa permission, *pas même un vœu dans le plus grand dan-*

ger. Aussi se contenta-t-elle de promettre à saint Nicolas *une nef* d'argent du poids de cinq marcs (1), & pria même Joinville, qui s'engagea au voyage, de lui servir de *pleige*, c'est-à-dire de caution auprès de saint Nicolas; comme si elle n'eût pu se flatter de faire certainement, & par elle-même, une dépense d'environ *dix livres*.

Je releve ces petites circonstances, pour faire voir jusqu'à quel point elle poussoit son scrupule en matiere d'obéissance pour le roi son mari. Nous sommes dans un siècle où ces remarques ne sont pas déplacées.

Ces deux augustes époux arriverent enfin à Marseille, avec les deux petites princesses, après trois mois de naviga-

(1) En prenant le poids de marc pour la demi-livre : à douze onces la livre, ou dix onces deux tiers du poids de marc actuel, il s'y trouvoit dix pieces qu'on nommoit sols, chacune desquelles valoit douze autres pieces nommées deniers, c'est-à-dire cent vingt deniers au marc, ou dans les cinq onces un tiers d'argent. Si on le prend pour la livre, comme c'étoit l'usage, c'étoit le double, deux cens quarante deniers, ou vingt pieces ou sols, qui, à cause du titre, pouvoient valoir vingt de nos écus de six livres, ou cent vingt livres.

tion, le 11 Juillet 1254. Tandis que Louis, de retour dans ses états, s'y occupoit tout entier du soin de les réformer par ses exemples & par ses loix (1); Marguerite entierement livrée, aussi-bien que son époux, à la piété, en donnoit les marques qui étoient en usage de son tems. Je veux dire, qu'elle faisoit construire des monasteres, ou secondoit Louis dans les projets de fondation; qu'elle faisoit des pélerinages, cherchoit des reliques, faisoit faire des châsses, &c. Louis pensant à son salut avec une sorte de frayeur sur ses obligations voulut descendre du trône & embrasser la vie religieuse,

(1) La premiere des ordonnances de saint Louis concernant l'administration de la justice; les défenses aux juges de recevoir des présens; à tous ses sujets de jurer, de jouer aux dez & AUX CARTES; l'injonction de chasser les filles débauchées, qui étoient déja à Paris en très grand nombre; les usures & les Juifs, est du mois de Décembre 1254. Voyez la table chronologique des ordonnances depuis Hugues Capet, publiée en 1706 *in*-4, par Eusebe de Lauriere, & qui est le projet de la belle collection des ordonnances de nos rois, déja très-avancé, p. 19 & suiv. Ses ETABLISSEMENS ne furent publiés qu'en 1270. *Vid. ibid.* p. 30.

La vieilleſſe ennemie des grandes agitations, ou les infidélités de la fortune ont fait renoncer quelques princes à l'autorité ſouveraine ; mais l'on ne s'aviſe guères de mépriſer une couronne dans la plus belle ſaiſon de la vie, à l'âge de 40 ans. Cependant il eſt certain que le roi y penſa ſérieuſement. La reine eut aſſez de crédit ſur ſon eſprit pour rompre un deſſein qui l'arrachoit à ſes ſujets, qui le regardoient comme un bon pere de famille qui gouverne ſes enfans avec amour & tendreſſe, Marguerite lui fit comprendre qu'il ſe devoit à l'état dont il faiſoit le bonheur, & elle fut écoutée. La France lui dut ſon roi & le modèle des ſouverains. Dans cette princeſſe la pureté du cœur, l'innocence des mœurs, la ſimplicité de la foi, donnoient un prix réel à ſes actions. Le ſire de Joinville, qui nous a laiſſé un tableau ſi naïf & ſi précieux des mœurs de la cour de ſaint Louis, rapporte un trait qui caractériſe admirablement la ſimplicité du tems (1). Ce Seigneur avoit demandé au roi la permiſſion

(1) Chapitre 75 de l'édition de Poitiers.

d'aller faire un pélerinage à *Notre-Dame de Tourtouſe* (1). Il l'obtint, & fut chargé d'acheter différentes étoffes dont le roi avoit deſſein pour faire préſent aux Cordeliers à ſon retour en France. Il s'acquitta de ſa commiſſion. Le ſouverain du pays fit beaucoup d'honneurs au ſire de Joinville, & lui fit préſent de quelques reliques qui furent apportées au roi avec les camelots ou étoffes que Louis avoit demandées. En achetant ces étoffes, Joinville en acheta ſix pièces à deſſein d'en faire préſent à la reine. Il les lui envoya effectivement par un de ſes chevaliers. Marguerite avoit appris que Joinville étoit de retour, & qu'il apportoit des reliques de Tripoli. Voyant entrer le chevalier avec un ballot dans ſon appartement, elle alla ſe mettre à genoux devant *le ballot*, penſant que c'étoit les reliques qu'on lui apportoit.

Le Chevalier, porteur du paquet, qui ignoroit le motif de l'action de la

(1) Cette *Notre-Dame* étoit révérée à *Triple*, dit Joinville; c'eſt-à-dire, à Tripoli de Syrie, port de mer d'Aſie, ſur la mer Méditerranée.

reine, s'agenouilla lui-même, regardant Marguerite ſans pouvoir lui rien dire. La princeſſe le voyant dans cette poſture, lui dit de ſe lever, en ajoutant avec une pieuſe bonté, *que ce n'étoit pas à lui à s'agenouiller, ayant l'honneur de porter des ſaintes reliques.* Des reliques, *Madame*, reprit le chevalier étonné, *je n'en porte aucunes. C'eſt un paquet de camelots que le ſire de Joinville vous envoye.* Alors la reine & les dames qui l'accompagnoient ſe mirent à rire; » *Et dit la royne au* » *chevalier* (je me ſers des termes de » Joinville) *mal jour ſoit donné a votre* » *ſeigneur quand il m'a fait agenouiller* » *devant ſes camelots* «.

Une autre preuve de la ſimplicité des mœurs du tems en matiere de religion, ſe tire du motif qui détermina S. Louis à défendre aux femmes de mauvaiſe vie les ornemens d'or & d'argent (1). Lorſ-

(1) Et particulierement les *ceintures d'or* ou dorées: ce qui donna, dit-on, lieu au proverbe: *Bonne renommée vaut mieux que ceinture dorée.* Paſquier ſemble donner à ce proverbe une origine bien poſtérieure, puiſqu'il la tire de la diſpoſition d'un arrêt du 28 Juin 1420, qui défend *à toutes femmes amoureu-*

que l'on aſſiſtoit à la meſſe, il étoit d'uſage d'aller à l'offrande, & ceux qui y alloient ſe donnoient le baiſer de paix. La reine, qui y alloit ſans les diſtinctions qui pouvoient l'accompagner, & comme mêlée dans la foule, ſe trouva un jour à côté d'une femme qu'elle baiſa, ſuivant l'uſage; & il fut reconnu que cette femme, dont les habits annonçoient un rang diſtingué, n'étoit qu'une femme publique. Ce fut pour éviter une pareille erreur, & en garantir non-ſeulement la reine, mais auſſi toutes les honnêtes femmes qui y étoient expoſées, que ſaint Louis fit le réglement qui défendoit l'or & l'argent aux femmes débauchées. Soit que S. Louis ne crût pas la reine capable des affaires du gouvernement, ou qu'il appréhendât de mécontenter les grands du royaume, & les princes qu'on appelloit encore les *Seigneurs du Sang*, & par-là

ſes, filles de joie, & paillardes, de ne porter robbes à collets renverſées, queues ne CEINTURES *dorées, & boutonnieres à leurs chaperons.* Arrêt ſuivi d'un autre pareil en 1446. Etienne Paſquier, liv. VIII de ſes recherches, chap. 11, p. 783 de l'édition *in-fol.* de 1723.

de renouveller les brigues & les troubles qui s'étoient élevés sous la régence de sa mere; on ne voit pas que Marguerire ait jamais eu part au maniement des affaires, du moins en France.

Après qu'il eut résolu de passer une seconde fois en Terre-Sainte, & avant son départ de France, du mois de Juin 1270, il eût pu donner la régence à la reine (1); mais il nomma pour l'administration de l'Etat, *Mathieu de Vendôme*, abbé de saint Denis, & *Simon de Clermont*, Sire de Néele. Il étoit accompagné de trois de ses fils; PHILIPPE, qui lui a succédé; TRISTAN, qui mourut dans cette croisade; & PIERRE, comte d'Alençon. Le second voyage du roi fut encore plus malheureux que le premier, puisqu'il y périt au camp devant Tunis, de la peste qui se mit

(1) Saint Louis partit de Paris au mois de Mars 1269, passa à Cluni les fêtes de Pâques, qui cette année étoit le 13 Avril, & suivant l'ancienne maniere le premier jour de l'année 1270; alla ensuite à Lyon, & de-là à Aigues-mortes, d'où il ne partit qu'à la fin de Juin 1270, après environ deux mois de séjour. Lauriere, tables chronologiques des ordonnances, p. 30.

dans son armée, le 25 Août de l'an 1270, peu de tems après son arrivée.

Marguerite fut sans doute aussi sensible qu'elle devoit l'être à la mort d'un époux dont elle avoit été constamment aimée, & qu'elle avoit toujours fidèlement chéri. Philippe, surnommé le Hardi, son fils, qui l'accompagnoit, lui ayant succédé, Mathieu de Vendôme & le seigneur de Néele furent continués dans l'administration des affaires pendant l'absence du nouveau roi. Nangis leur donne en cette occasion le titre de *gardes & baillistres de l'Etat* (1).

Marguerite prit le parti de la retraite. Les actions de piété & les fondations de monasteres & de maisons religieuses l'occuperent. Elle fonda l'hopital de la Barre au fauxbourg de Château-Thierry, & un autre au fauxbourg saint Marcel de Paris; donna en 1294 aux Cordelieres de ce fauxbourg sa maison royale, située près de leur monastere,

(1) Noms qu'on donnoit alors aux tuteurs, & qu'ils ont dans la plupart de nos coutumes. On disoit aussi *bail. Le mari est* BAIL *de sa femme.* Tenir le royaume en *bail*, dit la chronique de Flandre, chap. 109. De-là les mots de *bailliage*, *bailli*, *baîle*.

à condition que la princeſſe Blanche ſa fille en auroit la jouiſſance pendant ſa vie. On la voit cependant en 1278 occupée de ſes prétentions ſur la Provence. Dès l'an 1245 (1), après la mort de Raymond Béranger, la reine de France, & Eléonor reine d'Angleterre, ſes deux filles, avoient agi l'une & l'autre, pour ſe procurer la propriété de cette belle province. Mais S. Louis, qui étoit parvenu à faire épouſer la princeſſe *Béatrix* de Provence ſa belle-ſœur, à Charles, comte d'Anjou ſon frere, s'étoit contenté de le rendre maître des Etats du comte Raymond Béranger.

Charles, devenu roi de Sicile & de Naples, avoit poſſédé tranquillement la Provence, malgré les plaintes de la reine de France, qui, en qualité d'aînée, prétendoit que la Provence devoit lui appartenir à elle ſeule par le trépas de ſon pere. A ſuivre cette affaire de près, il paroît que Blanche de Caſtille avoit déterminé le roi ſon fils en faveur du comte d'Anjou, con-

(1) Gaufridy, hiſtoire de Provence, tome I, p. 139, & p. 172.

tre les intérêts de Marguerite, & en quelque façon contre ceux de la France. La reine avoit été obligée de dissimuler : elle avoit même vu Blanche établie régente en Provence aussi-bien qu'en France lors de la premiere croisade. Mais se trouvant libre & maitresse de ses actions par la mort de saint Louis, elle chercha à profiter des circonstances que lui présenta la situation des affaires du roi de Naples en 1279. Le pouvoir de Charles d'Anjou en Italie l'avoit rendu redoutable, & par conséquent odieux à la Cour de Rome. Jean XXI, élu en 1277, avoit cherché tous les moyens que la politique lui avoit pu suggérer pour l'abaisser. Il lui avoit ôté les titres de Sénateur romain, & de vicaire de l'empire : il avoit même conçu le projet de former deux royaumes en Italie, l'un en Toscane, & l'autre en Lombardie. Pierre III, roi d'Aragon, excité par le pape, redemandoit la Sicile, du chef de Constance sa femme, fille de Mainfroi (1), auquel appartenoit

(1) MAINFROI étoit fils naturel de l'empereur *Frédéric II*, mort en 1250, & frere

ce royaume. Ce fut alors que Marguerite, veuve de ſaint Louis, penſa à exercer ſur la Provence les droits qu'elle avoit été obligée d'abandonner autrefois. Mais ſi elle compta ſur la Cour de Rome, elle fut trompée. Le pape aimoit encore mieux voir la Provence entre les mains d'un Prince de la maiſon d'Anjou, qu'entre celles du roi de France, auquel la mort de Marguerite l'eût pu transférer. L'un étoit

---

de *Conrad*, ſucceſſeur de Frédéric, empoiſonné, dit-on, par Mainfroi, qui s'empara des royaumes de Naples & de Sicile, dévolus par la mort de Conrad, à *Conradin*, ſon fils. Les papes ſe réuniſſant d'intérêt avec la maiſon d'Anjou, contre la maiſon de Suabe, excommunierent l'*uſurpateur* MAINFROI en 1263, & CONRADIN *le légitime héritier* en 1268. Le premier fut tué à la bataille de Bénévent en 1266. Le ſecond eut la tête coupée quelque tems après, par l'ordre de Charles d'Anjou, qui devint par ce crime & les brigues des papes, maître des royaumes de Naples & de Sicile. Des titres ſi injuſtes ne produiſirent qu'un droit incertain, & qui diſparut enfin dans la premiere & dans la ſeconde maiſon d'Anjou. L'infortuné Conradin avoit à peine quinze ans, lorſqu'il fut la victime de la cruelle politique de Rome & de Charles d'Anjou. Il n'avoit pas d'autre crime que la légitimité de ſes droits.

moins puiſſant & moins à craindre que l'autre. Il changea donc de conduite & d'intérêts, en ſe déclarant pour Charles d'Anjou, roi de Naples & de Sicile. La reine s'étoit adreſſée à l'empereur Rodolphe I, comme ſi la Provence eût été un fief de l'Empire ; & elle avoit deſſein de paſſer plus avant. Le pape, qui craignit les ſuites de ſes démarches, interpoſa ſon autorité, & diſpoſa Marguerite, qui ne s'apperçut pas du piége, ou qui n'étoit pas aſſez puiſſante pour l'éviter, à en paſſer par la voie de la négociation. Il lui envoya un légat pour l'engager à lui remettre la déciſion de ſes droits. Il obtint ce qu'il demandoit, & commit le cardinal Urſin ſon parent, pour accommoder l'affaire. Le cardinal n'eut preſqu'aucun égard aux intérêts de Marguerite ; & par la déciſion qu'il donna, il fut arrêté que la Provence demeureroit à Charles d'Anjou, à condition de l'hommage à l'empereur ; & que Clémence, fille de ce dernier, épouſeroit le prince Charles, fils du prince de Salerne, & petit-fils de Charles d'Anjou ; *ſauf à Marguerite à faire apparoir de ſon droit à l'empereur, &*

à continuer sa poursuite, si elle avisoit bon être. Elle devoit être fort mécontente d'un pareil jugement ; mais abandonnée de l'empereur, & même de la France, il fallut y acquiescer. Livrée toute entière à la piété, elle mourut dans la retraite qu'elle avoit choisie au couvent des religieuses Cordelieres, dites de sainte Claire, qu'elle avoit fondées au fauxbourg saint Marcel. Suivant son épitaphe (1) qu'on lit à S. Denis sur une tombe plate de cuivre jaune devant le grand autel, la mort de cette princesse est datée du 21 Décembre 1295. D'autres la datent du 20 ; mais Mezeray, qui date du 25 Décembre 1285, se trompe certainement (2). Elle rendit saint Louis

---

(1) *Ici gist la noble royne de France* MARGUERITE, *qui fut femme de monseigneur S. Loys, jadis roy de France ; qui trépassa le mercredi devant Noël, l'an de l'incarnation de Notre Seigneur,* M. CC. XCV. *Priez pour son ame.*

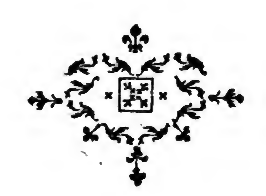
(2) Abrégé chronologique, p. 474, édit. de 1676. Gaufridy, qui l'a suivi, a fait la même faute, Hist. de Provence, tome I, liv. V, p. 185. Elle a aussi été commise par M. le président Hainaut, abrégé chronol. p. 173 *in*-8. de la troisieme édition.

pere d'une postérité aussi brillante que nombreuse, ayant eu onze enfans. 1. LOUIS de *France*, né le 21 Septembre 1243, mort sans alliance à Paris en 1259, est inhumé dans l'abbaye de Royaumont. 2. PHILIPPE, dit *le Hardi*, successeur de saint Louis. 3. JEAN, mort enfant en 1247, inhumé à l'abbaye de Royaumont (1). 4. JEAN, dit TRISTAN ou *de Damiette*, où il naquit en 1250, mort de peste au camp de Tunis, sans postérité, le 3 Août 1270. 5. PIERRE, *comte d'Alençon*, mort à Salerne le 6 Avril 1283, inhumé aux Cordeliers de Paris; il n'eut de Jeanne de Châtillon que deux princes morts enfans avant leur pere. 6. ROBERT de *France*, comte de Clermont, tige de la maison royale de *Bourbon*, maison déjà célebre, & de laquelle Robert épousa l'héritiere,

(1) Avec cette épitaphe: *Hic jacet Joannes excellentissimi* LUDOVICI JUNIORIS, *regis Francorum filius, qui in ætate infantiæ migravit ad Christum, anno gratiæ* M. CC. XLVII. VI. *Id Martias.* (le 11 Mars).

Cette épitaphe nous apprend que S. Louis a quelquefois été appelé *Louis le Jeune.*

Béatrix de *Bourbon*, fille d'Agnès de Bourbon, & de Jean de Bourgogne. 7. BLANCHE, morte âgée de trois ans en 1243, inhumée à Royaumont. 8. ISABELLE, née le 2 Mars 1241, mariée à Thibaut II, dit *le Jeune*, roi de Navarre, morte sans postérité en 1271, inhumée aux Cordelieres de Provins. 9. BLANCHE, née en Japha en Syrie en 1252, fondatrice avec la reine sa mere, des Cordelieres du fauxbourg saint Marcel, où elle mourut le 17 Juin 1320. 10. MARGUERITE, premiere femme de Jean I, duc de Brabant, morte vers l'an 1271. 11. AGNÈS, mariée en 1279 à Robert II du nom, duc de Bourgogne, morte en 1327, inhumée à Cîteaux.



ISABELLE D'ARAGON.

ISABELLE D'ARAGON, premiere femme de Philippe III, dit *le Hardi*, fils & successeur de S. Louis, étoit fille puînée de Jacques premier du nom, roi d'Aragon, & d'Yolande de Hongrie, seconde femme de Jacques. Elle fut accordée par traité passé à *Corbes*, près de Montpellier, le 11 Mai, veille de la Pentecôte 1258, & mariée à Clermont en Auvergne, avec dispense du pape (1), le 28 Mai, fête de la Pentecôte 1262. Elle avoit au plus quinze ans, lorsqu'elle épousa Philippe. Les motifs de ce mariage de la part du roi d'Aragon, étoient le dessein qu'il avoit de s'agrandir par ses alliances, & de s'assurer, s'il le pouvoit, du royaume de Sicile. Son fils dom Pédre avoit épousé Constance, fille de Mainfroi, roi ou usurpateur de Sicile, comme nous l'avons dit en

(1) Alexandre IV. Voyez du Tillet, recueil des rois de France, p. 169, dans l'inventaire des titres du roi *Philippe Tiers*.

parlant des desseins de la reine Marguerite, veuve de S. Louis. Pour s'assurer de la France, il proposa le mariage d'Isabelle avec Philippe. Les deux rois, Jacques & Louis, eurent une entrevue à Clermont en Auvergne. Le roi d'Aragon, pour cimenter l'alliance qu'il contractoit avec S. Louis, lui céda le droit qu'il prétendoit avoir sur les comtés de Carcassonne, Beziers & Milan; & le roi, pour ne pas demeurer en reste, lui abandonna le droit de souveraineté qu'il avoit sur le comté de Barcelone & la Catalogne. La princesse eut pour douaire les comtés de Beziers & de Carcassonne. Isabelle suivit le prince son époux en 1270 dans son voyage de la Terre-Sainte, où il accompagna S. Louis, & supporta toutes les fatigues du voyage avec beaucoup de force, mais à son retour étant tombée de cheval à Cosence en Calabre, en passant une petite riviere à gué, elle mourut de sa chute le 28 Janvier 1271, n'étant encore âgée que de vingt-quatre ans. Son corps fut rapporté en France (1), & inhumée à saint

(1) Avec ceux de *saint Louis*; d'*Alfonse*.

Denis, ſous un tombeau de marbre noir, ſur lequel ſe voit une ſtatue couchée, de marbre blanc, qui la repréſente. On y déchiffre ces vers en grandes lettres de marbre blanc très-difficiles à lire.

D'ISABEL l'ame ait paradis,
(1) *Dont lys cors giſt ſous cette image.*
Femme au Roy Philippe, fils
Au bon Roy LOYS mort en (2) *Carthage,*
(3) *Le jour de ſainte Agnès ſeconde,*
L'an mil deux cent dix, & ſoixante

---

frere de ſaint Louis, mort à Sienne; d'*Iſabelle de Toulouſe*, femme d'Alfonſe, morte douze jours après lui; & de *Thibaut le Jeune*, roi de Navarre. *Le roi couvert de deuil*, dit Mezeray, *après tant de dépenſes & de travaux, ne rapporta en France que des coffres vuides, & des cercueils pleins d'oſſemens.* Mezeray, abrégé chronol. ſous l'an 1271.

(1) Ly cors, pour le corps.

(2) En Carthage; c'eſt-à-dire, devant Tunis qui eſt l'ancienne Carthage.

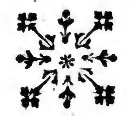
(3) Le jour de ſainte Agnès ſeconde, ſemble ſignifier deux jours après la fête de ſainte Agnès, qui eſt le 23. Janvier, la ſainte Agnès étant le 21. Anſelme date ſa mort du 28.

(1) A Cusance fut morte au monde,
Vie sans fin Diex (2) l'y consente.

Elle étoit déjà mere de quatre princes, qui furent; le premier, Louis, mort jeune, empoisonné en 1276, & inhumé à saint Denis, suivant Guillaume de Nangis; le deuxieme Philippe IV, surnommé *le Bel*, roi de France; le troisieme, Charles, comte de Valois, tige de la branche de Valois; & le quatrieme Robert, mort jeune. Tout ce que nous savons de cette princesse, c'est que le roi son époux, & toute la Cour, furent fort sensibles à sa mort. Sa jeunesse & sa fécondité étoient seules d'assez justes motifs de regrets.

---

(1) Cusance, pour Cosence.
(2) Diex, Dieu.



MARIE DE BRABANT.

MARIE DE BRABANT fut la seconde femme de Philippe le Hardi. Elle étoit fille de Henri troisieme du nom, duc de Brabant, & d'Alix de Bourgogne, & sœur de Jean, déja duc de Brabant. Le roi, ou par le conseil des grands du royaume, qu'on appeloit encore LES BARONS, ou parce qu'il s'ennuyoit du veuvage, étant encore fort jeune, fit demander *Marie* de *Brabant* pour femme. Elle fut conduite en France en 1274, & mariée au bois de Vincennes au mois d'Août de la même année. L'année suivante, le roi la fit sacrer dans la Sainte-Chapelle à Paris, le jour de saint Jean-Baptiste. L'archevêque de Sens, comme métropolitain, prétendoit au droit de faire la cérémonie du Sacre ; mais le roi voulut qu'il fût fait par *Pierre Barbet*, archevêque de Rheims, par le privilége attaché à la Sainte-Chapelle, de ne pas reconnoître l'autorité de l'ordinaire ni du

métropolitain. A ſa beauté & à des charmes touchans, la reine joignoit un eſprit vif & délicat. Les hiſtoriens de notre poëſie n'ont pas manqué d'obſerver que les poëtes, qui avoient brillé ſous le règne de S. Louis, furent encore en plus grande conſidération ſous celui de Philippe le Hardi, par la protection dont les honora Marie de Brabant. Henri III, duc de Brabant ſon pere, s'étoit illuſtré dans cette carriere; & on le met avec le fameux Thibaut, comte de Champagne, au nombre de nos premiers poëtes. Sa fille avoit hérité de ſes inclinations & de ſes talens (1). Elle avoit pour amie & pour confidente une femme de grande qualité, nommée Blanche (2), & livrée au même goût que la reine. Elles

(1) Maſſieu, hiſtoire de la poéſie Françoiſe, pp. 174 & 175. Fauchet, des anciens poëtes François, *in*-4, p. 148.

(2) Cette dame ne ſeroit-elle point *Blanche d'Artois*, ſœur de Robert II, & fille de Robert I, & de Mahaud de Brabant; femme en premiere noces de Henri I, roi de Navarre, & en ſecondes d'Edmond, comte de Lancaſtre, ſecond fils de Henri III, roi d'Angleterre, & d'Eléonore de Provence, morte en 1301?

paſſoient enſemble une partie de leur tems à faire des vers, & à aider de leurs conſeils & de leurs ſoins ceux qui en faiſoient. Un des Auteurs auquel elles rendirent de meilleurs offices, fut *Adenez le Roi* (1), qui avoit été poëte, ou *meneſtrel* de la cour de Henri de Brabant, de laquelle il avoit paſſé à celle de France avec la princeſſe Marie. *Adenez* compoſa le *Roman de Cléomades*, qu'on regarde comme le meilleur de ſes ouvrages. Mais la reine & Blanche lui en tracerent le plan; & il reconnoît lui-même qu'il leur doit ce qu'il y a de bon. L'Auteur proteſte qu'il ne veut pas déclarer leur nom; mais on ne laiſſe pas de le découvrir dans les lettres capitales de quelques vers du poëme ou roman, qui forment aſſez clairement

(1) Ou *li roi Adenez*. Le nom de roi étoit peut-être un titre, comme le *roi* des Ribauts; le roi des violons ou des meneſtriers; le *roi* des SOTS, ou le prince des SOTS, ou de la *ſottiſe*; le *roi* de la bazoche. Le mot de roi a encore parmi nous la ſignification d'excellent. La Fontaine a dit dans ce ſens: Mon mulet, c'eſt,..c'eſt le roi des mulets.

les

les noms de MARIE & de BLANCHE (1). Avec ces talens Marie se fit extrêmement aimer de son époux; il étoit facile & d'un esprit borné. Malheureusement pour la reine, elle se trouva dans une sorte de concurrence avec un favori : c'étoit Pierre de la Brosse (2),

(1) Adenez étoit fécond. Il indique les ouvrages dont il étoit auteur à la tête de son roman de *Cléomades*, comme Virgile au commencement de son Enéïde. Il y dit :

> Je qui fis d'*Ogier le Danois* *
> Et de *Bertain* qui fut au bois,
> Et de *Buenon de Commarchis*;
> Ay un autre livre *raemplis*,
> Moult merveilleux, & moult divers.

* Il faut sous entendre le livre, le Roman.

(2) Le Pierre de la Brosse dont il s'agit, étoit de famille bourgeoise, *fils* de Pierre de la Brosse II, sergent du roi S. Louis mort en 1252, & de Perronelle Pinet, remariée en 1269 à Geoffroy de Varettes, *chevalier*, & petit-fils de Pierre de la Brosse I, à qui Dreux de Mello, seigneur de Loches en Tourraine donna en 1219 une rente, en considération des bons services qu'il en avoit reçus. Pierre, favori de Philippe le Hardi, dit *seigneur de la Brosse*, l'étoit aussi de Langeais de Châtillon-sur-Indre, en Tourraine, de la Louppelande & de Moliherne en Anjou, de Damville, & de

homme d'une naiſſance obſcure, & qui, ayant quitté la Touraine ſa patrie, étoit parvenu au poſte de *barbier* (1), c'eſt-à-dire alors, de *chirurgien*, de Philippe de France, ſous le règne de S. Louis. Il s'étoit inſinué ſi adroitement dans l'eſprit de Philippe, que lorſqu'il fut ſur le trône, la Broſſe fut

---

Corneilles en Normandie, & de Chemeri en Nivernois, de Fains en Berri, & de deux maiſons & une rente à Chartres, de pluſieurs droits & parties de rentes conſidérables. Ses richeſſes, & ſa faveur, furent cauſe de ſa diſgrace. *V. Anſelme, tome VIII de la nouvelle édition p.* 440.

(1) Les médecins ſe qualifioient alors de PHYSICIENS, & le nom de BARBIER ſe donnoit ſpécialement aux chirurgiens. Depuis la diviſion de ces deux profeſſions, on appeloit barbier celui qui *opéroit;* & médecin celui qui *jugeoit & qui raiſonnoit.* Il y en a une preuve dans Gruter, & dans les antiquités de Roſin; dans une inſcription ſépulcrale rapportée par Bergier dans ſon hiſtoire des grands chemins, où un *P. Decimius P. L. Eros Merula*, eſt qualifié de *medicus clinicus*, & de *chirurgus ocularius.* Bergier, qui ne penſoit pas à la ſignification de *clinicus*, (qui veut dire, *qui obſerve l'état du malade alité, couché*) a fait un chirurgien de ce prétendu *clinicus*, mais c'eſt une mépriſe viſible de ce ſavant homme.

élevé à la dignité de chambellan, & même de premier ministre. Le roi se laissoit absolument gouverner par cet homme naturellement fier & insolent de sa prospérité ; tout plioit de gré ou de force devant lui. Le seul obstacle que le favori trouvât dans l'esprit & dans le cœur de son maître, étoit l'amour de Philippe pour la reine. Elle balançoit quelquefois son crédit ; il étoit obligé de dissimuler ; il craignit même que la reine ne l'emportât par ses caresses, auprès d'un époux qui l'aimoit, & d'un génie bien inférieur à celui de la reine. On prétend que sans cesse occupé de l'idée de perdre Marie dans le cœur du Roi, il crut en avoir trouvé l'occasion à la mort du prince Louis, fils aîné de Philippe & d'Isabelle d'Aragon sa premiere femme. Il paroît qu'on crut que Louis, fils aîné du premier lit du roi, étoit mort empoisonné. La Brosse (si l'on en croit les Historiens du tems) n'oublia rien pour persuader au roi que le poison étoit réel ; & que l'auteur du crime étoit la reine elle-même : elle y avoit intérêt ; elle ouvroit par ce moyen la voie au trône à ses enfans. Louis étoit

la premiere victime; mais il ne devoit pas être la derniere ; les trois autres princes devoient avoir le même sort; qui savoit même si le roi seroit exempt de l'attentat ? Si l'anecdote étoit véritable , qu'on se figure un prince aveuglé par un homme auquel il a donné toute sa confiance; ses inquiétudes, ses combats , son désespoir. L'empoisonneur étoit dans sa propre maison; la victime du crime son fils aîné. L'accusée étoit une épouse chérie , digne de l'être à tant de titres. L'accusateur son cher de la Brosse. Pour le croire, il falloit avoir une preuve convaincante; sinon le soupçon étoit même une injustice. Il chercha tous les moyens de découvrir un si horrible secret; & il en choisit un qui prouve bien & l'aveuglement de son siècle, & la petitesse de son esprit. Il apprit qu'il y avoit à Nivelle en Brabant une de ces religieuses, qu'on appeloit *béguines* (1), qui se mêloit de prédire l'avenir, & se vantoit du don de prophétie ; que

(1) Cet Ordre fut condamné & supprimé au concile de Vienne de l'an 1267, par Clément IV.

le vidame de Laon & un certain Sarrazin avoient auſſi la réputation de *devins*, & le talent de découvrir les choſes les plus cachées. L'avis, dit-on, venoit de la Broſſe ; il y a bien plus d'apparence qu'il venoit de la reine ; au moins en ce qui concerne la béguine de *Nivelle*, ſujette du duc de Brabant. Les eſprits ſupérieurs, & nés pour dominer ſur les foibles, n'ont que trop ſouvent recours à leurs foibleſſes pour réuſſir. Le roi, auquel on donnoit le choix, prit le parti de s'adreſſer à la *béguine de Nivelle*, de laquelle on lui avoit dit des choſes merveilleuſes. Sans doute qu'il lui donna la préférence, à cauſe de l'idée de ſainteté qu'il en conçut, & qu'il n'avoit ni du vidame de Laon, ni du Sarrazin ; & ſans doute auſſi, la reine avoit ſourdement travaillé à le déterminer pour une prophéteſſe de ſon pays. Le bon prince, au lieu de punir de pareils impoſteurs, ſe ſavoit peut-être fort bon gré de leur remettre la déciſion de ſon ſort entre les mains. Il envoya donc à Nivelle *Mathieu* (1), abbé de S. Denis, qui

(1) P. Emile l'appelle ETIENNE, & ſe trompe. Il mourut en 1288.

avoit déja été chargé de la régence de l'état, & *Pierre*, évêque de Bayeux, & *cousin* de la femme (1) de la Brosse, auquel il devoit son évêché. Un ancien ministre d'état, abbé de l'ordre le plus célèbre, & un évêque, étoient les deux hommes qu'on députoit pour consulter une fille qui n'avoit pour tout mérite qu'un cerveau un peu plus échauffé que ses pareilles, & que quelques auteurs même traitent sérieusement *de sorcière*. L'évêque de Bayeux, sans s'embarrasser du juste soupçon qu'on pouvoit prendre de sa conduite, & regardant la réponse de la béguine comme le coup de partie, prévint l'abbé de S. Denis, & parla *à l'oracle*, seul & avant l'abbé. Il flatta, il menaça, il intéressa la prophéteſſe. On ignore quels furent leurs entretiens. Mais ce qu'il est aisé de concevoir, c'est que la religieuse de Nivelle, à la sollicitation de l'évêque, promit de ne rien dire en faveur de la reine à

(1) Elle s'appelloit *Philippe*, & étoit fille de Mathieu, seigneur de S. Vincent : elle avoit épousé la Brosse en 1255 ; & mourut vers l'an 1270.

l'abbé de S. Denis, n'osant pas parler contre une princesse fille du duc son souverain. L'abbé de S. Denis s'étant adressé à elle, elle lui répondit *qu'elle avoit dit à l'evêque de Bayeux tout ce qu'elle savoit, & qu'elle n'avoit rien à dire davantage.* C'étoit en effet tout ce qu'elle pouvoit faire que de garder le silence dans une occasion si délicate. Il s'en retourna sans pouvoir en rien tirer de plus, & en apparence fort mécontent d'elle & de l'évêque, qui refusa également de s'expliquer. Je dis en apparence; car qui sait si tout ce jeu n'étoit pas l'ouvrage des partisans de Marie, qui vouloient à quelque prix que ce fût, faire tomber la Brosse dans le piége?

Les deux députés étant retournés à la cour, rendirent compte de leur mission. L'abbé de S. Denis, qui parla le premier au roi, ne lui cacha point la manœuvre de l'évêque; & celui-ci sur les questions que lui fit le roi, eut la hardiesse de lui répondre, qu'*il ne pouvoit s'ouvrir sur ce que lui avoit dit la béguine de Nivelle, PARCE QUE, ce qu'il savoit, il ne l'avoit appris qu'en confession.* Quelle confiance il falloit

avoir ſur le peu de lumière & la bonté d'un prince ſi cruellement joué! Philippe perdit pourtant patience ; mais au lieu de faire arrêter l'évêque ſur le champ, comme il le devoit, il ſe contenta de lui dire avec colere : *dom évêque* (1), *je ne vous ai pas envoyé pour la confeſſer ; & par Dieu, qui me fit, j'en ſaurai la vérité, & à tant, ne la lairrai-je mie.* En effet, perſiſtant dans ſes premieres idées, il renvoya ſur le champ Thibaut, évêque de Dol, & un chevalier du Temple. Pierre la Broſſe pouvoit prévoir ſa perte à cette démarche. Ils furent très-bien reçus, & l'oracle de Nivelle leur dit : *Dites au roi de ma part qu'il ne croye pas les mauvaiſes paroles qu'on lui dit de ſa femme ; car elle eſt bonne & loyale envers lui & envers tous les ſiens de bon cœur*

(1) On appeloit alors les évêques DOM, parce qu'on leur donnoit le titre de *révérend pere en Dieu*, qui valoit bien celui de MONSEIGNEUR, venu d'Italie, ainſi que l'éminence ; & qu'ils ſe donnent depuis quelque tems, & celui de GRANDEUR, qu'ils n'ont pris que depuis 1690. Voyez Caillercs, mots à la mode, p. 147, *in*-12, Paris 1692, chez Barbin.

& entier. (2) *Le poison*, lui fait ajouter un de nos historiens, *a été donné par un homme qui est tous les jours auprès du roi.* Les nouveaux députés ayant rapporté au roi la décision de la béguine, il reconnut alors, ou crut reconnoître qu'on l'avoit trompé, & que ceux auxquels il avoit le plus de confiance, n'en étoient pas les plus dignes. Il ne paroît pas qu'il soupçonnât le moins du monde la religieuse de Nivelle de s'être concertée, ni avec les partisans de la Brosse, ni avec ceux de la reine. Il y a cependant beaucoup d'apparence qu'elle n'avoit répondu que conformément aux instructions qu'elle avoit reçues. Philippe, ravi de ne pas trouver dans la reine la coupable qu'il cherchoit, dissimula le chagrin qu'il avoit conçu contre la Brosse & ceux de son parti. Il étoit en guerre avec l'Espagne; & la situation de ses affaires ne lui permettoit pas d'éclater contre un

(1) P. Emile qui fait l'apologie de la Brosse, dit que la béguine ajouta que le prince avoit été empoisonné par un homme qui approchoit tous les jours fort près de sa personne. (*Venenum à viro, & eo assiduo quotidianoque datum.*) Emil. in Philippo D. Lud. filio, p. 156, D.

homme qui avoit le secret de l'Etat; mais tandis que son ressentiment paroissoit endormi, celui de Marie de Brabant & des grands joints à sa cause, veilloit; & ils se frayoient le chemin à la vengeance la plus terrible. Le roi d'Espagne, sur lequel Philippe avoit eu de très-grands avantages, proposa une entrevue avec le comte d'Artois (1), ennemi déclaré de Pierre la Brosse, pour ébaucher un traité entre le roi de France & lui. Dans une conférence qu'ils eurent ensemble, on apporta au roi d'Espagne un paquet, où le secret des affaires de France étoit, dit-on, contenu. Le roi d'Espagne prenant ou feignant de prendre avantage des nouvelles que lui apprenoit cette dépêche, dit au comte, *qu'il n'étoit pas sans amis à la Cour de France*. Cela fut répété; & le comte d'Artois prétendit avoir reconnu, par ses liaisons en Espagne, que la Brosse étoit le traître

(1) Robert II du nom, dit *le Noble*, fils de Robert I, qui étoit frere de S. Louis, & de Mahaud de Brabant, fille aînée de Henri I, & l'un des ennemis de Pierre la Brosse, allié doublement à la reine, sa cousine issue de germaine.

qui informoit l'ennemi des ſecrets du roi. Il en écrivit en France ; mais adroitement, & ſans parler de la Broſſe. Nouveaux embarras dans l'eſprit de Philippe. On eût voulu ſans doute qu'il eût reconnu ſon favori à ces traits, & on ne ſauroit douter que ce ne fût l'intention de la reine & du comte ; mais le roi ne ſe détermina point encore à ſévir contre ſon favori. Il fallut donc imaginer un autre moyen pour le rendre nommément criminel & odieux ; & on le trouva, en faiſant tenir au roi même, par un moine (1), une boëte fermée, qu'un paſſant qui en étoit chargé, avoit, à ce qu'on prétendoit, laiſſée dans une abbaye où il étoit tombé malade, & l'avoit recommandée à l'abbé à ſa mort. Ce conte, tout ſuſpect qu'il dût être, produiſit le grand effet qu'on en attendoit. Le roi, auquel la boëte fut remiſe, ne voulut l'ouvrir qu'en préſence de ſon conſeil ; & malheureuſement pour la Broſſe, ce conſeil n'étoit compoſé que de ſes ennemis déclarés, & des amis de la reine. On y trouva un paquet de lettres

(1) Un Jacobin du couvent de Mirepoix.

cachetées du ſceau de Pierre la Broſſe. L'hiſtoire ne dit rien de ce qu'elles contenoient ; & ce ſilence eſt bien extraordinaire, & bien concluant pour le miniſtre. Mais on remarque que le bon prince, perſuadé de l'infidélité de ſon favori, comme d'un crime réel & démontré, partit auſſi-tôt de Melun, où il étoit, pour venir à Paris. Le conſeil fut aſſemblé à Vincennes ; & la Broſſe arrêté, fut conduit de Vincennes à Paris, & de Paris à Jenville en Beauce, où il fut enfermé dans une tour. L'évêque de Bayeux ſon parent ſe retira auſſi-tôt à Rome. Il prévit bien que le favori alloit être ſacrifié à la vengeance de la reine, & à la haine des grands ou des barons, qui étoient ſes juges & ſes parties. La Broſſe ramené à Paris, y fut peu de tems après condamné par les barons à être pendu au gibet public, ſes biens acquis & confiſqués au roi ; & le jugement fut exécuté le jour même de l'Arrêt, avant le lever du ſoleil, dit Gaguin, en préſence *du comte d'Artois, du duc de Bourgogne, & du duc de Brabant*, frere de la reine, qui avoient préſidé à ſa condamnation. Ce

fut ainſi que la reine ſe vengea du malheureux la Broſſe, dont le crime le plus véritable, & peut-être le ſeul véritable, fût d'avoir obſédé l'eſprit de ſon maître, au point que lui ſeul diſpoſoit des affaires, des charges & des emplois. C'eſt l'opinion du plus judicieux de nos hiſtoriens (1). La Broſſe a trouvé des apologiſtes, non-ſeulement en France, mais chez les étrangers. De ce nombre ſont le *Dante*, dans ce poëme fameux qu'il a intitulé le *Purgatoire*, au commencement du ſixieme chant, & ſon commentateur cités par l'auteur du traité du Péculat. Il eſt ſurprenant que l'auteur du nouvel abrégé, ait ſuivi l'opinion commune ſans former le moindre doute, dans une occaſion où le doute eſt ſi raiſonnable. On prétend, & Mezeray le rapporte, que dans ſes premiers mouvemens le trop crédule Philippe

(1) Mezeray, abrégé chronol. tome III, p. 198. *Aſſez coupable*, dit cet hiſtorien en parlant de la Broſſe, *quand il n'auroit point commis d'autre crime que d'avoir obſédé ſon roi... Car c'eſt un vol public à un particulier que de tenir, & poſſéder ſeul celui qui appartient à tous ſes peuples, comme tous ſes peuples lui appartiennent.*

menaça d'abord la reine du dernier ſupplice ; & un auteur du temps aſſure qu'elle courut riſque d'être brûlée vive, ſi le duc de Brabant ſon frere n'eût envoyé à ſon ſecours un chevalier qui offrit de prouver l'innocence de la reine *en champ clos* ; que l'accuſateur, ſuſcité par la Broſſe, n'ayant pas eu aſſez de courage pour ſoutenir les armes à la main ce qu'il avoit avancé, fut condamné au gibet. Je n'aſſurerai point cette derniere circonſtance ; je n'oſe même aſſurer que la Broſſe ait porté ſon imprudence & ſa témérité juſqu'à accuſer de poiſon une princeſſe aimée de ſon mari. Nous ſommes ſi mal informés des évènemens, ou plutôt des reſſorts ſecrets des évènemens de ces tems ; & la faveur où ſe trouva élevé un homme tel que la Broſſe, étoit ſi grande & ſi odieuſe alors, qu'il n'eſt point de machine que les grands ne fiſſent jouer, pour ſe débarraſſer d'un pareil favori dont le pouvoir éclipſoit le leur. Une circonſtance ſinguliere, que nous devons à Guillaume de Nangis, c'eſt que la mort de la Broſſe donna au peuple une extrême ſurpriſe, parce qu'on en ignoroit les motifs,

& qu'elle fut même cause de plaintes & de murmures (1). Apparemment il n'étoit point de ces favoris qui s'engraissent du sang du public, & dont le peuple voit toujours la chute & le supplice avec une sorte de transport. On peut regarder la Brosse comme le premier instrument & la premiere victime du pouvoir absolu que les rois de la troisieme race s'arrogerent depuis Philippe-Auguste, & auquel S. Louis avoit mis les bornes que prescrivent une politique raisonnée & de sages loix. Enguerrand de Marigny fut la seconde. Quoiqu'il en soit de ces réflexions, la reine resta seule en possession du cœur de son mari, & fit connoître que l'on n'entre point impunément en concurrence avec une princesse qui joint l'esprit à la beauté; & que le triomphe

(1) *Petrus de* BROCIA, *regis Franciæ cambellanus, magnus vir apud dominum suum & regni ejus principes quam plurimum honoratus, apud Parisios, communis latronum patibulo est suspensus; cujus causa mortis incognita apud vulgus magnam admirationis*, ET MURMURATIONIS MATERIAM MINISTRAVIT. Guillel. Nang. in chron. ad ann. 1278.

qu'on peut obtenir en ces occaſions eſt rarement durable, & ſouvent funeſte. Un titre du mois de Septembre 1280, cité par du Tillet, nous apprend que le douaire de Marie fut fixé à *dix mille livres tournois* de rente (1). Elle poſſédoit les châteaux & villes de Mantes, de Pacy, d'Anet, de Nogent-le-roi, de Montchauvet, de Bréval, &c. avec tous leurs droits.

La mort du roi ſon époux, arrivée en 1285, la priva des douceurs du trône. Elle vécut encore long-tems après; mais elle n'eſt plus connue que par quelques titres qui nous rapellent ſes bienfaits pour les maiſons religieuſes, qu'elle aimoit, & par l'éducation qu'elle donna à Jeanne de France ſa petite-fille, reine de Navarre, femme de Louis, comte d'Evreux.

Suivant du Tillet, elle ne mourut que le 10 Janvier, ou le 12, ſuivant

(1) Ceux qui ne réfléchiſſent pas à la valeur intrinſèque des eſpeces, regardent la dot & le douaire d'une reine, réduits à dix mille liv., comme quelque choſe de fort médiocre; mais il y a beaucoup de proportion entre cette ſomme & celle qu'avoient nos princeſſes avant Louis XIV.

Anſelme, 1321. Les Cordeliers de Paris eurent ſon corps, les Jacobins ſon cœur. Ces deux couvens, dit Mezeray, partageoient ainſi les reliques des princes, comme ils partageoient leurs faveurs (1). Elle avoit choiſi ſa

(1) Cela avoit donné lieu à un grand différend à la mort de Philippe le Hardi, époux de Marie de Brabant. Ce prince étant mort à Perpignan, à ſon retour de ſon expédition d'Aragon (en 1285,) ſa chair ſéparée de ſes os, & ſes entrailles furent inhumées *à Narbonne ;* ſes os furent apportés à *S. Denis*. Les moines prétendirent avoir ſon *cœur*. *Philippe le Bel*, qui avoit pour confeſſeur un Jacobin, nommé Nicolas *de Goirent*, par Jean Victorin dans ſon *mémorial hiſtorique*, accorda aux *Jacobins* le cœur de ſon pere. Les moines de ſaint Denis s'oppoſerent à cette diſpoſition du fils, lequel prétendit la ſoutenir. La conteſtation fut vive. La gloire & l'*intérêt* en étoient les motifs : cela fit une affaire où la cour prit parti. L'Université donna même ſon jugement ; & le donna de façon qu'il ne ſervit qu'à mécontenter toutes les parties, qui n'y eurent aucun égard. Suivant la détermination d'une partie des *maîtres en Divinité*, ni le roi, ni les moines de S. Denis, ni les freres Prêcheurs, n'avoient droit de diſpoſer du cœur du feu roi : il falloit une diſpenſe du pape au roi *pour le donner ;* aux Jacobins *pour le garder ;* & aux Bénédictins *pour l'obtenir*. Les Jacobins qui l'a-

retraite ſur la fin de ſes jours, à Murel près de Meulan. Elle eut trois enfans. 1. LOUIS, comte d'Evreux, qui a fait la branche des rois de Navarre, né au mois de Mai 1276, & mort le 19 Mai 1319, inhumé aux Cordeliers de Paris. 2. MARGUERITE de *France*, femme d'Edouard I, roi d'Angleterre, reſtée veuve en 1307. & morte à Londres en 1317. 3. Et BLANCHE de *France*, mariée à Rodolphe, duc d'Autriche, & depuis roi de Bohême en 1300, morte à Vienne en Autriche le 14 Mars 1305, ſans poſtérité.

---

voient le garderent. Joh. Launoius, *de ſcholis celebriorib.* pp. 349 & 350.



JEANNE DE NAVARRE.

JEANNE DE NAVARRE, femme de Philippe dit le Bel, fils de Philippe le Hardi, & d'Isabelle d'Aragon sa premiere femme, étoit fille de Henri I du nom, roi de Navarre, comte de Champagne & de Brie, & de Blanche dite aussi Jeanne d'Artois. Elle naquit en 1271, peu de tems après la mort de Thibaut, prince de Navarre, son frere, arrivée par accident. Le gouverneur & la nourrice du petit Thibaut se le jettant en badinant dans les bras l'un de l'autre, le Gouverneur le laissa tomber du haut d'une gallerie en bas. Le prince mourut sur le champ de sa chute; & le gouverneur se précipitant au même instant, tomba mort à côté de son petit maître. Ce malheur donna la couronne de Navarre, & les grands biens de la maison de Champagne, à la princesse Jeanne. Elle n'avoit que deux ans & demi, lorsque le roi Henri

ſon pere la fit reconnoître reine de Navarre, malgré les oppoſitions des états de ce royaume, qui prétendoient que la Navarre étoit aſſujettie à la loi ſalique, *& qu'elle ne tomboit pas de* LANCE EN QUENOUILLE, comme on parloit alors. Il s'étoit agi du mariage de la princeſſe avec un des fils d'Edouard II, roi d'Angleterre, comme le prouve d'*Oyenard* (1); mais ce projet n'eut point de ſuite. Henri en mourant inſtitua ſa fille ſon héritiere univerſelle par ſon teſtament, & la recommanda à Blanche d'Artois ſon épouſe, à laquelle il donna la tutelle de la princeſſe, lui ordonnant de la marier en France, & non en Aragon, ni en Caſtille. Les grands de Navarre, partiſans de Jacques, roi d'Aragon, s'éleverent contre les diſpoſitions teſtamentaires de leur roi, & ils élurent pour gouverneur, ou *bailliſtre* de la princeſſe, *Don Pedro Sanche de Montagut*, qui devoit avoir ſoin de ſa perſonne, juſqu'à ce qu'elle fût en âge d'être mariée. La tutelle devoit être ôtée à la

(1) *Notitia Vaſconiæ*, p. 338.

reine-mere, & déférée au roi d'Aragon. L'évêque de Pampelune (*Dom Armingol*) qui prétendoit avoir à se plaindre du feu roi, étoit à la tête du parti opposé à celui de la reine. Le conseil de cette princesse ne trouva point de voie plus sûre, pour faire échouer les projets de l'Aragonois, que celle de la fuite. La reine-mere & sa fille se retirerent en France, & vinrent se jetter entre les bras de Philippe le Hardi, qui les reçut généreusement, & fit élever la princesse de Navarre à sa cour avec tous les soins qui étoient dûs à sa naissance & à son rang. L'évasion des deux reines donna lieu à différentes brigues de la part des rois d'Aragon & de Castille, & à différentes résolutions de la part des états de Navarre. La division étoit inévitable dans de pareilles circonstances; les uns tenoient pour la princesse & les intérêts de leur patrie; les autres pour le roi Jacques d'Aragon; & d'autres pour Alphonse, roi de Castille.

La valeur des François, & la politique de Philippe le Hardi, rétablirent, avec le tems, la paix dans la Navarre.

Jeanne n'avoit que treize ans, lorſqu'elle fut mariée à Paris à Philippe, depuis dit le Bel, le 16 Août 1284, ou ſuivant quelques auteurs, le 15 du même mois, jour de l'Aſſomption.

Le prince, âgé de quinze ans, avoit été chevalier, il prit alors le titre de *roi de Navarre, comte palatin de Champagne & de Brie.*

Les époux étoient parens & couſins (1) iſſus de germains. Le pape accorda la diſpenſe qui lui fut demandée, Philippe monta ſur le trône de France l'année ſuivante, par la mort de Philippe le Hardi ſon pere, arrivée au mois

---

(1) LOUIS VIII, roi de France.
BLANCHE de Caſtille.

Robert, c. d'Artois; Mathilde de Brabant.	S. Louis, roi de Fr. Marg. de Provence.
Jeanne d'Artois, reine de Navarre, par Henri I, roi de Navarre, ſon mari.	Philippe le Hardi; Iſabelle d'Art.
Blanche, ou Jeanne de Nav. reine de France; Philippe le Bel.	Philippe le Bel, Blanche de Navarre.

d'Octobre 1285, & fut ſacré & couronné à Rheims avec la reine Jeanne ſon épouſe, le jour des rois de la même année, par Pierre Barbet, archevêque de Rheims (1).

Le roi, pour donner à ſon épouſe des marques de ſon eſtime, lui donna en 1288 tous les acquêts faits pendant leur mariage dans la Navarre, & dans ſes terres de Champagne & de Brie. On en trouve encore les titres au tréſor des chartres. Dans une maladie qu'eut Philippe le Bel en 1294, ce prince, dit-on, fit ſon teſtament, & donna à Jeanne la tutelle de ſes enfans, & la régence du royaume, tant qu'elle demeureroit veuve; lui ſubſtituant Charles, comte de Blois, ſon

(1) Marlot nous apprend que l'archevêque fit la dépenſe du feſtin du ſacre, dans l'eſpérance de *s'en faire rembourſer par les bourgeois*, & même *par les chanoines*. S'il avoit laiſſé ces derniers tranquilles, il eût peut-être réuſſi. Mais les chanoines & les bourgeois ſe plaignirent à Rome, & il fut jugé, d'après les enquêtes qui furent faites en 1291, que le roi ni l'archevêque n'avoient aucun droit d'impoſition ſur les bourgeois, *clercs*, *religieux*, ou *laïcs* de Rheims.

frere, & voulant qu'il obéît immédiatement à la reine seule, & qu'il commandât souverainement au reste du royaume, comme associé à la régence; mais le retour de la santé du roi rendit ces dispositions inutiles, & elles ne servirent qu'à prouver l'estime de Philippe pour la reine. Elle le méritoit par l'étendue de son génie & par l'éclat extérieur qu'elle savoit donner à la royauté.

Elle portoit le penchant à la magnificence jusqu'à la jalousie, & l'histoire nous en donne une preuve remarquable. Après la défaite de Guy, comte de Flandres, en 1299, Philippe le Bel alla à Bruges avec la reine. Il y fut reçu avec une magnificence surprenante. Jeanne vit avec étonnement & une sorte de chagrin que les bourgeoises de Bruges, la plupart femmes de marchands, parurent devant elle avec des habits & des ajustemens si riches qu'à peine ceux de la reine en égaloient-ils l'éclat. Ce n'étoient qu'étoffes d'or & pierreries. *On ne voit*, dit-elle, *que des* REINES *à Bruges. Je croyois qu'il n'y avoit que moi qui dût représenter cet état.* Pour punir la ville

&

& les bourgeois de ſon erreur & de leur faſte, elle engagea le roi ſon mari à leur faire bien des mauvais traitemens & il eut la foibleſſe de ſe livrer à des idées qu'il étoit de la grandeur d'un roi de condamner. Mais peut-être en ſatisfaiſant la paſſion de la reine, ſatisfaiſoit-il la ſienne, qui étoit l'avidité des richeſſes qu'on lui reproche.

La princeſſe ſavoit faire uſage des biens dont elle avoit la diſpoſition. Non-ſeulement elle fit bâtir dans la Navarre la ville de *Cares*, qu'on appelle le *Pont-la-reine*, en mémoire de ſa fondatrice; mais elle fit voir ſa tendreſſe pour les pauvres, en fondant un hopital dans la ville de *Château-Tierry*; & ſon goût pour les lettres & les ſavans, par la dépenſe toute royale qu'elle fit pour la fondation du college de Navarre, qui a long-tems paſſé pour une des premieres écoles de l'europe, & par le mérite de ſes élèves, & par la célébrité de ſes profeſſeurs (1). Par

(1) Avant la fondation de ce college, il n'y en avoit que trois ou quatre pour les laïcs; celui des *Cholets*, de 1297; d'*Harcourt*, de 1311; de *Bayeux*, de 1304; & de *Laon*, de

son testament, fait au bois de Vincennes le jour de la Notre-Dame de Mars de l'année 1304, elle fonde le college de NAVARRE, qu'on a d'abord appellé le college de Champagne en faveur de soixante & dix pauvres écoliers, vingt *Grammairiens*, trente *Artiens*, & vingt *Théologiens*, à chacun desquels elle assigne un revenu suffisant pour son entretien (1). En sorte que l'on peut regarder ce college comme une espèce d'université, où la fon-

1313. Je ne parle point de celui de Cluny, ni de la Sorbonne, qui n'étoient destinés que pour des *moines & des prêtres*. Ce qui composoit ce qu'on appeloit l'université, étoient des maîtres particuliers. L'exemple de la reine Jeanne les fit multiplier à l'infini. Leur réunion par les ordres, & sous les auspices de *Louis le bien-aimé*, leur rend l'éclat qu'ils avoient perdu, & assure à l'université son ancienne splendeur.

(1) Les théologiens devoient avoir, à chaque semaine composée de sept jours, *huit sols parisis*; les *artiens*, ou étudians en philosophie, *six sols parisis*; & les grammairiens, *quatre sols*, aussi parisis, pareillement par semaine. L'altération des monnoies sous ce règne & le précédent, en avoit fort dérangé la valeur; & on remarque qu'un denier d'argent du tems de S. Louis, en *valoit trois* sous Philippe-le-Bel.

datrice a réuni toutes les ſciences qui en forment le cours entier. On peut voir la ſageſſe de ſes vues dans la diſpoſition particuliere de la fondation qui regarde l'élection de la perſonne qu'on appelle aujourd'hui le *grand-maître de Navarre*. En parlant de lui, elle s'explique en ces termes : *Un prud'homme ſéculier, maître en divinité* (1), *qui lira aux Théologiens, & qui aura le général gouvernement de tout l'hôtel. Il ſera élu & établi gouverneur par le doyen & la meilleure partie des maîtres de la faculté de Théologie, leſquels jureront ſur les ſaints évangiles, à établir ledit gouverneur, que par amour, ne pour haîne, ne pour affection d'ami, ne de nation, fors que purement, pour ce qu'ils croient qu'il ſoit profitable, ils ne le reçoivent ni établiſſent gouverneur*..... Toutes les autres diſpoſitions concernant cet établiſſement, ne reſpirent pas moins la ſageſſe & l'intelligence de la fondatrice. Elle avoit ordonné que ſon hôtel, dit

(1) On donnoit autrefois ce nom à la théologie, comme on a donné le nom de SAGESSE à la *philoſophie*, prenant l'objet de la ſcience pour la ſcience même.

de Navarre, ſitué hors la porte Saint-Germain-des-Prés, ſeroit vendu pour acheter une maiſon convenable à la demeure des écoliers & des maîtres dans la ville; & ajouté à cela deux mille livres de rente à prendre ſur ſes comtés de Champagne & de Brie (1).

La reine donna auſſi une bibliothèque conſidérable à ce college, & elle eſt encore l'une des plus précieuſes par la rareté des anciens manuſcrits qui s'y trouvent.

On peut voir dans Dubreuil, Félibien, Sauval, & dans les autres hiſtoriens de la ville de Paris, les monumens qui retracent encore à nos yeux les libéralités & le mérite de cette princeſſe. Au-deſſus du grand portail d'entrée ſont deux ſtatues, aſſez bien exécutées pour le tems, dont l'une repréſente *Philippe-le-Bel*, qui eſt qualifié de *Fondateur* dans l'inſcription où ſe trouve ſon nom; & l'autre, la reine Jeanne. L'idée de beauté que nous donnent

---

(1) Voyez les recherches de Paſquier, liv. IX, ch. 16, col. 919 & ſuiv. de la derniere édition; & L'HISTOIRE du COLLEGE DE NAVARRE, du docteur Launoy.

tous ceux qui ont parlé d'elle n'eſt point démentie par cette ſtatue ; qui repréſente une des femmes la mieux faite & la plus belle de ſon tems. Au milieu des deux figures ſont deux vers latins aſſez beaux pour trouver ici leur place. Les voici.

Dextra potens , lex æqua , fides , tria lilia , regem
Francorum , Chriſto principe , ad aſtra ferent (1).

On voit dans la chapelle du college un tableau fort ancien , où ſont écrits ſoixante & trois vers latins rimés , qui compoſent un poëme hiſtorique à la louange de Jeanne de Navarre. L'auteur lui attribue toutes les belles qualités qui peuvent former une princeſſe accomplie. *Elle étoit* (2) , dit-il, *grave*

(1) On peut les rendre en ces deux vers François.

Le pouvoir , l'équité , la foi , (lis précieux)
Eleveront toujours nos rois juſques aux cieux.

(2) *Geſtu moroſa fuit , & vultu ſpecioſa ,*
Prudens , robuſta , conſtans , & provida , juſta ;
CASTA , fide plena , ſpeque abs pietatis habenâ ;
Compatiens animo , ſuſpirans cordis ab imo ,

dans son maintien, belle de visage, prudente, sage, juste & constante; chaste, fidèle, pieuse, bonne, compatissante, aimant les pauvres, mais surtout les savans, & savante elle-même, appliquée à l'étude de l'écriture sainte, pleine d'un généreux mépris pour les choses de ce monde. C'est à elle qu'il attribue la renaissance des sciences & de la philosophie en France. Elle fut aimée constamment par son mari.

Après des éloges si brillans, on ne s'attend guères aux contes médisans qui se sont répandus, que cette princesse étoit d'une incontinence sans exemple; que pour satisfaire ses passions, elle se livroit à des écoliers; & qu'ensuite, pour éviter leur indiscrétion, elle les faisoit jetter par la fenêtre dans la Seine; que le célèbre *Buridan* fut le seul qui échappa de ce péril; en mémoire de quoi il inventa ce fameux sophisme

---

Pauperibus cunctis dans, doctis atque peritis:
Viribus & totis divinis dedita notis,
Sub pede mundana calcans, quasi stercora vana,
Hæcce regina, per quam vergente ruinâ,
Crevit Parisia declinans philosophia:
Cujus sunt gesta scriptis aureis redigenda....

qu'on appelle (1) l'*Asne de Buridan.* Gaguin & Launoy, après lui, en rapportant ces odieuses anecdotes, en attribuent l'origine au libertinage des trois princesses, femmes de Louis Hutin, de Philippe-le-Long & de Charles-le-Bel. En effet, disent l'un & l'autre, quelle apparence que Buridan, qui brilloit encore en 1348, (Launoy dit par erreur en 1358) ait fait l'objet des désirs passionnés d'une princesse morte en 1304?

D'ailleurs, comment supposer, sans une injustice évidente, que Jeanne si généreuse envers les savans, fondatrice d'un collége comme celui de Navarre, ait poussé ses impudicités & sa cruauté jusqu'à faire périr des jeunes gens dont elle se seroit servie pour assouvir sa lubricité? Où sont les preuves raisonna-

(1) Ce sophisme se fait dans la matiere de la liberté. On suppose un âne ayant également soif, & également faim, placé entre un sceau d'eau, & un picotin d'avoine, n'ayant point de poids qui entraîne plutôt vers l'un que vers l'autre, l'âne mourra de soif, & de faim. Que ce sophisme ait été imaginé en mémoire d'une aventure pareille à celle dont il s'agit, je n'en vois pas de raison.

bles de cette horrible imputation ? Et n'eſt-il pas contre toutes les notions communes qu'une princeſſe altérée de débauche, ſoit obligée de faire venir des écoliers, ou tels autres indiſcrets qu'il faut faire noyer pour cacher ſon crime ? N'y a-t-il pas aſſez d'autres perſonnes plus à portée que ne le ſauroient être des étudians ? Si l'anecdote a quelque fondement, c'eſt donc tout au plus à l'une des trois princeſſes, brûs de Jeanne de Navarre, & non à Jeanne qu'on peut la rapporter (1).

---

(1) Voyez Gaguin dans Philippe-le-Bel, fol. 120, recto & verſo, édition *in*-8. de 1511; c'eſt la ſeconde; & fol. recto de 1528, cité par Bayle : Launoy, hiſtoire du college de Navarre, part. I, liv. I, chap. 2, p. 15. Bayle, article BURIDAN, note A, & dans l'addition; Brantôme, (*dames Gal. tome I*, p. 232,) ne nomme point cette reine. Il parle du libertinage de certaines femmes, & dit de l'une d'elles : » Si eſt-ce que cette dame ne peut encourir tel » blâme, que CETTE REINE, qui ſe tenoit à » l'hôtel DE NESLE à Paris, laquelle faiſant le » guet aux paſſans, & ceux qui lui revenoient » & agréoient le plus, de quelque ſorte de gens » que ce fuſſent, les faiſoit appeler & venir à » ſoi; & après en avoir tiré ce qu'elle en vou» loit, les faiſoit précipiter du haut de la tour, » qui paroît encore en bas en l'eau, & les fai-

Outre l'hiſtoire abrégée du collége de Navarre, qu'on apprend dans le petit poëme dont nous avons parlé, on y apprend auſſi que Jeanne mourut au château de Vincennes, peu de tems après avoir fait ſon teſtament, le 2 ou ſuivant quelques hiſtoriens, le 6 Avril 1305, âgée de trente-trois ans, trois mois, vingt-neuf jours; & qu'elle fut inhumée au milieu du chœur de l'égliſe des Cordeliers à Paris, où l'on voyoit ſon tombeau avant l'incendie de 1580.

La reine eut peu de part au gouvernement, & Philippe ſon époux eut le bonheur de ne point trouver dans une princeſſe pieuſe & qu'il aimoit, des obſtacles à la conduite vigoureuſe qu'il eut avec Boniface VIII, comme en ont trouvé depuis lui, Louis XII, & quelques autres de nos rois. Grand bonheur pour l'Etat, & pour le ſouverain chargé d'en conſerver l'honneur & les prérogatives! Qu'eût fait Philippe-le-Bel, s'il

» ſoit noyer. Il ajoute: Je ne puis dire que » cela ſoit vrai; mais le vulgaire, au moins la » plupart de Paris l'affirme; & n'y a ſi com- » mun, qu'en lui montrant la tour ſeulement, » que de lui-même ne le die.

eût eu à combattre les préjugés du treizieme ſiècle, le fougueux Boniface, la bulle *unam ſanctam*, & une femme chérie ?

Jeanne eut pendant vingt ans de mariage ſept enfans, quatre Princes. 1. Louis X, ſurnommé *Hutin*, ſucceſſeur de Philippe-le-Bel ſon pere. 2. Philippe V, dit *le Long*, ſucceſſeur de Louis X. 3. Charles IV, dit *le Bel*, ſucceſſeur de Philippe V; tous les trois morts ſans poſtérité maſculine. 4. Robert de France, mort âgé de onze à douze ans, & inhumé dans l'égliſe de ſaint Louis du prieuré de Poiſſy. 5. Marguerite de France, promiſe à Ferdinand IV, roi de Caſtille, & non mariée. 6. Iſabelle, née en 1292, femme d'Edouard II, roi d'Angleterre, mere d'Edouard III, & ſource fatale de nos différends avec l'anglois, morte le 21 Novembre 1357. 7. Blanche, morte jeune.



MARGUERITE DE BOURGOGNE.

MARGUERITE DE BOURGOGNE, premiere femme de Louis, dit Hutin, fils aîné de Philippe-le-Bel, & de Jeanne de Navarre, étoit fille de Robert second du nom, duc de Bourgogne, roi titulaire de Salonique ou Thessalonique, & d'Agnès, cinquieme fille de S. Louis. La princesse étoit extrêmement jeune, lorsque son mariage fut arrêté avec Louis fils aîné de France, à Longchamp, le 28 Février 1299. Il ne fut célébré qu'en 1305. Louis, né le 4 Octobre 1289, n'avoit que quinze ans; la princesse étoit peut-être encore plus jeune. Elle étoit belle, d'un esprit extrêmement vif, maîtresse de ses actions, & dans une Cour où l'on peut soupçonner que la galanterie qui s'y étoit introduite sous le regne de saint Louis, étoit poussée jusqu'au mépris des décences, jusqu'à la débauche. Au moins les portraits que nous donnent des femmes Guillaume de Lorris, & Jean de Meung

ſon continuateur, dans le fameux roman de la Roſe (1), donnent-ils lieu de le croire. Le ſtyle de ce poëme, libre & quelquefois cinique, donne de ces tems des idées étranges, lorſqu'on ſait que les dames ne ſe faiſoient aucun ſcrupule de lire un ouvrage que les gens de lettres, qui ne cherchent que les ſources de notre poëſie, & l'hiſtoire de notre langue, ne liſent qu'avec circonſpection, & ne citent qu'avec les ménagemens dûs à la pudeur. La maniere dont les dames de la Cour prétendirent ſe venger des *licences poëtiques de Maître Jean de Meung*, ne fait guères plus d'honneur à leurs mœurs que ſes écrits. Le poëte

(1) Tout le monde ſait les quatre vers inſultans au ſexe, dans le poëme du roman de la roſe. En voici d'autres, qui avec des termes plus polis, expriment la même choſe.

Or n'eſt-il plus nulle Lucrèce,
Nulle Pénélope en Grèce ;
Ne nulle prude femme en terre.

Ailleurs.

Prudes femmes, par ſaint Denis,
Autant en eſt que de Phénix.

Guillaume de Lorris mourut vers l'an 1260, & Jean de Meung, ſon continuateur, vers l'an 1320.

étant venu à la Cour où quelques affaires l'appelloient, fut ſaiſi par l'ordre des dames, & ſans doute par celui de la reine ; on l'enferma dans une chambre, & toutes parurent des verges à la main, & prêtes à le châtier de façon à l'en faire ſouvenir. Des ſeigneurs unis à ces dames devoient le deshabiller, & leur préſenter leur victime en état de ne pas échapper à un ſeul coup. Jean de *Meung*, juſtement allarmé, eut beſoin de ſon eſprit dans cette périlleuſe occaſion. Il s'en ſervit, & pria les dames de lui accorder une grace, en ajoutant qu'il ne prétendoit pas éviter une punition qu'il avoit juſtement méritée, ce qu'il avoit à demander n'alloit même diſoit-il, qu'à avancer le châtiment. Les dames ne vouloient point de propoſitions ; les ſeigneurs plus raiſonnables les y déterminerent. Le poëte à genoux les ſupplia que celle d'entre elles qui ſe croiroit la plus juſtement offenſée, & le but véritable de ſa ſatyre, fût la premiere à frapper. Il ne demandoit pas d'autre faveur. Pas une des dames ne voulut commencer, & Maître Jean échappa. Il n'eût pas eu ſi bon marché, s'il ſe fût trouvé

entre les mains des hypocrites & des moines, dont il parloit aussi mal que des femmes (1). La princesse poussa les priviléges de sa liberté & de son rang jusqu'à l'abus, aussi-bien que Blanche & Jeanne de Bourgogne ses deux belles-sœurs. Peut-être est-ce à Marguerite qu'il faut imputer les désordres que quelques auteurs ont témérairement attribués à Jeanne de Navarre sa belle-mere. Ce qu'il y a de certain, c'est que Marguerite & Blanche de Bourgogne, femme de Charles, alors comte de la Marche, frere du roi, furent convaincues d'adultere avec deux freres, l'un appellé *Philippe*, l'autre *Gaultier* d'Aunay (2). Ils avoient inté-

(1) Voyez Fauchet des anciens poëtes François, l. II, p. 204 & p. 205 de l'édition *in*-4. de 1581, » & maître Jehan, dit Fauchet échap-» pa laissant aux dames une vergogne, & don-» nant aux seigneurs là presens assez grande » occasion de rire : car il s'en trouva aucuns » d'eux à qui il sembloit que telle, ou telle » devoit commencer.

(2) Les auteurs varient sur leur nom; mais je crois que *Aunay* est le véritable. C'est le nom que portoit l'endroit où a éte bâtie l'abbaye de Maubuisson, & Aunay étoit un hameau

reſſé dans leurs débauches l'huiſſier de la chambre de la reine de Navarre, confident & complice de ces déſordres. *Philippe* paſſoit pour l'amant de Marguerite, *Gautier* pour celui de Blanche, comteſſe de la Marche. C'étoit à l'abbaye de Maubuiſſon que ſe paſſoient les ſcènes honteuſes du libertinage des princeſſes. Louis Hutin, qui venoit de monter ſur le trône, leur fit faire leur procès comme à des traîtres & à des ſcélérats coupables du crime de lèze-majeſté. L'huiſſier, entremetteur de ces criminelles galanteries, fut condamné au gibet; mais Philippe & Gautier furent traités plus ſévérement. Ils furent tous les deux mutilés & écorchés vifs (1). Ils eurent

---

aux environs de Pontoiſe, duquel Philippe & Gautier étoient peut-être ſeigneurs. Lebeuf, tome IV, p. 185. Mezeray les dit gentilshommes Normands.

(1) *Uxores filiorum Philippi* (Pulchri) *très adulterii inſimulatæ ſunt. Quam ob rem* MARGARETA, *Ludovici Hutini, regis conjux, &* BLANCHA, *Caroli comitis Marchiani uxor, regis edicto in caſtello Galliardi relegata ſunt, quarum libido ſatis in aperto erat.....hoſtiarius Margaretæ adulterii conſcius furcâ ap-*

ensuite la tête coupée, & leurs corps furent pendus par dessous les bras, leurs têtes placées sur des piliers. Cette exécution se fit à Pontoise. Exemple terrible, qu'il eût peut-être été plus sage de ne pas donner; mais qu'on crut nécessaire dans un siècle tout-à-fait corrompu, pour arrêter l'audace de quiconque seroit capable de se porter à un pareil attentat contre la majesté du trône & l'honneur de son souverain. On fit des recherches exactes sur la conduite de tous ceux qui avoient été dans la familiarité de Marguerite, de Jeanne, & de Blanche de Bourgogne, femmes des trois freres. Plusieurs personnes furent arrêtées, ou sur des preuves, ou des soupçons, & condamnés à la torture. Parmi les coupables se trouva (1) un moine de l'ordre des Freres prêcheurs, auquel l'histoire donne le titre *d'évêque de saint*

---

pensus est. Stupratores autem P*HILIPPUS* & G*ALTERUS Dannoy fratres, mentulis exsectis, pelle nudati apud Pontisaram ultimi supplicii pœnas subierunt.* Gaguin, in Philippo Pulchro, lib. VII, fol. 129, recto.

(1) Belleforêt, sous l'an 1313, tome I. de ses annales, fol. 796, verso.

Georges, & qui fut accusé de distribuer de ces remedes abominables, qui en détruisant les fruits malheureux de l'incontinence par un plus grand crime, invitent au désordre celles qui n'en appréhendent que les suites visibles. Il fut d'abord conduit à Avignon, où l'on informa contre lui, & ensuite condamné & exécuté. A l'égard de Marguerite & des princesses ses belles-sœurs, elles furent renfermées, Marguerite & Blanche comtesse de la Marche au château Gaillard, & Jeanne au château de Dourdan. Soit que Marguerite fût la plus coupable, soit que Louis Hutin fût le plus sévere, sa malheureuse épouse éprouva le plus rude châtiment, & fut étranglée avec une serviette en 1315. De la maniere dont parle Sauval, on diroit que la mort de la princesse fut naturelle. *Elle fit voir*, dit-il, *un grand repentir de son crime, avoua qu'il étoit digne du supplice, mena depuis une vie exemplaire, & mourut de même, ayant envoyé avant sa mort une lettre au roi par son confesseur, dont les seuls secrétaires d'Etat surent la teneur.* L'auteur n'a-t-il point confondu Marguerite

avec Blanche, femme de Charles *le Bel?* Son corps, suivant le continuateur de Nangis, fut inhumé dans l'église des Cordeliers de Vernon. Elle étoit âgée d'environ vingt-cinq à vingt-six ans. Elle avoit eu en 1311 une fille qui ne se ressentit point des malheurs de sa mere, & qui fut mariée à Philippe, comte d'Evreux (1), le 27 Mars 1317. Par le traité passé au bois de Vincennes le 19 Juillet 1316, entre Philippe-le-Long, régent, & Eudes IV de Bourgogne, oncle maternel de Jeanne de France, en presence des princes & seigneurs; il avoit été accordé *que Jeanne de France, & l'enfant posthume de Clémence de Hongrie,* (dont on va parler) *si c'étoit une fille, auroient en héritage le royaume de Navarre, & les comtés de Champagne, & de Brie, entièrement pour telle part & portion, qu'à chacune d'elles pourroit appartenir; que Jeanne seroit donnée à Agnès de France son aïeule maternelle, veuve de Robert II, duc de Bourgogne,*

---

(1) Fils de Louis, comte d'Evreux, (qui étoit fils puîné de Philippe le Hardi, & de Marie de Brabant) & de Marguerite d'Artois.

ſille du roi ſaint Louis, pour être élevée & nourrie par elle ; qu'elle ne ſeroit néanmoins mariée que du gré de celui qui gouverneroit la France, & que Philippe le Long auroit le gouvernement du royaume de Navarre, & les comtés de Champagne, de Brie, juſqu'à ce que LADITE JEANNE, & la fille poſthume fuſſent venus en âge. Cela prouve bien que le ſyſtême de l'*union tacite* eſt poſtérieure à ces ſiècles. Clémence d'Hongrie accoucha d'un garçon, qui fut le petit roi Jean II, mais il ne vécut que huit jours. Philippe-le-Long devint roi, & fut ſacré à Rheims le jour des Rois 1317, malgré les réclamations d'*Agnès de France, ayeule de Jeanne*, & *d'Eudes de Bourgogne*. Mais ce prince en conſervant ſes droits, procura à *Jeanne*, fille de Louis Hutin ſa nièce, tous les avantages que méritoit la naiſſance de cette princeſſe. En la mariant avec Philippe d'Evreux, il lui donna par le contrat de mariage quinze mille livres de rente, pour partie deſquelles il lui aſſigna le *comté* d'*Angoulême, Bouteville, Cognac, Merpuis, & Aubeterre*, & outre ce, la *ſomme de cinq mille livres* pour être

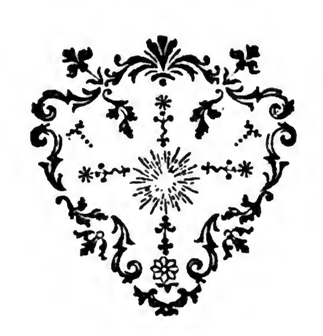
employées en héritages qui *seroient propres à la princesse & aux siens.* Moyennant quoi Eudes IV de Bourgogne, oncle de Jeanne, céda au nom de sa nièce, à Philippe-le-Long tous les droits qu'elle avoit, & pouvoit avoir tant au royaume de Navarre, qu'aux comtés de Champagne & de Brie; *à condition cependant*, que si Philippe-le-Long décédoit sans enfans mâles, ces comtés retourneroient *à la princesse Jeanne comme son propre.* Tel fut le titre en vertu duquel Philippe-le-Long s'intitula roi *de Navarre.* Le cas prévu arriva. Philippe mourut sans enfans mâles, aussi Charles-le-Bel, frere & successeur de Philippe-le-Long, rendit-il à Philippe d'Evreux & à Jeanne sa femme le *royaume de Navarre.* On ne parle point des *comtés de Champagne & de Brie*; mais Charles étant lui-même mort sans enfans mâles, en Février 1328, suivant notre maniere de compter, Philippe & Jeanne abandonnerent au roi les deux comtés, au moyen des avantages que leur fit Philippe de Valois, successeur de Charles-le-Bel, par une transaction postérieure passée à Avignon le 14

Mars 1335, & le royaume de Navarre resta dans la maison d'Evreux. Ainsi l'auteur (1) de *l'Abrégé Chronologique* induit en erreur, en disant que *Philippe de Valois rendit à Jeanne, fille de Louis Hutin, le royaume de Navarre, dont Philippe-le-Long, & Charles-le-Bel* (2) *avoient joui, A SON PRÉJUDICE*. Puisqu'il est prouvé par les actes authentiques dont nous avons parlé, 1°. qu'ils n'en avoient joui qu'après des conventions solemnelles; 2°. que ce fut *Charles le Bel lui-même qui rendit à Philippe d'Evreux, & à sa femme le royaume de Navarre*. J'ai insisté sur ce point de notre histoire, parce qu'il est communément mal développé par nos historiens, & parce qu'il concerne une princesse, à laquelle quelques-uns préten-

(1) Tome I sous l'an 1328.

(2) M. le président Hainaut auroit-il suivi l'autorité d'Auberie dans son traité *des prétentions du roi sur l'empire*, livre I, chap. 2, pp. 26 & 27, & de Chopin, *de domanio*, livre 3, tit. I, n. 10. Quels que soient ses guides, il s'est mépris avec eux, & se trouve en opposition avec des faits démontrés en accusant Philippe-le-Long, & Charles-le-Bel d'une injustice qu'ils n'ont point commise.

doient qu'appartenoit la couronne de France. Marguerite mourut en 1349 avec le titre de reine de Navarre, & avec la réputation de la princesse la plus sage & la plus spirituelle de son tems.



CLÉMENCE DE HONGRIE.

CLÉMENCE DE HONGRIE fut la seconde femme de Louis Hutin. Elle étoit de la maison d'Anjou, fille aînée de Charles-Robert, roi de Hongrie, surnommé Martel (1), & de Clémence d'Habsbourg. Le roi jeune encore, se livra avec tant d'emportement à ses passions, après le procès fait à Marguerite sa premiere femme, qu'on lui conseilla de chercher une princesse digne de son alliance. Il avoit deux freres, mais il n'avoit point de fils. Il envoya Hugues de Bouville dans la Pouille à Charles-Robert, roi de Hongrie, qui y résidoit alors, pour lui demander la princesse *Clémence*. Elle fut amenée en France au commencement de l'année 1315, fut mariée le

(1) Elevé sur le trône de Hongrie à l'âge de onze ans, en 1310, pendant les troubles qui agiterent la Hongrie pour la succession au trône, & mort en 1342.

19 Août, & couronnée à Rheims avec le roi par l'archevêque Robert de Courtenai le 24 suivant. Le roi ne vécut pas long-tems après, étant mort le 5 Juin 1316, ou de poison, ou comme le rapporte Mezeray, pour avoir bu un verre de vin extrêmement frais, dans la cave même où il descendit, après s'être échauffé à la paume. Clémence étoit grosse à la mort de son mari. Il fut décidé que la couronne appartenant de droit à l'enfant qui devoit naître, si c'étoit un mâle, que Philippe frere du roi auroit la régence de l'État, & seroit *curateur au ventre*. La reine accoucha le 15 Novembre 1316, environ cinq mois après la mort de son mari, d'un prince qui fut appellé JEAN. La briéveté de la vie & du regne de Jean I, qui furent bornés à huit jours, ne permit pas à la reine de faire connoître les qualités qu'elle pouvoit avoir pour le gouvernement. Il ne paroît pas qu'elle ait pris parti dans le différend qu'éleva Eudes IV de Bourgogne, contre Philippe-le-Long, pour la succession au trône que le Bourguignon prétendoit appartenir à Jeanne de France, sa

nièce, fille de Marguerite de Bourgogne & de Louis Hutin. Comme elle n'y avoit aucun intérêt, il faut penser qu'elle se déclara plutôt pour Philippe son beau-frere que pour Jeanne de France. La couronne ayant été adjugée à Philippe par le jugement des pairs (1), Clémence se retira en l'hôtel du Temple à Paris, où elle fit son testament le 5 Octobre 1328. Elle y institua pour son héritier Humbert dauphin, son neveu, & y mourut le 12 Octobre de la même année. Elle fut inhumée dans l'église des Jacobins de Paris, où l'on voit son tombeau placé au milieu du chœur.

(1) Boulainvilliers prétend, avec quelque apparence de raison, que Philippe monta sur le trône sans qu'il intervînt aucun jugement des pairs.

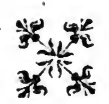


ANONYME,

Maitresse de LOUIS HUTIN.

PENDANT les désordres où Louis Hutin se plongea, & dont se plaint Jean de Saint-Victor, cité par Sauval, il s'attacha à une femme mariée, dont le nom ne nous est pas connu, de laquelle il eut une fille, que le pere Luc Wading appelle *Endeline*. Elle se fit religieuse aux Cordelieres du fauxbourg Saint-Marcel-lez-Paris, &, dit le pape Jean XXII, dans un bref (1) adressé à Endeline même, *effaça la tache de sa naissance par la sainteté de ses mœurs & l'éclat de sa vertu.*

(1) Daté du 10 Août 1330.



JEANNE DE BOURGOGNE.

JEANNE DE BOURGOGNE, femme de Philippe V, dit *le Long*, frere & successeur de Louis Hutin, étoit fille aînée d'Othon, quatrieme du nom, comte Palatin de Bourgogne, & de Mahauld, comtesse d'Artois. Son contrat de mariage avec Philippe, alors comte de Poitiers, fut passé à Vincennes le 2 Mai 1294, & la cérémonie du mariage se fit à Corbeil au mois de Janvier 1306. Il est naturel de penser que la princesse étoit à peine nubile en 1294; aussi-bien que le prince, & qu'elle n'avoit guères que treize à quatorze ans en 1306. Elle fut accusée d'adultere, ainsi que Marguerite dont nous avons parlé, & de laquelle il faut lire l'article qui a un rapport entier à celui-ci. Jeanne, peut-être aussi coupable que Marguerite, trouva dans son époux moins d'emportement & bien plus de modération. Philippe, prince

sérieux, sensé, appliqué aux affaires, étoit d'ailleurs d'un caractere doux, affable, attaché à l'étude & à la poësie provençale qui étoit à la mode, & où il réussissoit. De pareils exercices adoucissent les mœurs. Jeanne fut d'abord reléguée au château de Dourdan; mais Philippe, environ un an après, lui pardonna, soit qu'il fût persuadé que la princesse ne fût pas coupable, soit qu'il crût que l'intérêt de son honneur & celui de l'état fussent des raisons pour la faire passer pour innocente. Après quelques formalités, qu'on devoit au grand éclat qu'avoit fait l'affaire des princesses, le roi la reprit, & vécut avec elle, sans qu'on s'apperçût d'aucunes traces de la mémoire du passé. Il alla à Rheims avec la reine & toute sa cour; & ils furent tous deux sacrés & couronnés le lendemain de leur arrivée, qui étoit le 9 Janvier 1316, en suivant l'ancienne maniere de compter. Le même Robert de Courtenay qui avoit fait la cérémonie du sacre de Louis Hutin, fit celle de celui de Philippe-le-Long & de Jeanne de Bourgogne. On vit même en cette occasion ce qu'on n'avoit point encore pra-

tiqué. *Mahaud*, comteſſe d'Artois & de Bourgogne, fille de Robert II, & mere de la reine, *aſſiſta au ſacre* (1) *en nom & qualité de pair, & ſoutint avec les autres pairs la couronne ſur la tête du roi.* Cette confiance & ce privilége accordé à la mere eſt une ſorte de preuve de l'intelligence qui s'étoit rétablie entre les époux. Elle dura juſqu'à la mort du roi, qui arriva le 3 Janvier 1322, en comptant à notre maniere, après cinq ans de regne, & cinq mois de maladie. La reine lui ſurvécut de ſept ou huit ans, & mourut à Roye en Picardie le 21 Janvier 1329. Elle ſuivit l'exemple qu'avoit donné Jeanne de Navarre, femme de Philippe-le-Bel, fondatrice du collége de Navarre, en fondant elle-même le collége de Bour-

(1) Contre l'origine & l'eſſence de la pairie, qui eſt d'être maſculine, au moins quant aux fonctions, qui ne peuvent convenir qu'aux mâles. Cependant l'abus des pairies femelles n'a été arrêté que par l'édit de 1566, & plus particulierement par l'édit de 1711, où les principes établis par M. de Riparfond dans la cauſe du duché de Piney, par le ſavant imprimé en cette cauſe, *in*-12, 1693.

gogne auprès des Cordeliers de Paris (1). Un moderne paroît accuser cette princesse des désordres dont nous avons parlé dans la vie de Jeanne de Navarre, femme de Philippe-le-Bel. *Jeanne de Bourgogne*, dit-il, *demeura à l'Hôtel de Nesle après la mort de Philippe-le-Long son mari. Cet hôtel est indiqué partout comme le théatre des scènes du libertinage dont il s'agit. La princesse jeune à la mort de Philippe, fut près de huit ans veuve, & les rapports chronologistes n'y résisteroient pas*, soit pour l'âge de Buridan qui brilloit dès l'an 1327, soit pour celui de *Jeanne de Bourgogne* qui mourut en 1328. Villon qui vivoit en 1461, parle de l'aventure de Buridan qui fut mis dans un sac & jetté dans la Seine *par une reine de son tems*. Mais comment le philosophe enfermé dans un sac, & jetté dans la Seine, se seroit-il tiré d'affaires ? (car il est certain que Buridan vivoit en 1348. Nouvel embarras, & nouveau sujet d'incertitude. D'ailleurs une Jeanne déja punie

(1) Dubreuil, p. 688, en attribue la fondation à Jeanne de Bourgogne, troisieme fille de Robert II, femme de Philippe de Valois.

pour ſon dérangement pendant la vie de ſon mari, s'y ſeroit-elle replongée auſſi honteuſement après ſa mort ? Elle fut mere d'un prince & de quatre princeſſes. Le prince fut LOUIS *de France*, mort enfant le 8 Février 1316. Des quatre princeſſes, la premiere fut JEANNE, comteſſe de Bourgogne & d'Artois, mariée à Eudes quatrieme du nom, duc de Bourgogne, morte en 1347. La ſeconde, MARGUERITE, mariée en 1320 à Louis deuxieme du nom, dit de Crécy, comte de Flandre, morte le 9 Mai 1382. La troiſieme, ISABELLE, mariée à Guigues huitieme du nom, dauphin de Viennois, en 1323. La quatrieme, BLANCHE, religieuſe de Longchamp, où elle prit l'habit l'an 1327, & où elle mourut le 26 Avril 1358 (1).

(1) Voyez l'hiſtoire du diocèſe de Paris de l'abbé Lebeuf, tome III, p. 31.



BLANCHE DE BOURGOGNE.

BLANCHE DE BOURGOGNE, seconde fille d'Othon IV, comte Palatin de Bourgogne, & de Mathilde d'Artois, sœur de Jeanne, de laquelle nous venons de parler, fut la premiere femme de Charles-le-Bel, d'abord comte de la Marche, & depuis roi de France, après la mort de Louis Hutin & de Philippe-le-Long, ses deux freres morts sans postérité masculine. Elle épousa avant l'an 1307 le comte de la Marche. Elle étoit d'une beauté parfaite. *La premiere des femmes de Charles*, dit Froissard, *fut l'une des plus belles femmes du monde*. S'il étoit vrai, comme on le dit, que la reine & les dames de sa cour résolurent de faire passer Jean de Mehun par les verges, pour se venger du mal qu'il avoit dit des femmes dans son fameux roman de la Rose, & que le poëte ne se tira d'affaires qu'en priant la moins sage d'entr'elles de lui don-

ner le premier coup ; j'attribuerois volontiers ce projet de vengeance à Blanche. Elle fut accusée d'adultere, ainsi que les deux princesses de Bourgogne, femmes de Louis Hutin & de Philippe-le-Long, & fut, comme nous l'avons dit en parlant de Marguerite de Bourgogne, reléguée au château-Gaillard d'Andely. Elle y étoit en 1316 sous la garde de Robert de Berfumée, bailli de Crécy ; en 1319 & 1321 elle y étoit encore sous celle de Jean de Croissi & d'André Thiars. Charles-le-Bel, qui voulut concilier les intérêts de son honneur avec la compassion que lui donna le sort d'une princesse séduite par sa jeunesse, & les mauvais exemples, & dans le dessein de se remarier, députa en 1322 Pierre de Mortemer, évêque de Wincestre, vers le pape, pour obtenir la dissolution du mariage, sous prétexte (1) de parenté.

(1) La parenté étoit certaine ; il n'y avoit que le motif qui ne l'étoit pas.

1°. Charles le Bel étoit filleul de Mathilde ou Mahaud d'Artois, mere de Blanche.

2°. Par cette Mathilde, Blanche étoit cousine au quatrieme degré de Charles.

Elle lui fut accordée ; cependant la princesse resta prisonniere au château Gaillard, sous la garde du bailli de Gisors & de Geoffroi le Cauchois, & fut ensuite transférée au château de Gauray, Bailliage de Coutances, où elle étoit encore en 1325 sous la garde de *Jean Daumont*, huissier d'armes de Jean de Granvillier. Elle obtint la permission de prendre le voile dans l'abbaye de Maubuisson, où elle acheva d'expier par une austere pénitence ses fautes passées : elle y mourut en 1326 peu de tems après son ingression,

LOUIS VIII.
Blanche de Castille.

Saint Louis ; Marg. de Provence	Robert I d'Artois ; Mahaud de Brabant.
Philippe-le-Hardi ; Isabelle d'Aragon.	Robert II ; Amicie de Courtenay.
Philippe-le-Bel ; Jeanne de Navarre.	Mahaud de Courtenay ; Othon IV de Bourgog.
Louis Hutin, Philippe-le-Long, & Charles-le-Bel.	Blanche de Bourgogne.

& fut inhumée dans le Chapitre.

Dans l'embarras où se trouvent les historiens, à qui appliquer avec quelque fondement les débauches excessives & la cruauté de cette reine, laquelle, suivant la tradition, faisoit jetter de la tour de Nesle dans la riviere, ceux qui avoient satisfait son impudicité, on l'impute à BLANCHE de Bourgogne. Jean Second, poëte hollandois, qui vint à Paris en 1532, ne manqua pas de remarquer sur ses tablettes ce qu'on lui dit de la tour du vieux hôtel de Nesle, placé alors où se trouve le collége Mazarin : & dans l'édition de ses Œuvres de l'an 1582, ainsi que dans celle de 1619, en parlant de cet hôtel dans une de ses épigrammes, il lui donne pour titre : *Vers sur le palais de la reine ou d'une reine* BLANCHE à Paris. Mais la même piece est sans ce titre dans son voyage écrit en prose & en vers, & joint à ses poésies de l'édition de 1636. Apparemment Jean Second ayant reconnu l'incertitude & le peu d'autorité des récits qu'on lui avoit faits, retrancha le nom de BLANCHE, par une sorte d'équité qui doit nous empêcher de

faire tomber ſur une perſonne déterminée un ſoupçon auſſi odieux (1). La piece de Jean Second prouve la vérité du récit de Brantôme.

Avant l'accuſation d'adultere intentée contr'elle, Blanche avoit eu un prince nommé PHILIPPE, né en 1313, & mort enfant avant 1321, & une princeſſe nommée JEANNE, morte auſſi enfant le 17 Mai 1321, & inhumée dans l'égliſe de l'Abbaye de Maubuiſſon, ſous une petite tombe de marbre noir, avec ſa figure en marbre blanc, qu'on a priſe long-tems pour celle d'une fille de ſaint Louis, nommée LOUISE.

---

(1) J'aurois rapporté cette épigramme en entier, ſi on ne la trouvoit pas dans le dictionnaire de Bayle, à l'article BURIDAN, note B, p. 710. Elle eſt fort belle, & plus exacte dans les premieres éditions que dans la derniere. En voici les deux derniers vers :

En etiam ſaxis mortem cenſura minatur,
Longaque, poſt cineres, ſtant monimenta mali.

C'eſt-à-dire, la cenſure porte ſon pouvoit juſques ſur les pierres, & les menace de leur anéantiſſement; & malgré le tems, les monumens du crime ſubſiſtent.

MARIE
DE LUXEMBOURG.

MARIE (1) DE LUXEMBOURG, seconde femme de Charles-le-Bel, étoit fille aînée d'Henri VII, empereur, comte de Luxembourg, & de Marguerite de Brabant, & sœur de Jean, roi de Bohême (2). Elle fut élevée chez

(1) Ceux qui l'appellent JEANNE, se sont trompés.

(2) *Sœur au gentil roi de Behaigne*, dit Froissard. Ce prince, fils de l'empereur Henri VII & pere de l'empereur Charles IV, avoit beaucoup d'amitié pour le roi de France & pour les François. Quoiqu'aveugle, & âgé de 80 ans, il alla secourir ses alliés attaqués par les Anglois, & se trouva à la bataille de Créci du 26 Août 1346, à la tête d'un gros de ses chevaliers qui, pour ne pas se désunir attacherent leurs chevaux les uns aux autres par la bride; le roi de Bohême y fit des prodiges de sa personne, *& si avant s'y bouterent*, dit Froissard, *que tous y demeurerent, & furent trouvez l'endemain sur la place autour du roy* (de Bohême) *& tous leurs chevaux liez ensemble*. Froissard vol. I, ch. 130, p. 152.

les religieuſes de l'Ordre de ſaint Dominique, ou du moins elle en porta l'habit dans ſa jeuneſſe. Son mariage célébré à Provins le 21 Septembre 1322, fut ſuivi de ſon couronnement à Paris, dans la chapelle du roi, le jour de la Pentecôte 15 Mai 1323. Le roi de Bohême, frere de Marie, & l'archevêque de Treves ſon oncle, ſe trouverent à cette cérémonie, où l'archevêque de Sens officia. Mais la princeſſe ne jouit pas long-tems de la couronne, étant morte l'année ſuivante 1324. Sa mort fut la ſuite d'une chute qu'elle fit étant groſſe. Suivant l'auteur de l'ancienne chronique de Flandre, la princeſſe allant (1) à Montargis dans ſon *chariot*, le fond tomba, & elle tomba elle-même, & ſe bleſſa ſi dangereuſement, qu'elle mourut en couches. Le prince dont elle accoucha avant terme, ſuivit ſa mere au tombeau. La maniere dont s'exprime Froiſſard (2), feroit croire que le prince &

(1) Nos rois y avoient un palais, que Charles V fit rebâtir.

(2) Premier vol. ch. XXII, p. 26 de l'édit. de Denys Sauvage.

la reine furent empoisonnés. C'est ainsi qu'il parle du mariage & de la mort de MARIE ; *Quand le royaume de France lui fut échu* (à Charles-le-Bel) *& il fut couronné ; les douze pairs de France , & aussi les barons , ne vouloient point que le royaume de France demourast sans hoir mâle ; si adviserent par leur sens comment le roi Charles fut remarié , s'il le fut à la fille de l'empereur Henri de Luxembourg , sœur au gentil roi de Behaigne* (Bohême) *par quoi le premier mariage* (de Blanche) *fut défait de celle dame qui étoit en prison. De Marie de Luxembourg , le roi eut un fils , qui mourut moult jeune , & la dame tantôt après à Issoudun en Berri. Ils moururent tous deux ,* dit-il , *assez soupçonneusement , de quoi aucunes gens furent encoulpez* (accusés) *en derrière couvertement.* Mais Froissard , toujours favorable aux anglois , a bien pu hasarder ce soupçon , ou peut-être fut-ce un bruit malignement répandu. On peut même remarquer qu'il manque d'exactitude dans ce chapitre , où il donne au roi de Bohême le nom de *Charles* , au lieu de celui de *Jean.* Marie n'étoit âgée que de dix-huit ans,

& ne vécut pas aſſez long-tems, pour qu'on pût connoître ſes bonnes ou ſes mauvaiſes qualités ; d'après le témoignage du même Froiſſard, cette princeſſe étoit *moult humble & prude femme*. Elle fut inhumée avec le prince ſon fils dans l'Egliſe des religieuſes de ſaint Dominique de Montargis, où l'on voit ſon tombeau (1).

(1) L'auteur de l'ancienne chronique de Flandre dit qu'elle fut inhumée aux Cordeliers de Paris ; Guillaume de Nangis & Nicole-Gilles, aux Cordeliers de Montargis. Le premier ſe trompe, & les deux derniers ſe ſont mépris ſur le nom du monaſtere.



JEANNE D'EVREUX.

JEANNE D'EVREUX, troiſieme femme de Charles-le-Bel, étoit ſa couſine germaine (1) étant fille aînée de Louis de France, comte d'Evreux, & de Marguerite d'Artois. Son mariage avec le roi ſe fit en 1325, en conſéquence d'une diſpenſe accordée par le pape Jean XXII, datée du 21 Juin 1324, confirmée par une ſeconde du 5 Avril 1326, qui fut jugée néceſſaire,

---

(1) PHILIPPE LE HARDI;

Iſabelle d'Aragon, ſa premiere femme.	Marie de Brabant, ſa ſeconde femme.
Philippe le Bel; Jeanne de Navarre.	Louis, comte d'Evreux; Marguerite d'Artois.
Charles le Bel	Jeanne d'Evreux.

Philippe, frere de cette princeſſe, avoit épouſé JEANNE DE FRANCE, fille unique de Louis Hutin, niéce de Charles le Bel, qui devint par ſon mariage beau-frere de Philippe, duquel il étoit le couſin germain, & l'oncle à cauſe de ſa femme.

parce que le mariage avoit été célébré sans publication de bans. Elle fut couronnée à Paris le 11 Mai jour de la Pentecôte 1326. Le désir de perpétuer la race des Capétiens en ligne directe, étoit le motif puissant de ce mariage ; la jeunesse du roi, qui n'avoit encore que trente & un ans, étoit une raison naturelle : enfin il y a beaucoup d'apparence que des vues sur le royaume de Navarre, qui avoit passé dans la maison d'Evreux par le mariage de Louis avec Jeanne, fille unique de Louis Hutin, entroient pour beaucoup dans des alliances que la maison de France contractoit avec celle d'Evreux. Jeanne n'eut pas une dot fort considérable. Par le testament du comte Louis son pere, on voit qu'il ne donnoit aux princesses ses filles que *sept cens livres de rente*, & *une somme de vingt mille francs* une fois payée. La première des vues de Charles-le-Bel, qui étoit sans doute d'avoir des enfans qui pussent lui succéder, fut sans effet. Il étoit arrêté que la couronne devoit passer à la branche des Valois ; & Charles-le-Bel, ainsi que ses freres, moururent sans postérité masculine. Ces

trois princes passerent, dit Pétrarque, comme un songe. La mort enleva Charles le premier Février 1328, en commençant l'année en Janvier ; il laissa la reine enceinte. On suivit en cette (1) occasion la conduite qu'on avoit tenue à la mort de Louis Hutin à l'égard de Clémence de Hongrie. La tutelle de l'enfant à naître fut donnée à Philippe, fils aîné de Charles, comte de Valois (2), soit que le roi l'eût ainsi ordonné par son testament, comme on le dit alors; soit qu'on ne fît que se conformer à une loi fondamentale de l'état. La reine accoucha d'une fille deux mois après, & Philippe de Valois monta par conséquent sur le trône au

---

(1) Un ventre, dit Belleforêt, servit de roi pour lors à la France ; qui est un argument infaillible vainquant la folie de ceux qui veulent autoriser l'élection de nos rois. (Il en veut au Franco-Gallia d'Hotman, qui avoit soutenu ce droit d'élection.)

(2) Charles, comte de Valois, étoit frere de Philippe-le-Bel, roi de France, oncle des trois freres, Louis Hutin, Philippe-le-Long, & Charles-le-Bel, rois, & pere de Philippe de Valois, successeur de Charles-le-Bel, son cousin germain.

préjudice de la princesse née posthume & nommée Blanche, de même que Philippe-le-Long avoit exclu Jeanne de France sa nièce, fille de Louis Hutin. La reine se retira sur les terres qui lui furent assignées pour douaire, & mourut à Brie-comte-Robert le 4 Mars 1300; c'est-à-dire, qu'elle vécut assez long-tems pour être témoin des sanglantes scènes dont la France fut le théâtre sous les règnes de Philippe de Valois, du roi Jean, & du commencement de celui de Charles V. Ces princes dont elle conserva toujours l'estime par la prudence & la sagesse de sa conduite, ne lui retrancherent rien ni des honneurs du rang, ni de ses pensions. Après sa mort son corps fut d'abord apporté à l'abbaye de Saint-Antoine des Champs & le lendemain à Notre-Dame sur un lit de parade, le visage découvert. Le prévôt des marchands & les échevins portoient au-dessus du corps un poële de drap d'or soutenu sur quatre lances. Le Parlement, en habit de cérémonie, suivoit à pied. Le roi se joignit au convoi, lorsqu'il passa devant l'hôtel de Saint-Paul, & le suivit jusqu'à

Notre-Dame. Le lendemain l'évêque de Paris chanta la meſſe des morts ; le roi y aſſiſta, dîna chez l'évêque & enſuite conduiſit le corps *à pied*, juſqu'à la porte Saint-Denis, où il monta à cheval pour l'accompagner juſqu'à S. Denis Il fut mis dans le tombeau des rois ſans aucune magnificence. Elle avoit ordonné par ſon teſtament qu'on ne ne lui rendît aucuns honneurs funèbres, qu'on retranchât tous ces grands luminaires, qu'elle regardoit comme des choſes fort inutiles, & que pour ſatisfaire aux règlemens de l'égliſe il y eût ſeulement à ſon convoi douze torches & ſix cierges de cire péſant chacun ſix livres. Son cœur fut inhumé auprès celui du roi Charles ſon mari dans l'égliſe des Cordeliers. On ne voit pas qu'elle ait joué aucun rôle conſidérable ſous le règne de ſon mari, & ſous ceux qui le ſuivirent. Une obſervation qu'on peut faire, c'eſt que dans la premiere branche de la troiſieme race, à compter depuis la mort de Blanche de Caſtille, les reines eurent fort peu de part aux affaires. Le ſyſtême de gouvernement établi par ſaint Louis, qui reconnut peut-être que ſa mere avoit

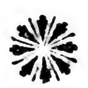
eu trop de pouvoir, l'établiſſement (1) des pairs, & la fixation du parlement, donna une ſorte d'excluſion aux reines, qui ne s'occuperent guères d'autres choſes que des travaux, des plaiſirs, ou des amuſemens conformes à leur ſexe, juſqu'au malheureux règne de Charles VI, qu'on vit renaître l'empire des femmes à la cour. Jeanne d'Evreux donna des preuves de ſa piété dans quelques fondations : elle avoit une affection particuliere pour les Chartreux de Paris, qu'on appelloit alors les *bons peres de l'hôtel de Vauvert*. Des mémoires de ce couvent, cités par Du-

(1) Ou plutôt leur fixation à un nombre déterminé : car les pairs conſidérés comme les premiers de la nation, ou les *barons jugeans avec le roi en ſes cours ſouveraines*, (comme il y en a des exemples dès le tems de Clotaire, au procès de Brunehaud, & de Charlemagne, & dans pluſieurs chartes) ſont auſſi anciens que les parlemens & la monarchie. La fixation à douze eſt référée à Loüis le Jeune, pere de Philippe-Auguſte. On remarque que les premiers pairs de la réduction étoient tous du ſang royal, ou alliés à la maiſon royale, à l'exception de quelques pairs eccléſiaſtiques. Voyez l'*avant propos* du troiſieme livre *de l'état ancien de la France*, de Clément Vaillant avocat, p. 112.

breuil (1), nous apprennent qu'elle y alloit ſouvent viſiter les religieux, prenant elle-même la peine de préparer leur pitance, & de les ſervir dans leurs cellules, & celle de conſoler les malades. Elle leur fit bâtir une infirmerie contenant ſix cellules avec leurs jardins, & une chapelle qui fut achevée en 1341. Pour l'entretien de l'infirmerie, elle donna la terre qu'elle avoit à Yerre. En mémoire de ſes bienfaits, toutes les maiſons de l'ordre célebrent un ſervice pour le repos de ſon ame & de celle du roi ſon mari, le 4 Mars de chaque année. Elle eut trois filles, deux mortes jeunes, & Blanche, poſthume, née le premier Avril 1328, mariée en 1345 à Philippe, duc d'Orléans, fils puîné de Philippe de Valois, & morte après ſon mari en 1393.

---

(1) Page 470, livre II.





SECONDE BRANCHE

DES CAPÉTIENS.

MAISON DE VALOIS,

Issue de Charles de Valois, frere de Philippe-le-Bel.

JEANNE DE BOURGOGNE.

JEANNE DE BOURGOGNE, sœur de l'infortunée Marguerite, & troisieme fille de Robert II, duc de Bourgogne, & d'Agnès de France, derniere fille de saint Louis, fut la premiere femme de *Philippe VI*, dit de Valois, successeur de Charles-le-Bel son cousin. Le contrat de mariage fut passé à Fontainebleau au mois de Juillet 1313, après beaucoup de difficultés. Le premier accord avoit été fait dès l'an 1302,

1302, & ratifié en 1306; il avoit été rompu, & les parties avoient été dégagées au mois d'Avril 1312; enfin le traité fut renouvellé en Juin 1313, ſuivant du Tillet. Le douaire de la princeſſe fut fixé *à vingt-cinq mille livres tournois* de rente, aſſiſes ſur le duché de Touraine & ſur les comtés d'Anjou & du Maine, avec la *réſerve expreſſément ſtipulée de la moitié des acquêts qui ſeroient faits durant le mariage, & avant que Philippe fût parvenu à la couronne.* Il y eut encore pluſieurs autres actes faits ſur l'aſſignat du douaire de la reine, & les autres avantages que lui fit ſon mari, & auxquels donnerent lieu ſon élévation au trône. On les trouve datés dans du Tillet. La princeſſe fut couronnée à Rheims avec ſon mari le 18 Mai 1328, ſuivant Anſelme, & le 27, ſuivant d'autres. La magnificence de cette cérémonie ſurpaſſa tout ce qu'on avoit encore vu en France. Le roi alla à Rheims accompagné de la reine, de tous les princes de ſon ſang, de tous les ambaſſadeurs des rois & princes voiſins, du comte de Flandre, qui y mena qua-

tre-vingt chevaux ſuperbement caparaçonnés, & de tous les ſeigneurs & les dames de la cour. Les préparatifs égalerent le rang & le nombre des perſonnes qui ſe réunirent à Rheims. Le palais de l'archevêque ſe trouvant trop étroit pour le feſtin, l'on bâtit trois ſalles d'une étendue convenable, une pour le roi, une autre pour la reine, & la troiſieme pour les grands du royaume. Ce fut pour la premiere fois que les échevins & les bourgeois de Rheims prirent le ſoin du feſtin royal. La fête dura cinq jours, & le ſacre fut fait par Guillaume de Trie, archevêque de Rheims.

La reine, en mémoire de ſon couronnement, fit préſent à l'égliſe d'un ornement de toile d'argent. Une preuve de l'eſtime que le roi avoit pour elle, eſt la qualité *de régente du royaume*, qu'il lui donna au mois d'Août 1338, pendant ſon abſence hors du royaume & dans les commencemens de la guerre qu'il déclara à l'Angleterre. On ne voit point d'effets de ce pouvoir; & peut-être cette régence ne devoit-elle regarder que le voyage d'outre-mer, auquel

Philippe de Valois se préparoit, & que les guerres qu'il eut à soutenir, l'empêcherent d'exécuter.

Comme les évènemens de ce règne consistent bien plus en batailles & en siéges, en attaques de places & en défenses, qu'en politique & en intrigues de Cour, il n'est pas surprenant qu'on ne parle presque point de la reine dans notre histoire. Cette alliance produisit un avantage auquel on n'avoit peut-être pas pensé. JEANNE à titre de fille de Robert, duc de Bourgogne, transmit au roi JEAN son fils, ses droits à la succession des grands biens de sa maison. Et Philippe, dit de Rouvres, dernier prince de la premiere branche de Bourgogne, étant mort sans postérité en 1361, le roi Jean lui succéda *à titre d'héritier*, du chef de sa mere, & réunit à la couronne, non-seulement la Bourgogne, mais *tous les acquêts faits* pendant plus de trois siècles que dura cette premiere branche, par les princes successeurs de Robert de France, frere de Henri I, & second fils du roi Robert. JEAN, par l'acte de réunion, déclare qu'il l'a fait *par forme d'indem-*

nité, & pour restituer à la couronne les aliénations que sa captivité l'avoit obligé de faire. Par cet acte du 13 Novembre 1361, est démontrée l'erreur de du Tillet, & de ceux qui, comme lui, ont avancé que le roi Jean avoit *recueilli le duché de Bourgogne par droit de retour*, après la mort de Philippe de Rouvres. Outre qu'il est constant que ce droit de réversion ne devoit pas régulièrement avoir lieu, parce que *dans les contestations élevées sur l'exécution de la loi des apanages, on avoit recours au titre originaire de la concession*, ainsi que cela fut observé pour le comté de Dreux; c'est que si le roi Jean n'eût agi que par le droit de réversion, sans prendre la qualité d'héritier, il n'eût pu prétendre aux acquêts faits par la maison de Bourgogne, qui ne pouvoient être sujets à la réversion, comme il fut jugé long-tems après, en faveur des héritiers de la maison d'Alençon, pour Châteauneuf en Thimerais, Senonches, Brezolles, & autres terres acquises par les princes de cette maison, faute d'avoir observé que le titre de la concession régloit

la qualité & la maniere d'y succéder (1). Elle mourut à Paris dans l'hôtel

(1) Il y a trois époques à considérer sur la loi des appanages. La premiere qu'on peut fixer depuis *Hugues Capet* jusqu'à *Philippe-Auguste*, sous laquelle les fils de France ont eu en *toute propriété* les domaines qui leur ont été laissés pour leur portion héréditaire. La seconde époque a commencé sous Louis VIII, fils de Philippe-Auguste, & a duré jusqu'à Philippe-le-Bel, pendant laquelle les domaines concédés aux enfans de France ont été *chargés du retour* à la couronne à *défaut d'hoirs*, indéfiniment. La troisieme qui a commencé sous Philippe-le-Bel en 1314 & s'est toujours continuée, par laquelle les domaines donnés aux puînés de France ont été chargés du retour à la couronne à *défaut d'hoirs mâles avec perpétuelle exclusion des femelles.*

Mais une observation à faire, & que l'auteur *de l'abrégé chronologique* a omise, c'est que sous la derniere époque, même quand il s'est agi de quelque contestation sur l'exécution de la loi des appanages, on a toujours eu recours au *titre originaire de la concession*. C'est d'après ce titre, que le roi Jean recueillit le duché de Bourgogne & ses dépendances à titre d'héritier, *jure proximitatis, non ratione coronæ*, dit-il, dans les lettres d'union de 1361. C'est dans ces mêmes principes que *le comté de Dreux*, donné *propriétairement* par *Louis VII*, à Robert de France, passa trois fois *en*

de (1) Neſle qui lui appartenoit, le 12 Septembre 1348, âgée d'environ cinquante-cinq ans, & fut inhumée à ſaint Denis, où ſe voit ſon tombeau à côté de celui de ſon mari. Elle rendit Philippe de Valois pere de cinq princes, qui furent; 1. le roi JEAN, 2. LOUIS, mort le jour de ſa naiſſance, 17 Janvier 1328; 3. LOUIS, mort enfant en 1330, & inhumé aux Cordeliers de Paris; 4. JEAN, mort en bas âge le 2 Octobre 1333, inhumé au chœur des religieuſes de Poiſſy; 5. Et PHILIPPE de France, duc d'Orléans, mort ſans enfans légitimes le premier Septembre 1375, inhumé dans l'égliſe de ſainte Croix d'Orléans;

---

femelles ce qu'on appelloit alors de *lance*, *en quenouille*, la premiere à *Jeanne*, fille de *Pierre de Dreux*, & d'*Iſabeau de Melun*. La ſeconde de cette *Jeanne*, morte enfant le 22 Août 1346, à une *Jeanne de Dreux*, ſa tante, femme de Louis, vicomte de Thouars. La troiſieme de Simon de Thouars à *Perronelle*, *Iſabeau*, & *Marguerite de Thouars*, ſœurs de Simon.

(1) Cet hôtel étoit à peu-près dans l'emplacement où eſt aujourd'hui le collége des *Quatre-Nations*, ou de Mazarin.

& d'une princesse, MARIE de France, épouse de Jean de Brabant, duc de Limbourg, morte le 22 Septembre 1333, & inhumée aux Cordeliers de Paris.

BLANCHE
DE NAVARRE.

BLANCHE DE NAVARRE, ſeconde femme de Philippe de Valois, étoit la ſeconde fille de Philippe III du nom, roi de Navarre, de la branche d'Evreux, & de Jeanne de France, reine de Navarre, fille unique de Louis Hutin. Le duc de Normandie, qui fut depuis le roi JEAN, étoit veuf de *Bonne de Luxembourg*; le roi penſant à le remarier, avoit jetté les yeux ſur cette princeſſe. Non-ſeulement elle étoit d'une beauté rare, mais on rapportoit des traits admirables de la vivacité de ſon eſprit, & des agrémens de ſon caractere. Les Navarrois lui avoient donné le nom *de la belle ſageſſe*, pour caractériſer l'union de ſon eſprit & de ſa beauté. Elle étoit déjà accordée à PIERRE, fils *d'Alphonſe, roi de Caſtille*: mais Philippe de Valois n'eut pas plutôt témoigné la ſouhaiter pour ſon fils, qu'on rompit les articles avec la Caſtille: la princeſſe fut envoyée en France par la reine régente

de Navarre. Pendant qu'elle étoit en chemin, attendue avec impatience par le duc de Normandie, la reine Jeanne femme du roi, mourut, & la princeſſe de Navarre qui croyoit trouver la Cour de France dans les plaiſirs, la trouva en deuil. Mais ſa préſence ſécha bientôt les larmes du roi. A peine ce prince la vit-il, qu'il en devint amoureux. Il oublia qu'elle étoit accordée à ſon fils, il ne penſa qu'à ſe ſatisfaire, en l'épouſant lui-même. Le ſacrifice ſe fit, ſans que la victime parût y réſiſter, & elle reçut de bonne grace une couronne qu'elle n'avoit enviſagée qu'en eſpérance. Le mariage ſe fit à Brie-Comte-Robert le 29 Janvier 1349. La princeſſe n'étoit âgée que de dix-huit ans ou environ; le roi né en 1293, avoit déjà cinquante-ſix ans. Il ne ſurvécut pas long-tems à ſon mariage, étant mort à Nogent-le-Roi le 22 Août 1350. Brantôme en parlant de ce mariage, s'exprime à ſa maniere. Philippe de Valois, dit-il, fort vieux & caſſé, aima & épouſa Blanche d'Evreux qui n'avoit que dix-ſept ans, mais pourtant la plus belle princeſſe de ſon tems, qui lui avança ſes jours, comme

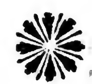
s'il n'étoit assez *vieux penard* pour mourir bientôt sans prendre ce sujet (1). Blanche se retira dans un château, à la campagne où elle passa sa vie dans les œuvres de piété ; ne paroissant à la Cour que rarement, & dans des occasions indispensables, ou pour quelque bonne action qui exigeoit sa présence ou ses sollicitations. Elle habitoit le château de Neaufle, où elle rendit aveu au roi Charles VI, le premier Mai 1388 de sa Châtellenie de Condé-sur-Noireau. Le dauphin devenu roi, eut toujours beaucoup de considération pour elle, & lorsque par les désordres des guerres civiles, les terres qu'on lui avoit assignées pour son douaire, eurent été pillées, il lui fit donner cent mille écus pour son dédommagement. Elle ne mourut que le 5 Octobre 1398, à l'âge de soixante-sept ou de soixante-huit ans. Elle accoucha en 1351 d'une princesse posthume, appellée BLANCHE comme sa mere, & morte sans alliance le 16 Septembre 1371.

---

(1) Brantôme, tome 2, p. 3 dans l'éloge de Henri II.

Brantôme, en parlant des femmes supérieures aux foiblesses de leur sexe, & en particulier de Catherine de Médicis, qui refusa toute autre alliance après la mort de Henri II, dit : » D'autant est-elle à louer, & à être recordée au temple de la gloire & immortalité, de s'être vaincue & commandée, & n'avoir fait *comme une roine Blanche, laquelle ne se pouvant contenir, vint à épouser son maître d'hôtel*, qui s'appelloit le *S. de Rabaudanges. Ce que le roi son fils, pour le commencement, trouva fort étrange & amer*; mais pourtant parce qu'elle étoit sa mere, il l'excusa & pardonna audit *Rabaudanges*, pour l'avoir épousée ; en ce que le jour devant le monde, il la serviroit toujours de maître d'hôtel, pour ne priver sa mere de sa grandeur & majesté.... Je tiens ce conte, *ajoute Brantôme*, du feu cardinal de Lorraine dernier, lequel le faisoit à Poissy au roi François II «. Il y a beaucoup d'apparence que Brantôme ou le cardinal de Lorraine se trompoient, soit que par le nom de reine Blanche il ait voulu parler d'une reine *veuve*, soit qu'il ait

voulu indiquer BLANCHE de Navarre; car ce ne pourroit être que celle-ci, troisieme de ce nom. Peut-être le cardinal de Lorraine avoit parlé devant Brantôme de *Marie* de *Clèves*, fille d'Alphonse, duc de Clèves, & de Marie de Bourgogne, troisieme femme de CHARLES, duc d'Orléans, petit-fils de Charles V, mere de Louis XII; qui épousa après la mort du duc d'Orléans, *Jean Sire de Rabaudanges*, capitaine de Gravelines. Et Brantôme, communément peu exact, aura confondu. Quoiqu'elle n'eût que dix-huit ans à la mort de Philippe de Valois, Blanche étoit si éloignée de penser à des secondes noces, qu'elle rejetta avec fermeté la recherche de PIERRE, roi de Castille, & renvoya ses ambassadeurs en leur disant que les *reines de France ne se remarioient point.*



BONNE
DE LUXEMBOURG.

BONNE (1) DE LUXEMBOURG, femme du roi Jean, qu'elle épousa à Melun au mois de Mai 1332, étoit fille de Jean de Luxembourg, roi de Bohême, & d'Elisabeth de Bohême. Les noces se firent avec une pompe extraordinaire. Le roi de Bohême avoit amené lui-même sa fille; & on vit à ces noces deux rois, *le roi de Bohême, & le roi de Navarre*; & *quatre ducs* dont les Etats pouvoient être regardés comme des royaumes; c'étoient les *ducs de Bourgogne*, de *Bretagne*, de *Lorraine*, & de *Brabant*. On renouvella les anciennes alliances, & tous jurerent de se secourir mutuellement. Ce mariage indisposa le roi d'Angleterre qui avoit

(1) Elle est appellée JUDITH par *Dubravius*, & GUTHE par *Cuspinien* : mais nos historiens l'appellent toujours BONNE. Il faut voir l'histoire de la maison de Luxembourg, par Duchesne, & par Pavillon.

offert au duc de Normandie, la princesse sa sœur, en lui donnant pour dot les places de Guyenne qu'il redemandoit depuis long-tems, & il inquiéta fort l'empereur LOUIS *de Bavière*, qui voyoit par là une ligue en Allemagne prête à lui faire de nouvelles affaires. La princesse n'eut point le titre de reine, étant morte le 11 Septembre 1349, avant que son époux, qui portoit celui de duc de Normandie, fût parvenu à la couronne. Elle fut inhumée dans le chœur de l'abbaye de Maubuisson, où elle mourut, & où l'on voit encore sa tombe en marbre noir, avec sa figure en marbre blanc. Elle fut mere de neuf enfans, quatre princes & cinq princesses. Les princes furent; 1. CHARLES V, dit le Sage, roi de France; 2. LOUIS de France, tige de la seconde branche d'Anjou-Sicile; 3. JEAN, duc de Berry, d'abord comte de Poitou, mort le 15 Juin 1416; 4. PHILIPPE, dit le Hardi, duc de Bourgogne, tige de la maison de Bourgogne moderne. Les princesses: 5. JEANNE, mariée en secondes noces à Charles le Mauvais, roi de Navarre, morte le 3 Novembre 1373; 6. MARIE,

mariée à Robert I, duc de Bar, morte en 1404; 7. AGNÈS, née le 9 Décembre 1345, morte sans alliance au mois d'Avril 1349; 8. MARGUERITE de France, religieuse de Poissy, née le 20 Septembre 1347, morte le 25 Avril 1352; 9. ISABELLE, née le premier Octobre 1348, mariée à Jean Galeas Visconti, depuis duc de Milan, qui donna six mille écus d'or au roi Jean, pour obtenir l'honneur de cette alliance. Elle mourut le 11 Septembre 1372.



JEANNE.

JEANNE, comtesse d'Auvergne & de Boulogne, seconde femme du roi Jean, étoit fille de Guillaume XII du nom, comte d'Auvergne & de Boulogne, & de Marguerite d'Evreux. Elle étoit veuve de Philippe de Bourgogne (1), comte d'Artois, & mere de Philippe I, dit de Rouvre, dernier duc de la premiere branche de Bourgogne, lorsqu'elle épousa le roi en secondes noces, le 19 Février 1350, en commençant l'année au mois de Janvier. Le mariage, suivant Froissard, fut célébré à Sainte Geneviève près saint Germain en Laye, c'est-à-dire, dans la chapelle de sainte Geneviève de Nanterre (2); & Jean *de Viri*, abbé

(1) Elle avoit épousé ce prince au mois de Septembre 1338; elle demeura veuve le 22 Septembre 1346, son mari étant mort des suites d'une chûte de cheval au siége d'Aiguillon en Guyenne. Philippe de Rouvre, né en 1345; mourut sans enfans au château de Rouvre le 21 Novembre 1361.

(2) Lebeuf, histoire du diocèse de Paris,

de sainte Geneviève, donna la bénédiction nuptiale aux époux. Elle fut couronnée avec le roi le 26 Septembre suivant. La fête fut sur-tout célèbre par le grand nombre de Chevaliers que Jean fit à Rheims, dont plusieurs étoient princes du sang, & parmi lesquels se trouva le duc de Bourgogne, fils du premier lit de Jeanne. La cérémonie du sacre fut suivie de l'entrée du roi & de la reine à Paris, où ils revinrent par Laon, Soissons & Senlis. *Et entrerent*, dit Jean Froissard (1), *le roi & la roine à Paris en très belle fête, le Dimanche dix-septieme jour d'Octobre, & dura la fête toute celle semaine; puis demeura le roi à Paris, à Néele* (c'est-à-dire à l'hôtel qui portoit ce nom) *& au palais jusqu'à la saint Martin ensuivant.*

Le commencement du règne de cette princesse ne fut qu'un enchaînement de plaisirs; mais à quelques beaux jours rapidement écoulés, succéderent des revers qui mirent toute la France

tome VII, p. 124; du Tillet dit à *Muriaux*, près Meulan.

(1) Froissard, vol. I, p. 175, ch. 153.

& toute la Cour en deuil. La captivité du roi Jean, fait prisonnier à la bataille de Poitiers, qu'il perdit contre les Anglois le 19 Septembre 1356, dura quatre ans, & fut suivie de la mort de Jeanne; elle mourut, suivant les uns, en 1357, suivant d'autres en 1360, ou en 1361 (1), âgée d'environ quarante ans, & peu de tems après le traité de Brétigny. L'espèce d'anarchie où se vit la France pendant l'absence du roi, ne laissoit presque à la reine qu'un vain titre,

(1) La date du 21 Novembre 1361 que donnent les freres Sainte-Marthe, cité par Anselme, m'est très-suspecte, parce qu'elle est précisément celle de la mort de *Philippe de Rouvre*, suivant Perard, & je trouve d'ailleurs dans la généalogie des comtes de Boulogne & d'Auvergne, que Jeanne mourut en Bourgogne, pendant la prison du roi en Angleterre. L'auteur entend-il pendant son absence, & après son retour à Paris? C'est ce qui n'est pas présumable. Voyez l'histoire des hommes illustres de la maison de Médicis, avec un abrégé des comtes de Boulogne & d'Auvergne, & leur généalogie, par Jean Nestor, médecin, *in*-4, Paris, 1564, fol. 231 verso, à la marge. L'abbé de Choisi met la mort de JEANNE sous l'an 1357 dans son histoire du roi Jean p. 325.

puiſque le dauphin, qui fut établi régent, fut ſouvent obligé de plier lui-même ſous le pouvoir que s'arrogerent les différens partis qui s'éleverent dans l'Etat. Il eſt à croire que Jeanne réſida plus ſouvent en Bourgogne & auprès du duc ſon fils, qu'à Paris, où étoit le foyer des troubles & du déſordre. Elle fut inhumée à ſaint Denis. Labbe la fait mere de deux princeſſes mortes enfans.



JEANNE DE BOURBON.

JEANNE DE BOURBON, fille aînée de Pierre (1), premier du nom, second duc de Bourbon, & d'Isabeau de Valois, & femme de Charles V, dit le Sage, naquit au bois de Vincennes le 3 Février 1337. Elle avoit à peine six ans, qu'on parla de la marier avec Amé dit *le Vert* (2), comte de Savoye. Deux

(1) PIERRE I, second duc de Bourbon, frere de Jacques, comte de la Marche & de Ponthieu, étoit fils de LOUIS I, du nom, & premier duc de Bourbon, & de Marie de Hainaut, & petit-fils de ROBERT de France, comte de Clermont, cinquieme fils de SAINT LOUIS, qui, ayant épousé Béatrix de Bourgogne, fille d'Agnès, héritiere de Bourbon dit l'Archambaud, transmit le nom de Bourbon à sa postérité.

(2) Fils d'Amé de Savoye, cinquieme du nom. On lui donna le nom du prince VERT, parce qu'il portoit ordinairement une cotte d'armes de *cette couleur*. C'étoit par cette raison qu'on donna au prince de Galles le nom de *prince* NOIR, & à Amé VII, fils du *comte* VERT, le nom de *comte* ROUGE. Choisi, hist. du roi Charles V, p. 147.

lettres écrites par Pierre, duc de Bourbon son pere, au mois de Février 1343, forment la preuve de ce projet. L'une est écrite au comte de Flandre, l'autre au seigneur de Mercœur ; & dans l'une & dans l'autre, le duc de Bourbon prie chacun d'eux d'être les cautions ou *pleiges* de ce mariage. La mort d'*Amé V*, pere du jeune prince, fit abandonner ce projet, & le comte de Savoye épousa Bonne de Bourbon sa sœur, de laquelle viennent les ducs de Savoye, rois de Sardaigne. A onze ans, elle fut accordée par un traité passé à Lyon le 24 Juin 1348, à Humbert II du nom, dernier dauphin de Viennois. Ce second traité (1) n'eut pas plus d'exécution que le précédent. Humbert ayant résolu sa retraite, & donné ses Etats au roi de France (2), Charles, aîné de France, prit le titre de *dauphin*, en conséquence de la donation de Humbert, & le mariage de ce prince fut traité avec Jeanne de Bourbon. Le contrat en fut passé à Lyon au mois de Juillet 1349. La dot

(1) Rapporté page 576 de l'histoire du Dauphiné, par M. de Valbonnois, tome II.

(2) En 1344.

fut fixée à *cent mille florins d'or* (1), & le douaire à huit mille livres tournois. Il fut augmenté dans la suite de sept mille livres, & porté à quinze. La cérémonie devoit se faire dans la fête de saint Michel suivant; mais elle fut différée, & ne se fit que le 8 Avril 1350. Les époux étoient du même âge, à quelques jours près; c'est-à-dire, qu'ils n'avoient pas encore treize ans. Ainsi prétendre que c'étoit une faute grossiere en matiere de politique, de ne pas préférer *Marguerite*, héritiere des comtés de Flandres, d'Artois & de Bourgogne (qui n'étoit pas encore née) à Jeanne de Bourbon, de laquelle le mérite étoit la principale dot, & attribuer cette alliance, comme l'ont fait quelques historiens (2), à l'amour que Charles V

(1) Le florin d'or, ou florin de Florence, étoit une monnoie frappée sous le régne de *Louis Hutin*. En estimant l'or sur le prix où il étoit sous Louis XIII, un florin valoit cent sols. Il y en avoit soixante & dix au marc, qui par conséquent étoit de trois cens cinquante livres. Aujourd'hui le florin d'or vaudroit près de douze francs, à sept cens cinquante livres le marc d'or.

(2) Duhaillan, de l'état des affaires de Fran-

avoit pour la princeſſe, me paroît une idée qui n'eſt fondée ſur aucune raiſon. Ce mariage accordé ſous le regne de Philippe de Valois, & exécuté dès le commencement du regne du roi Jean, & dans une extrême jeuneſſe, ne permet pas de croire que les charmes de la princeſſe en euſſent été le motif. Ce qui a pu donner lieu à cette fauſſe obſervation, c'eſt que Jeanne étoit une des plus belles princeſſes de l'Europe; & que le roi eut toujours pour elle beaucoup de tendreſſe, & une confiance parfaite, ſoutenue d'une eſtime dont elle étoit digne. Le roi s'étant fait ſacrer à Rheims au mois de Mai 1364, fit ſon entrée ſolemnelle dans Paris le 24 de ce mois. La préſence de la reine fut le principal ornement de cette fête.

---

ce, livre I, fol. 62 verſo. Brantôme a fait la même faute. Le roi Charles V, dit-il, qui porta le nom de Sage, épouſa ſa femme de la maiſon de Bourbon pour ſon plaiſir, & pour ſa beauté, & laiſſa l'héritiere de Flandre toute pleine de grands biens & richeſſes, & la donna à ſon dernier frere Philippe le Hardi; en quoi on dit qu'il perdit là le nom de *Sage*, & qu'il fut là trop aimant la beauté. Brantôme, t. 2, p. 3. Bien des modernes les ont copiés.

Elle entra vers les trois heures après midi, & alla droit au palais. *Elle étoit à cheval, & d'une si grande beauté*, qu'on lui eût rendu les mêmes respects, quand la pompe de sa suite, & ses habits tout couverts de pierreries, ne l'eussent pas fait reconnoître pour ce qu'elle étoit. *Philippe, duc de Bourgogne*, frere du roi, marchoit à pied à côté d'elle, & tenoit la bride de son cheval. Elle étoit suivie par la *duchesse d'Orléans*, par la duchesse d'*Anjou*, & par *Madame Marie*, sœur du roi, qui épousa depuis le *duc de Bar*. La duchesse d'Orléans étoit menée par le comte d'Eu, la duchesse d'Anjou, par le comte d'Estampes, & Madame Marie de France, par Louis de Châlons, & par le Sire de Beaujeu qui marchoient à pied à côté d'elles, & tenoient la bride de leurs chevaux. Le lendemain il y eut au palais un festin royal. Le roi n'eut jamais de plaisir plus touchant que celui de lui plaire. Il lui faisoit souvent de petits présens, ne lui parloit que de choses agréables, & vouloit qu'elle fût toujours magnifiquement vêtue, couverte de pierreries. Charles l'appelloit ordinairement *le soleil de son royaume*,
&

& ne faisoit rien sans son avis, la menant même souvent au Parlement, où elle avoit séance à côté du roi. Elle y parut le 9 Mai 1369, lorsque Charles V le consulta sur la guerre qu'il avoit dessein de déclarer à l'Angleterre, relativement aux infractions du traité de Bretigny, dont Edouard refusoit de rendre raison, & elle y retourna le 24 Mai, jour auquel la guerre fut résolue. Comme elle fit tous ses plaisirs, elle le soulagea dans toutes ses peines. Son caractere étoit doux, son esprit pénétrant, son ame généreuse. Les portraits qui nous restent d'elle dans ses statues qu'on voit au portail des célestins de Paris, & dans le chœur de leur église, & à saint Denis, sont des monumens de sa beauté. Le témoignage unanime des historiens fait l'éloge de ses bonnes qualités. » Sans » penser, dit un moderne, qu'elle » étoit *jeune*, *belle* & *reine*, elle ne » songeoit qu'à l'éducation de ses enfans, & à se tenir auprès de son mari » pendant ses maladies, qui étoient » très-fréquentes. Sa prudence, & son » jugement solide lui donnoient beau» coup de part au gouvernement. Elle

» faisoit souvent les dépêches les plus » secrettes, & avoit son cachet parti- » culier, qui étoit aussi respecté que » celui du roi «. Lorsque Charles V se sentant affoiblir, fit son testament; il l'avoit déclarée régente du royaume, au cas qu'il mourût avant elle, quoique les princes ses freres fussent tous les trois en état de gouverner.

Il est très-vraisemblable que le regne de Charles V ayant vu naître le *chant royal*, la *ballade*, le *lay*, le *virelay*, le *triolet*, le *rondeau*, & les autres petites pieces, en quoi consista dans la suite presque toute notre poésie, la reine avoit du goût pour les ouvrages d'esprit, & pour la poésie. Suivant Christine de Pisan, à laquelle nous devons la vie de Charles V » la royne » durant le repas, par *ancienne & rai-* » *sonnable coutume*, pour obvier à va- » gues paroles & pensées, avoit un » prud'homme au bout de la table, » qui sans cesse disoit gestes & mœurs » d'aucun bon trépassé, cela prouve » son amour pour l'histoire «. Elle mourut en couches à Paris, à l'hôtel de saint Paul, le 6 Février 1378, âgée de quarante ans. Quoiqu'elle fût enceinte,

elle demanda à se baigner, suivant l'usage très-ordinaire de ces tems; les médecins s'y opposerent inutilement; envain ils lui remontrerent que le bain, dans l'état où elle étoit, pouvoit être fort dangereux, elle persista, *& là*, dit (1) Froissard, *lui commença le mal de la mort.* Elle fut genéralement regrettée, mais sur-tout de Charles V, qui ne lui survécut que d'environ trois ans (2). On porta le corps de la reine à Notre-Dame de Paris, en grande pompe. Elle avoit sur le visage un linge fort délié, tenoit à la main droite une *rose d'or*, & à la main gauche un sceptre. Le duc de Bourbon son frere, & tous les princes du sang suivoient à pied, vêtus de deuil. Il y avoit 800 torches, chacune de six livres pesant, avec des écussons aux armes de la défunte. La reine *Blanche de Navarre*, veuve du roi Philippe de Valois, la *comtesse d'Artois*, la *duchesse d'Orléans*, & la *comtesse de Savoye*, fille du duc de

(1) Vol. II, chap. XI, p. 18 de l'édition de Sauvage.

(2) Il mourut le 16 Septembre 1380, au château de *Beauté* sur Marne.

Berry, se trouverent à Notre-Dame. Le lendemain on porta le corps à saint Denis. On la mit à la droite du grand autel dans une chapelle que le roi avoit fondée. Quelques jours après son cœur fut porté aux Cordeliers de Paris, & ses entrailles aux Célestins. Elle fut mere de neuf enfans, trois princes & six filles. Les princes furent; 1. CHARLES VI, successeur de son pere; 2. LOUIS de France, duc d'Orléans; tige de la branche royale de ce nom, & de celle qui commençant à François I, a pris le nom de *Valois*, ou *Orléans-Valois*, terminée dans Henri III; 3. JEAN, mort enfant. Les princesses: JEANNE, religieuse à l'abbaye de saint Antoine des Champs, où elle mourut en 1360. BONNE, morte enfant. JEANNE, aussi morte enfant, inhumée à saint Denis. MARIE, morte jeune à Paris en 1377. ISABELLE, morte quelques jours après sa mere, inhumée à saint Denis. Et CATHERINE, dont la naissance du 4 Février 1377, causa la mort de sa mere. Cette derniere princesse épousa Jean de Berry, comte de Montpensier, & mourut en 1388. Elle est inhumée dans l'Abbaye de Maubuisson.

ISABELLE,

OU

ISABEAU DE BAVIERE.

ISABELLE, OU ISABEAU DE BAVIERE, femme de Charles VI, étoit fille d'Etienne II, dit le Jeune, duc de Baviere & de Thadée Visconti, dite de *Milan* (1). Charles V, dans le dessein de se fortifier contre l'Angleterre par quelque alliance en Allemagne, avoit ordonné à sa mort qu'on cherchât parmi les maisons de l'Empire les plus considérables, une princesse qui convînt à son fils. Le crédit de la maison de Baviere, & la beauté d'Isabeau, firent croire qu'on ne pouvoit mieux se conformer aux ordres de Charles V, qu'en concluant le mariage de son successeur avec cette princesse. Les nœuds de l'amitié entre la France & la Baviere étoient anciens : ils avoient été resserrés par le voyage que Frédéric, frere d'E-

(1) Fille de Barnabon Visconti.

tienne, avoit fait en France. Ce prince y avoit été reçu avec toute l'estime qu'on devoit à sa naissance, & à l'affection pure & sincere de laquelle il avoit donné des témoignages. Le jeune roi & ses oncles n'avoient rien épargné pour se l'attacher. Ces derniers lui ayant dit que s'il avoit des filles, on préféreroit son alliance à toute autre ; Frédéric répondit qu'il ne pouvoit jouir d'un pareil honneur, n'ayant point de filles ; mais, ajouta-t-il, le duc Etienne, mon frere aîné, en a une parfaitement belle, âgée d'environ douze à quatorze ans ; & il n'est rien que je ne fisse pour lui procurer le grand avantage que vous me proposez.

Cette premiere ouverture n'alla pas plus loin alors ; on n'en parla pas à la Cour : le roi même ne fut point instruit des démarches de ses oncles, qui d'ailleurs n'avoient proposé la chose que comme faisable, & par forme d'entretien (1).

---

(1) Froissard, qui me sert ici de guide, donne une raison singuliere du secret, qui fut, dit-il, gardé sur cette premiere ouverture du mariage. C'est ainsi qu'il s'explique dans le langage de

Fréderic, à ſon retour en Baviere, ne manqua pas de rapporter cette converſation à Etienne ſon frere. L'honneur d'appartenir par un lien ſi intime à la maiſon de France, conſidérée dans tous les tems comme la premiere de l'Univers, flattoit infiniment Etienne. Mais le moyen d'envoyer ſa fille en France, ainſi que le lui propoſoit Frédéric, ſur des diſcours qui pouvoient être haſardés & n'être ſuivis d'aucun effet! Ce projet fut preſque abandonné. On parla même de marier Charles VI à une princeſſe de Lorraine, & à la fille aînée du duc de Lancaſtre; mais il ſe trouva des obſtacles à l'exécution de l'un & de l'autre de ces projets, & le mariage d'Iſabeau fut remis ſur le tapis. La ducheſſe de Brabant (1) qui paſſoit

---

ſon tems. » Et toutes fois le mariage fut ſe-» crètement démené....la raiſon pourquoi vous » l'orrez. (entendrez) IL EST D'USAGE *en* » *France*, quelque dame ou fille de haut ſei-» gneur que ce ſoit, qu'il *convient qu'elle ſoit* » *regardée & aviſée toute nue par les dames*, » pour ſavoir ſi elle eſt propre & formée pour » avoir enfans «. Je ne connois que le bon chanoine Froiſſard qui parle de cet uſage. V. vol. 2 chap. 162, p. 285.

(1) Marguerite de Flandre.

pour la princeſſe de ſon tems la plus intelligente, & comme le dit Froiſſard, *imaginant toutes choſes*, le traita avec les ducs d'Anjou, de Berry, & de Bourgogne, oncles du roi. Ils s'étoient trouvés réunis à Cambray, à l'occaſion du double mariage, de Jean, duc de Bourgogne, avec Marguerire, fille d'Albert de Baviere, comte de Haynaut, & de Guillaume de Baviere IV, comte de Haynaut, avec Marguerite de Bourgogne, ſœur du duc Jean, célébrés tous les deux le 9 Avril 1385.

Iſabeau fut conduite en France par le duc Frédéric ſon oncle, & vint à Amiens ſous prétexte d'un pélerinage à S. Jean d'Amiens. Ils y trouverent la ducheſſe de Brabant. Le roi & ſon conſeil y étoient auſſi, avec le duc Jean de Bourgogne, & la ducheſſe ſa femme. Le roi, qui n'avoit encore que dix-ſept ans, & auquel on n'avoit pas manqué d'exagérer le mérite & les charmes d'Iſabeau, demandoit tous les jours à la voir. C'étoit une impatience extraordinaire. On n'avoit différé à le ſatisfaire que pour inſtruire Iſabeau, & rendre l'effet de ſes charmes d'autant plus ſûrs par les *apprêts & la magnifi-*

cence de la parure (1). Elle prit dans la ſuite tant de goût pour les ajuſtemens, qu'on la regarde comme la premiere de nos reines qui ait apporté en France ce luxe prodigieux, auquel les femmes ſe ſont livrées depuis avec tant d'emportement. Au moins eſt-ce une remarque de Brantôme (2). Elle lui fut enfin préſentée : *elle s'agenouilla*

---

(1) FROISSARD dit : » la ducheſſe de Brabant, qui moult étoit ſage, (prudente & » femme d'eſprit) endoctrinoit la jeune damoiſelle de Baviere, en maniere, & en contenance ; & ne la *laiſſa pas en l'habit qu'elle portoit ; car il étoit trop ſimple ſelon l'eſtat* (l'étiquette de la cour ;) mais la fit parer & vêtir comme ſa propre fille «. Froiſſard vol. II, ch. 162, p. 287.

(2) Voici ſes termes : *On donne le los à la royne, Iſabelle de Baviere, femme du roy Charles VI, d'avoir aporté en France les pompes, & les gorgiaſpetez pour bien habiller ſuperbement & gorgiaſement les dames ; mais à voir dans les vieilles tapiſſeries de ce tems des maiſons de nos rois......ce ne ſont que toutes* DROLERIES, BIFFERIES, *&* GROSSERIES, *au prix des belles & ſuperbes façons coeffures, gentilles inventions & ornement de notre royne.* (Marguerite de Valois, premiere femme d'Henri IV). Brantôme, dames illuſtres, p. 211.

K 5

tout bas devant le roi (1), qui lui donna la main & la releva aussi-tôt. Il la regarda avec vivacité & une sorte de transport, qui fit dire au connétable Clisson : *Par ma foi, cette dame nous demeurera. Le roi n'en peut ôter ses yeux.* Il ne se trompoit pas. Le seigneur de la Riviere ayant demandé au roi, par ordre du duc de Bourgogne, ce qu'il pensoit de la princesse, & si les François l'auroient pour leur reine : *Oui*, lui répondit vivement le roi, *car elle me plaît beaucoup ; & dites à mon oncle de Bourgogne qu'il termine promptement la chose.*

Cette réponse fut reçue avec beaucoup de joie. On ne prévoyoit pas tous les maux dont Isabeau devoit être la source. Le mariage devoit être célébré à Arras ; mais Charles voulut que sans aller plus loin, il se fît à Amiens. Il y fut célébré le 17 Juillet 1385, par l'évêque Jean Rollandi (2). Isabelle étoit encore trop jeune pour s'occuper

(1) Terme dont se sert Froissard. C'est-à-dire, *à deux genoux.*

(2) Voyez la Morliere, *antiquités d'Amiens*, p. 246. Choisi dit le 18 Juillet par erreu

d'autre chose que des plaisirs & des agrémens de la premiere couronne du monde, que les circonstances & sa beauté venoient de lui procurer.

Malgré les malheurs de l'Etat, les troubles qui s'y élevoient, & auxquels la mauvaise administration des finances & la mésintelligence des princes du sang donnoient lieu, le luxe & la galanterie étoient devenus excessifs. C'est communément dans les tems les moins heureux que le faste & la dépense sont à leur plus haut point. Le roi étoit jeune & prodigue (1); on ne cherchoit qu'à l'éloigner des affaires par les plaisirs de son goût qui se renouvelloient chaque jour. La reine faisoit toujours la passion de son mari; sa fécondité & la naissance de deux princes avoient donné lieu à de grandes fêtes. Le roi voulut qu'elle fît son entrée solemnelle à Paris, & qu'elle y fût couronnée (2). Tout ce que l'esprit & le goût du tems put ima-

(1) Il étoit large & abandonné à l'argent distribuer & donner les finances; & là où son feu pere donnoit cent écus, il en donnoit mille. *Juvenal des Ursins*, sous l'an 1389, p. 92.

(2) En 1389.

giner, fut employé pour embellir la fête. Toutes les rues par où la reine passa, furent tendues de tapisseries. Dans chaque carrefour, on avoit représenté différentes histoires profanes ou sacrées (1); il s'y trouvoit des fontaines,

(1) C'est ce que l'on appeloit *mysteres*. Les représentations en étoient d'*étiquette* pour l'entrée des rois & des reines. Cet usage que je crois introduit dès les premiers tems de la monarchie, étoit fort en crédit dans les 14, 15 & 16 siècles. Il y en eut beaucoup aux entrées qu'on fit à l'empereur Charles-Quint dans les grandes villes de France par où il passa, tels que Poitiers, Orléans & Paris. Les auteurs observent qu'à l'entrée que fit à Paris le roi d'Ecosse en 1536, *il n'y eut point de MYSTERES*; ils furent précisément exceptés. Ils ont cessé depuis l'entrée de Henri II, où il n'y en eut point. Les comédies & les autres drames succéderent à ces représentations, qui sont la source de notre théâtre. Pontus Heuterus, dans son histoire de Bourgogne, parle du *jugement de Paris*, qui fut représenté par *mystere* en 1468, à l'entrée de Charles, dernier duc de Bourgogne, à Lille. Les bons Flamands avoient cherché trois femmes pour représenter JUNON, VÉNUS, & PALLAS. L'une d'une taille gigantesque & d'un embonpoint prodigieux, représentoit Junon; l'autre d'une maigreur extraordinaire, étoit Vénus; Pallas étoit une petite naine, bossue & ventrue. Ces trois Déesses à la

dont les unes jettoient de l'eau, les autres du vin, & quelques-unes même du lait. Le Pont-au-Change fut tendu d'un taffetas bleu à fleurs-de-lys d'or, qui y formoit comme un ciel; & dans le moment que la reine passa, un homme volant des tours de Notre-Dame, & habillé en ange, vint placer sur sa tête une couronne enrichie de pierreries, & s'élevant en l'air, disparut aussi-tôt (1). D'autres relations parlent *de deux anges* qui descendirent d'un ciel formé par l'étoffe or & azur, de

---

Flamande firent leurs personnages nues comme la main. C'étoit-là en quoi consistoit le MYSTERE. *Pontus Heuterus*, hist. de Bourgogne, liv. V, p. 385.

(1) C'est ainsi que Juvenal des Ursins parle de ce vol extraordinaire : » Et y avoit un » homme assez léger, habillé en guise d'un » ange, lequel par engeins bien faits, vint des » tours Notre-Dame de Paris, à l'endroit dudit » pont, & entra par une fente de ladite cou» verture (cela suppose que les rues étoient couvertes, & que le taffetas bleu en formoit le ciel) » à l'heure que la roine passoit, & lui mit » une belle couronne sur la tête; & puis par » les habillemens qui étoient faits, fut retiré » par ladite fente, comme s'il s'en retournât de » soi-même au ciel.

laquelle étoit couvert le Pont-au-Change, & qui vinrent aussi poser une couronne d'or sur la tête de la reine, en chantant ces vers.

» Dame enclose entre fleurs de lys,
» Reine êtes-vous du paradis
» De France, & de tout le païs.
» Nous en rallons en paradis.

Au devant du grand Châtelet, étoit un lit tendu & environné de tapisseries d'azur à fleurs-de-lys d'or, en forme de lit de justice. Au milieu du lit étoit placé un grand cerf, sur le modèle de celui qui étoit alors au Palais, ayant son bois doré & une couronne d'or au col. Un homme renfermé dedans lui donnoit du mouvement. Auprès de ce cerf étoit une épée nue, que celui qui faisoit agir la machine, lui fit prendre, lorsque la reine passa (1). Le roi parut

(1) Charles VI avoit pris un cerf pour devise depuis un songe qu'il avoit fait, où il se croyoit enlevé par un cerf aîlé; ou relativement à un cerf qu'il trouva à la chasse dans la forêt de Senlis, ayant au col un collier avec cette inscription : HOC ME CÆSAR DONAVIT, qu'on interpréta comme si le collier avoit été mis au col du cerf par l'ordre & du tems de

lui-même à la fête sans distinction, & en qualité d'un spectateur d'entre le peuple. Il y garda si bien l'*incognito*, étant en croupe derriere *Savoisy*, l'un de ses trésoriers, qui se déguisa lui-même pour n'être pas connu, qu'il reçut plusieurs coups dans la foule où il s'avança, de la part des sergens qui gardoient le lit de parade duquel on a parlé. Tout cela fut tourné en badinage, & le roi fut le premier à rire d'une aventure où il avoit eu si peu d'égard à sa dignité (1).

Jules César; & non par quelque empereur moderne, qui ne voulut prendre que le nom de César, que les rois & les empereurs d'Allemagne ont pris & prennent encore. J'aimerois mieux attribuer la devise au *songe* du roi, qu'à la rencontre du cerf.

(1) » Et y avoit foison de sergens à grosses » boulayes, lesquels pour défendre la presse, » frappoient d'un côté & d'autre de leurs bou- » layes bien & fort, & s'efforçoient toujours » d'aprocher le roi, & Savoisy; & les sergens, » qui ne connoissoient mie le roi, ne Savoisy, » frappoient de leurs boulayes dessus, & en eût » le roi plusieurs horions sur les épaules, bien » assis, & au soir en la présence des dames & » damoiselles fut la chose recitée & s'en com- » mença l'en bien à farcer; & le roi même se

La reine étoit dans une litiere magnifiquement ornée, accompagnée des premieres dames de la Cour, toutes superbement habillées. L'entrée fut suivie d'un festin, & le festin d'un bal qui dura toute la nuit. Le lendemain se passa en joûtes & en tournois.

A cette fête en succéda une autre qui fut donnée à Saint-Denis (1). Outre la reine qui s'y trouva, la reine de Sicile (2) y alla aussi avec les deux princes ses fils, qui y furent faits chevaliers par le roi même. La magnificence de cette nouvelle fête égala celle de l'entrée de la reine Isabeau, & dura trois jours. Les tournois, les festins & toute la galanterie qui en étoit la suite nécessaire, remplirent ces trois jours. Les historiens qui en parlent, ajoutent que, suivant le bruit

---

» farçoit des horions qu'avoit reçus «. *Chronique de saint Denis.*

(1) Le 2 Mai 1389.

(2) Marie de Châtillon, dite de Blois, fille de Charles de Blois, duc de Bretagne, & de Jeanne de Bretagne, femme de Louis, duc d'Anjou, frere de Charles V, oncle de Charles VI, & mere de Louis II du nom, roi de Naples, & de Charles, comte du Maine.

qui courut alors, il s'y passa des choses où la pudeur ne fut gueres ménagée, *des choses deshonnêtes en matiere d'amourettes*, dit des Ursins, *dont depuis beaucoup de maux sont venus* (1). La chronique de saint Denis, citée par Sauval, observe que la derniere nuit de cette fête toute la cour se masqua, & qu'il n'y eut presque personne qui, à la faveur du masque (2) ne se livrât à tous les excès de la licence la plus extraordinaire. Cela donne lieu de conjecturer que cette nuit fatale fut peut-être celle où commencerent les liaisons d'entre la reine & le duc d'Orléans, frere du roi, & celles de Marguerite de Baviere, femme du duc de Bourgogne, avec ce même prince. Tout sembloit se réunir pour la perte de la France, & lorsqu'on envisage

---

(1) La chronique latine dit, en parlant de ces joûtes, *Lubrica facta sunt*, Voyez l'histoire de Charles VI, de Juvenal des Ursins, p. 91, sous l'an 1389, & la chronique de saint Denis.

(2) Le masque est très-ancien en Italie, & c'est vraisemblablement de-là qu'il passa en France.

l'état des choses sous le règne de Charles VI, on est forcé d'avouer que sans une protection visible de la providence, c'en étoit fait de la maison royale & de l'état. La foiblesse d'esprit du roi se prêtoit à tout. Sa prodigalité étoit sans bornes; & elle étoit imitée par celle des ducs d'Anjou & de Berry, ses oncles. Philippe, dit le Hardi, duc de Bourgogne, étoit d'une ambition démesurée, d'un caractere cruel, dur & impérieux, livré aux passions d'une femme encore plus ambitieuse, & qui ne ménageoit rien dans sa vengeance. Le duc Jean qui lui succéda, & Philippe, surnommé le Bon (sans qu'on sache pourquoi) porterent l'un & l'autre leurs passions, & sur-tout celle de la vengeance aussi loin. Le duc d'Orléans (Louis de France), frere du roi, joignoit aux vices de ses oncles, un emportement effrené pour les femmes, & faisoit vanité de ses débauches. La reine, violente, avare, incapable de modération dans ses désirs, loin de se servir de son esprit & de ses talens pour remédier aux maux de l'état, & adoucir les malheurs de sa maison & ceux des François, ne les employoit qu'à al-

lumer le feu qui dévoroit tout. Toujours chef de parti, tantôt dans l'un, tantôt dans l'autre, & ne se servant de son crédit que pour le malheur du trône où elle étoit parvenue; les désordres de sa conduite égaloient ceux de son cœur. Du côté des peuples, ce n'étoit que murmures & plaintes secondées par ceux mêmes dont ils étoient la victime; elles dégénéroient en révoltes & les efforts du gouvernement & des sujets sembloient n'avoir plus d'autre but que leur destruction mutuelle. Et cependant une puissance ennemie, aussi redoutable que celle de l'Angleterre, succomba. Les François ne cesserent jamais d'aimer leur roi, & ne plaignirent pas moins son sorr que le leur propre. Ils étoient persuadés que Charles VI étoit bon & généreux; que ses défauts n'étoient que la suite des foiblesses que ceux qui l'approchoient augmentoient encore. Il avoit même fait voir qu'il cherchoit à faire le bonheur de ses sujets, en prenant leur parti contre le duc de Berry, dont l'avidité avoit donné lieu à l'augmentation des anciens impôts & à l'établissement des nouveaux.

Il paroît qu'il n'eût tenu qu'à Isabeau de profiter de la bonté de caractere du roi, pour tenir la balance droite entre les princes ; mais il eût fallu des inclinations plus douces, des passions moins emportées, plus de jugement & plus de politique qu'elle n'en avoit. Au lieu de prendre la qualité d'arbitre, elle devint elle-même partie. Soit qu'un penchant criminel pour le duc d'Orléans lui fît haïr *Valentine* de Milan, que ce prince avoit épousée ; soit que celle-ci, Italienne & jalouse, haït la reine par le même motif ; il en résulta des démêlés que la mort du duc d'Orléans ne put terminer Isabeau s'étoit d'abord déclarée pour ce prince ; & lorsque le roi avoit commencé à se charger du gouvernement en 1388, ce furent les créatures du duc qui eurent presque tout le pouvoir. Le conseil du roi fut composé de *Bureau de la Riviere*, de *le Mercier de Novian*, & de *Jean de Montaigu*. Ces trois hommes dépendoient du Connétable qui appartenoit entierement au duc d'Orléans. Mais Isabeau changea d'inclination & de parti ; & après la maladie du roi, ou sa démence, occasionnée par l'évè-

nement extraordinaire qui lui arriva au mois d'Août 1392 (1) aux environs du Mans, la reine se déclara pour la maison de Bourgogne contre celle d'Orléans. Valentine de Milan avoit beaucoup de crédit auprès du roi, tout malade qu'il fût; & ce prince ne voyoit dans ces accès même, la duchesse d'Orléans qu'avec plaisir. Elle adoucissoit l'âcreté de l'humeur sombre qui causoit son mal; &, comme dit Mezerai, *le gouvernoit fort doucement.* Elle fut même accusée de sortilège (2). Ce

---

(1) Le 5 Août; le roi avoit déja été attaqué d'une fievre chaude à Amiens quelque tems auparavant, & n'étoit pas rétabli. Il avoit même donné dans ses discours quelques marques d'un esprit peu rassis On a accusé le duc de Bourgogne d'avoir mis en jeu le phantôme prétendu qui arrêta le roi dans la forêt du Mans; & cette accusation n'est pas sans fondement.

(2) Les contes faits sur les *sorciers*, les *sortilèges*, & les *enchantemens*, sont aussi anciens que la monarchie. L'origine en est dûe, aux pratiques superstitieuses du paganisme, & à la malice ou à l'adresse de ceux qui mettoient le sortilège en crédit, ou par des vues politiques, ou par des vues de vengeance. Chez nos premiers rois, ou chefs des Francs, *Pharamond* passoit pour fils d'un *Incube*. *Bazine*,

bruit fut ſans doute ſoutenu par Iſa-beau ſon ennemie ; & le peuple le

---

mere de Clovis I, pour une *ſorciere*. Frédégonde accuſa Clovis, fils de ſon mari *Chilpéric* & d'*Audouère*, de *ſortilège* & de complicité avec des *ſorcieres*. L'opinion fut à peu près la même juſqu'au règne de Charlemagne, qui, faiſant renaître les ſciences, écarta ces chimeres. Les traces qu'on en voit dans les écrivains, ſont des fruits de leur imagination, poſtérieurs à ſon ſiècle. L'ignorance & la crédulité reprirent vigueur ſous ſes enfans; les troubles de l'état, les guerres, & les moines y contribuerent. L'ignorance reprit le deſſus. L'intérêt & la paſſion du merveilleux s'emparerent de l'hiſtoire. On publia que Berthe étoit accouchée d'un oiſon, & que Bertrade étoit ſorciere. Notre hiſtoire devint un mélange de ſortilège & de faux miracles. Le règne de ſaint Louis plus éclairé y ſemble moins livré ; mais les idées de ſortilège reparurent ſous ſes enfans. Philippe-le-Hardi eut recours à une devinereſſe : on lui propoſa deux fameux devins. Les Templiers furent regardés comme autant de ſorciers ſous Philippe-le-Bel : on méla du ſortilège dans l'affaire d'Enguerrand de Marigny. Sa femme avoit fait des images de cire, & voulut envouter Louis Hutin. La démence de Charles VI & le crédit de Valentine de Milan ſur ſon eſprit, furent mis ſur le compte des ſorciers. La Pucelle d'Orléans fut brulée comme ſorciere. Le règne de Louis XI, devenu plus éclairé, vit moins de ſorciers. Les devins &

ſaiſit ſi avidemmenr, que la ducheſſe fut obligée de s'éloigner de la cour pour quelque tems.

---

l'aſtrologie prirent la place des ſortilèges. Il faut quelque choſe pour amuſer la foibleſſe de l'eſprit humain. Les lumieres du règne de François I, diſſiperent preſque ces ténèbres; cependant on regarda Diane de Poitiers, maitreſſe de Henri II, comme un peu *ſorciere*, & l'on prit l'effet de ſes charmes pour un ſortilège. Catherine de Médicis, entêtée des devins & de la magie, fit renaître tous les contes des ſorciers, & a été traitée elle-même de magicienne, & on n'en vit jamais tant que ſous les règnes de Charles IX & de Henri III. Ce prince crut, ou voulut faire croire qu'il avoit été *enſorcelé* par la princeſſe de Condé. Ces idées ſe diſſiperent un peu ſous Henri IV, qui avoit l'eſprit trop ſolide pour les accréditer: cependant le dernier maréchal de Biron ſoutint que *Lafin* étoit ſorcier; mais la poſſeſſion de *Marthe Boſier* ne put réuſſir, malgré les intrigues des moines & des perſonnes qui s'intéreſſoient au ſuccès. Sous Louis XIII, elles reparurent; l'infortunée *Léonora Galigaï*, femme du maréchal d'Ancre, fut condamnée, comme ſi elle ſe fût emparée de l'eſprit de Marie de Médicis par *ſortilèges*, & non pas par le pouvoir qu'ont les génies ſupérieurs ſur les ames foibles. Richelieu fit auſſi ſervir la magie à ſa vengeance, en faiſant brûler le malheureux Urbain Grandier, curé de Loudun, comme magicien. On fit taire ceux qui entreprirent d'éclarer le

Avec moins de crédulité, on eût pu s'appercevoir que les charmes dont s'étoit servi Valentine de Milan avec le roi, étoient très-naturels & semblables à ceux qu'avoit employé le duc d'Orléans son mari, pour se rendre maître, comme il fit depuis, de l'esprit & du cœur de la reine. Le gouvernement de la personne & de la santé du

---

public sur cette horrible scène. Malgré la naissance de la philosophie, sous Louis XIV, la Voisin en imposa à la ville & à la cour, & ne trouva d'incrédules que le maréchal de Luxembourg, qu'on accusa lui-même de *sortilège* dans la suite. Sous le règne de son successeur, la raison qui sembloit encore au berceau sous Louis XIV, a paru dans toute sa vigueur; & les esprits foibles ou échauffés, qui ont voulu se prêter aux *sorciers, aux devins, & à la magie*, n'ont réussi qu'auprès du plus vil peuple, dont la crédulité est mesurée par l'ignorance, & lequel, par un sentiment de vanité, dont il ne démêle pas la source, se livre d'autant plus au merveilleux, qu'il se croit par là au niveau des grands, & des esprits les plus élevés. Bénissons les lumieres de notre tems où la RAISON, & LOUIS le BIEN-AIMÉ, sont sur le trône, & plaignons les ténébres de nos peres; mais ne les insultons pas. L'erreur est si favorablement accueillie, & la vérité trouve tant d'ennemis que son triomphe est une sorte de miracle.

roi

roi furent d'abord confiés à Isabeau, & celui de l'état au duc de Bourgogne, avec le *titre de lieutenant-général*. Mais le duc d'Orléans, frere unique du roi, réclama contre ces dispositions. Il alléguoit la proximité du sang; il en étoit le premier prince, & ne voyoit entre le roi & lui que le dauphin encore enfant. Cependant le duc de Bourgogne, en qualité de petit-fils de France, prétendoit l'emporter; comme petit-fils du roi Jean, pere de Charles V, il vouloit avoir le pas sur Louis de France, fils de Charles V, & être d'un degré plus proche du trône que le frere du roi, par droit de représentation. La Jurisprudence contraire n'étoit pas encore un point entierement hors de contestation. La reine cabala pour l'Orléanois, & le duc de Bourgogne fut obligé de céder au droit de son rival. C'eût été un bonheur, si le duc d'Orléans satisfait du côté de l'ambition, l'eût pu être du côté des plaisirs; mais il n'y mettoit point de bornes; & l'on assure que non content de séduire tout ce qu'il y avoit de femmes à la cour qui pouvoient lui plaire, il avoit l'impudence d'en divulguer les noms; qu'il avoit

même un cabinet orné des tableaux de celles dont il étoit aimé, & que parmi ces portraits, il fit voir au duc de Bourgogne (Jean, fils de Philippe, pere de Philippe surnommé le Bon) Marguerite de Baviere (1) sa femme, proche parente de la reine. Le Bourguignon, indigné de la conduite du

---

(1) Duhaillan, état des affaires de France, liv. I, fol. 67 verso, édit. *in*-8. de 1570. Brantôme dit la même chose en ces termes : » Louis, » duc d'Orléans, ayeul de Louis XII, s'étant » vanté tout haut en un banquet où étoit le » duc Jean de Bourgogne son cousin, qu'il avoit » en son cabinet le portrait des plus belles » dames dont il avoit joui. Par cas fortuit, un » jour le duc Jean entrant dans ce cabinet, la » premiere dame qu'il vit pourtraite, & se pré- » senta du premier aspect devant ses yeux, ce » fut sa noble dame & épouse, qu'on tenoit » de ce tems très-belle. (Elle s'appeloit Mar- » guerite, fille d'Albert de Baviere, comte de » Hainaut, Hollande & Zélande). Qui fut » ébahi ? ce fut le bon époux.....& ne faisant » pas cas de la puce qui le piquoit autrement, » dissimula tout, & en couvant la vengeance, » la querelle pour la régence & administration » du royaume, colorant son mal sur ce sujet, » & non sur sa femme, le fit assassiner à la porte » Baudet à Paris. Sa femme étant morte aupa- » ravant, pensez de poison «. Brantôme, dames galantes, tome II, p. 315.

duc d'Orléans, & qui d'ailleurs ne voyoit qu'avec impatience son pouvoir obscurci par celui de ce prince, forma dès-lors les projets de vengeance les plus terribles. Ses partisans animerent sous main les peuples contre le duc d'Orléans & contre la reine, qui les accabloient d'impôts. La réputation de la princesse ne fut point épargnée, & les bruits les plus injurieux contre son honneur furent répandus à l'occasion de ses liaisons avec le duc d'Orléans. Le duc de Bourgogne jetta même dans l'esprit du roi les soupçons les plus violens. En effet ce malheureux (1) prince manquoit quelquefois des choses même les plus nécessaires à la vie. L'oubli de sa personne alloit jusqu'à l'indécence la plus marquée, & il n'avoit pas même de maison ni de table

(1) La gouvernante des enfans de France avoua au roi que souvent ils n'avoient ni de quoi manger, ni de quoi se vêtir. Hélas! dit le roi, avec un soupir, je ne suis pas mieux traité. Il tenoit à la main une coupe d'or dans laquelle il venoit de boire; il la donna à la gouvernante, pour subvenir aux besoins de ses enfans.

réglée (1). Le ſort du dauphin n'étoit gueres plus heureux, & l'héritier préſomptif de la couronne étoit preſque dans l'indigence. Charles VI, quoiqu'accablé de ces maux, fut ſenſible à ceux de ſes ſujets; & touché des remontrances du Bourguignon, il ſe réſolut à aſſembler un conſeil extraordinaire, où tous les princes du ſang eurent ordre de ſe trouver. Le duc de Bourgogne y fut mandé, & y arriva bien accompagné. La nouvelle de ſa marche conſterna la reine & le duc d'Orléans. Ils prévirent qu'il leur ſeroit impoſſible de détourner l'effet des réſolutions de cette aſſemblée. Les plaintes qu'on y devoit faire contr'eux étoient graves & trop bien fondées pour ſe flatter de les éluder. L'éclat de la maiſon du duc d'Orléans dépoſoit contre lui; les plaiſirs & l'abondance dont il jouiſſoit, inſultoient à la miſere des peuples & à l'état du roi même. Iſa-

(1) C'étoit Louis de France, duc de Guyenne, appelé, tantôt monſeigneur de Guyenne, tantôt monſieur le Dauphin. Il étoit né le 22 Janvier 1396 nouveau ſtyle, & mourut ſans poſtérité le 18 Décembre 1415.

beau & le duc sortirent de Paris, & se réfugierent à Melun, ayant ordonné qu'on leur amenât le dauphin, les autres enfans de France, & même les enfans du duc de Bourgogne. Mais l'ordre ne put pas s'exécuter si secrètement que le duc de Bourgogne n'en fût averti. Il arriva à *Juvisi* comme le dauphin en partoit, & le reconduisit à Paris, où il lui donna un appartement au Louvre avec une bonne garde. Le duc de Berry, non moins avide, mais plus pacifique que les autres, entra dans la faction du Bourguignon, & se chargea de la garde du prince, & de celle de Paris, sous le titre de *gouverneur & Capitaine de la ville.* La reine & le duc d'Orléans, unis de fortune & d'intérêts, travailloient de leur côté à soutenir leur parti. Ils levoient des troupes, & n'épargnoient rien pour se fortifier contre les mesures qu'on prenoit contr'eux à Paris. Les deux factions (1) faisoient sonner fort haut le

(1) Ce fut dans ce tems & à cette occasion que le duc d'Orléans prit pour sa devise un BATON *plein de nœuds*, avec le mot : J'ENVIE. Et le duc de Bourgogne un RABOT, & le mot : JE TIENS. En voulant dire qu'il *avoit*

nom du roi qui n'étoit que ſpectateur de ces horribles diviſions, & le ſalut du peuple, victime de leur ambition. Chacun d'eux penſoit même à mettre l'Angleterre dans ſes intérêts. On n'oublioit pas le ſecours des manifeſtes, où de part & d'autre on ſe déchiroit impitoyablement. La reine n'étoit pas plus ménagée que le duc d'Orléans, & ceux-ci n'épargnoient rien pour rendre le duc de Bourgogne & ſes partiſans odieux. La pitié qu'on avoit du ſort du roi, & l'horreur que ces ſcènes inſpiroient firent prendre le parti de la négociation pour concilier les différends; mais la reine & le duc d'Orléans ne voulurent d'abord rien écouter. Ils ſe croyoient fondés dans leurs prétentions, vouloient faire la loi & n'en recevoir aucune. Le titre de reine & celui de frere unique du roi, rendoient Iſabeau & le duc d'Orléans intraitables. L'Univerſité, dont le pouvoir étoit alors fort étendu (1), par le grand

---

entre les mains l'autorité qu'*envioit* ſon rival, & qu'il ſe ſervoit de ſon rabot pour affoiblir le bâton, & en ôter les nœuds. Ces deviſes étoient dans l'uſage & l'eſprit du tems.

(1) Ladite univerſité avoit grande puiſſance

nombre d'étudians dont elle étoit composée, fit une députation à la reine & au duc ; elle n'eut aucun succès ; & l'Orléanois qui étoit aussi éloquent qu'aucun professeur, fit lui-même un long discours aux députés, où, après quelques déclamations contre la conduite du Bourguignon & de ses partisans, il ajouta que la connoissance des affaires d'état & de la guerre n'ayant aucune liaison avec les points de doctrine dont l'Université s'occupoit, ce n'étoit point à elle à se mêler de la guerre ni du gouvernement. La fierté de ce discours étoit hors de saison. Le peuple soulagé des impôts dont le duc d'Orléans l'avoit accablé, & auquel on avoit rendu ses armes s'étoit déclaré pour le duc de Bourgogne. Le dauphin & les autres enfans de France étoient entre ses mains. L'Université qui avoit cru qu'il étoit de sa dignité de se rendre médiatrice à *titre de fille aînée de*

pour ce tems à Paris, tellement que quand ils mettoient la main à une besoigne, il falloit qu'ils en vinssent à bout, & se vouloient mesler du gouvernement du roi, & d'autres choses. Hist. de Charles VII, par *Berry*, Hérault d'armes, fol. 6 verso de l'édition *in*-4. goth de 1528.

nos rois, méritoit plus de ménagement & pouvoit offrir une ressource dont la reine & le duc se privoient. Ainsi abandonnés de tous les princes, de toute la cour & des parisiens, de presque toute la nation, ils s'adoucirent, ils plierent, & s'en rapporterent, à l'égard du gouvernement, aux princes unis ; & quant aux querelles particulieres d'entre le duc d'Orléans & le duc de Bourgogne, aux rois de Navarre & de Sicile, & aux ducs de Berry & de Bourbon. On fit enfin une paix que la crainte & la nécessité dicterent aux deux partis. Les deux chefs, le Bourguignon & l'Orléanois, entendirent la messe, y communierent, & se *jurerent bonne amour & fraternité.* Mais plus ces réconciliations sont solemnelles, plus on cherche à en rendre les liens sacrés, & moins ils sont forts. Isabeau relevoit de couches. Le duc d'Orléans (1) étant allé la voir trois

---

(1) Brantôme, tome I, p. 62, édition de 1666. Il ne fit point difficulté d'aimer Isabeau de Baviere sa belle-sœur, que le soir même qu'il fut tué, il venoit de chez elle, & y avoit passé la plupart de la nuit à rire avec elle, étant fraîchement relevée de couches.

jours après ces sermens, un valet de chambre du roi vint lui dire sur les sept heures du soir (1) que le roi le demandoit pour une affaire pressée. Il sort, monté sur une mule, suivi de deux écuyers & de deux valets de pied, qui portoient des flambeaux. A quelque distance de l'hôtel Saint-Paul, où logeoit le roi, le duc d'Orléans se vit investi de dix-huit assassins (2). Oquetonville, gentilhomme normand, qui étoit à leur tête, lui porta le premier coup, & lui coupa la main d'une hache d'armes ; d'un second coup, il l'abattit de dessus sa mule, & du troisieme, il lui ouvrit le crâne. Il resta étendu mort sur le pavé, & les assassins se sauverent à l'hôtel d'Artois (3), où logeoit le duc de Bourgogne : on remarque qu'un de ses valets de pied, flamand, fut percé de coups

(1) Du 23 Novembre 1407.

(2) Rollet ou Raoullet Oquetonville, ou Aucquetonville. Il avoit été officier de la maison du duc d'Orléans, & prétendoit avoir à se plaindre du prince, qui l'avoit fait rayer sur l'état de sa maison.

(3) Situé dans la rue, qui en a retenu le nom de rue *Comtesse d'Artois*.

ſur le corps de ſon maître, qu'il ne voulut jamais abandonner. Iſabeau perdit par la mort du duc d'Orléans un prince avec lequel elle avoit été trop étroitement unie, pour ne pas voir cette perte avec douleur. L'excès de hardieſſe & l'inſolence des procédés du duc de Bourgogne, firent appréhender les ſuites les plus fâcheuſes. Le duc avoit eu l'audace de faire faire ſon apologie en préſence des princes du ſang & du dauphin, par *Jean Petit*, qui avoit préconiſé ſon action (1) comme celle d'un héros libérateur de la patrie & digne des plus hautes récompenſes, même du

(1) Le jeudi 8 Mars 1407. Le docteur, *Jean Petit*, ame vénale, ſans honneur, & ſans autres principes que ceux de ſon intérêt, étoit de Normandie. Il ſoutint dans ce diſcours l'abominable propoſition: *Qu'on peut tuer les princes qu'on croit être des tyrans.* En la ſoutenant il avança qu'il étoit une des créatures du duc de Bourgogne, auquel il devoit ſon élévation, & dont il étoit encore penſionnaire. Le caſuiſte vendu pouvoit ajouter que c'étoient là les motifs de ſes déciſions. Il fut depuis accuſé d'héréſie, & obligé de ſe retirer dans les états du duc de Bourgogne, qui lui donna un aſyle à Heſdin, avec des appointemens conſidérables. Jean Petit y mourut en 1411.

côté de la conſcience. Le ſentiment ou l'aſſertion du docteur Petit, étoit celui de deux autres caſuiſtes de ſes confreres. Tant il eſt vrai que l'intérêt ſait donner aux crimes les moins équivoques, les couleurs de la vertu même. La reine & le dauphin juſtement allarmés ne ſe crurent plus en ſûreté dans un lieu où leur ennemi étoit ſi puiſſant. Ils ſortirent de Paris, où la faction du Bourguignon triompha preſqu'en un même jour de toute la maiſon royale, auſſi-bien que des principes les plus ſacrés de la religion, de l'équité & de la nature. Ses avantages étoient ſi grands, qu'ils l'éblouirent; il quitta Paris, & partit pour aller en Flandres lever des troupes pour le ſervice de Jean de Baviere, frere de ſa femme, nommé à l'évêché de Liége. Iſabeau profita de la faute du duc de Bourgogne, & revint (1) auſſitôt à Paris avec la famille royale: elle ſe rendit maîtreſſe de Paris, dont elle ſe fit apporter les clefs, & dans un conſeil qu'elle fit aſſembler, Jean Juvenal des Urſins (2), avocat du roi,

(1) Le dernier d'Août 1408.

(2) Nous ne lui donnons pas le titre d'*A-*

déclara que sa majesté, pour obvier aux troubles, nommoit la reine avec le dauphin pour gouverner le royaume pendant ses maladies. Isabeau, qui n'avoit pas d'intérêt plus pressant que de rendre le duc de Bourgogne odieux aux princes & à la cour, fit dire à la duchesse d'Orléans de se présenter & de demander justice de la mort de son mari. Cela fut fait avec beaucoup d'éclat de la part de cette princesse, par le ministere d'un Théologien (l'abbé de Cérisi), qui démontra l'énormité du crime, & par un avocat (Me Guillaume Cousinot), qui conclut juridiquement contre le meurtrier. Outre que le dauphin, qui présidoit à ce jugement, étoit gendre du duc de Bourgogne, duquel il avoit épousé la fille aînée en 1404; s'il étoit facile de rendre des arrêts, il ne l'étoit pas de les faire exécuter contre un prince aussi puissant que le coupable. Tout ce que

---

vocat-général, parce que ce titre étoit alors inconnu pour les avocats du roi, & ne se donnoit qu'aux *avocats des parties ou du public.* Le titre d'avocat-général pour les avocats du roi est très-moderne, & n'a gueres que cent ans. Voyez Loysel, dialogue des avocats.

purent obtenir la reine & la duchesse d'Orléans, ce fut une déclaration de la part du dauphin (Louis monseigneur de Guyenne) *que la mort du duc d'Orléans, son oncle, lui déplaisoit & à tous les princes, tant de son sang qu'autres & justice en seroit faite.* Tandis que ces choses se passoient à Paris, où la reine travailloit à y établir son pouvoir, & à diminuer celui du Bourguignon, ce prince l'affermit encore par la victoire qu'il remporta contre les Liégeois, dont vingt-quatre mille furent passés au fil de l'épée. Le bruit de ce succès allarma la cour & la reine plus que tout autre. Le Bourguignon avoit toujours un grand nombre de partisans à Paris; ils y répandoient le bruit qu'on en vouloit autant à la liberté qu'aux biens des habitans de cette grande ville. Isabeau craignant que les mesures qu'elle prenoit ne fussent inutiles, & appréhendant aussi de tomber entre les mains du duc de Bourgogne, sortit enfin de Paris, & se sauva, pour ainsi dire, à Tours, accompagnée du roi, du dauphin Louis, de la dauphine, des rois de Sicile & de Navarre, du duc de Berry, & de

plusieurs autres seigneurs. Les parisiens ne virent ce départ qu'avec chagrin ; le duc de Bourgogne fut mal reçu, & personne n'alla au-devant de lui comme il s'y attendoit. Il vit bien que s'il ne vouloit pas perdre entierement l'affection du peuple, qui conservoit toujours un respect & une tendresse infinie pour son roi, il falloit prendre la voie de la négociation. Insensiblement il se voyoit accusé de tous les malheurs dont Paris & toute la France étoient accablés. Il députa le comte de Hainaut à Tours au roi & à la reine : on convint d'une entrevue à Chartres ; le jeune duc d'Orléans s'y trouva ; Valentine de Milan, sa mere, étoit morte quelque tems auparavant (1). On fit une paix telle quelle (2), & le roi & la reine revinrent à Paris. Après

(1) Le 4 Décembre 1408.

(2) Le duc de Bourgogne, sans boire ne manger en la ville, monta à cheval. Et avoit *un très-bon fol en sa compagnie*, qu'on disoit être fol saige ; lequel tantôt alla achepter une paix d'église, & la fit fourrer, & disoit que c'étoit une PAIX FOURRÉE, & ainsy advint depuis. *Juvenal des Ursins*, histoire de Charles VI, sous l'an 1408, p. 246.

cet accommodement l'autorité resta au duc de Bourgogne, & la reine fut encore une fois obligée de sortir de Paris; mais abandonnée du duc de Berry & du roi de Navarre, elle renoua avec le Bourguignon. L'infortuné Montagu, Intendant des Finances, paya par sa mort dix-sept ans de faveur dont il avoit joui (1). Il passa pour constant que son supplice fut plus un effet *de volonté*, ou de pouvoir absolu, *que de raison*. Paris étoit dans une horrible confusion: instrument des passions des grands, le peuple en étoit la victime. Ces malheurs ne firent qu'augmenter. On ne voyoit que ligues, contreligues, meurtres, pillages, incendies. L'état fut déchiré sans pitié par ceux qui avoient le plus grand intérêt à sa conservation. La reine, qui avoit toujours pris les partis les plus convenables à son ambition, flottoit entre celui du Bourguignon, & celui de l'Orléanois, auquel on donna le nom d'Armagnac, à cause du (2) comte

(1) Il eut la tête coupée aux Halles le 17 Octobre.

(2) Charles, duc d'Orléans, fils de Louis de

d'Armagnac, beau-pere du duc d'Orléans. Les choſes étoient encore bien éloignées d'une tranquillité parfaite, lorſque l'Angleterre, dont le duc de Bourgogne s'étoit ménagé les ſecours, déclara la guerre à la France. Henri V, fils de Henri IV, ſe voyant aſſuré du trône que ſon pere avoit uſurpé ſur Richard II, paſſa la mer. Sa deſcente en France lui auroit été fatale, ſi on ne l'eût point obligé à donner la funeſte bataille d'Azincourt, ſur le chemin de Calais, dans le voiſinage de Blangies (1), où la France perdit vingt-cinq mille hommes. Louis de France, ſecond dauphin, ſurvécut peu de tems à cette défaite, & mourut ſans poſtérité

France, aſſaſſiné par Raoul d'Aucquetonville le 23 Octobre 1407, & de Valentine de Milan, naquit le 26 Mai 1391, & épouſa en premieres noces Iſabelle de France, veuve de Richard II, roi d'Angleterre, ſeconde fille de Charles VI, au mois de Juin 1406, elle mourut en 1409. Il épouſa en 1410 BONNE D'ARMAGNAC, fille aînée de Bernard, ſeptieme du nom, comte d'ARMAGNAC, connétable de France, très célèbre dans ces démêlés, & de Bonne de Berry.

(1) Elle fut donnée le 25 Octobre 1415, à peu près où fut livrée celle de Blangies, ou Malplaquet, le 11 Septembre 1709.

le 18 Décembre 1415. Jean, ſon frère, devenu le troiſieme dauphin, ne vécut qu'environ un an après, étant mort de poiſon, le 5 Avril de l'année 1416. CHARLES, qui ſuccéda à ſon pere, né le 22 Février 1402, n'avoit encore que treize ans lors de la deſcente des Anglois. Iſabeau prétendit ſe rendre maîtreſſe abſolue des affaires. Les maladies du roi étoient devenues preſque continuelles. Le jeune duc d'Orléans avoit été fait priſonnier à la bataille d'Azincourt avec le duc de Bourbon, les comtes d'Eu, de Vendôme & de Richemont. Le connétable Charles d'Albret avoit été tué auſſi-bien que le comte de Nevers & le duc de Brabant, freres du duc de Bourgogne. Le duc de Berry, outre ſa modération naturelle, étoit d'un âge qui le faiſoit aſpirer au repos. Jean, duc de Bourgogne, ſoupçonné bien juſtement de s'entendre avec l'Angleterre, étoit devenu odieux à tous les bons François; enfin la foibleſſe de tous les partis ralentiſſoit leur rage. Suivant les apparences, la reine eût pu s'emparer du gouvernement, à la faveur du reſpect dû à ſon rang, & de la

jeunesse du dauphin; mais elle n'étoit point assez adroite pour profiter des conjonctures. Il falloit se ménager le comte d'Armagnac, & s'unir étroitement avec le dauphin CHARLES, élevé dans la haine du parti Bourguignon : elle ne le fit pas, & se brouilla même entièrement avec eux. Soit à dessein de soutenir son parti, soit pour satisfaire son avidité, elle avoit amassé de grands trésors en argent monnoyé, en vaisselle & en joyaux; ils étoient déposés en différentes églises : le dauphin Charles & le comte d'Armagnac se firent donner ordre de les enlever, pour s'en servir à faire la guerre contre les Anglois. Cette démarche mit Isabeau au désespoir; elle abandonna la Cour, & se retira à Vincennes. Il y avoit tout à craindre de la violence de son ressentiment, soit qu'elle se réunît avec le duc de Bourgogne, ou qu'elle agît de concert avec le roi d'Angleterre qui se préparoit à une nouvelle descente. Elle en étoit capable, comme le prouva depuis l'expérience. Le dauphin & le connétable la firent conduire à Tours, où elle fut reléguée, avec ordre à ceux qui l'accompagnoient de veiller exactement

ſur ſes actions. Quelques auteurs ont ajouté que le dauphin, outre les raiſons d'intérêt qu'il avoit pour en venir à cette extrémité avec ſa mere, en avoit encore d'honneur. Iſabeau n'étoit rien moins que réguliere dans ſa conduite. On parloit publiquement de ſes amours avec un jeune ſeigneur, nommé Louis de Boisbourdon, lequel ſans avoir le rang du duc d'Orléans, à ce qui avoit pu rendre leurs liaiſons équivoques, avoit ſuccédé à toute ſa faveur. La dignité du trône & l'intérêt du dauphin exigeoient qu'on écartât un pareil ſcandale. Le roi étant allé un ſoir ſur le chemin de Vincennes, où réſidoit la reine, rencontra à ſon retour Boisbourdon qui alloit au château; au lieu de s'arrêter, il ſe contenta de ſaluer le roi en paſſant, pouſſa ſon cheval, & continua ſon chemin. Le roi tranſporté de colere commanda au Prevôt de Paris de courir après lui, & de le conduire au Châtelet. Il fut mis dans un cachot les fers aux pieds, & on lui donna pluſieurs fois la queſtion, ſans qu'il avouât rien. Il fut étranglé la nuit, & ſon corps jetté dans la riviere. C'eſt ce que les auteurs du tems appellent *juſtice ſou-*

daine. Iſabeau, captive à Tours, juſtifia bientôt tout ce qu'on appréhendoit de ſon caractere méchant & brouillon. Elle eut recours au duc de Bourgogne, ennemi capital de l'Etat & du dauphin; & négocia avec lui ſa liberté, ſe ſoumettant à toutes les conditions qu'il y voudroit mettre. Jean, duc de Bourgogne, trouvoit cette union trop favorable à ſes projets, pour ne pas s'engagér avec Iſabeau. Il partit de Chartres, & vint à Tours avec une diligence extraordinaire, & il trouva la reine dans l'égliſe de Marmoutier, d'où il l'enleva & la tira de la captivité. Il la conduiſit à Chartres, & enſuite à Joigny. Fortifiés l'un par l'autre, ils ne garderent plus de meſures. L'averſion ſecrette qu'avoit toujours eue Iſabeau contre ſon fils, éclata; & le dauphin trouva dans ſa mere une ennemie plus acharnée à ſa perte, que ne le furent le Bourguignon & les Anglois. Ses liaiſons avec le duc de Bourgogne (1), & ſon enlèvement à Tours, firent renou-

(1) Pontus Heuterus dit dans la vie de Jean ſans peur: *Mulieroſior patre multo fuit. Vivâ enim uxore, pellices non ignobiles habuit,*

veller des bruits pareils à ceux qu'on avoit tenus ſur ſon commerce avec le duc d'Orléans. Les apparences n'étoient pas moins contre la reine ; & Jean duc de Bourgogne n'étoit guères plus chaſte que Louis duc d'Orléans. Mais il y avoit long-tems qu'Iſabeau avoit pris ſon parti ſur les diſcours déſavantageux qui ſe répandoient contre elle ; elle mépriſa encore ceux-là. Elle fit valoir une Ordonnance, par laquelle le roi, au commencement de ſes maladies, l'avoit établie régente du royaume ; & en conſéquence de cette Ordonnance, elle écrivit à toutes les (1) villes qui s'étoient déclarées pour le duc de Bourgogne, & leur défendit de reconnoître

quarum facile princeps, extremis vitæ temporibus, Giaci (de Giac) *fuit domina, IPSAQUE REGIS CAROLI SEXTI UXOR, NON SATIS BENE AUDIVIT, quod Turonenſi captivitate ab eo liberata, extremo ſemper exinde conatu partes Burgundicas, etiam eo mortuo, foverit, cum anteà Aurelianis enixè ſtuduiſſet.* Pontus Heuterus, lib. III, p. 218. Etienne Paſquier, recherches, liv. II, p. 66 de la nouvelle édition, col. 2.

(1) Amiens, Abbeville, Montdidier, Senlis, Montlhéry, Corbeil, Pontoiſe, Chartres, Tours, Mante, Meulan & Beauvais.

d'autres ordres que ceux qu'il leur donneroit. Pour s'attacher les peuples, le Bourguignon de ſon côté défendoit aux bourgeois de payer d'autres ſubſides que les droits ſur le ſel, & les flattoit d'un gouvernement ſans impôts. On établit une Chambre Souveraine à Amiens, & un Parlement à Troyes. Les jugemens qui s'y rendoient étoient ſcellés d'un ſceau où étoit repréſentée Iſabeau *droite & les bras pendans*. Du côté droit, *les armes de France mi-parties avec celles de Baviere, & cette légende à l'entour :* C'EST LE SCEL DES CAUSES SOUVERAINES ET APPELLATIONS POUR LE ROI. Il fut ordonné que les actes s'expédieroient au nom de la reine avec cet intitulé : » ISABEL, *par la grace de Dieu, royne* » *de France, ayant pour l'occupation de* » *monſeigneur le roi, le gouvernement &* » *adminiſtration de ce royaume, par* » *l'octroi irrévocable à nous ſur ce fait* » *par mondit ſeigneur & ſon conſeil* «. Les déſordres devinrent plus grands que jamais ; & par la réunion de la reine avec le Bourguignon, les malheurs de l'Etat furent portés à leur comble. Les François éprouverent tout ce

que peuvent avoir d'affreux une guerre civile & une guerre étrangere. On tenta de nouveau des voies de négociation. Le pape (c'étoit Martin V) envoya deux légats pour rétablir l'union, & il fut décidé que le duc de Bourgogne auroit conjointement avec le dauphin le gouvernement du royaume. Les choses ne pouvoient prendre une face plus favorable pour le Bourguignon ; il accepta le parti. La reine, qui n'agissoit plus que par les impressions du duc de Bourgogne, y souscrivit également ; le roi, incapable de choix dans l'état où il étoit réduit, y consentit ; & le dauphin même ne refusa pas la proposition. Mais, soit qu'il fît agir ses partisans, soit qu'eux-mêmes regardassent la loi qu'on leur imposoit, comme la perte de l'Etat, le chancelier (1) s'y opposa hautement, & protesta *que jamais il ne scelleroit un traité qui livroit le roi, le dauphin, la France entiere à leur plus grand ennemi, à un traître qui s'entendoit avec l'anglois*. Le comte d'Armagnac se joignit au chancelier, & fit des actes d'hostilité qui ôterent toute espé-

(1) Henri de Marle.

rance de paix ; mais ſon zèle l'emporta trop loin. Pour s'emparer de Montlhéry & de Marcouſſi, il tira ſes troupes de Paris, & cette grande ville devint la proie du Bourguignon par la trahiſon de (1) *Perrinet le Clerc*, fils d'un marchand de fer, échevin, qui la livra au ſeigneur de l'Iſle-Adam, commandant de Pontoiſe pour le duc de Bourgogne. Ce prince & ſes partiſans y exercerent tous les ravages & toutes les fureurs qu'inſpire la vengeance. Plus de trois mille hommes y périrent ; les uns furent jettés par les fenêtres, & écraſés ſur le pavé ; les autres étranglés, ou cruellement

(1) Ce Perrinet le Clerc ou *Jean*, comme l'appelle Moreau de Mautour, fut conduit en triomphe par toutes les rues, & le peuple, dit l'abbé de Choiſi, lui érigea une ſtatue au coin de la rue S. André-des-arts, du côté de la rue de la vieille boucleric, le tronc, ajoute-t-il, ſubſiſte & ſert encore de borne. Cela eſt contredit par *Moreau de Mautour* dans un mémoire ſur quelques ſingularités de la ville de Paris ; mais il ne dit rien de bien précis ſur l'ancienne borne, & tout ce qui réſulte de ſon mémoire c'eſt qu'on en a ſubſtitué une nouvelle à l'ancienne, en 1701. Hiſt. de l'Acad. des Inſcriptions, t. III, p. 301. Choiſi hiſt. de Charles VI, p. 504. Eſſai hiſtoriq. ſur Paris, tom. I, p. 34.

ment

ment égorgés. Le connétable Bernard d'Armagnac (1), le chancelier de Marle, les archevêques de Rheims & de Tours, les évêques d'Evreux, de Senlis, de Laon, de Saintes, de Lisieux & de Coutances, les abbés de saint Denis & de saint Corneille de Compiegne, & un grand nombre de magistrats périrent dans ce massacre. Tannegui du Châtel eut beaucoup de peine à sauver le dauphin. Ce prince dormoit, il l'enveloppa dans ses draps, & le porta à la Bastille, d'où il le conduisit à Melun, & ensuite à Montargis. Le malheureux Charles VI tout malade qu'il étoit, fut obligé de se mettre à la tête des mutins, & sans savoir ce qu'il disoit, il commanda aux bourgeois de livrer *les Armagnacs*.

(1) Villiers-l'Isle-Adam exerça une cruauté inouie sur le corps du connétable. Il lui leva sur le dos deux courroyes, ou deux bandes de sa peau, & en les rejettant sur son visage, il dit : *Qu'il seroit Bourguignon, & du parti des* BANDÉS*, au moins après sa mort.* Les Bourguignons portoient des BANDES d'étoffe pour signe de parti, & de ralliement. A l'exception du meurtre de la saint Barthelemi, il n'est jamais arrivé de massacre si horrible à Paris.

Qu'on ſe figure les extrémités où la populace autoriſée ſe porte en pareille occaſion ! La reine qui n'avoit pas manqué de donner des ordres contre ceux qu'elle accuſoit de lui avoir enlevé ſes tréſors, & le duc de Bourgogne, auteurs de tant de meurtres, s'applaudiſſoient de cette affreuſe victoire qui faiſoit ruiſſeler dans Paris le ſang le plus pur de l'Etat. Tout ce qu'ils prirent ſur eux, ce fut de n'être pas préſens à cette boucherie. La ville avoit été livrée au Bourguignon le 29 Mai, à deux heures après minuit. Ils n'y entrerent qu'environ un mois après, c'eſt-à-dire le 14 Juillet 1418. Ils y firent une entrée triomphante, & par un aveuglement inconcevable, y furent reçus avec toute la joie qui eût pu accompagner les ſuccès les plus heureux & les plus mérités. Le roi leur donna même beaucoup de marques d'affection, & toutes leurs créatures furent miſes en place. Le duc de Bourgogne ſe fit gouverneur de Paris, il devint maître abſolu de toute la maiſon royale, & conduiſit à Troyes le roi, la reine & Madame Catherine, comme des eſclaves enchaînés au char du vainqueur. Il n'y man-

quoit que le dauphin, qui disputoit, pour ainsi dire, aux fureurs de sa mere, & à la fortune du duc de Bourgogne, les restes expirans de la monarchie. Le duc le pria de venir à Paris. Cette démarche étoit de la dernière conséquence. On représenta au dauphin qu'il ne pouvoit, sans risquer l'Etat & sa personne, se confier au duc de Bourgogne, dont les liaisons avec l'Anglois n'étoient plus équivoques. Le nom du roi étoit encore respecté; mais de quoi étoit capable ce prince malheureux dans les fers du Bourguignon ? La haine d'Isabeau contre son fils s'étoit signalée par des excès qui ôtoient toute espérance de son côté. Et d'ailleurs cette princesse aveuglée par sa passion, ne s'étoit-elle pas elle-même forgé des chaînes qu'elle ne pouvoit plus rompre? Il prit donc sagement toutes les mesures qui dépendoient de lui pour se soutenir, & contre le duc de Bourgogne, & contre tous les Anglois qui s'étoient emparés de toute la Normandie. Rouen assiégé par l'Anglois avoit été obligé de se rendre après avoir éprouvé les plus affreuses extrémités, où une ville assiégée puisse être réduite. Le Bourguignon

ſe vit par la réſolution du dauphin dans une poſition très-embarraſſante. Il étoit auteur des malheurs de l'Etat; on pouvoit enfin ouvrir les yeux, & il devoit naturellement s'attendre à devenir l'exécration des François, ſi l'Anglois devenoit le maître du royaume. Le duc y étoit le plus puiſſant. Il en avoit le gouvernement : à quel autre en imputer la perte? Il falloit donc ou le ſauver, en ſe réuniſſant avec le dauphin; ou ſe réſoudre à le perdre, en ſe joignant hautement avec l'Anglois, pour détrôner l'héritier légitime, & s'ôter à ſoi-même & à ſa maiſon les droits qu'il avoit à la couronne, après l'extinction de la maiſon régnante & de celle d'Orléans. Elles ne ſubſiſtoient que dans deux princes. Le duc prit d'abord le parti déſeſpéré de négocier avec le roi d'Angleterre. On convint d'une entrevue à Meulan, entre Henri V roi d'Angleterre, & Charles VI. Iſabeau y prit la place du roi, & s'y trouva avec le duc de Bourgogne, & accompagnée de la princeſſe Catherine, âgée de 18 ans, & dans le plus grand éclat de ſa beauté; l'intention d'Iſabeau étoit d'obtenir par les charmes de ſa fille,

ce qu'elle n'eût pu eſpérer des circonſtances, & de la fierté d'Henri. Mais ce prince plus politique que tendre ne rabattit rien de ſes prétentions ; & il eût tout obtenu, ſi le Bourguignon n'eût enfin ouvert les yeux, & reconnu le précipice où il ſe jettoit lui-même avec la France, en ſe donnant un maître tel que Henri. Le duc eût voulu partager ; Henri vouloit tout, & ne *prétendoit pas*, diſoit-il, *battre les buiſſons pour un autre* : ils ſe brouillerent. L'Anglois piqué contre le duc, qui balançoit & ſoutenoit mal les engagemens qu'il avoit pris, s'adreſſa au dauphin. La reine étoit preſque devenue un perſonnage muet & inutile dans toutes ces ſcènes. On peut rendre au dauphin Charles la juſtice d'avoir conſervé l'honneur de la France dans un tems où ſes affaires étoïent dans la plus fâcheuſe ſituation, en ſe refuſant aux propoſitions que lui avoit faites le roi d'Angleterre. Il eût pu trouver dans un traité avec l'Angleterre le moyen de ſe venger du duc de Bourgogne, & de mettre ſa mere à la raiſon ; mais il enviſagea un plus noble intérêt, & il préféra une négociation

avec le duc de Bourgogne. Ils se virent à Pouilly-le-Fort, près de Melun, & y jurerent la paix entr'eux, & un traité d'union contre l'Angleterre. On convint de part & d'autre de se retrouver à Montereau-faut-Yonne dans un mois. La réconciliation étoit-elle sincere? Le duc de Bourgogne qui avoit feint une pareille réconciliation avec Louis, duc d'Orléans, frere unique du roi, trois jours auparavant que de le faire assassiner, n'usoit-il point du même détour pour perdre le dauphin? C'est ce qu'on ne sauroit pénétrer. On l'accusoit d'avoir empoisonné les deux premiers dauphins *Charles* & *Louis*. Il ne restoit plus au duc que ce crime pour monter sur le trône; & il en avoit commis tant d'autres pour satisfaire son ambition, ou seulement sa vengeance, qu'on pouvoit le soupçonner. Ce qui paroît le plus certain, c'est que s'il fut pris quelque résolution de vengeance de part & d'autre, les partisans du dauphin (1) crurent qu'il falloit fai-

(1) Et sur-tout TANNEGUI DU CHASTEL, & le président LOUVÉT, qui avoient tout à craindre de la vengeance du Bourguignon.

ſir cette occaſion pour l'exécuter. Ils étoient devenus les plus forts ; ils avoient beaucoup plus à ſe plaindre du duc de Bourgogne , qu'il n'avoit à ſe plaindre du dauphin. Ceux qui étoient attachés à la perſonne du dernier , l'étoient preſque tous à la maiſon d'Orléans. Le maſſacre de Paris , ouvrage du Bourgüignon plus que de la reine , étoit encore préſent à leurs yeux. Enfin on ſavoit que le duc de Bourgogne avoit été conſeillé de livrer au roi d'Angleterre , le roi , la reine & Madame Catherine , qui étoient encore entre ſes mains. Après cela il ne ſeroit pas extraordinaire que le duc eût été tué de deſſein prémédité. Il fut (1)

(1) Le 10 Septembre 1419. Sur ce meurtre, rapporté différemment par les écrivains François, & les auteurs Flamands & Bourguignons , voyez *Juvenal des Urſins* , hiſtoire de Charles VI, ſous l'an 1419, p. 546 ; & *Monſtrelet*, vol. I, ch. 7 , fol. 281 recto. S'il eſt vrai, comme l'écrit Juvenal des Urſins lui-même, *que la dame de Giac , maitreſſe du duc , fut celle qui le détermina à ſe trouver à cette entrevue* , où par conſéquent il faiſoit difficulté d'aller, il eſt plus que vraiſemblable que le tort fut entierement du côté des gens du dauphin ; & que ce qui s'écrivit dans ce tems

aſſaſſiné, & Tannegui du Châtel donna le ſignal & le premier coup. Sa mort ne termina point les conteſtations ; elle eut même des ſuites auſſi fatales que celle du duc d'Orléans, tué douze ans auparavant par les ordres du Bourguignon. Iſabeau employa tout le crédit qu'elle avoit pour en punir ſon fils : elle étoit trop vindicative pour croire qu'il lui pardonnât jamais ſes démarches, & tout ce qu'elle avoit fait contre lui de concert avec le duc de Bourgogne. Ainſi elle en agit en ennemie irréconciliable, & fit réſoudre dans ſon Conſeil qu'on feroit tout ce qu'on pourroit pour faire paſſer la couronne ſur une tête étrangere. Elle députa Morvilliers, dont elle avoit fait ſon premier Préſident, à Amiens, vers Philippe, nouveau duc de Bourgogne, fils de celui qui venoit d'être aſſaſſiné à Montereau-faut-Yonne, lui fit dire de ſa part, de celle du roi & de la ville

---

pour l'apologie de ce prince, ne fut que des couleurs qu'on voulut donner au meurtre. V. les lettres patentes du dauphin du 11 Septembre 1419, & celles de Charles VI du 17 Janvier ſuivant 1420, nouveau ſtyle.

de Paris, qu'ils étoient prêts de s'unir pour venger la mort du duc Jean, & signa à Arras un traité d'union contre le dauphin. Pour en assurer l'effet, le roi d'Angleterre fut invité d'y accéder. Enfin Isabelle oubliant entièrement ce qu'elle se devoit à elle-même & à la France, en qualité de reine, & encore plus à titre de mere, hâta & conclut par elle & par ses agens, le traité de Troyes du 21 Mai 1420, par lequel *on fit la paix d'entre la France & l'Angleterre, à condition que Henri V épouseroit Catherine de France, sœur du dauphin, & qu'après la mort du roi, la couronne passeroit à Henri; que le gouvernement de l'Etat lui seroit confié; & que sans prendre, pendant la vie de Charles VI, le titre de roi de France, Henri recevroit cependant la foi & hommage & le serment de fidélité des sujets & vassaux de la couronne.* Il fut aussi stipulé *que Henri s'employeroit de tout son pouvoir à soumettre les partisans du dauphin.* L'Anglois prit la qualité d'*héritier & régent en France.* Elle lui fut donnée au-dessous des lettres qui s'expédioient en chancellerie en ces termes : *Par le roi à la relation du roi*

d'Angleterre, héritier & régent en France. Il ne dépendit ni du roi d'Angleterre, ni d'Isabeau, que le dauphin Charles ne fût nommément déclaré *incapable de succéder à la couronne.* Monstrelet & ses copistes ont même avancé qu'on en vint jusqu'à cette monstrueuse extrémité au lit de justice du 23 Décembre 1420; mais on voit le contraire dans l'Arrêt de ce jour. Les coupables du meurtre de Jean duc de Bourgogne, desquels pas un n'est nommé, y sont seulement *déclarés criminels de lèze-majesté*, & par conséquent *indignes de toutes successions.* Le roi, en parlant du roi d'Angleterre son gendre, le qualifie de *son très-amé fils, héritier du royaume*; & le dauphin n'y est nommé *que Charles, soi-disant dauphin*: il n'est parlé de lui en ce qui regarde la mort du duc de Bourgogne, qu'en termes enveloppés & très-équivoques (1). Des pas tels que ceux d'Isa-

(1) Apparemment on a confondu cet arrêt du 23 Décembre 1420, avec les lettres patentes de Charles VI, adressées aux bourgeois de Paris, *données à Troyes, sous le scel ordinaire, en l'absence du grand*, le 18 Janvier, l'an de grace 1419, vieux style, signé par le roi en son conseil, BORDES. Au bas desquelles

beau n'étoient pas faits pour reculer ; mais sa rage ne fut pas secondée par les circonstances. La valeur de Charles & celle de ses capitaines firent connoître à l'Anglois que sa conquête étoit plus incertaine qu'il ne l'avoit pensé. Il perdit la bataille de *Baugé* (1), où périt le duc de Clarence son frere. Henri lui-même mourut à Vincennes le 31 Août 1422 (2), ne laissant qu'un enfant

---

on lit : *Lecta & publicata in curiâ parlamenti, die decimâ tertiâ Februarii, anno Domini* 1419. Signé MILLET. Extrait du registre des ordonnances, cotté B, fol. 55. Ces lettres sont insérées en entier dans les pieces justificatives pour l'histoire de la ville de Paris, tome II, partie III, p. 264 & suiv. Elles suivent celles du Dauphin du 11 Septembre 1419, datées de Montereau-faut-Yonne ; & le roi y déclare nettement le Dauphin complice de la mort du duc de Bourgogne, & *veut & enjoint qu'il ne soit regardé ni réputé comme prince & seigneur d'aucunes terres.*

(1) En Anjou, livrée la veille de Pâques de l'année 1421.

(2) Son corps fut porté à Notre-Dame de Paris, en habit royal, & il y eut un service solemnel. Il fut ensuite porté à Rouen, où on lui fit aussi un service dans l'église cathédrale ; & de Rouen il fut transporté en Angleterre, & inhumé dans la magnifique chapelle de West-

(Henri VI) âgé d'un an pour succéder à ses projets. Si la haine d'Isabeau avoit été capable de se ralentir, ç'eût été en cette occasion : mais cette implacable marâtre n'en devint que plus acharnée à la perte du dauphin. Charles VI mourut aussi le 21 Octobre de la même année 1422, sans que les choses changeassent de face. A son enterrement, où pas un prince du sang ne se trouva, un hérault ayant crié qu'on priât Dieu pour le repos de l'ame du roi Charles, ajouta aussi-tôt : *Vive Henri de Lancastre, roi de France & d'Angleterre* (1). Le duc de Betfort,

---

minster, où l'on voit son tombeau avec celui de Catherine de France sa femme ; & en secondes noces, femme d'*Oven Tyder*. On trouve leur épitaphe dans le recueil de celles de l'abbaye de Westminster, qu'a publiées Guillaume Cambden en 1603. Henri V y est comparé à *Cicéron*, pour l'éloquence ; à *Sénèque*, pour la morale ; à *Salomon*, pour la sagesse ; & aux *Muses*, pour les vers & pour la prose. Catherine y est appelée l'*héritiere du roi son pere, & du royaume*.

(1) Jean, duc de Betfort, fils du roi d'Angleterre *Henri IV*, frere de *Henri V*, & oncle de *Henri VI*. Il mourut le 13 Septembre 1435, & fut inhumé dans le chœur de l'église

oncle du jeune Henri, avoit été nommé ſon tuteur & régent en France. Perſonne n'étoit plus digne de ces qualités que ce prince, par ſa valeur, ſa ſageſſe & ſon activité. Depuis la mort de Charles VI, Iſabeau n'ayant plus en France ce pouvoir *que lui avoit donné l'exiſtence du roi*, ſe vit abandonnée par le duc de Bourgogne, déteſtée de tous les François, & mépriſée des Anglois. Charles VII ſon fils, après avoir longtems lutté contre la fortune, avoit enfin été ſacré à Rheims par la valeur de ſes capitaines, & ſur-tout par celle de cette fille immortelle dans notre hiſtoire, ſous le nom de PUCELLE D'ORLÉANS, parce qu'elle avoit fait lever le ſiége de cette ville aux anglois. Philippe, duc de Bourgogne, avoit reconnu que ſon honneur ne conſiſtoit pas

---

cathédrale de Rouen, à côté du grand autel. On y voit encore ſon épitaphe ſur une lame de cuivre. Il y a le titre de *régent du royaume de France*. Sur cette lame ſont ſes armes, & une *jarretiere* gravée: elle eſt en cercle par le haut, avec une boucle au bas, & un nœud au-deſſous de la boucle, & ſur le cercle que forme la jarretiere, ces mots: HONNI SOIT QUI MAL Y PENSE.

à demeurer irréconciliable avec le roi, parce que son pere avoit été tué en sa présence. Orléans, qui offrit de se remettre entre les mains du duc de Bourgogne, fut la pomme de discorde entre ce prince & le duc de Betfort. Charles VII & son Conseil avoient eu l'adresse de préparer cet évènement en permettant aux habitants assiégés de se rendre au Bourguignon. L'Anglois refusa nettement la condition ; sa défiance fit naître celle du duc de Bourgogne ; le choc des passions & des intérêts les divisa d'abord en secret, & bientôt ouvertement. La paix d'Arras du 22 Septembre 1435, avoit rétabli l'intelligence entre ces deux princes, Charles VII & le duc de Bourgogne, lorsque la reine au désespoir du mépris où elle étoit, & du succès des armes de son fils, mourut à Paris le dernier Septembre 1345, à l'hôtel de saint Paul. *Elle y avoit vécu très-pauvrement* (1), dit Mezeray, *depuis la mort*

(1) Mezeray, abrégé chronologique sous Charles VII, année 1435, p. 481 de l'édition de 1676. Jean Bouchet, auteur peu éloigné du tems, dit dans ses annales d'Aquitaine : » In-

de son mari. *On a même écrit*, ajoute-t-il, *que pour épargner les frais de ses funérailles, les Anglois firent porter son corps dans un petit bateau, de Paris à saint Denis, accompagné de quatre personnes* (1) *seulement*. Le batelier qui se chargea de le conduire partit du port saint Landry. Suivant le même auteur, *on attribua sa mort à un saisissement de*

» continent après (le traité d'Arras) Madame » Isabeau de Baviere, veuve du feu roi Charles VI, qui avoit été longuement entre les » mains des Anglois en grande indigence & » pauvreté, fut avertie dudit accord & appointement, *& en mourut de joie en l'hôtel du* » *roi*, près S. Paul à Paris ; & fut son corps » mené à saint Denis, & enterré en la chapelle » des rois, prez du feu Charles VI son mari. » Elle n'eut que quatre cierges & quatre personnes à son enterrement. Ce fut grand'honte » aux Anglois, qui l'avoient en leurs mains, » qu'ils ne lui firent aucun honneur à ses exéques (funérailles). Annales d'Aquitaine, quatrieme partie, p. 251 de l'édition de 1643. Monstrelet dit à peu près la même chose, vol. II, p. 120, sous l'an 1435. Brantôme en parle dans les mêmes termes, *id.* Gaguin, fol. 223 verso, édit. de 1511.

(1) Ces quatre personnes étoient Jean de Rouvray, chastelain du Pont-de-l'Arche, Robert de Fresnes, & Geoffroy du Mesnil, avec un prêtre.

cœur que lui causerent leurs outrageuses railleries ; car ils prenoient plaisir de lui dire en face que le roi Charles (1) *n'étoit pas fils de son mari.* Il est bien plus vraisemblable d'attribuer la mort de cette mégere au changement heureux des affaires de son fils, & aux conjectures presque certaines du rétablissement de la France sous son roi légitime, qu'aux chagrins qu'elle eut de se voir insultée par les Anglois. Elle ne put voir sans un vif désespoir qu'elle avoit inutilement tout sacrifié à sa vengeance, foulé aux pieds les droits les plus sacrés de la nature, oublié le nom de mere pour prendre le titre d'une ennemie implacable, & que la bonne cause & le courage des partisans de Charles VII avoient surmonté tous les obstacles, triomphé de tous les crimes de la plus méchante des meres (2).

---

(1) Brantôme, dames galantes, tome I, p. 62, édition de 1666. *Nullâ re magis irritata quam quod Carolum regem ejus filium* INCESTO *concubitu natum, Anglus diffamabat*, dit Gaguin, d'après Jean Chartier, copiés par Mezeray.

(2) Bussieres, histoire de France, tome II, liv. XII, p. 491.

Son cœur fut porté dans l'église des Céleſtins avec celui de ſon mari ; & ſon corps fut inhumé dans le tombeau de ce prince à ſaint Denis. On y voit leurs ſtatues en (1) marbre blanc, avec leurs épitaphes ; ſa mort y eſt datée du dernier Septembre. Iſabeau eut douze enfans ; ſix princes & ſix princeſſes. 1. CHARLES, premier dauphin, né le 25 Septembre 1386, mort le jour des Innocens de la même année. 2. CHARLES, ſecond dauphin, né le 6 Février 1391, mort le 11 Janvier 1400. 3. LOUIS, troiſieme dauphin, dit *Monſeigneur de Guyenne*, né le 22 Janvier 1396, mort ſans poſtérité de Marguerite de Bourgogne, fille du duc Jean, tué à Montereau-faut-Yonne, le 18 Décembre 1415. Sa veuve épouſa

(1) Le mauſolée de Charles VI & d'Iſabeau, qui caractériſe la ſculpture du quatorzieme, & du commencement du quinzieme ſiècle, eſt l'ouvrage de PIERRE de Thuri, auquel le prix de la bibliothèque du roi, raſſemblée par Charles V, & vendue 1200 liv. au duc de Beffort, fut délivré en payement. CHOISI, *hiſt. de Charles VI*, *p.* 188. Mém. de l'Acad. des Inſcript. tome II, p. 761. Felibien, hiſt. des maiſons royales.

Artus de Bretagne, frere du duc, & comte de Richemond, qui fut longtems dans le parti de l'Anglois. 4. JEAN, quatrieme dauphin, dit le duc de Touraine, né le 31 Août 1398, mort empoisonné le 5 Avril 1416, sans postérité de Jaqueline de Baviere, cousine germaine de la reine. 5. CHARLES, cinquieme dauphin, depuis Charles VII, roi de France. 6. PHILIPPE, né & mort le même jour 10 Novembre 1407. C'étoit de ce prince que la reine venoit d'accoucher, lorsque le duc d'Orléans, qui l'alla voir, fut assassiné le 23 Novembre. 7. JEANNE de France, née le 14 Juin 1388, morte en 1390. 8. ISABELLE, née le 9 Novembre 1389, mariée en premieres noces à Richard II, roi d'Angleterre; & en secondes, à Charles, d'abord comte d'Angoulême, puis duc d'Orléans. 9. JEANNE, née le 24 Janvier 1390, mariée à Jean VI, duc de Bretagne, en 1396, morte le 27 Septembre 1433. 10. MARIE, religieuse à Poissy, née le 24 Août 1393, morte de peste le 19 Août 1438. 11. MICHELLE, née le 11 Janvier 1394, mariée à Philippe, duc de *Bourgogne*,

12. CATHERINE, née le 27 Octobre 1401, mariée le 21 Mai 1420 à Henri V, roi d'Angleterre, duquel elle eut Henri VI; & depuis la mort de Henri V, à *Owen Tyder*, chevalier du pays de Galles, dont la naissance est inconnue, mere du comte de Richemond, & aïeule de Henri VII, dit *le Salomon* d'Angleterre (1), morte en 1438. Michelle & Catherine naquirent depuis la frénésie où tomba Charles VI en 1392, au mois d'Août.

---

(1) Elle est inhumée à Westminster avec Henri V son mari. On y lit encore son épitaphe en vers latins, & en vers anglois, qui ne sont que la traduction des vers latins. Après avoir dit qu'elle étoit fille de Charles VI, roi de France, femme de Henri V, mere de Henri VI, & ayeule de Henri VII, rois de France & d'Angleterre, le poëte ajoute :

Fælix ergo, uxor, mater, ter filia fælix !
Ast avia hæc fælix terque, quaterque fuit.

Cela prouve que ce monument fut fait & l'épitaphe écrite sous le règne de Henri VII, qui fit beaucoup de dépenses pour l'embellissement de l'église de Westminster, où il ajouta une chapelle pour la sépulture des rois d'Angleterre en 1502. Il est à observer qu'on ne dit rien d'*Isabelle de Baviere*, mere de Catherine, dans ces pieces.

ODETTE DE CHAMPDIVERS,

dite LA PETITE REINE.

CHARLES VI avoit toujours aimé les plaiſirs. Il s'y livroit par goût ; & les princes, dans le deſſein de régner ſous ſon nom, l'y plongeoient par cette déteſtable politique, qui a toujours été celle des grands, lorſqu'ils cherchent à éloigner les rois des affaires, pour en devenir les arbitres. La *Chevalerie*, à laquelle le roi Jean avoit voulu redonner l'être, étoit dégénérée en débauche. Depuis le couronnement de Charles VI, (1) on n'avoit vu à

(1) Adonc (dit l'hiſtorien du maréchal de Boucicaut,) commencerent à multiplier fêtes, & jouſtes & danſes en France, plus que de long-tems n'y avoit eu, pour cauſe du jeune âge du roi, à qui jeuneſſe, puiſſance & ſeigneurie admoneſtoient de ſe ſolacier & esbattre comme à jeune cœur, qui a puiſſance, eſt choſe naturelle.

la Cour que fêtes, joûtes, danses & mascarades. Les dames ont toujours été & l'ornement & l'ame de ces plaisirs. Dans le grand nombre de belles femmes qui y accouroient de toutes parts, pour y être actrices ou spectatrices, il étoit impossible que l'amour & la galanterie ne fussent pas de la partie; *car la vue de tant de nobles & belles dames*, dit l'historien du maréchal de Boucicaut, *accroît le courage, & la volonté d'être amoureux*. Il n'est donc pas surprenant qu'un prince de l'humeur de Charles VI, ait eu plusieurs maîtresses. Nous ne connoissons particulièrement qu'une demoiselle nommée *Odette de Champdivers*, à laquelle on donna le nom de Petite Reine. Il eut d'elle une fille, nommée *Marguerite de Valois.*

Charles VII, qui la reconnut pour sa sœur naturelle, la fit légitimer par lettres datées à Montrichard du mois de Janvier 1427. Elle fut mariée à Jean de Harpedene, ou Harpedane, troisieme du nom, *seigneur de Belleville en Poitou, & de Montagu, par don du roi, & il lui fut promis par son*

contrat de mariage vingt mille (1) *moutons d'or*. Marguerite de Valois, fille d'Odette, ne vivoit plus en 1458. Les ſeigneurs de Belleville deſcendus d'elle, ſont finis dans la perſonne de CLAUDE, ſeigneur de Belleville, tué à la bataille de Coutras le 20 Octobre 1587, ſans laiſſer de poſtérité.

Odette de Champdivers étoit fille d'un marchand de chevaux. Le roi qui la vit, la trouva à ſon gré. Il étoit alors tombé dans les malheurs de la démence; & comme on cherchoit à la Cour moins à le guérir, qu'à l'amuſer dans ſa maladie, la reine fut la premiere à lui procurer cette jeune perſonne, en qui les agrémens de l'eſprit accompagnoient la beauté. Ce qui détermina Iſabeau à cette complaiſance, fut, dit-on, que le roi dans les accès de ſa folie, alloit quelquefois juſqu'à la frapper. Mais pour ſa jeune mai-

(1) J'ai vu un de ces *moutons d'or* fabriqué ſous le règne du roi JEAN. Il peſoit environ onze francs de notre monnoie, ayant d'un côté l'écu de France & le nom du roi Jean. JOHANNES FRANCORUM REX, de l'autre un AGNUS DEI, & cette légende: ECCE QUI TOLLIT PECCATA MUNDI.

treſſe, il l'aimoit, & avoit pour elle cette crainte que ceux qui ſont dans l'état où il étoit, conçoivent ordinairement pour quelque perſonne en particulier. Un des effets de la démence de ce malheureux prince, lorſqu'il en étoit attaqué, étoit de refuſer de changer de linge, & de s'obſtiner à garder la même chemiſe, ou les mêmes draps, quelque ſales qu'ils fuſſent. La *petite reine* le menaçoit de ſon indifférence ou de ſa haine. Dans la crainte de n'en être plus aimé, ou de ne la plus voir, il devenoit docile, & faiſoit ce qu'on exigeoit de lui. Il en étoit de même pour le boire ou le manger, & pour toutes les autres choſes qui pouvoient contribuer à ſa ſanté, & qu'il refuſoit de faire, ſi ſa maîtreſſe ne l'y obligeoit. Elle calmoit ſes humeurs, elle adouciſſoit ſon ſang, & ſoulageoit ainſi ſes maux par ſes charmes, ſa beauté & ſa complaiſance. Ce moyen, dit un (1) moderne, étoit plus naturel que celui qu'on employa dans la ſuite; on faiſoit entrer dans ſa chambre dix ou douze

(1) Saint-Foix, eſſais hiſtoriq. ſur Paris, t. I, p. 61.

hommes bizarrement vêtus, & barbouillés de noir, qui le prenoient sans lui rien dire, le deshabilloient, & le mettoient au lit. Il en avoit peur, & n'osoit leur résister.

Ce qu'on dit de l'amitié de ce prince pour VALENTINE DE MILAN, duchesse d'Orléans, sa belle-sœur, a donné lieu à quelques soupçons indignes de la vertu de cette princesse, trop attachée à son mari pour lui manquer de fidélité. Sa douleur & sa mort, qui suivit de près le massacre du duc d'Orléans, en sont des preuves qui n'ont rien d'équivoque.

On trouve dans Juvenal des Ursins l'accusation & l'apologie. *C'étoit grande pitié de la maladie du roi*, dit-il (1); *& ne connoissoit personne quelconque. Lui-même se déconnoissoit, & disoit que ce n'étoit-il pas* (que ce n'étoit pas lui). *On lui amenoit la reine, & sembloit qu'il ne l'eût oncques vue, & n'en avoit point mémoire, ne connoissance, ne d'hommes ou de femmes quelconques, excepté de la duchesse d'Orléans; car il la voyoit, & regardoit*

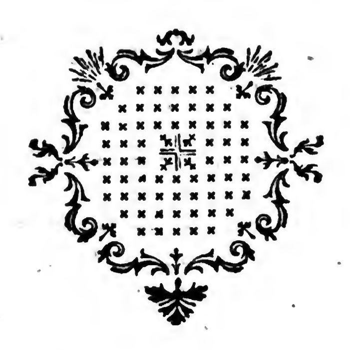
(1) Sous l'an 1393, p. 124.

très-

très-volontiers , & l'appelloit Belle-sœur. *Et comme ſouvent il y a de mauvaiſes langues , on diſoit , & publioient aucuns* (1), *qu'elle l'avoit enſorcelé par le moyen de ſon pere le duc de Milan, qui étoit Lombard , & que en ſon pays on uſoit de telles choſes...... Et l'une des plus dolentes & courroucées qui y fût, c'étoit la ducheſſe d'Orléans , & n'eſt à croire ou préſumer qu'elle eût voulu faire ou penſer.* Après le meurtre du duc d'Orléans, elle prit pour deviſe un *arroſoir* jettant beaucoup d'eau, avec la lettre S au-deſſus , ce qui vouloit dire , ainſi qu'on le comprit alors, que SEULE SOUVENT SE SOUCIOIT ET SOUPIROIT. Et autour étoit cette légende : *Rien ne m'eſt plus. Plus ne m'eſt rien.* On voit encore cette deviſe, dit Brantôme , dans l'égliſe des Cordeliers de Blois , en ſa chapelle. A propos de quoi le même auteur a-t-il dit que Charles VI aima fort *madame Valentine , ſa couſine* , ce qui fut cauſe de ſa grande maladie & perte de ſens ?

(1) C'étoient ſans doute les partiſans du duc de Bourgogne.

Il n'y a rien d'exact dans tout cela. Valentine de Milan n'étoit point *cousine* de Charles VI, & personne n'a écrit que l'amour fût le principe de la démence de ce malheureux prince.



MARIE D'ANJOU.

MARIE D'ANJOU, fille aînée de Louis (1) deuxieme du nom, roi de Sicile, duc d'Anjou & de Yolande d'Arragon, femme de Charles VII, naquit le 14 Octobre 1404. Elle n'avoit alors que neuf ans, lorſqu'elle fut fiancée à Charles, alors comte de Ponthieu, au château de Tours, le 18 Décembre 1413. Ce prince né en 1402,

(1) Louis II, roi de Sicile, étoit fils de Louis I, roi de Sicile, chef de la ſeconde branche d'Anjou, & ſecond fils du roi Jean. Ainſi Marie étoit couſine iſſue de germain de Charles VII.

JEAN, roi de France.

CHARLES V, roi de France.	LOUIS I, duc d'Anjou, roi de Sicile.
CHARLES VI, roi de France.	LOUIS II, roi de Sicile.
CHARLES VII, roi de France.	MARIE d'Anjou.

n'en avoit que onze : ainsi le mariage fut différé, & ne fut célébré qu'en 1422, l'année de la mort de Charles VI. La douceur & la piété formoient le caractere de cette princesse. » Elle » étoit si accomplie, dit un moder- » ne (1), pour ce qui regarde l'esprit » & la vertu, qu'encore que la satyre » fût alors tellemenr en vogue, prin- » cipalement à l'égard des personnes » du premier rang, qu'il étoit pres- » qu'impossible de l'éviter, il ne s'en » trouve néanmoins aucune contre » Marie d'Anjou. Ce qui montre » qu'elle étoit exempte non-seulement » des défauts de la Cour de Charles » VII, mais encore du soupçon qu'elle » y eût part «. Estimée par son mari, elle supporta patiemment son goût pour les plaisirs, & vit sans se chagriner le crédit de ses favoris & de ses maîtresses. Charles, qui n'avoit que lieu de se louer de la reine, avoit de son côté beaucoup de complaisance pour elle. Il lui ôtoit même, autant qu'il lui étoit possible, la connoissance de ses infidélités. Il fit plusieurs voyages en

(1) Varillas, livre XI, p. 255.

Anjou avec elle ; & l'on voit encore dans l'église de saint Maurice d'Angers (1), deux tentures de tapisseries qui sont des monumens de leur libéralité. L'une représente l'histoire suivie des principaux évènemens de l'Ancien Testament, & l'autre celle du Nouveau. Ce fut en 1423 que ce présent fut fait. Ils y retournerent en 1426, & ils étoient à Saumur, lorsque le duc de Bretagne & le comte de Foix vinrent; le premier, pour faire hommage au roi du duché de Bretagne; le second, pour lui amener du secours contre l'Anglois.

Marie, juste & modérée dans ses conseils comme dans sa conduite, se fit aimer des peuples, & estimer à la Cour. Elle survécut environ dix-huit mois au roi son mari, & mourut le 29 Novembre 1463 (2) à l'abbaye de

(1) Bourdigné, chronique d'Anjou, troisieme partie, fol. 127.

(2) Enguerrand de Monstrelet a parlé d'elle en ces termes, qui font son éloge. *En ce même tems trépassa de ce monde dame Marie d'Anjou....laquelle tout son tems eut bonne renommée d'être très-bonne & très-dévote dame, &*

Chaſtelliers en Poitou, au retour d'un pélerinage de ſaint Jacques en Galice, où l'avoit conduite ſa piété. Louis XI ſon fils reſpectoit ſa vertu; & ce prince d'un caractere dur & opiniâtre, déféroit à ſes leçons. Cela fit regretter Marie par les bons François, qui euſſent deſiré que l'autorité naturelle qu'elle avoit ſur le roi, eût ſervi plus long-tems de frein à ſes violences (1). Je ne ſais trop quel nom donner à la témérité de (2) l'auteur des *prétendues anecdotes de la Cour de Charles VII.* On nous y repréſente la princeſſe ſous les traits bizarres d'une femme livrée à une paſſion violente pour le comte de Dunois, & qui n'eſt occupée que du ſoin de combattre les ſentimens de ſon cœur, parce qu'elle reconnoît leur oppoſition avec ſon devoir & ſa vertu. De la princeſſe la plus raiſonnable qui ait régné en France, on fait

---

moult aumôniere, & PATIENTE. Monſtrelet, vol. III, ſous l'an 1463, fol. 97 verſo.

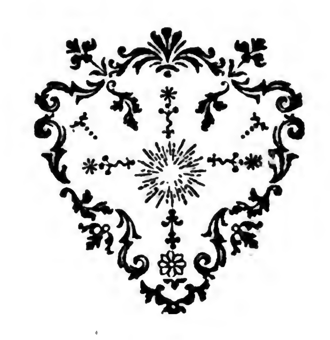
(1) Mezeray, abrégé chronologique, tome IV, p. 545.

(2) Madame Durand, mém. ſecrets de la cour de Charles VII, 1724, 2 vol. *in*-12.

une héroïne de Roman, une femme qui se soutient au bord d'un précipice, où elle paroît toujours prête de tomber. N'est-ce pas abuser de la fécondité de son imagination, & de la facilité de sa plume : sans condamner sévèrement les agrémens qu'un génie fertile peut répandre dans un roman, je ne saurois approuver qu'on compromette ainsi la vérité & la sagesse reconnue d'une de nos reines. Les personnes du rang de Marie sont tributaires de l'histoire, qui ne doit pas céler leurs défauts. Mais doivent-elles être immolées aux caprices & aux écarts d'un romancier. Et ne peut-on pas dire à ces auteurs, *aut famam sequere, aut convenientia finge*. Ou suivez la tradition, ou du moins observez les convenances de vos fictions. Qu'on ait pris *la belle Sorel* pour le principal sujet d'un roman, que l'auteur des galanteries des rois de France ait donné carrière à son imagination, en faisant son histoire, à la bonne heure; mais on n'a pas dû abuser du privilége, d'amuser un lecteur oisif, aux dépens d'une princesse telle que Marie d'Anjou. Elle eut douze enfans, quatre princes, &

huit princesses. 1. LOUIS XI, successeur de Charles VII son pere. 2. JACQUES de France, né en 1432, mort à Tours le 2 Mars 1437. 3. PHILIPPE de France, né au château de Chinon, le 4 Février 1436, mort au commencement de Juin suivant. 4. CHARLES d'abord duc de Berry, puis duc de Normandie, & enfin duc de Guyenne, né au Montils-les-Tours le 28 Décembre 1446, & empoisonné à Bordeaux par l'abbé de S. Jean d'Angely son aumônier le 12 Mai 1472. 5. RADEGONDE de France, née à Poitiers, morte le 22 Juillet 1430. 6. CATHERINE, premiere femme de Charles, comte de Charolois, fils de Philippe, duc de Bourgogne, morte à Bruxelles en 1446, âgée de dix-huit ans. 7. YOLANDE de France, née à Tours le 23 Septembre 1434, mariée à *Amé* IX, duc de Savoye, mere du duc Philibert, morte le 29 Août 1478. 8. JEANNE de France, duchesse de Bourbon, morte le 4 Mai 1482 sans postérité. 9. MARGUERITE de France, née au mois de Mai 1437, morte le 24 Juillet 1438. 10. JEANNE de France, née le 7 Septembre 1438, morte le

26 Décembre 1446. 11. MARIE, sœur jumelle de Jeanne, morte le 14 Février 1439. 12. MADELEINE, née le premier Décembre 1443, femme de Gaston de Foix; vicomte de Castelbon, prince de Vianne, morte en 1486.



GERARDE CASSIGNEL, OU CASSINEL.

JUVENAL des Urſins (1) en parlant ſous l'an 1414 du départ de Charles VI & du dauphin, pour aller à S. Denis prendre l'Oriflame contre le duc de Bourgogne, ſe ſert de ces termes dont il eſt difficile de remplacer toute la naïveté qui en fait le mérite, par l'image du tems qu'elle préſente. » Le roi & monſeigneur le dauphin, » après qu'ils eurent été à Notre-Dame » de Paris faire leurs offrandes & dévo- » tions, partirent de Paris, & étoit » monſeigneur le dauphin bien joli, & » avoit un moult bel étendart tout battu » d'or, où avoit un *K*, un cigne, & » un *L* (2); & la cauſe ſi étoit, pource

(1) Page 347 de l'édition *in*-4, de Godefroy de 1614.

(2) Le ſiècle de Charles VI & de Charles VII, fut celui des *Rébus*, qu'on a appellés *Rébus de Picardie*. On les employoit comme quelque choſe de fort ſpirituel & de très-ſé-

» qu'il y avoit une demoiselle moult » belle en l'hôtel de la roine, fille » de Messire *Guillaume Cassinel*, laquelle vulgairement on nommoit la » *Cassinelle*. Et si étoit belle, si étoit-» elle très-bonne, & en avoit la re-» nommée, de laquelle comme on » disoit, ledit seigneur faisoit l'amou-» reux, & pource portoit-il ledit *mot* «. Quelques auteurs ont cru que des Ursins parloit en cette occasion du dauphin *Charles* depuis *Charles VII*. C'est une erreur : il s'y agit du dauphin Louis, dit indifféremment *monseigneur de Guyenne*, ou le dauphin, mort le 18 Décembre 1415, & alors âgé d'environ dix-huit ans. Charles VII n'étoit encore que *comte de Ponthieu*, n'avoit que douze ans, & avoit outre le dauphin Louis, un autre frere, Jean duc de Touraine, plus âgé que lui.

Gérarde Cassinel étoit fille de Guillaume troisieme, Chambellan du roi, seigneur de Romainville, de Pompone & de Ver, & de *Marie de Jouy*. Elle étoit alors fille d'honneur de la

---

rieux. La galanterie sur-tout s'en empara. *V.* les notes sur la fin de la vie d'Agnès Sorel.

reine Isabeau, & sa beauté faisoit beaucoup de bruit. Elle épousa depuis Bertrand de Rochefort en premieres noces; & en secondes, Antoine de Rohan, seigneur de la Rochelle (1).

---

(1) Voyez Anselme, tome II, p. 42 de la nouvelle édition, à l'article de *Ferri-Cassinel*, archevêque de Rheims.



AGNÈS SOREL.

AGNÈS SOREL, appellée aussi *Soreau*, *Seurelle*, & de *Surel* (1), étoit fille de Jean *Sorel* ou *Soreau*, seigneur de saint Geran & de Coudun, attaché à la maison du comte de Clermont en 1425, & de Catherine de *Maignelais*, laquelle étoit fille de Raoul, seigneur de Maignelais, dit Tristan, vivant en 1398 avec la qualité de *Chevalier* (2). Elle naquit au village de Fromenteau près de Loches en Touraine (3) vers l'an 1409. Elle fut élevée avec soin ; & Isabeau de Lorraine, femme de René d'Anjou, qui devint roi de Naples, de Sicile & de Jérusalem, la prit à son service. La princesse étoit le génie de son tems le plus beau & le plus cultivé. Elle vint à la Cour de France en 1431, pour y sollici-

(1) Cette famille avoit pour armes parlantes un *sureau* de sinople en champ d'or.

(2) Voyez Anselme, tome VIII, p. 540.

(3) Paroisse de Villiers, diocèse de Bourges.

ter la liberté de René ſon mari, qui avoit été battu & fait priſonnier à la journée de Bulégnéville (1) en Lorraine, par Antoine, comte de Vaudemont, couſin d'Iſabelle. La jeune Agnès, qu'on appelloit *la demoiſelle de Fromenteau*, étoit dans tout l'éclat de ſa beauté. C'étoit un teint de lys (2) & de roſes, des yeux où la vivacité étoit tempérée par tout ce que l'air de douceur a de plus ſéduiſant, une bouche que les graces avoient formée; tout cela étoit accompagné d'une taille libre & dégagée, & relevé d'un eſprit aiſé, amuſant (3), & d'un entretien dont la gaieté & le tour agréable n'excluoient ni la juſteſſe, ni la ſolidité. Le roi,

(1) Du 2 Juillet 1431.

(2) Voyez ſon épitaphe ci-deſſous.

(3) *Fuit namque admodum lepida & faceta.* Gaguin, *in Car. VII, lib. X, fol.* 240 *verſo*, édition de 1511.

Voyez le portrait d'imagination qu'en fait Chapelain, qui n'a peut-être rien fait de plus ridicule en vers que ce portrait. La Pucelle, liv. V, p. 147. Il commence par ce vers:

En la plus haute part d'un viſage céleſte.....

L'auteur de la moderne pucelle eſt bien plus gracieux. C'eſt *Vateau*, c'eſt l'*Albane*, V. le premier livre au commencement.

moins livré au tempérament qu'aux douceurs du commerce des dames, fut extrêmement ſenſible aux charmes d'Agnès. Elle ſe concilia l'amitié de la reine même. Soit que cette princeſſe la demandât à la ducheſſe d'Anjou ſa nièce (1) de ſon propre mouvement, ſoit que le roi y eût contribué, Agnès entra au ſervice de la reine. La paſſion du roi fut long-tems un ſecret qui ne fut même découvert que par la faveur où ſe trouva ſa famille, les bénéfices qui furent (2) conférés à ſes parens, & ſurtout (3) par les dépenſes extraordinaires que faiſoit la belle Agnès dans

(1) René d'Anjou, mari d'Iſabeau de Lorraine, étoit fils de Louis III, duc d'Anjou, frere de Marie d'Anjou, reine de France.

(2) *Acceſſit ad ſtupri ſuſpicionem propinquorum Agnetis ad dignitates eccleſiaſticas repentina promotio.* Gaguin, in Carolo VII, lib. X, fol. 240 verſo de l'édit. goth. de 1511.

(3) Et parce que ladite Agnès avoit été au ſervice de la royne par l'eſpace de cinq ans ou environ, ouquel elle avoit eu toutes plaiſances mondaines, comme de porter grans & exceſſifs atours de robes fourrées, de colliers d'or, & de pierres prétieuſes & tous ſes autres deſirs, & que le roi la veoit volontiers, il fut commune renommée que le roi la maintenoit en

ſon train & dans ſes habillemens. Les conditions régloient encore le faſte des habits. L'or, l'argent, les pierreries, le velours, les fourures n'appartenoient qu'aux ſouveraines ou aux ducheſſes. Agnès parut avec un éclat qui les égaloit. Les pariſiens qui la virent à la ſuite de la reine, peut-être moins brillante qu'Agnès en ajuſtemens, en furent même ſcandaliſés : leur mecontentement chagrina la favorite. Elle ne put s'empêcher de s'en plaindre, & de dire que *les pariſiens n'étoient que vilains, & que ſi elle eût penſe qu'on ne lui eût pas fait plus d'honneur, elle n'y auroit jamais mis le pied.* Elle fut environ cinq ans auprès de la reine avec une faveur qui ne fit qu'augmenter; elle la méritoit, je ne dis pas par ſes charmes ſeulement, mais par la nobleſſe de ſes ſentimens. Charles VII étoit naturellement brave; mais ſon courage avoit beſoin d'être ſoutenu, l'adverſité l'abattoit; le poids des revers l'accabloit, & ſa foibleſſe augmentoit à proportion des ſuccès de ſes en-

---

concubinage. Enguerr. de Monſtrelet, vol. III. ſous l'an 1449, fol. 25 recto.

nemis. Alors, pour écarter ses chagrins, il cherchoit à s'oublier dans les amusemens & dans les plaisirs; & ce prince qu'on vit au siége de Montreau traverser un fossé ayant de l'eau jusqu'à la ceinture, & escalader les murailles l'un des premiers l'épée à la main, s'endormoit à Loches & à Chinon dans le sein de la volupté. Le bal, les mascarades, des concerts, la chasse, des projets de jardins, des desseins de parterre, & sa chere Agnès l'occupoient tout entier, comme s'il n'y eût point eu de duc de Betfort ni d'Anglois en France. Tant il est vrai que le passage des fatigues aux plaisirs, des soins & des travaux de la guerre aux amusemens & à la volupté, est doux & facile, même pour les cœurs les plus généreux! Les peuples, censeurs toujours prompts, souvent sévères de la conduite de leurs souverains, parloient sans ménagement de celle de Charles VII; & dans la critique qu'ils en faisoient, ils ne manquoient pas de blâmer l'assoupissement où paroissoit être le roi livré à sa passion pour Agnès. Tout le mal qu'on se permettoit de dire du roi, retomboit sur Agnès. Elle

en fut inſtruite : elle avoit l'ame belle, le cœur généreux, & des inclinations dignes de ſa faveur.

On dit que Charles s'amuſant (1) devant elle à conſulter (2) un aſtrolo-

(1) Il faut placer ce fait vers l'an 1432, qui fut le commencement de la faveur d'Agnès. Henri VI, roi d'Angleterre, venoit de faire ſon entrée à Paris & d'y être couronné, le 2 Décembre 1431, ou vers l'an 1437, que Talbot ſurprit Pontoiſe. Le roi aſſiégea Montreau-faut-Yonne en perſonne, & s'y diſtingua par ſa valeur.

(2) La manie des *aſtrologues* a été long-tems celle de la cour de France. Cette ſcience y étoit en honneur dès le tems de *Louis-le-Débonnaire*, qui y avoit beaucoup de foi. Celui des auteurs, qui a le mieux réuſſi à écrire l'hiſtoire des règnes de Pepin, de Charlem. & de Louis ſon fils, prend le titre d'*aſtronome.* Tout ſage que fut Charles V, on voit un aſtrologue à ſes gages ; ils y brillerent ſous Charles VII, & Louis XI eut un maître d'*aſtrologie* dans ſa jeuneſſe. Il eſt même à croire qu'il y avoit ſous ces règnes un *aſtrologue en titre.* Cathèrine de Médicis en réveilla le goût, & les règnes d'Henri II, & de ſes trois fils, François II, Charles IX, & Henri III furent infectés d'aſtrologues, & de magiciens. On n'étoit pas encore guéri de cette maladie ſous les règnes d'Henri IV & de Louis XIII. La raiſon a combattu le préjugé ſous Louis XIV :

gue ſur ſon ſort & celui de l'Anglois, elle le conſulta auſſi ſur le ſien. Que la réponſe fut *qu'elle étoit deſtinée à faire long-tems la paſſion d'un grand Monarque.* Qu'auſſitôt Agnès faiſant d'un air fort ſérieux une profonde révérence au roi, lui dit : » SIRE, *ſi l'o-
» racle dit vrai, je vous ſupplie de me
» permettre de me retirer, & de paſſer
» à la cour du roi d'Angleterre pour
» y remplir ma deſtinée. C'eſt certaine-
» ment lui que regarde la prédiction,
» puiſque vous êtes à la veille de perdre
» votre couronne, & qu'Henri va bientôt
» la réunir à la ſienne; il eſt aſſurément
» un plus grand monarque que vous* «. Charles ajoute-t-on, ſenſible à cet avis donné à propos, & par une perſonne qu'il aimoit, profita de la leçon. Son courage ſe réveilla ; la gloire, les intérêts du trône, celui de ſon amour, tout ce qui peut ranimer un roi, ſe préſenta rapidement à ſes yeux ; il quitta ſes amuſemens, ſes jardins, ſa maîtreſſe,

---

elle en a triomphé ſous celui de Louis LE BIEN-AIMÉ, qu'on peut appeller le *ſiècle du bon ſens*, comme on appelle le règne de Louis XIV celui des *ſciences*, & celui de François I, celui *des lettres*.

& se mit à la tête de ses troupes, reprit le dessus sur ses ennemis & vint enfin à bout de les chasser de ses états. Qu'Agnès ait eu la générosité de tirer le roi de sa léthargie par ses avis, c'est ce qui me paroît certain. La tradition est confirmée par plusieurs auteurs. Elle duroit encore du tems de François I. Tout le monde sait les jolis vers que ce grand prince fit lui-même à la louange d'Agnès, & je ne puis m'empêcher de les rappeller ici.

» (1) *Gentille Agnès, plus d'honneur tu mérite,*
» *La cause étant de France recouvrer,*
» *Que ce que peut dedans un cloître ouvrer*
» *Clause nonain, ou bien dévot Hermite.*«

Un auteur du même siècle, Baïf, dans un petit poëme adressé au Sei-

---

(1) Ils ont été traduits en latin de cette maniere.

Lilia dum servas, plus Agnes, pulchra, mereris;
Quam castus frater, *quamve pudica* soror.

gneur de Sorel, de la famille d'Agnès, atteste la même tradition, & parle de la conduite de la belle Sorel en mêmes termes; mais je soupçonne fort l'intervention de l'astrologue, appellé Merlin par un moderne que je n'ai jamais cité, parce qu'il se livre à toutes les idées romanesques qui se présentent sous sa plume. Il est vrai qu'un de nos plus beaux génies, M. de Fontenelle, n'a pas fait difficulté de parler de l'aventure de *l'Astralogue* dans ses *Dialogues des morts*; mais il visoit plus à l'agrément qu'à la sévérité du vrai, son récit est calqué sur celui de Brantôme (1). La

(1) C'est ainsi que l'abbé de Brantôme rapporte ce fait. Il parle des dames qui aiment les hommes vaillans, & dit: » Nous avons un bel » exemple de la belle Agnès, laquelle voyant » le roi Charles VII amouraché d'elle, & qu'il » ne se soucioit qu'à lui faire l'amour, & mol, » & lâche, & ne tenir compte de son royau- » me, elle lui dit un jour: *Que lorsquelle étoit encore fille, un astrologue lui avoit prédit qu'elle seroit aimée & servie d'un des plus vaillans & courageux rois de la chrétienté; que quand le roi lui fit cet honneur de l'aimer, elle pensoit que ce fût ce roi valeureux qui lui avoit été prédit; mais le voyant si mol, avec si peu de soin de ses affaires, elle voyoit bien*

manie des *Devins*, celle de l'art prétendu de dévoiler l'avenir, étoient à la mode. On étudioit l'Aſtrologie comme une ſcience fort ſérieuſe ; & quelques perſonnages s'étoient mis en crédit par cette voie, à la ville & à la cour. Je ne ſai même ſi l'on ne pourroit pas dire que le roi avoit un aſtrologue en TITRE, à l'inſtar des *phyſiciens* ou médecins. Les auteurs du tems les plus reſpectables ne diſent rien de cette circonſtance. Monſtrelet qui entre dans un certain détail à l'égard d'Agnès, Belleforêt qui a raſſemblé ce qu'il y avoit de plus intéreſſant ſur cette belle fille, la Thaumaſſiere qui a fait des recher-

---

qu'elle étoit trompée ; & que ce roi ſi courageux n'étoit pas lui, mais le roi d'Angleterre, qui faiſoit de ſi belles armes, & lui prenoit de ſi belles villes à ſa barbe. Dont, dit-elle au roi, *je m'en vais le trouver ; car c'eſt celui duquel entendoit & parloit l'aſtrologue.* Ces paroles, ajoute Brantôme, piquerent ſi fort le cœur du roi, qu'il ſe mit à pleurer ; & de-là en avant prenant courage, & quittant la chaſſe & ſes jardins, prit le frein aux dents ; ſi bien que par ſon bonheur & vaillance, il chaſſa les Anglois de ſon royaume. Brantôme, *dames galantes*, tome II, p. 241 de l'édition *in*-12. de 1702.

ches fort exactes, tous ces auteurs ne disent rien qui ait le moindre rapport à l'astrologue, non plus que Baïf qui en eût pu orner son poëme. Quoi qu'il en soit, le fruit des conseils d'Agnès dut la rendre encore plus chere au roi. L'amour qu'inspire la beauté, est quelquefois vif, mais il n'est pas toujours constant : celui qui est appuyé par l'estime, est ordinairement durable. Agnès acquit sur Charles VII un empire qui lui fit des jaloux. Les gens de Cour s'imaginent aisément que les graces qu'on ne leur fait pas, ou desquelles ils ne disposent point, sont autant d'injustices qu'on leur fait. Les envieux prenoient le parti de la reine, qui plus attachée que toute autre au roi, ne se plaignoit pas. Le dauphin Louis, inquiet, indocile au joug de l'autorité qu'il étoit obligé de respecter, ne voyoit qu'avec désespoir que le roi donnât à Agnès quelque partie du pouvoir qu'il eût voulu avoir tout entier, même du vivant de son pere. Il oublioit tous les jours qu'en qualité d'héritier présomptif de la couronne, il n'étoit que le premier sujet du roi régnant, & déclamoit hautement contre le crédit

de la belle Agnès. On dit même (1) qu'il s'échappa un jour jusqu'à lui donner un soufflet dans une contestation qu'ils eurent ensemble ; & on place la scène de cet évènement au château de Chinon où étoit la Cour, sans en indiquer le tems. *Quelques seigneurs*, disent les Saintemarthe, sous l'an 1443, *qu'Agnès s'étoit rendus ennemis, la mirent en la mauvaise grace du dauphin, qui se porta à des murmures contre les plaisirs du roi son pere. Le jeune prince mal conseillé*, ajoutent-ils sous les années 1445 & 1446, *se laissa aller à des promptitudes*. Agnès s'en plaignit, ajoute-t-on, & en demanda justice au roi, qui commanda sur le champ au dauphin de se retirer, & de s'en aller en Dauphiné. Un de nos historiens (2) prétend que si le démêlé de Louis XI, alors dauphin, avec la belle Agnès, & le *soufflet* qu'il lui donna, ne sont prouvés que par sa retraite de la Cour, l'anecdote est entièrement fausse. *En*

(1) Varillas, tome II, p. 141 de l'édition *in*-4. Gaguin.

(2) Belleforêt, dans ses grandes annales, sous l'an 1450, fol. 1152 verso du second vol.

effet,

effet, dit Belleforêt; *s'il s'agit de la premiere retraite de Louis, Agnès n'en fut la cause directe ni indirecte, & le départ du prince eut des motifs entièrement étrangers à la favorite : à l'égard de la seconde, elle étoit morte lorsqu'il passa en Dauphiné* (1). Si la premiere obser-

(1) Le dauphin quitta deux fois la cour. La premiere en 1440; il n'avoit alors que dix-sept ans : mais excité par son mauvais caractere, & par les plaintes de quelques mécontens, il prétendit que son pere devoit le mettre en état de soutenir son rang, &, comme le dit un annaliste du tems, *lui donner pays & terres, pour en faire à son plaisir*. Il se vit, pour ainsi dire, chef de parti, étant soutenu par le *duc d'Alençon*, *Antoine de Chabannes*, *Pierre d'Amboise*, seigneur de Chaumont, *Jean de la Roche*, sénéchal de Poitou, le seigneur *de la Trémoille*, & quelques autres personnes du premier rang. Le roi étoit à Poitiers. Ils allerent à Nyort, & voulurent s'emparer de S. Maixent : l'abbaye fut pillée; mais ce fut tout : le roi les prévint, & l'affaire n'eut pas les suites qu'on en craignoit : six mois après le dauphin se soumit & obtint sa grace, & celle des seigneurs de son parti. Bouchet ann. d'Aquit. quatrieme partie, p. 254, Alain Chartier, & *Berri* feuillet 39 & 40 sous l'an 1439, & 1440. On ne voit rien qui ait de rapport à la belle Agnès dans cette premiere affaire. La seconde révolte du dauphin est placée *sous l'an-*

vation eſt exacte, la ſeconde ne l'eſt pas; & il eſt certain que Louis dauphin ſe retira en Dauphiné vers l'an 1445, près de trois ans avant la mort d'Agnès. Au reſte, Belleforêt eſt obligé de convenir des démêlés du dauphin & d'Agnès; & le prince étoit aſſez violent pour (1) en venir juſqu'à lui donner un ſoufflet. Elle ſe retira à Loches, où elle ſe plaiſoit beaucoup, & où Charles VII lui avoit fait bâtir un château (2)

---

née 1445. Ce prince ſous prétexte d'un congé de quatre mois, paſſa en Dauphiné, où il reſta trois ans; mais averti qu'Antoine de Chabannes, comte de Dammartin avoit ordre de ſe ſaiſir de ſa perſonne, il ſe retira en Flandres, auprès de Philippe-le-Bon, duc de Bourgogne, qui le reçut avec toute la diſtinction due au rang de l'héritier préſomptif de la couronne, & y reſta juſques à la mort du roi ſon pere, c'eſt-à-dire juſqu'au mois de Juillet 1461. L'anecdote du ſoufflet donné à Agnès par le dauphin paroît devoir ſe rapporter à cette ſeconde retraite, c'eſt-à-dire à l'année 1445, ou 1446. Annales d'Aquitaine, 4 partie, page 263; les freres Sainte-Marthe, tome I, p. 516 de l'hiſt. de la maiſon de France.

(1) Voyez annales d'Aquitaine de Jean Bouchet, quatrieme partie, p. 259.

(2) Du côté du ſoleil levant, en ce château eſt le logis royal, appellé par ceux du pays *les*

joignant à l'ancien : ſans doute elle y étoit ſouvent viſitée par Sa Majeſté qui la combla de biens. Elle tenoit de ſa libéralité le comté de Penthievre en Bretagne , d'où elle prit le nom de comteſſe de *Penthievre*, le (1) château *de Beauté* ſur Marne aux environs de Vincennes, & les ſeigneuries de *Roqueſerien*, d'*Iſſoudun* en Berry, & de *Vernon* ſur Seine, avec le château du Bois-Trouſſeau à quatre lieues de Bourges. Elle fut environ cinq ans ſans

---

ſalles, que Louis XI fit bâtir, & tout joignant étoit le palais magnifique de la belle Agnès qui ne fait aujourd'hui qu'un corps, tellement bâti & diſpoſé que d'un côté ſa vue eſt limitée des plus grandes & plus belles prairies de la France, & de l'autre de la ſpacieuſe forêt de Loches, où jadis nos rois alloient à l'ébat de la chaſſe, & où ſe voyent encore les reſtes des pavillons qu'ils avoient fait faire & maçonner exprès pour relayer, ou pour l'aſſemblée. Duchesne, antiquités des villes de France, p. 535. Du côté de l'occident ſe découvre une tour carrée très-ancienne, *dans laquelle*, diſent bonnement les habitans de Loches, *le roi renfermoit Agnès, lorſqu'il alloit à la chaſſe.*

(1) *Charles V*, dit, Chriſtine de Piſan, *édifia* BEAUTÉ, *qui moult eſt notable manoir.* Il y mourut le 16 Septembre 1380.

paroître à la Cour, mais toujours dans une étroite liaison avec le roi. La reine par complaisance pour Charles VII, ou par amitié pour Agnès, l'engagea à revenir à Paris sur la fin de l'année 1449. Le roi, qui pour se procurer la paix, & se débarrasser des anglois, n'avoit plus qu'à les chasser de la Normandie où ils tenoient encore, avoit résolu de se mettre à la tête de ses troupes pour les animer par sa présence, & intimider les ennemis. Il prit Château Gaillard en personne; & après quelques autres succès, reprit la capitale de la Normandie, Rouen, avec le palais, qui étoit alors une forteresse, & le château. La prise de Harfleur suivit celle de Rouen. Honfleur fut assiégé & se rendit. Le roi étoit à l'abbaye de Jumiéges, lorsqu'Agnès (1) y vint pour lui donner avis, dit Monstrelet, de la conspiration formée par quelques-uns des siens contre sa personne. Ce complot contre Charles VII étoit-il véri-

(1) Elle avoit une maison aux environs de Jumièges, qu'on appelle encore *Menil-la-Belle.*

table, ou n'étoit-ce (1) qu'un prétexte? Si le complot étoit réel, quels en étoient les auteurs? C'eſt ce qu'on ignore. Suivant Chartier dans la vie de Charles VII (2), & Enguerrand de Monſtrelet, copiés par Gaguin, il lui prit une diarrhée qui l'enleva à Jumiéges le 9 Février 1449, ſuivant l'ancien calcul, & 1450 ſuivant le nouveau, âgée d'environ quarante ans. On crut dans le tems, & on l'a penſé depuis, qu'elle fut empoiſonnée par les ordres du dauphin. Il eſt vrai qu'il n'y en a point de preuve bien certaine.

---

(1) Buſſières croit qu'Agnès n'alla trouver le roi que pour rallumer dans ſon cœur un feu qui paroiſſoit s'éteindre. C'eſt ainſi qu'il s'exprime en latin.... *Eum Agnes convenit formoſiſſima illa ſui ſæculi mulier, in ſpeciem, ut quid arcanæ, conſpirationis retegeret, reverâ ut amantem inſtauratis illecebris, ſeu recusâ compede, revinciret.* Hiſt. de France, liv. XII, tome II, p. 518.

(2) Chartier, p. 192. Monſtrelet, vol. III, fol. 25 recto. Gaguin, lib. X, fol. 240 verſo. Bouchet, annales d'Aquitaine, quatrieme part. p. 258. La Thomaſſière, hiſtoire de Berry, *paſſim*. Belleforêt, ſous l'an 1450, fol. 1152 verſo.

Mais les conjectures ſont contre ce prince, & toute ſa conduite ne le met pas à l'abri du ſoupçon. Il haïſſoit Agnès, n'aimoit pas ſon pere, & n'étoit rien moins que ſcrupuleux. De la maniere dont s'exprime Baïf, il étoit le chef de la conjuration qu'Agnès découvrit au roi. Enfin un moderne n'a pas fait difficulté de l'en accuſer au moins indirectement (1).

Pendant ſon ſéjout à Loches & dans la petite ville de Beaulieu (qui n'eſt ſéparée de Loches que par un pont, & où elle avoit une maiſon qu'on appelle encore aujourd'hui l'hôtel de *Madame de Beauté*), elle s'affectionna particulièrement à l'égliſe collégiale du château de Loches, fondée par Geoffroy Griſegonelle, comte d'Anjou, vers l'an M. X. Elle étoit généreuſe, & elle fit beaucoup de préſens à cette égliſe,

---

(1) Buſſières, hiſt. de France, tome II, p. 519. *Verum veneno præbito, ut creditur, ab quopiam Delphini cupido, placere ſimul, & vivere deſiit*; c'eſt-à-dire : » mais ayant été » empoiſonnée par un des partiſans du dauphin, » elle ceſſa de plaire, & de vivre.

où elle voulut que son corps fût inhumé. On y voit en effet son tombeau au milieu du chœur. Le coffre est de marbre noir élevé d'environ trois pieds, & dessus est sa figure en marbre blanc, assez bien exécutée pour le tems (1). Deux amours, ou si l'on veut deux anges, tiennent l'oreiller sur lequel sa tête est posée, & elle a deux agneaux à ses pieds. On lit autour du tombeau cette épitaphe gravée en lettres gothiques (2) :

Cy gît noble demoiselle AGNÈS SEURELLE, *en son vivant dame de Beauté, de Roqueserien, d'Issoudun & de Vernon sur Seine, piteuse envers toutes gens, & qui largement donnoit de ses biens aux églises & aux pauvres; laquelle trépassa le neuvieme jour de Février, l'an de grace mil quatre cens quarante-neuf.*

---

(1) André Duchesne dit même *que cette figure est si bien taillée, que les sculpteurs les plus excellens se tromperoient de faire mieux.* Antiq. des villes de Fr. p. 534.

(2) Elle a aussi un tombeau dans l'abbaye de Jumièges, avec une épitaphe à peu près en mêmes termes.

Priez Dieu pour l'ame d'elle. AMEN.

Il y a encore au frontispice du tombeau vingt vers latins élégiaques (1); ils sont très-obscurs : elle y est qualifiée de *duchesse*, *ducissa*. Sur une table de marbre élevée derriere la tête de la statue, & que cache le lutrin, sont

(1) *Fulgor Appollineus rutilantis luxque Dianæ,*
Quam jubaris radii clarificare solent,
Nunc tegit (*) Ops, & *opem negat atrox Iridis arcus.*
Dum furiæ primæ tela superveniunt.
Nunc elegis dictare decet, planctuque sonoro,
Lætitiam pellat turtureus gemitus.
Libera dum quondam, quæ subveniebat egenis,
Ecclesiisque, modo cogitur ægra mori.
O mors sæva nimis, quæ jam juvenilibus annis,
Abstulit à terris membra serena suis!
Manibus ad tumulum cuncti celebretis honores,
Effundendo Preces, quas nisi Parca finit.
Quæ titulis decorata fuit, decoratur amictu,
In laudis titulum PICTA DUCISSA *jacet.*
Occubuere simul sensus, species & honestas,
Dum decor AGNETIS *occubuisse datur.*
Solas virtutes, meritum, famamque relinquens,
Corpus cum specie mors miseranda rapit.
Præmia sunt mortis, luctus querimonia, tellus;
Huic ergo celebres fundite, quæso, preces.

(*) Id est *terra.*

gravés vingt autres vers (1) latins rimés; ils contiennent ſon éloge & ſes qualités, & on y apprend que ſes entrailles ſont enterrées dans l'abbaye de Jumiéges. Enfin au-deſſus du baluſtre du ſanctuaire, du côté de la ſacriſtie, ſont attachées deux tables de cuivre: ſur l'une ſont gravés les vers qui ſe liſent ſur la table de marbre poſée auprès du

---

(1) *Hâc jacet in tombâ, ſimplex mitiſque columba.*
Candidior cignis, flammâ rubicundior ignis,
Agnes pulchrâ nimis, terræ latitatur in imis.
Ut flores veris, facies hujus milieris.
Belaltæque *donum, nemus adſtans* Vinceniarum.
Rexit & à ſpecie nomen ſuſcepit utrumque;
Sereriamque Roquam, Vernonis & *utique Gentem*
Ac Iſſoldunum *regimen dedit omnibus unum.*
Alloquiis mitis, compeſcens ſcandala litis,
Eccleſiiſque dabat, & Egenos ſponte fovebat:
Illi SEURELLÆ *cognomen erat domicellæ.*
Et non miretur quis, ſi ſpecies decoretur
Ipſius, eſt ipſa quoniam depicta DUCISSA.
Hoc factum ſponte, certâ ratione movente,
Pro laudum titulis, meritorum ſive libellis,
Hic corpus: reliqua ſunt Gemeticis inhumata.
Illam cum Sanctis comitetur vita perennis.
Mille quadragintis quadraginta novem tulit annis;
Nonâ die menſis hanc abſtulit inde ſecundi,
Palmis extenſis, tranſivit ab ordine mundi.

lutrin ; & ſur l'autre des vers (1) *acroſtiches*, & dont les premieres let-

---

(1)

Aſtra petit mol	*lis*	Agnes *redimitaque flo*	*re*
Grato cælico		*hanc credo vigere deco*	
Nulla ſub æthere	*o*	*thalamo permanſit ima*	*go*
Ejus namque De		*placuit ſublimis ori*	
Simplex alloqui	*is*	*& egenis ſubvenien*	*do*
Sacris Eccleſi		*& libera munera dan*	
Eripuit pari	*ter*	*animam mors atque cruo*	*rem*
Venarum peri		*ſolitum præſtare deco*	
Rexit Verno	*nis*	*Iſſolduni quoque gen*	*tem*
Effleat hinc om		*ipſam populus morien*	
Limina Belal	*tam*	*Vincennarum concitan*	*tem*
Læta per hanc vi		*tenuit turrim reſonan*	
Et Roqua ſereri	*æ*	*fuit illi ſubdita ju*	*re*
Illi propiti		*ſit Virginis optio pu*	
Quam pingi volu	*it*	*ratio de jure Duciſ*	*ſam*
Nam titulis decu		*ornari talibus ip*	
Anno mille	*no*	*ſimul & quadrage*	*no*
Cum quadracente		*deceſſit ab orbe ſere*	
Nona dies Febru	*i*	*vitam cum ſanguine mo*	*vit*
Proſint ſpiritu		*quæ ſæpe præcamina vo*	

Et ſi defunctæ nomen, cognoſcere cu-
Metrorum primas tredecim conjuge figu- } *ras.*

Ces vers m'ont été adreſſés de Loches où ils ont été fidèlement copiés d'après l'original. En paſſant à Loches en 1750, j'y vis un chanoine qui me montra un *in-fol.* manuſcrit de ſa compoſition, rempli de près de mille ſonnets, *tous acroſtiches*, à la louange d'Agnès *Sorel.* Le bon chanoine m'en lut plus de cent. Si les premiers m'avoient fait rire, les derniers me firent bâiller. J'eus toutes les peines du monde à me débarraſſer de l'auteur; & je n'en vins à bout qu'en lui diſant qu'il ſeroit bien étonné, lui qui avoit paſſé ſa vie à louer la chaſteté de la belle Agnès, (car c'étoit le but de plus de quatorze

tres forment le nom d'AGNÈS SEURELLE : ils n'ont rien de remarquable d'ailleurs que leur bisarrerie. Au-dessus de ces deux tables de cuivre est la belle Agnès, représentée en bas-relief à genoux devant la Vierge. Tout cela est du tems de sa mort. J'ai rapporté dans les tablettes anecdotes de nos rois, la conduite généreuse que tint Louis XI avec les chanoines de Loches, qui lui proposerent de détruire le mausolée. Bien loin d'acquiescer à leur demande, instruit des libéralités qu'Agnès avoit fait à la collégiale de Loches, il leur reprocha leur ingratitude (1) & leur enjoignit de respecter

---

mille vers acrostiches qu'il avoit faits) si on lui prouvoit que cette *chaste & pudique demoiselle* avoit eu quatre enfans. Il me dit avec feu qu'il avoit effectivement lu cela quelque part; mais que c'étoit une *calomnie abominable* digne de punition, & à laquelle il avoit déja répondu dans plus de quatre ou cinq cens sonnets, *toujours acrostiches* : car il n'en faisoit pas d'autres; & il s'y étoit si fort accoutumé (en faveur de la belle Agnès) qu'il n'eût pu faire autrement.

(1) Cette ingratitude est bien générale. Un de mes amis m'apprend que de quatorze tombeaux de fondateurs & bienfaiteurs qu'on voyoit

les cendres de leur bienfaictrice, & d'exécuter les fondations qu'elle avoit faites (1), en y ajoutant lui-même une somme de six mille livres. Quant aux éloges qu'on donne à Agnès dans ces épitaphes en françois & en latin, sur sa piété, sa libéralité envers les églises, & sa charité pour les pauvres, ils sont confirmés par ce qu'en disent nos historiens, & Enguerrand de Monstrelet en particulier, qui dit en parlant de sa mort : » & si étoit icelle Agnès de vie » moult charitable & large en aumô- » nes, & distribuoit du sien largement » aux pauvres églises & aux mendians... » Durant sa maladie elle eut moult » belle contrition & repentance de ses » péchés, & lui souvenoit souvent de » Marie Magdeleine qui fut grande

autrefois dans le chœur de l'abbaye de Perseigne au Mans, ordre de Cîteaux, il n'en reste pas un aujourd'hui; un prieur de cette abbaye ayant en 1716, détruit ces monuments, anéanti les inscriptions, brisé les statues, sans permission & sans contradiction. Que reproche-t-on de pis aux Protestans?

(1) Tablettes de France, tome I, p. 227 de l'édition de 1759, d'après Gaguin, *in Ludovico XI*, fol. 269 recto.

» péchereſſe au péché de la chair ; & » invoquoit Dieu dévotement & la » Vierge Marie à ſon aide ; & comme » vraie catholique, après la réception » de ſes ſacremens, demanda ſes heu- » res pour dire les *vers de ſaint Ber-* » *nard* qu'elle avoit écrits de ſa propre » main, & depuis fit pluſieurs vœux, » leſquels furent mis par écrit, afin de » les accomplir par ſes exécuteurs avec » ſon teſtament, qui ſe pouvoit bien » monter tant par aumônes que pour » payer ſes ſerviteurs, à la ſomme de » ſoixante mille écus «. Il ajoute tout » de ſuite : » & fit ſes exécuteurs, » JACQUES CŒUR, conſeiller & » argentier du roi, Maître ROBERT » POITEVIN, phyſicien (médecin), » & Maître ETIENNE CHEVALIER, tre- » ſorier du roi ; & ordonna que le » roi ſeul, & pour le tout, fût deſſus » les trois «. Suivant le même auteur, voyant ſa maladie augmenter : & qu'elle étoit ſans eſpérance de guériſon, elle fit quelques réflexions ſur le néant de l'humanité, demanda ſon confeſſeur, & le pria de *l'abſoudre de peine & de coulpe en vertu d'une abſolution, laquelle étoit, diſoit-elle, à Loches*; ce que ſon

confesseur fit sur son rapport. Ce que dit Monstrelet, que la belle Sorel nomma pour son exécuteur testamentaire JACQUES CŒUR (1), argentier ou intendant des Finances, ne s'accordent guères avec l'accusation de l'avoir empoisonnée qu'on forma dans la suite contre lui : aussi est-ce un crime dont il étoit très-innocent, & duquel on ne le chargea en 1453, que pour écarter le soupçon qui s'étoit peut-être élevé contre le véritable auteur, ou pour indisposer d'autant plus contre lui le roi, auquel la mémoire d'Agnès étoit toujours extrêmement chere. Antoine de Chabannes, comte de Dammartin, suivant les lettres patentes de

---

(1) Le célèbre JACQUES CŒUR, étoit fils d'un marchand de Bourges, & devint le plus riche particulier de l'Europe, par son commerce en Orient, & en Afrique. Il prêta à Charles VII 200 mille écus d'or pour la conquête de la Normandie. Cet excellent citoyen, vexé à la cour, condamné à cent mille écus d'amende, traîné des prisons de Poitiers dans celles de Beaucaire, échappa à ses persécuteurs, se sauva à Rome, où le pape le mit à la tête d'une flotte contre le Turc & mourut dans l'isle de Chio sur la fin de l'anné 1456. *Voyez* son éloge dans le Gendre, tome II, p. 550.

Louis XI, du mois d'Août 1463, fut l'auteur du procès fait à Jacques Cœur, avec quelques autres courtisans, qui obtinrent la confiscation de ses biens avant la condamnation, & furent eux-mêmes ses juges (1). Dans l'arrêt même de bannissement du 29 Mai 1453, donné au château de Lusignan sur le fait du poison, il est dit : *Et au regard des poisons, pource que le procès n'est pas en état de juger, nous n'en faisons aucun jugement, & pour cause.* Il ne se trouva point de preuve ; & l'arrêt n'énonce que la déposition de *Jeanne de Vendôme, demoiselle, dame de Mortaigne, qui touchant ledit cas de la mort & empoisonnement de ladite Agnès, avoit déposé à la charge dudit Jacques Cœur ;* déposition unique, vague &

---

(1) Voyez les lettres d'Etienne Pasquier, liv. III, lettre IX, à M. de Marillac. La page 47 du traité du Péculat, fait dans l'affaire de M. Fouquet, & la note L, p. 73. L'arrêt rendu contre Jacques Cœur, dans le recueil des plaidoyers & arrêts notables, imprimé à Paris en 1644 *in*-8, p. 1. Les lettres patentes de Louis XI, du mois d'Août 1463, parmi les auteurs contemporains de l'histoire de Charles VII, de l'édition du Louvre.

mandiée, puiſque dans la ſuite, elle fut elle-même envoyée en priſon ; voilà pourquoi le procès *n'étoit point en état de juger*, comme le vouloient les ennemis de l'accuſé. Ami d'Agnès, nommé ſon exécuteur teſtamentaire avec Etienne Chevalier, & le roi même, quelle apparence qu'il l'eût empoiſonnée ? Son innocence fut pleinement reconnue dans la ſuite ; & Chabannes, ſa partie & ſon juge, fut déclaré lui-même, par un juſte retour, coupable de crime de lèze-majeſté. A l'égard d'ETIENNE CHEVALIER, les monumens qui ont long-tems ſubſiſté de ſes liaiſons avec Agnès, donneroient lieu de croire que *Chevalier* partageoit au moins avec Charles VII le cœur d'Agnès ; & qu'avec la qualité d'ami, il pouvoit bien avoir celle d'amant (1). Après la mort

(1) Puiſque l'auteur des galanteries des rois vouloit imaginer des infidélités de la part d'Agnès, & intriguer ſon roman, que ne choiſiſſoit-il *Chevalier*, ou Jacques Cœur, au lieu du comte de Dammartin, Antoine de Chabannes. Il parle de livres & de colporteurs, comme ſi les choſes euſſent été ſur le pied où elles ſont. C'eſt en impoſer trop groſſierement, & peindre les apôtres avec des chapelets, & placer des *canons* au ſiége de l'ancienne Troye.

d'Agnès, il se fit peindre avec un rouleau qu'il tenoit à sa bouche, chargé d'un *rébus*, où l'on avoit écrit le mot TANT; ce mot étoit suivi d'une *aîle* d'oiseau; ensuite venoit le mot VAUT, puis une *selle* de cheval, les mots *pour qui je*, & un *mors* de bride. Tout cela vouloit dire, suivant le bon Etienne Chevalier, & le génie de la galanterie du tems, TANT ELLE VAUT CELLE POUR QUI JE MEURS! Cela ne donne que l'idée d'un amant bien tendre & bien affligé de la mort d'une maîtresse chérie. On a encore d'autres preuves du même genre, & aussi décisives de leurs liaisons. Dans une grande maison sise à Paris, rue de la Verrerie, (qui appartenoit à Etienne Chevalier, & qui a passé de sa famille à celle de Messieurs de Sallo, de laquelle étoit le célèbre & premier auteur du journal des savans, alliée à la famille des Chevalier), on a vu long-tems, & peut-être voit-on encore autour du cintre de la porte d'une petite cour qui conduit au jardin, un autre rébus ou hiéroglyphe. Il est gravé en grandes lettres à l'antique sur la pierre avec des feuilles dorées entrelacées. On y lit:

Rien sur elle n'a regard ; & cela est en cette maniere : RIEN SUR L N'A REGARD. La finesse du rébus est, que le nom de *Surelle ou Sorel* s'y trouve employé, & l'auteur se sut sans doute bon gré de l'invention. Enfin une autre preuve de l'attachement de Chevalier pour Agnès, est une inscription ou un chiffre qui se voit dans la même maison, répété sur deux arcades de pierre de taille. C'est un *E* antique environné d'une cordeliere que Chevalier fit apparemment graver après la mort d'Agnès. Après tant de soins d'immortaliser sa tendresse, il n'y a guères d'apparence qu'*Etienne Chevalier* se contentât de la qualité de *confident* du prince. C'est peut-être ce qui a fait dire à quelques auteurs (1), qu'il n'y avoit entre le roi & la belle Sorel qu'un commerce de galanterie & d'amusement ; & que *l'amour que lui montroit le roi, n'étoit que pour les folies, ébattemens, joyeusetés & langage bien poli qui étoient en elle.* Et c'est peut-être aussi ce qui

(1) Jean Chartier, Monstrelet, contre Gaguin, Belleforêt, l'auteur de la chronique de saint Denis & tous les modernes.

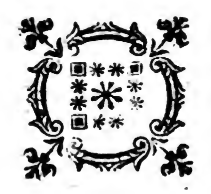
répandit dans le tems de l'incertitude ſur la naiſſance des enfans dont Agnès accoucha. Monſtrelet, en parlant d'une de ſes filles, morte peu de jours après qu'elle fut née, dit qu'*Agnès déclara qu'elle étoit du roi, & la lui donna comme au plus apparent. Mais*, ajoute-t-il, *le roi s'en eſt toujours excuſé, & n'y clama* (demanda) *oncques riens. Elle le pouvoit bien avoir emprunté d'ailleurs : pluſieurs en parlerent diverſement.* Ce qu'il y a pourtant de certain, c'eſt que les enfans d'Agnès ont été reconnus de Charles VII & de Louis XI ſon ſucceſſeur; que trois de ſes filles ont eu le titre de FRANCE, qui ſe donnoit encore aux enfans naturels, & qu'elles furent mariées & dotées très-richement. S'il en mourut une enfant, comme l'écrit Monſtrelet, elle en eut quatre, puiſqu'on en connoît trois mariées. 1. CHARLOTTE, bâtarde de France, qui épouſa en 1462 Jacques (& non Louis, comme l'écrivent quelques auteurs) de Brezé, comte de Maulévrier, maréchal & grand ſénéchal de Normandie, baron du Bec-Creſpin & de Mauni, ſeigneur de Nogent-le-Roi, Anet, Breval, Montchauvet; ſurpriſe en

adultere, & tuée (1) par son mari au mois de Juin 1477. Elle prenoit le titre de *Charlotte de France, sœur naturelle du roi*, & fut mere de Louis de Brezé, qui épousa Diane de Poitiers,

(1) Jean de Troyes, auteur de la chronique scandaleuse, a rapporté avec détail la mort de CHARLOTTE, femme de Jacques de Brezé. Elle étoit allée à la chasse avec lui. A leur retour chacun se retira dans son appartement. Brezé fut averti que sa femme s'étoit retirée avec *Pierre de la Vergne*, son veneur. Il prend son épée, fait briser la porte, trouve la Vergne en chemise, & le tue. Sa femme s'alla cacher sous la couverture d'un lit où étoient couchés ses enfans. Il la tira du lit, & lui plongea son épée dans le sein. Elle étoit à genoux, elle tomba morte. Elle fut inhumée dans le chœur de l'église des Bénédictins de Coulombs, près Nogent-le-roi, où l'on voit son épitaphe sur une plaque de cuivre, sous laquelle son mari fut aussi inhumé après sa mort. Cette mort eut des suites bien fâcheuses pour Jacques de Brezé. Voyez la chronique scandaleuse de Louis XI, p. 297 de l'édition de 1620. Bayle, au mot BREZÉ (Pierre de), note *J*, p. *663*, & notes *E*, *F* & *G*, & à la fin de la note *I*. La remarque de Baudrand sur le lieu de la mort de *Charlotte*, bâtarde de France, qu'il prétend être le village de *Rouvres*, sur la petite riviere de Vegres, à deux lieues de Houdan, & non pas *Romiers*, près Dourdan. Voyez Anselme, t. I, p. 119 de la nouvelle édition.

maîtresse d'Henri II. 2. MARGUERITE, bâtarde de France, élevée au château de Taillebourg, par Prégent de Coitivi, mariée en 1458, à Olivier de Coitivi, frere de Prégent, & morte en 1473. 3. JEANNE, bâtarde de France, mariée à Antoine de Beuil, comte de Sancerre, à laquelle Louis XI donna quarante mille écus d'or en dot.

Voici le petit poëme de Jean-Antoine de Baïf, dont j'ai parlé; il est à la page 55 & suivantes des poësies de Baïf, imprimées in-8°. à Paris, par Lucas Brayer, en 1573, au second livre des poëmes. J'y ai joint quelques observations.





Du Mesnil-la-Belle.

AGNÈS SORELLE,

AU SEIGNEUR SOREL.

SOREL, à qui pourroit venir plus agréable
Cette rime qu'à toi, né du sang amiable
Dont Sorelle sortit, qui me donne argument,
Quand je vois sa demeure, après son monument?
Je sai, tu l'aimeras; car ta race honorée
Reluit de la beauté d'un grand roi desirée:
Puis, si j'ai quelque force, on verra vivre ici
Et SORELLE, & SOREL, dont ma muse a souci.
C'est ici le MESNIL (1) qui encore se nomme,
Du nom d'Agnès la belle, & qu'encore on renomme,
Pour l'amour d'un roi Charles, & pour la mort aussi
D'Agnès, qui lui causa cet amoureux souci.

---

(1) MESNIL. Ce nom commun à plusieurs endroits, vient de *mansio*, *mansionile*: il signifie la même chose que maison, qui vient aussi de *mansio*. En Limosin on dit MAS, M. DU MAS, qui est la même chose que *mesnil*, *ménillet*, petite demeure, *manoir*, *maney*, &c. Le roman de *Garin*, cité par Ducange dans ses observations sur l'hist. de Joinville, p. 63, dit. *N'i a meson*, *ne borde*, *ne MESNIL.*

Ici l'air gracieux, & les ombres ſecrettes,
Témoignent aujourd'hui leurs vieilles amourettes.
Le *manoir* déſolé témoigne un déconfort,
Comme plaignant toujours la trop hâtive mort.
Quand le dernier ſoupir ſortit d'Agnès Sorelle,
Qui, pour ſa beauté grande, eut le ſurnom de BELLE,
Et peut tant mériter, pour ſa perfection,
Que de gagner à ſoi d'un roi l'affection.
Ce roi, comme un Pâris, affolé d'une Hélène,
Du feu chaud de l'amour portant ſon ame pleine,
Eſtimoit preſque moins perdre ſa royauté,
Que de ſa douce amie éloigner la beauté.
Jamais qu'à contre-cœur n'affubloit le heaume,
Volontiers (1) nonchalant de ſon peuple & de ſoi,
Pour mieux faire l'amour eût quitté d'être roi,
Content d'être berger avecque ſa bergere;
Ce qu'en troubles ſi grands ne pouvant du tout faire,
Autant qu'il le pouvoit, fuyant toute grandeur,
Il ſe dérobe aux ſiens, & ne veut plus grand heur,
(2) Mais que ſa belle Agnès ou l'embraſſe, ou le baiſe,

---

(1) Ne s'embarraſſant pas.

(2) *Modo*, pourvu que. Cette expreſſion eſt encore d'uſage parmi le peuple, & dans quelques

Ou d'amoureux devis l'entretienne à ſon aiſe.
Tant peut une beauté, depuis qu'amour vainqueur,
(Voire aux plus braves rois) l'empreint dedans le cœur!
Soudain un bruit courut qu'une molle pareſſe
L'attachoit au giron d'une belle maitreſſe,
Par qui, de ſon bon gré, ſouffroit d'être mené,
Ayant perdu le cœur du tout efféminé,
AGNÈS ne peut celer, en ſon courage digne,
De l'amitié d'un roi, reproche tant indigne;
Mais comme la faconde (1) & la grace elle avoit,
L'avertit en ces mots du bruit qui s'émouvoit.
» SIRE, puiſqu'il vous plaît me faire tant de grace
» Que loger votre amour en perſonne ſi baſſe,
» SIRE, pardonnez-moi, s'il me faut préſumer
» Tant ſur votre amitié, que j'oſe vous aimer;
» Vous aimant je ne puis ſouffrir que l'on médiſe
» De votre majeſté, que pour être ſurpriſe
» De l'amour d'une femme, on l'accuſe d'avoir
» Mis en oubli d'un roi l'honneur, & le devoir.
» Doncques, SIRE, armez-vous, armez vos » gens de guerre,
» Délivrez vos ſujets, chaſſez de votre terre

provinces, où l'on dit proverbialement : *Il ne m'en chaut, mais que je dîne.*

(1) Eloquence, facilité d'expreſſion.

Votre

» Votre vieil ennemi (1). Lors bienheureuſe, moi,
» Qui aurai la faveur d'un magnanime roi.
» D'un roi victorieux, étant la bien-aimée,
» Je ſerai pour jamais des François eſtimée.
» Si l'honneur ne vous peut de l'amour diver-
» tir, (2)
» Vous puiſſe au moins l'amour de l'honneur
» avertir !
Elle tint ce propos, & ſa voix amoureuſe,
Du gentil roi toucha la vertu généreuſe,
Qui long-tems, comme éteinte, en ſon cœur
croupiſſoit,
Sous la flamme d'amour qui trop l'aſſoupiſſoit.
A la fin la vertu s'enflamma renforcée,
Par le même flambeau qui l'avoit effacée.
Ainſi jadis amour dompta bien Achillès (3),
Et dompta bien auſſi l'indomptable Herculès ;
Mais après les Troyens ſentirent leur puiſſance ;
L'un de ſon ami (4) mort, fit cruelle vengeance ;

---

(1) Les Anglois.

(2) Détourner. Ce mot eſt ſouvent employé dans Corneille.

(3) Apparemment on prononçoit Achillès & Herculès ; car ſans cela, il n'y auroit point de rime, au moins à l'oreille, & d'ailleurs la règle des rimes maſculines, & feminines, que le poëte a obſervées, ne le ſeroit pas.

(4) Patrocle, dont la mort fut vengée par celle d'Hector.

L'autre à Laomédon apprit qu'il ne devoit
Souiller la ſainte foi, que promiſe il avoit.
Auſſi l'amour du roi n'empêcha que la gloire
De l'Anglois ne périt : car dès-lors la victoire
Qui d'un vol incertain varioit çà & là,
Se déclarant pour nous, plus vers eux ne vola.
Et depuis qu'il s'arma, peu-à-peu toute France
Se remit ſous le joug de ſon obéiſſance.
Or ayant de nouveau deſſous ſa main réduit
Les Normands reconquis (1) pour prendre le déduit
De la chaſſe & des bois, de ſon camp ſe détourne,
Et retiré l'hiver à Gémiège (2) ſéjourne,
Là où la belle Agnès, comme lors on diſoit,
Vint pour lui découvrir l'empriſe (3) qu'on faiſoit
Contre ſa majeſté. La trahiſon fut telle,
Et tels les conjurés (4), qu'encore on nous les cèle.

---

(1) On peut induire de ceci que le diſcours d'Agnès fut tenu au roi en 1436, quelque tems avant la priſe de Rouen ſur les Anglois, comme je l'ai conjecturé.

(2) Aujourd'hui *Jumièges*, en latin *Gemeticum*, abbaye de Bénédictins en Normandie.

(3) L'entrepriſe.

(4) Il y a beaucoup d'apparence que cette conjuration étoit très-réelle, & que le dauphin en étoit le chef. Un moderne, qui n'attribue le voyage

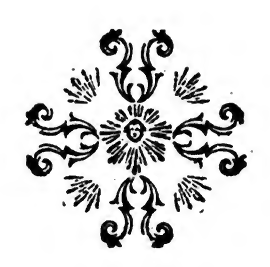
Tant y a, que l'avis qu'adonc elle en donna,
Fit tant que leur dessein rompu s'abandonna.
Mais las! elle ne put rompre sa destinée,
Qui pour trancher ses jours, l'avoit ici menée,
Où la mort la surprit. Las! amant, ce n'étoit
Ce qu'après tes travaux, ton cœur te promettoit.
Car tu pensois adonc récompenser au double,
L'heur dont l'avoit privé des guerres le long trouble,
Quand la mort t'en frustra. O mort! celle beauté,
Devoit de sa douceur fléchir ta cruauté:
Mais la lui ravissant en la fleur de son âge,
Si grand que tu cuidois (1) n'a été ton outrage.
Car si elle eût fourni l'entier nombre des jours;
Que lui pouvoit donner de nature le cours;
Ses beaux traits, son beau teint, & sa belle charnure,
De la tarde vieillesse alloient sentir l'injure:

---

d'Agnès qu'au dessein de rallumer la tendresse du roi, ne laisse pas de convenir qu'on crut que quelque partisan du dauphin avoit empoisonné Agnès. *Verum, veneno præbito, ut creditur, ab quopiam delphini cupido, placere simul, & vivere desiit.* Bussieres, hist. de France, sous Charles VII, livre XII, tome II, p. 519.

(1) Croyois.

Et le renom de BELLE, avecque sa beauté,
Lui fût pour tout jamais par les hommes ôté.
Mais jusques à la mort l'ayant vu toujours telle,
Ne lui purent ôter le beau renom de BELLE.
Agnès, de BELLE AGNÈS retiendra le surnom,
Tant que de la beauté, beauté sera le nom.



ANTOINETTE DE MAIGNELAIS,

Baronne de Villequier.

NOUS avons obſervé qu'*Agnès Sorel* étoit fille de *Jean Soreau* & de *Catherine de Maignelais* ; Catherine étoit ſœur de *Jean de Maignelais* ſecond du nom, du mariage de ce Jean de Maignelais (qui étoit mort en 1462) avec *Marie de Joui*, naquit entr'autres enfans ANTOINETTE DE MAIGNELAIS, laquelle étoit par conſéquent couſine-germaine, & non pas nièce, comme on l'a dit, d'Agnès Sorel. Elle fut mariée en 1450 avec *André*, BARON DE VILLEQUIER, *ſeigneur de Saint-Sauveur-le-Vicomte, de Montréſor & de la Guerche en Touraine, premier gentilhomme de la chambre du roi, capitaine de 50 hommes d'armes & de la Rochelle.* Elle étoit en faveur, & très-bien auprès du roi, même avant la mort d'Agnès ſa couſine, puiſque Charles VII, dès le

mois d'Août 1449, environ six mois avant la mort d'Agnès, avoit déja retiré la terre de Maignelais des mains du duc de Bourbon pour la faire passer en celle de mademoiselle de Maignelais. Cette terre avoit fait autrefois le sujet d'un grand procès entre Raoul de Maignelais son ayeul, & le duc de Bourbon, qui se l'étoit fait adjuger par décret; mais le prince en étoit resté propriétaire. A ce bienfait Charles en ajouta un autre, en la mariant en 1450 avec le baron de Villequier. En considération de ce mariage le roi lui donna *les isles d'Oleron, de Marennes & d'Arvert*, avec 2000 livres de pension, dont elle jouit toute sa vie. Les lettres en furent expédiées à Monbazon au mois d'Octobre 1450, tems auquel on peut fixer le mariage de la baronne de Villequier. Elle étoit veuve en 1454. Il se trouve des auteurs qui ont pensé que l'attachement du roi pour mad. de Villequier, & les bienfaits dont il la combla ne furent qu'une suite de la tendresse qu'il avoit eue pour *Agnès*, dont la mémoire lui fut toujours extrêmement chère. Le jésuite Bussieres pense moins charitablement;

& peut-être avec plus de vérité que le roi accoutumé aux douceurs du commerce des dames se consola de la perte d'Agnès, en prenant une nouvelle maitresse. *La dame de Villequier* (1) *sa nièce*, dit-il, *remplit sa place, & acquit le cœur du roi, comme faisant partie de la succession de sa tante*. Nous avons prouvé qu'elles n'étoient que cousines-germaines. La faveur dont jouit madame de Villequier, avant la mort d'Agnès, peut faire croire qu'elle lui avoit succédé de son vivant. Ce qu'il y a de certain, c'est que la nouvelle maitresse eut autant ou plus de crédit que l'ancienne, qu'elle disposa encore plus absolument des bénéfices & des emplois, & que le dauphin & ses partisans ne gagnerent rien au change. Ce qui a fait présumer l'innocence de cette derniere inclination du roi, c'est qu'il ne paroît pas qu'elle ait eu les mêmes suites que celles d'Agnès; si Madame de Villequier eut des enfans, son mariage écarta le scandale de leur naissance. Ce-

---

(1) *Villequeris neptis ejus locum implevit regisque amorem seu hereditatem adivit. Buss. hist. Franc.* tome II, p. 519.

pendant on n'eſt pas porté à interpréter les choſes bien favorablement, lorſqu'on ſait que Charles VII donna une ſomme de 8250 liv. pour le mariage de *Jeanne de Maignelais* avec le ſire de Rochefort & que la dame de Villequier donna quittance le 8 janvier 1458, du tiers de cette ſomme, qui en étoit le dernier payement. On penſe encore avec bien moins de ménagement pour la vertu de cette belle, quand on apprend par l'hiſtoire de Bretagne qu'elle fut maitreſſe de François ſecond, pere d'Anne; duquel elle eut deux fils, & deux filles; FRANÇOIS, *bâtard de Bretagne*, tige des comtes de Vertus & de Goëlo, barons d'Avaugour, premiere baronnie de Bretagne, & lieutenant de roi en Bretagne ſous Charles VIII, en 1494. ANTOINE, ſurnommé Dolus, ſeigneur de Fromont & d'Hédé, & ſubſtitué en 1481 à la baronnie d'Avaugour, mort jeune. Lobineau parle des deux filles, ſans les nommer. Les bienfaits du duc François mirent la mere en état d'acheter la terre de *Cholet*, qu'elle donna en 1463 à *François*, *bâtard de Bretagne*, s'en réſervant l'uſufruit. Il n'y a

guères d'apparence qu'une femme qui se livra si entierement à la tendresse d'un duc de Bretagne, n'ait rien accordé à celle d'un roi de France. Charles VII & François, duc de Bretagne se ressembloient un peu; & la maitresse de l'un devenue maîtresse de l'autre, dut en agir sur le même pied. La mort du roi ayant changé la face de la cour, & madame de Villequier ayant sans doute à craindre du caractere de Louis XI, une disgrace trop éclatante, prit le parti de se retirer en Bretagne, où il est à croire qu'elle mourut; au moins l'histoire ne fait-elle plus mention d'elle, & j'ignore l'année de sa mort.



MARGUERITE STUART *dite* d'ÉCOSSE.

MARGUERITE D'ECOSSE, premiere femme de Louis XI avant qu'il parvint à la couronne, étoit fille aînée de Jacques (1) Stuart, premier du nom, roi d'Ecosse & de Jeanne de Sommerset (2). Leur mariage fut accordé par un traité fait à Chinon le 30 Octobre 1428. Louis, alors dauphin, n'avoit encore (3) que quatre

(1) Jacques I, assassiné à saint Thonston, par Robert Stuart, animé par son grand-pere le comte d'*Athol*. Le meurtrier & ses complices furent punis d'une maniere exemplaire.

(2) Fille de Jean, duc de Sommerset, qui étoit frere de Henri IV, roi d'Angleterre.

(3) C'étoit un usage fort commun alors entre les princes & les personnes de qualité de marier leurs enfants au berceau. Outre l'exemple dont il s'agit, l'histoire en présente plusieurs autres. *Marguerite d'Autriche*, fille de Maximilien I, & de Marie de Bourgogne n'avoit que trois ans, lorsqu'elle épousa le *dauphin* depuis Charles VIII, qui la renvoya pour

ans & demi ; & la princesse n'en avoit que trois au plus. La célébration fut différée, & se fit à Tours le 24 Juin 1436, avec une dispense d'âge *que donna l'archevêque de Tours*. Les intérêts des deux couronnes donnerent lieu à ce mariage. Il étoit important pour l'Ecosse d'avoir dans les François des alliés qui s'opposassent aux entreprises des Anglois ; & il ne l'étoit pas moins alors aux François de trouver dans les Ecossois un ennemi qui occupât les Anglois, & secourût la France attaquée par toutes leurs forces. Les Anglois n'oublierent rien pour s'opposer à cette alliance : ils firent à Jacques les promesses les plus séduisantes ; & voyant qu'elles étoient sans effet, menacerent d'une guerre ouverte. Ils déclarerent même hautement qu'ils enle-

---

épouser Anne de Bretagne. Le *marquis de Pescaire* qui n'avoit qu'un fils âgé d'un an, le maria à la derniere fille de Fabrice Colonne, qui n'étoit pas plus âgée que le fils du marquis. *Jean de Croy*, favori & premier ministre de Philippe-le-Bon, maria son fils avec la fille du comte de S. Paul qui étoit au berceau. On obtenoit une dispense de Rome pour la célébration de ces mariages.

veroient la *fiancée* dans ſon paſſage d'Ecoſſe en France, & qu'ils avoient une flotte équipée & prête à mettre en mer pour l'arrêter. Les menaces ni les promeſſes des Anglois n'ébranlerent point la fidélité de notre ancien allié. La princeſſe s'embarqua : la flotte angloiſe ſe mit en embuſcade ſur la route ; mais les Anglois s'étant jettés ſur quelques barques flamandes, qui s'étoient chargées de vins à la Rochelle, ils ſe trouverent aux mains avec les Eſpagnols, qui coururent au ſecours des vaiſſeaux marchands, & ils perdirent leur proie ſans rencontrer la princeſſe. Elle débarqua heureuſement à la Rochelle, d'où elle fut conduite à Tours avec la pompe convenable (1). Le mariage, célébré ſous de ſi heureux auſpices, n'eut pas pour la ſatisfaction des époux, les ſuites qu'on étoit

(1) Bucanan, hiſt. d'Ecoſſe, *ibid.* & David Chambers, fol. 184 verſo.

Ce fait eſt placé par l'hiſtorien de la Rochelle ſous l'année 1433, il ſembleroit que le mariage eût dû ſe faire peu de tems après ; cependant les freres Sainte-Marthe, & Dufourni ont écrit qu'il ne fut célébré que le 24 Juin 1436.

en droit d'en eſpérer. Les raiſons d'Etat & de politique ne ſont pas des liens pour les cœurs. Louis ſe contenta de reſpecter le mérite de la princeſſe, ſans y être fort ſenſible. Changeant & incapable d'un attachement véritable, il connut quelquefois le plaiſir; mais la tendreſſe fut toujours un ſentiment étranger pour lui. Mezeray a écrit que Marguerite avoit quelque défaut caché qui lui enleva la tendreſſe du dauphin. Deux auteurs anglois, Hall & Graffton, cités par Buçanan (1), ont prétendu que ce défaut étoit une *hâleine forte* & inſupportable. L'hiſtorien d'Ecoſſe s'emporte contre eux, comme s'il ſe fût agi de l'honneur de la nation. Ils n'ont parlé de *Marguerite*, dit-il, qu'en hiſtoriens qui ſe permettent les menſonges les plus caractériſés, & ſe livrent à la paſſion de médire ſans ménagement. Il ne faut, ajoute Bucanan, que lire Monſtrelet, auteur du tems, pour réfuter ce que diſent Hall & Graffton. Il a écrit que la princeſſe d'Ecoſſe étoit & *ſage* & *belle*. Un auteur Ecoſſois,

(1) Dans ſon hiſtoire d'Ecoſſe, liv. X, p. 356 de l'édit. *in*-8. d'Edimbourg de 1643.

qui passa en France avec elle, & qui assista à sa mort, atteste que pendant sa vie elle fut extrêmement chere à son beau-pere, à sa belle-mere, & à son mari; & qu'après sa mort elle fut louée dans un poëme françois, qui a été depuis traduit en écossois, & qui du tems de Bucanan, étoit encore entre les mains de beaucoup de personnes (1). Il faut convenir que les auteurs anglois paroissent passionnés, lorsqu'ils parlent du mariage du dauphin avec Marguerite. Mais l'apologie de Bucanan est bien foible; elle est aisée à détruire. Le témoignage de Monstrelet, dit Bayle (2), ne réfute point les historiens anglois. Une femme peut être *belle & vertueuse*, & déplaire à son mari *par sa mauvaise haleine*. L'auteur écossois est suspect. Un domestique ne se croit point obligé à publier que sa maîtresse étoit haïe dans la maison de son époux, & il ne fait point scrupule de débiter le contraire. C'est un lieu commun d'éloge. Les louanges funebres ne prouvent rien contre la mauvaise

(1) Bucanan, au lieu cité, p. 357.

(2) Dans l'article de Louis XI, note F.

humeur d'un mari. Il y a mille preuves que des princesses bien mécontentes de leur époux & de leur beau-pere, ont été louées après leur mort le plus magnifiquement du monde, & par les *poëtes* & par les *prédicateurs*. Les uns & les autres donnent à leurs portraits les couleurs qu'ils doivent avoir pour attacher & pour plaire, & écartent les traits qui pourroient choquer, & déparer le tableau. Ces réflexions du critique moderne sont solides, & le caractere de Louis XI vient à l'appui, au moins en ce qui regarde son indifférence pour la dauphine. Ils furent presque toujours éloignés & séparés l'un de l'autre. La princesse étoit à la Cour; & Louis occupé à ses premieres expéditions, ou en exil. On peut encore opposer à Bucanan un témoignage qui n'est pas suspect, & que Bayle a oublié de citer: c'est celui de Commines, qui écrit que le *dauphin fut marié avec une fille d'Ecosse à son déplaisir; & que tant qu'elle vécut, il y eut regret*.

Personne n'ignore, & j'ai déjà remarqué dans les tablettes historiques de nos rois, l'honneur que Marguerite

d'Ecosse fit au célebre Alain Chartier (1), l'un des meilleurs poëtes, & l'orateur le plus estimé de son tems. On disoit d'Alain qu'il étoit l'esprit le plus beau, & l'homme le plus laid de France. Cela n'empêcha pas que Marguerite d'Ecosse, passant par une salle, où il s'étoit endormi, ne s'approchât de lui, & ne le baisât sur la bouche. Les dames de sa suite parurent surprises qu'elle eût accordé une faveur si distinguée à un homme si laid, & qui, à leur avis, le méritoit si peu. Elles ne purent s'empêcher d'en faire quelques reproches à la dauphine. *Je n'ai pas baisé l'homme*, leur répondit-elle, *mais j'ai seulement baisé la bouche d'où il est sorti tant de belles choses.* Il est vrai, comme l'observe un savant moderne, que Duchesne dans son histoire d'Ecosse, & Besli dans ses recherches sur Alain Chartier, ne citent point d'auteur plus ancien que *Jean Bouchet*,

(1) Alain Chartier, secrétaire de Charles VI & de Charles VII. Etienne Pasquier le compare à Sénèque. Voyez les recherches de Pasquier, liv. VI, chap. 16, tome I, p. 583 de la nouvelle édition. L'hist. de la poésie Françoise de l'abbé de Massieu, p. 232.

qui ait parlé du baiser que Marguerite d'Ecosse donna à Alain; mais comme il en a parlé deux fois l'une dans ses *Annales d'Aquitaine*, l'autre dans ses *Epîtres familieres*, il le savoit apparemment par tradition. Ce qu'il en dit a été copié par tous nos historiens, & c'est aujourd'hui le fait le plus connu de la vie de Marguerite que ce baiser a immortalisée. Les savans qui ont fait l'éloge de la poësie ou de l'éloquence (1), ne manquent guères de rappeller cette anecdote si honorable aux lettres & *au bien disant Alain*.

Elle donne lieu de présumer que Marguerire avoit beaucoup d'estime pour les savans, & bien du goût pour

---

(1) Voyez *l'essai sur les honneurs faits aux savans*, par M. Titon du Tillet, *l'histoire de la poësie Françoise* de Massieu, & Santeuil dans une jolie piece de vers adressée au prince de Condé *sur un soufflet que le poëte reçut à table de la main de la princesse*, rappelle fort à propos cette anecdote. Voici les vers de Santeuil.

Non ita despexit quondam REGINA POETAM,
Nec casta erubuit dare labris oscula doctis.
Et nos percutimur &c.

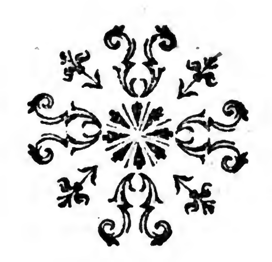
Menagiana, édit. de la Monnoye, tome IV, p. 103.

les lettres, c'est-à-dire de la délicatesse & du génie (1). Elle mourut sans enfans à Châlons-sur-Marne le 16 Août 1444, âgée de 26 ans. Les freres de Sainte-Marthe disent qu'*elle fut extrêmement regrettée par son mari*. Mais en cela ils ont parlé sur le témoignage de Bucanan, qui n'a rien de fort certain, ainsi que nous l'avons observé. Le caractere de Louis XI & sa con-

(1) Par conséquent elle ne ressembloit pas à l'une de ses sœurs, ISABEAU D'ECOSSE, femme de François, duc de Bretagne, mere d'Anne, héritiere de Bretagne. Le prince s'étant informé d'Isabeau, apprit, dit Jean Bouchet, qu'*elle avoit beauté suffisante, & corps bien disposé pour porter enfant; mais qu'elle n'avoit pas grand & subtil langage.* A quoi il répondit, qu'*elle étoit telle qu'il la demandoit, & qu'il tenoit une femme assez sage* (c'est-à-dire assez spirituelle) *quand elle savoit mettre de la différence entre le pourpoint & la chemise de son mari.* J. Bouchet, annales d'Aquit. partie IV, p. 254, sous l'an 1442. Moliere a rendu le bon mot du duc de Bretagne en ces vers. Des *femmes savantes*, acte II, scène III.

Nos peres sur ce point, étoient gens bien sensés,
Qui disoient qu'une femme en sait toujours assez
Quand la capacité de son esprit se hausse
A connoître un pourpoint, d'avec un haut-de-
chausse.

duite avec sa seconde femme, n'annoncent pas de grands regrets de la mort prématurée de la premiere. Son corps fut mis en dépôt dans l'église Cathédrale de saint Etienne, & transporté en Poitou le dernier Octobre 1479, à l'abbaye de saint Laon de Thouars, où il fut inhumé le 14 Novembre suivant, sous un tombeau qui a été détruit par les protestans.



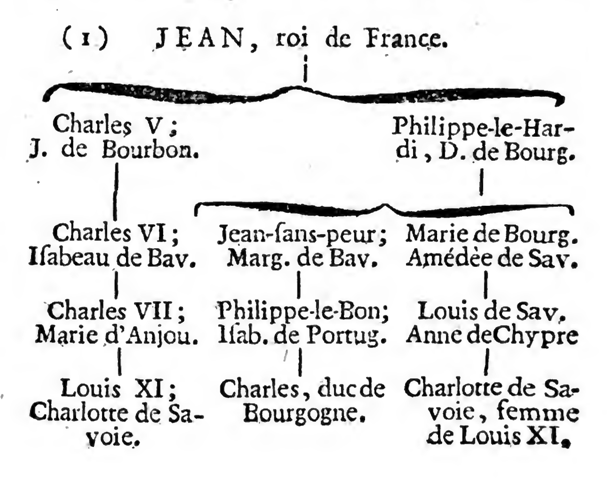
CHARLOTTE DE SAVOIE.

CHARLOTTE DE SAVOIE, seconde femme de Louis XI, étoit fille puînée de Louis, duc de Savoie (1), & d'Anne du Chypre. Née en 1445, elle n'avoit que six ans, lorsque son mariage fut accordé, & même célébré à Chambéry au commencement du mois de Mars de l'année 1451. Il ne fut consommé qu'en 1457, eu égard à la jeunesse de Charlotte. Elle avoit déjà été accordée à Frédéric, duc de Saxe; mais les *six cens mille écus d'or*, que le duc de Savoie promettoit pour la

(1) LOUIS II, duc de Savoie, étoit fils d'AMÉDÉE VIII, premier duc de Savoie, créé duc par l'empereur Sigismond à son retour de France; & élu pape sous le nom de Félix IV. Amédée renonça à la papauté pour la paix de l'église, & retourna dans sa retraite de *Ripailles*, où il vécut si agréablement, que cela donna lieu à l'expression, *faire ripailles*. Il avoit épousé MARIE *de Bourgogne*, fille de Philippe, duc de Bourgogne, dit *le-Hardi*.

dot de la princesse, déterminerent le dauphin, qui vivant éloigné de la Cour, & dans la disgrace de son pere, ne soutenoit qu'avec beaucoup de peine le rang d'héritier présomptif de la couronne ; c'étoit une grande ressource dans l'embarras où étoit ce prince, réduit à une telle indigence qu'il emprunta cent écus des habitans de *Romans* en Dauphiné, sur une obligation qui, dit-on, subsiste encore. La préférence lui étoit due, & il l'obtint aisément. Quelques-uns ont écrit que cette alliance avoit été arrêtée sept ans auparavant à *Feurs* en Forêt, entre Charles VII & le duc Louis. Mais ce fait a peu d'apparence, ou les affaires avoient bien changé de face, puisqu'il est certain que le dauphin n'informa pas même la Cour de son mariage, qui fut traité & conclu par ses agens, par le bâtard d'Armagnac, seigneur de Gourdon, chambellan du dauphin, & maréchal du Dauphiné, & Antoine Bolomier, *général* de ses finances, sans que le roi intervînt en personne, ou par procureur. Charles VII, pour se venger des procédés du duc de Savoie, pensa même à armer contre

lui. Mais les choſes ſe concilierent depuis à la ſollicitation du duc de Bourgogne. Charlotte ne fut guères plus heureuſe que Marguerite d'Ecoſſe, qui l'avoit précédée ; & Louis XI, *mauvais fils, mauvais pere, mauvais frere, mauvais ſujet, mauvais roi, ennemi dangereux, mauvais allié*, fut auſſi *mauvais mari*. Le beſoin avoit été le vrai motif de l'alliance. Le duc de Bourgogne, ſuivant le témoignage d'Olivier de la Marche, n'accorda au dauphin dans ſa retraite, une penſion de douze mille écus, qu'à condition d'épouſer la princeſſe de Savoie (1), couſine du duc, & de conclure le mariage aux termes



du traité qui avoit été fait en 1451. D'ailleurs, de la maniere dont parlent de la reine les hiſtoriens les plus fidèles (Commines, qui l'avoit connue ſi particulièrement) elle n'étoit pas aſſez aimable pour fixer un cœur auſſi difficile à gagner que celui de Louis XI, » la reine, dit-il, n'étoit point de celles » où il devoit prendre grand plaiſir ; » mais au demeurant fort bonne dame (1). Cependant un moderne (2) nous aſſure, ſans citer ſes garants, qu'elle avoit le viſage beau, & les yeux brillans ; que ſon teint, pour tirer un peu ſur le brun, n'en étoit pas moins agréable, & que la petiteſſe de ſa taille étoit récompenſée par les qualités de l'eſprit, qui plaiſent le plus aux maris, & qui ſont la douceur des mœurs, & l'enjouement dans la converſation. Ce portrait ne s'accorde pas avec les termes dont ſe ſert Commines. Nous n'avons point d'hiſtoriens qui ne parlent en faveur de ſa vertu. Elle étoit, *diſent-*

(1) Commines, Liv. IV, chap. 13, au commencement, p. m. 179.

(2) Varillas dans Louis XI, tome IV, livre X, p. 130 de l'édition de Paris.

ils, modeste dans toutes ses actions ; & si elle ne se déterminoit pas sur le champ, elle étoit ferme dans ses résolutions. L'un d'eux ajoute qu'elle savoit soutenir son rang d'un air que l'on n'avoit point vu dans les reines de France, depuis Blanche de Castille mere de saint Louis ; qu'elle étoit judicieuse, s'expliquoit nettement, s'adonnoit à la poésie, à la peinture, & à la musique, & qu'elle employoit aux exercices de la dévotion la plus solide, les heures que celles de son rang avoient accoutumé de perdre. Rien ne contredit ce jugement, & il ne s'éloigne pas de celui qu'en portoit lui-même Louis XI, comme on le verra. L'abbé de Brantôme, qui a parlé avec tant de sincérité de toutes les princesses qu'il a connues par lui-même, ou par les relations des personnes qui les avoient connues, dit en parlant de la mauvaise opinion que Louis XI avoit de presque toutes les femmes, *qu'il en exceptoit pourtant Charlotte de Savoie*. Laissons-le parler lui-même. Son style négligé a des graces qui en font excuser les défauts, & je ne trouve nulle part ce qu'il en dit, pas même dans Bayle, auquel

auquel cet endroit a échappé. » Il eut » pourtant, dit-il (1), très-bonne opi- » nion de sa femme, qui étoit sage & » vertueuse : aussi la lui falloit-il telle ; » car étant ombrageux, & soupçonneux » prince, s'il en fût un, *il lui eût bientôt* » *fait passer le pas des autres* ; & quand » il mourut, il commanda à son fils » d'aimer & honorer fort sa mere, » *mais non de se gouverner par elle* ; » *non qu'elle ne fût fort sage & chaste*, » dit Louis, *mais parce qu'elle étoit* » *plus Bourguignone que Françoise* (2). » Aussi ne l'aima-t-il jamais que (3) » pour en avoir lignée, & quand il

(1) Brantôme, dames galantes, tome II, p. 312.

(2) C'est vraisemblablement de Gaguin que Brantôme a tiré ce qu'il dit de l'avertissement donné par Louis XI à Charles VIII. Suivant Gaguin, Louis dit au dauphin : *Matri ne credito, cum enim Sabaudiensis sit, Burgundis favere mihi semper visa est ; alioquin bonam, & pudicam illam sum arbitratus.* Gaguin, hist. de France, liv. X, fol. 288 verso, *ad calcem.* Voyez le tableau généalogique ci-dessus.

(3) Brantôme a copié en cet endroit ce que dit Claude de Seyssel, au traité *des louanges du roi Louis XII* : ce sont presque les mêmes termes.

„ en eut, il n'en faiſoit guères de cas.
„ Il la tenoit au château d'Amboiſe
„ comme une ſimple dame, portant
„ fort petit état, & étant fort mal habil-
„ lée, comme une ſimple demoiſelle,
„ & là la laiſſoit avec petite cour, à faire
„ ſes prieres, & lui s'alloit promener,
„ & donner du bon tems «.

Ces derniers mots ne s'accordent guères avec le vœu de fidélité conjugale que Philippe de Commines dit qu'il fit, après la mort d'un fils, (qui eſt apparemment le duc (1) de Berry). Sa conduite, ſes maitreſſes, & le nombre de ſes enfans naturels, démentent entièrement ce vœu, ou prouvent qu'il

---

(1) Pierre Mathieu, dans l'hiſtoire de Louis XI, fait remonter l'époque du vœu de fidélité conjugale de Louis XI, à la mort de *Joachim de France*, le premier de ſes fils né en 1459; mais Commines, qui n'entra au ſervice du roi qu'en 1472, dit que le fils qui occaſionna le vœu, *mourut à l'heure de ſon arrivée.* Or ce fut *à l'heure de l'arrivée de Commines*, que mourut François de France, duc de Berry. Joachim étoit mort pluſieurs années auparavant. Ce n'eſt donc pas à ſa mort, mais à celle du duc de Berry ſon frere, qu'il faut rapporter ce vœu, d'après Commines cité par Mathieu lui-même.

ne l'obſerva pas long-tems. Il étoit plus facile à un prince de ſon humeur de faire quelques fondations & de grands préſens à une égliſe, que d'être fidèle à ſa femme. Ses ſoupçons contre la reine étoient devenus ſi violens, qu'il la tenoit ſouvent éloignée de la cour, & qu'il la relégua même en Dauphiné, ſur les dernieres années de ſa vie. Il lui défendit même d'approcher de ſon fils lorſqu'il ſeroit parvenu à la couronne.

Il faut pourtant convenir que le deſir d'être pere, & de laiſſer la couronne à un fils, lui fit avoir quelques égards pour la princeſſe. Elle fut pendant pluſieurs années de tous les voyages que le roi fit à Orléans, à Rouen, à Poitiers, à Tours, à Amboiſe : elle fit même une ſorte d'entrée à Paris au mois de Septembre 1467. Le roi y étoit allé le 18 Août. La reine qui venoit de Rouen, y vint par eau en remontant la Seine : elle s'arrêta au terrain, près de Notre-Dame, & y fut reçue par le Parlement en corps, & l'évêque de Paris : les autres perſonnes de quelque rang s'y trouverent. Le Corps de Ville ſe préſenta auſſi pour la ſaluer. Les officiers étoient venus dans des ba-

teaux magnifiquement couverts ; & *dans iceux*, dit Jean de Troyes, *étoient les petits enfans de chœur de la ſainte Chapelle, qui diſoient de beaux virelais, chanſons, & autres bergerettes fort mélodieuſement.* Ce concert de voix tel que le tems pouvoit le former, étoit ſoutenu de pluſieurs inſtrumens. Quand la reine fut rentrée dans ſon bateau, elle y trouva *un cerf fait de confitures, qui avoit les armes de ſa Majeſté pendues au col*, & tout ce qui pouvoit compoſer une collation exquiſe. Charlotte alla à l'égliſe de Notre-Dame, où elle fit ſa priere, & remonta dans ſon bateau qui la conduiſit aux Céleſtins. On y avoit encore préparé un ſpectacle conforme au goût du ſiècle, *avec moult beaux perſonnages*, dit Jean de Troyes. C'étoient des emblêmes, ou des allégories rendues ſenſibles par les perſonnages qui y entroient, ou ſi l'on veut, des *idées perſonnifiées*. On donnoit à ces ſpectacles le nom de MYSTERES, parce que tout y étoit repréſenté par quelque emblême, qu'on qualifioit de *myſtere*, ſoit ſacré, ſoit profane. En cet endroit, la reine, ſes dames & les demoiſelles qui l'accom-

pagnoient, monterent sur les chevaux ou *hacquenées* qui les attendoient, & on alla descendre au palais des Tournelles, situé dans l'endroit où est aujourd'hui la place royale. A la porte du palais se trouva encore un autre *mystere* representé. Toute la nuit se passa en festins, en danses, & en feux de joie. Les jours suivans furent remplis par d'autres amusemens, & par des festins qui furent donnés au roi & à la reine. L'un & l'autre assisterent aux fêtes des noces de Nicolas Balue, frere du cardinal de ce nom, alors évêque d'Angers, avec la fille de Jean Bureau, (1) seigneur de Montglat. Ces noces se firent à l'hôtel de Bourbon. Le premier président Dauvet donna un magnifique souper à la reine, qui y alla suivie de Bonne de Savoie sa sœur, & de la duchesse de Bourbon. Parmi la pompe & les aprêts de ce souper, on remarque qu'il y avoit quatre bains préparés, dont le premier étoit destiné

(1) Jean Bureau, originaire de Champagne, né à Paris; maître de l'artillerie, d'abord par commission, & ensuite par lettres-patentes en 1440, mort à Paris, enterré à S. Jacques de la Boucherie.

pour la reine. Une indiſpoſition & le tems l'empêcherent d'y entrer ; mais la ducheſſe de Bourbon, Mademoiſelle de Savoie, la dame de Montglat, & *Perette de Châlons*, *bourgeoiſe de Paris*, ſe baignerent. Le bain étoit alors d'un uſage aſſez fréquent, il faiſoit partie de la magnificence d'une fête. Il paroît auſſi que depuis quelques regnes, il étoit *dans l'ordre de la cérémonie, & pour ainſi dire de l'*ETIQUETTE (1), d'admettre aux feſtins & aux fêtes les plus brillantes un certain nombre de *bourgeoiſes*, femmes ou filles, par conſidération, je crois, pour la ville de Paris, de laquelle ces *bourgeoiſes choiſies*, & pour l'ordinaire admiſes à ces fêtes, autant pour leurs charmes & leur beauté, que pour leur rang, repréſentoient la plus belle partie (2).

(1) Je crois que cet uſage fut introduit depuis celui de l'*aſſemblée des états* ſous Philippe-le-Bel.

(2) » *En la noble ville de Paris, tous ſont* » *bourgeois, le roy, & n'y a gens de poote* « : c'eſt-à-dire SERFS, delà vient la *garde bourgeoiſe* uſitée à Paris, laquelle a tous les effets de la garde noble. Suivant l'auteur du grand coutumier, le ſurvivant des deux mariés, (qui

Ajoutons encore aux marques d'estime que Louis voulut donner à sa

a la garde bourgeoise) *fait les fruits siens des héritages des enfans, en les nourrissant tout ainsi qu'il est accoutumé entre nobles, & pour raison* DE LA NOBLESSE SUSDITE, ET A CAUSE D'ICELLE NOBLESSE, *tous bourgeois de ladite ville sont en la sauve-garde du roi.* Voyez Chopin sur Paris, liv. II, p. 382. Pour jouir des privileges & du titre de *bourgeois*, non-seulement de Paris, mais des autres grandes villes, il falloit *n'être ny serf, ny bâtard, ny banni de la jurisdiction pour cas de crime*, de foi mentie &c. Il y avoit encore du tems de Charles V une confrérie qu'on appelloit la *grande confrérie des* BOURGEOIS DE PARIS, de laquelle étoient confreres en qualité de bourgeois de Paris, LE ROI, *le duc de Bourgogne, le duc de Nevers*, son *fils aîné*, & la plus grande partie des officiers du parlement, & des premieres personnes de l'état tant ecclésiastiques que séculieres; cela est prouvé par les lettres-patentes de ce prince, en faveur de la grande confrérie des bourgeois de Paris, du mois de Février 1403, rapportées par Chopin. Le seigneur de MOLÉ, fondateur du prieuré de ce nom en 1100, y est qualifié de BOURGEOIS de Paris, & Philippe-Auguste, en partant pour la Terre-Sainte laissa pour conseil, à la reine sa mere, en son absence, en 1190, SIX BOURGEOIS DE PARIS. La famille des *Gentiens* est célèbre par la fidélité, & le courage de PIERRE, & JACQUES Gentien

femme que dans toutes ses grossesses, il parut extrêmement attentif pour la santé de cette princesse, & pour son heureux accouchement; que lorsqu'elle donna la naissance à des princes, il signala sa joie par les témoignages les plus éclatans; qu'enfin on assure qu'elle eut beaucoup de part au traité que le roi fit avec le duc de Normandie, & à l'échange de ce duché avec celui de Guyenne, qui fut donné au duc; que même on attribua à *Charlotte de Savoie*

---

bourgeois de Paris, qui furent tués devant Philippe-le-Bel, *auprès duquel ils étoient toujours*, & qui parerent de leur propre corps les coups qu'on vouloit lui porter à la journée de Mons-en-puelle. Ces familles décorées du titre de *bourgeois*, alloient de pair avec la noblesse, & c'en étoit un degré que d'être bourgeois de Paris. *Voyez* la *Roque*, traité de la noblesse, chap. 74; une lettre sur l'origine, & les droits de la noblesse dans le recueil du P. Desmotets, tome IX, premiere partie, art. VIII. La grande chronique de Fr. citée par Favin, hist. de Navarre, liv. VII, p. 369 & 370, Blanchard des conseillers au parlement de Paris, p. 13, & Anselme, tome VIII de la nouvelle édition, p. 464. Pierre & Jacques Gentien étoient ce qu'on appelle aujourd'hui *grands écuyers de France*.

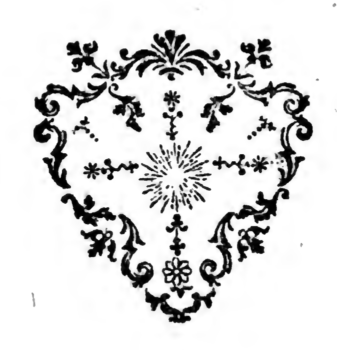
leur réconciliation. Si elle eût été effectivement plus Bourguigogne que Françoise, Louis auroit eu raison de se défier d'elle ; mais il regarda ses soupçons, bien ou mal fondés, comme quelque chose de réel, & la reine vécut long-tems dans une espèce de captivité. La mort du roi lui rendit sa liberté ; mais elle n'en jouit pas long-tems, & ne lui survécut que trois mois, étant morte à Amboise le premier Décembre 1483, âgée de trente-huit ans. Elle fut inhumée à Notre-Dame de Cléry, à côté du roi, qui y avoit choisi sa sépulture. Elle rendit Louis XI pere de trois princes. 1. JOACHIM de France, né à Namur le 27 Juillet 1459, & mort enfant, inhumé aux cordeliers d'Amboise. 2. CHARLES, qui succéda à son pere sous le nom de Charles VIII. 3. FRANÇOIS, duc de Berry, né à Amboise en Septembre 1472, mort au mois de Juillet 1473. Et de trois princesses. 4. LOUISE de France, née au mois de Mai 1460, morte enfant. 5. ANNE de France, dame de Beaujeu, de laquelle nous parlerons en qualité de régente. 6.

JEANNE de France, d'abord ducheſſe d'Orléans, puis reine de France, premiere femme de Louis XII, de laquelle il ſera auſſi parlé. Je ne dis rien du bruit ridicule qu'on fit courir, dit Duhaillan, que Charles VIII n'étoit pas fils de *Charlotte de Savoie;* mais qu'il avoit été ſuppoſé par Louis, qui l'eut d'une de ſes maitreſſes; que ce fut pour étouffer les troubles excités par le duc de Guyenne ſon frere, que Louis XI en uſa ainſi, afin de lui ôter toute eſpérance. P. Mathieu, qui demanda à Duhaillan d'où il tenoit cette anecdote, rapportée dans la vie de Louis XI, reçut pour réponſe de la part de Duhaillan: *Qu'il tenoit cela de la bouche de ceux qui croyoient le bien ſavoir, & qu'il a écrit pluſieurs autres choſes de pareille conſéquence ſur la bonne foi de la tradition.* Avec un pareil principe, on peut haſarder tout ce qu'on veut; on aura toujours un garant. Mais en bonne foi, la caution eſt-elle recevable? Et que deviendroit l'hiſtoire, s'il étoit permis d'en profaner ainſi le caractere? Il faudroit en revenir à la pratique dont parle

Sénèque : *Quis unquam ab hiſtorico juratorem exegit* (1).

---

(1) C'eſt apparemment ſur la foi de Duhaillan que *Guy Patin* répete deux ou trois fois dans ſes lettres à M. Falconnet que Louis XI avoit ſuppoſé un fils, qui fut Charles VIII pour lui ſuccéder.



PHÉLISE RENARD, ET MARGUERITE DE SASSENAGE.

PHÉLISE RENARD, & MARGUERITE DE SASSENAGE, ne doivent pas être confondues avec les autres femmes pour lesquelles Louis XI se déclara, par le seul penchant qu'il avoit pour le sexe. L'honneur qu'il fit à une fille née de la premiere, & à trois dont la seconde le rendit pere, de les reconnoître, & de prendre soin de leur établissement, est une preuve d'une considération particuliere. *Phélise* ou *Félice* Renard étoit veuve (1), lorsqu'elle

(1) Cette Phélise Renard n'étoit-elle point sœur, ou du moins parente de *Louis Renard*, seigneur du Chesne, qui épousa Laurence, bâtarde de Courtenai, fille naturelle de Jean, seigneur de Champagnelle, & de Jeanne de la Brosse? Suzanne de Bourbon, fille de Marguerite de Sassenage, lui fit un legs par son testament.

fut aimée de Louis, qui avoit à peine vingt ans. Il en eut une fille, nommée GAYETTE, qui étoit mariée à *Charles de Sillons* dès l'an 1460, c'est-à-dire, avant que Louis fût monté sur le trône. La dot fut prise sur la recette générale du Dauphiné. Pour MARGUERITE DE SASSENAGE, elle étoit de la maison de ce nom, qui est une branche des anciens comtes de Lyon & de Forès. Par l'histoire généalogique de cette maison, que Nicolas Chorier (1) a publiée, on apprend que Marguerite étoit fille de *Henri* troisieme de ce nom, baron de Sassenage, gouverneur de Dauphiné sous Charles VI & sous Charles VII, mort à la bataille de Verneuil en 1424, à l'âge de quarante ans, & d'*Antoinette de Saluces*, fille de Hugues, seigneur de Montiay, remariée en secondes noces avec Louis de Baume. Marguerite épousa en 1438 *Amblard de Beaumont*, seigneur de Montfort. Elle étoit veuve & encore jeune, lorsque le dauphin obtint du roi la permission de se retirer

(1) Petit *in*-12, à Grenoble 1669, p. 360 & suiv.

pour quatre mois en Dauphiné : il abuſa de cette permiſſion, & y reſta pluſieurs années. Le rang conſidérable que tenoit la dame de Beaumont, ſa naiſſance & les ſervices de *Henri de Saſſenage*, ſon pere, la firent connoître au dauphin. Jeune, belle & d'un eſprit délicat, amuſant, fait pour plaire, Marguerite plut au dauphin. Leurs liaiſons devinrent intimes, leur commerce ſuivi. On rapporte qu'un aſtrologue que Louis entretenoit à ſes gages, ayant prédit la mort d'une dame que le roi aimoit, & que la prédiction étant ſuivie de l'évènement, il donna ſes ordres pour qu'on prît l'aſtrologue & qu'on le jettât par la fenêtre au ſignal qu'il en feroit. Le prophête paroiſſant en ſa préſence : *Toi qui prétends être ſi habile homme*, lui dit-il, *& qui prononces ſi hardiment ſur le ſort des autres, apprends-moi un peu quel ſera le tien, & combien tu as encore de tems à vivre ?* Soit que l'aſtrologue eût été ſecrètement averti du deſſein du roi, ou qu'il eût quelque connoiſſance particuliere : *Sire*, lui répondit-il, ſans témoigner de frayeur, *je mourrai trois*

jours avant votre majesté. Après cette réponse, le roi n'eut garde de le faire jetter par la fenêtre : au contraire, il eut soin de ne le laisser manquer de rien. De quelle dame aimée du roi s'agit-il ici ? Est-ce de la belle *Sassenage?* C'est ce que rien n'indique ; mais il paroît qu'elle fut celle à laquelle il s'attacha le plus long tems. Il en naquit trois filles. Le sort de la mere nous est inconnu ; mais nous savons que ces trois filles furent mariées très-avantageusement par Louis devenu roi. JEANNE fut légitimée par lettres du 25 février 1465, données à Orléans. Suivant l'auteur de la chronique scandaleuse (1), elle fut fiancée le mardi 2 Novembre 1465 à Louis, bâtard de Bourbon (2), l'un des hommes les plus accomplis de son tems ; & pour emprunter le langage d'un contemporain (3), *bon, gentil & loyal*

(1) Page 100 de l'édition de 1620.

(2) Fils naturel de Charles I, duc de Bourbon, & de Jeanne de Burnan, légitimée de Bourbon par lettres-patentes de 1463. Voyez sur Louis de Bourbon, Anselme, nouvelle édit. tome I, p. 308. Il y a un détail curieux.

(3) Cabinet de Louis XI.

chevalier, lequel fit de bons, grands & agréables services au roi & à la couronne, & ne donna jamais à avarice une seule heure de repos pour dormir en son cœur. Le mariage suivit les fiançailles, & le roi, pour gratifier les époux, érigea la seigneurie de Roussillon en comté. Dans la suite, Louis, comte de Roussillon fut fait amiral de France. Il mourut le 19 Janvier 1486. Sa veuve vécut fort long-tems depuis, fit son testament à Chinon le 7 Mai 1515, & mourut fort âgée en 1519. Elle fut inhumée dans une chapelle qu'elle avoit fondée aux cordeliers de Mirebeau. Elle eut un fils, CHARLES de Bourbon, comte de Roussillon, mort sans postérité; & deux filles, SUZANNE, mariée en premieres noces à Jean de Chabannes, comte de Dammartin, & en secondes noces à Claude, seigneur de Boulanvilliers; & ANNE, dame de Mirebeau, mariée à Jean, baron d'Arpajon (1), MARIE, seconde fille de Marguerite de Sassenage, fut

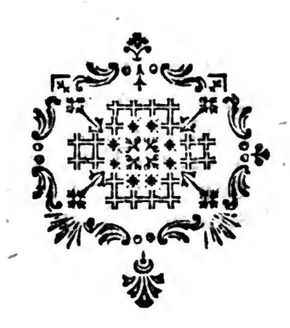
---

(1) Voyez Anselme, tome I, nouvelle édit. page 509.

mariée par contrat paſſé à Chartres au mois de Juin 1467 à Aymar de Poitiers, ſeigneur de Saint-Vallier. Elle eut trente milles écus d'or en dot; & Louis XI ordonna par ſes lettres (1) patentes du 11 Juillet 1467, qu'elle porteroit les armes de France, à la différence d'une barre d'or de gauche à droite. Elle mourut en couche d'un fils, ce fut Jean de Poitiers, ſeigneur de Serignans, vers l'an 1493. ISABEAU, ſœur de Jeanne & de Marie, épouſa

(1) Ces lettres ſe trouvent dans le *cabinet de Louis XI*, publié par Triſtan l'Hermite de Soliers, en 1661. C'eſt ainſi que Louis XI s'explique : » Comme puis n'a gueres nous » avons traité & accordé le mariage de notre » très-chere & amée fille naturelle *Marie*, » avec notre très-cher & féal couſin *Aymar* » *de Poictiers*, ſieur de Saint-Vallier. Parquoi » ſeroit bien expédient d'ordonner les armes » qu'il nous plaira que notredite fille porte. Sa» voir faiſons, que Nous *accertenez que la-* » *dite Marie eſt véritablement notre fille na-* » *turelle*, voulant honorer elle & ſa poſtérité, » & qu'elle jouiſſe des honneurs & prérogati» ves qu'aux enfans naturels des princes ap» partiennent; pour l'amour & ſinguliere affec» tion que nous avons en elle, avons voulu & » ordonné, &c. *cabinet de Louis XI*, p. 121.

Louis de Saint-Prieſt, & fut mere de Jeanne de Saint-Prieſt, qui fut mariée en 1488 à *Soffrey Allemand*, lieutenant-général de Dauphiné, en 1502, ſuivant *Allard*, dans la généalogie de cette maiſon.



LA GIGONNE,

ET LA PASSEFILON.

L'HISTOIRE indique plusieurs autres belles personnes, les unes filles, les autres mariées ou veuves, auxquelles Louis ne fut ni si attaché, ni si affectionné qu'à *Félice Renard*, & à *Marguerite de Sassenage*. HUGUETTE DE JACQUELIN a passé pour l'une des plus belles. *C'étoit*, disent MM. Dupuy, dans leurs manuscrits, *une fille tout-à fait charmante*. Elle étoit de Dijon, & lorsque le prince d'Orange eut rendu le roi maître du duché de Bourgogne, il fit venir aussi-tôt à la cour la belle HUGUETTE. A son retour de Lyon, où il avoit passé six mois, pour être à portée d'y examiner de plus près la face que prenoient (1) les affaires du duc de Bourgogne, il amena avec lui deux

(1) Quelque tems avant la journée de Nancy, où le duc de Bourgogne fut tué le 5 Janvier 1476.

femmes; l'une nommée LA GIGONNE (1), veuve d'un marchand de Lyon, l'autre nommée LA PASSEFILON, femme d'un autre marchand, nommé *Antoine Bourcier*. Pour la récompenſe des amuſemens qu'elles lui avoient procurés, & pour (2) *l'honneteté de ces deux femmes*, dit Jean de Troyes (3), il leur fit beaucoup de bien. Il maria *la Gigonne* à un jeune pariſien, nommé *Geoffroy de Caulers*, auquel il donna *argent & office*. Le mari de *la Paſſefilon* eut une charge de conſeiller de la chambre des comptes, ce fut celle de Jean de Rheillac, qu'on en dépouil-

---

(1) Il a plu à l'auteur des galanteries des rois de France, d'en faire la femme d'un gentilhomme Picard, ſeigneur de *Gigon*, près d'Amiens.

(2) Par HONNÊTETÉ, il faut entendre une figure agréable & une taille bien priſe, ſoutenue d'un eſprit bien tourné, vif, poli & amuſant, & de ces graces qui forment ce qu'on appelle *le don de plaire*. C'eſt dans ce ſens que l'abbé de Brantôme dit ſi ſouvent *une belle & honnête dame*.

(3) Page 302, ſous l'an 1476, & joint à Monſtrelet, ſous le titre de *chronique nouvellement additionnée*, ſous la même année, fol. 58 recto.

la pour la donner à Antoine Bourcier. Il faut lire ces choses dans les auteurs contemporains ; on y verra la manière de penser singuliere de Louis XI, qui joignoit à tous ses déreglemens des pratiques de dévotion auxquelles il se livroit d'autant plus volontiers, qu'elles ne l'empêchoient pas de s'abandonner à ses plaisirs. Tandis que ce prince donnoit d'un côté des ordres pour qu'on lui amenât à point nommé les femmes qui lui plaisoient, d'un autre il en donnoit pour les vœux & les pélerinages qu'il vouloit faire. *Il alloit rendre graces de l'heureux état de ses affaires, & de la mort du duc de Bourgogne, à Notre-Dame de Behuart*, & autres saints lieux, envoyoit de l'argent aux églises où est révérée la Vierge Marie; & se faisoit amener de Lyon à Orléans, & d'Orléans à Paris, *la Gigonne* & *la Passefilon*; marioit l'une, & adoucissoit le sort du mari de l'autre, en lui donnant des richesses & des charges qu'il ôtoit à ceux qui les avoient légitimement acquises.

On peut joindre aux deux lyonnoises, desquelles nous venons de parler, la femme de *Jean le Bon.* Elle

étoit née à Mantes, & avoit fait le plaiſir du roi pendant quelque tems. Louis la maria à ce Jean le Bon, natif du pays de Galles, qui entreprit, à la ſollicitation, diſoit-il, du duc de Bourgogne, d'empoiſonner le dauphin. Il fut découvert & arrêté. Il avoua ſon crime, & fut condamné à avoir la tête coupée. Avant l'exécution, le prévôt lui demanda s'il n'avoit plus rien à dire. Il déclara *qu'il ne lui reſtoit qu'à ſupplier le roi d'avoir pitié de ſa femme & de ſes enfans*. Sur quoi on lui donna le choix, ou d'avoir la tête tranchée, ou les yeux crevés. Il préféra ce dernier parti. On lui creva les yeux (1), & il fut rendu à ſa femme, à laquelle le roi conſerva pendant ſa vie la penſion qu'il avoit accordée à ſon mari (2).

---

(1) Il paroit que ſous le règne de Louis XI, les peines n'étoient point fixées. Les juges en étoient les arbitres. La plus fréquente étoit celle d'être couſu dans un ſac & jetté dans l'eau; les coupables étoient écartelés, noyés, pendus, ou ſeulement étranglés en priſon, décapités, ſoit nobles, ſoit roturiers, attachés ſur une roue, fuſtigés, eſſorillés, &c. ſuivant que les juges en ordonnoient. *Le bon* eut par grace les yeux crevés.

(2) Chronique de Louis XI, p. 307, & dans celle jointe à Monſtrelet, fol 59 recto.

ANNE DE FRANCE.

ANNE DE FRANCE, sœur de Charles VIII, fille aînée de Louis XI, naquit en 1461. Quoique cette princesse n'ait été long-tems que dame de Beaujeu, & depuis duchesse de Bourbon, elle mérite cependant de paroître entre celles qui ont monté sur le trône, ayant été jugée digne de le soutenir par le prince le plus éclairé de son tems. La nature avoit beaucoup fait en sa faveur; & si l'histoire vante sa beauté, elle parle très-avantageusement de son esprit & de ses talens politiques. On peut même dire qu'elle se démêla plus adroitement que Louis XI des embarras où elle se trouva pendant l'administration qu'elle eut de l'état & de la personne du roi son frere. Moins fière, moins violente, plus sage même, & d'une conduite plus suivie & moins capricieuse que le roi son pere, elle vint à bout de la politique rafinée du (1) comte de Dunois & de

(1) François d'Orléans, comte de Dunois,

celle du duc d'Orléans, qui fut depuis Louis XII, & des ennemis ſecrets ou découverts de l'élévation où elle ſe trouva. Capable de reſſentiment, puiſqu'elle étoit femme & princeſſe, elle ſut quelquefois le ſacrifier à propos. L'ambition fut ſon défaut le plus remarquable; tout cédoit en elle à la paſſion de gouverner. Brantôme en a fait un portrait, dont les couleurs forment un tableau qui n'eſt point flatté. Leur réunion plaira ſans doute davantage que celles que la réflexion pourroit nous fournir. Il avoit encore la princeſſe preſque ſous les yeux par les récits que lui faiſoient ceux qui l'avoient connue. » *Anne*, dit-il, *étoit* » *fine femme & déliée, s'il en fût oncques,* » *vraie image en tout du feu roi Louis* » *ſon pere; vindicative, trinquate* (1),

---

de Longueville &c, fils unique de *Jean, bâtard* d'Orléans, mort le 25 Novembre 1491, pere de François d'Orléans II du nom, premier duc de Longueville, érigée en duché, en ſa faveur en 1505.

(1) *Trinquate*, fauſſe, double, ruſée, ce qu'on appelle dans quelques provinces, & à Paris, *trigaud*. Les Italiens diſent TRINCATO;

corrompue,

» *corrompue, pleine de dissimulation &*
» *grande hypocrisie, qui pour son am-*
» *bition se masquoit & se déguisoit en*
» *toutes sortes. Splendide & magnifique,*
» *elle avoit bien aussi de grandes bontés*
» *à l'endroit des personnes qu'elle ai-*
» *moit & prenoit en sa main, fort spi-*
» *rituelle & assez bonne* «. Il ne faut pas séparer cette derniere qualité d'avec les autres, pour bien l'apprécier. Elle ne faisoit que naître lorsque son mariage avec Nicolas d'Anjou Calabre, marquis du Pont-à-Mousson, fut négocié. C'est ce que l'on apprend d'une commission de René, roi de Sicile, ayeul de ce prince, datée du 27 Novembre 1461, adressée au comte de Mortain, Charles d'Anjou, depuis comte du Maine, son frere & Ferry de Lorraine, comte de Vaudemont, son gendre. Les freres de Sainte-Marthe, qui parlent de cette commission, disent que la princesse Anne fut fiancée en 1471; mais on la trouve avec la qualité de *marquise du Pont*, dans des lettres-patentes du mois de Mars 1470, par

d'où Brantôme a formé son *trinquate ou trincate.*

lesquelles le roi son pere lui donna le vicomté de Thouars. Ce mariage ne se fit pas. Le marquis du Pont s'étant rendu aux invitations de Charles, duc de Bourgogne (1), qui lui offroit la princesse MARIE, sa fille unique ; il l'eût épousée, s'il ne fût pas mort pendant qu'on faisoit les préparatifs de ses noces en 1473. ANNE fut donc accordée de nouveau avec *Pierre de Bourbon*, cadet de sa maison, & frere de Jean II, duc de Bourbon. Pierre n'étoit que (2) sire de Beaujeu ; & le mariage se fit en 1474. On trouva extraordinaire que le roi eût donné sa

(1) Dit le Belliqueux, ou le Téméraire.

(2) De toutes les qualités, celle de *sire* d'une terre est la moindre ; elle revient à celle de *seigneur*. *Sire* de *Beaujeu*, *sire* d'*Imbercourt*, *sire* de *Joinville*, *sire* de *Noailles*, &c. Les bourgeois notables ayant pris dans la suite le même titre, joint à leurs noms de famille ou de baptême, SIRE *Jacques*, SIRE *Pierre*, ce qui se pratiquoit il n'y a pas encore long-tems parmi les échevins des villes, la noblesse quitta ce titre pour celui de *seigneur*, joint au nom de la terre ; & il ne nous est resté que deux ou trois terres avec le titre de *sirerie*, que la modestie des anciens possesseur leurs a fait conserver. Syre du grec moderne Κῦρος, *dominus*. Le titre de SIEUR en vient.

fille aînée au ſire de Beaujeu, & qu'ayant pris le parti de la donner à un prince, il n'eût pas préféré, comme il l'eût pu, le duc de Bourbon à ſon cadet. Mais le roi croyoit n'avoir rien à craindre du puîné de Bourbon, qui n'avoit à la cour ni le rang de ſon frere, ni ſes grands établiſſemens; & il ſe détermina par la raiſon qui eût été un obſtacle pour un autre que lui. D'autres (1) ont prétendu que, par cette alliance, Louis XI avoit eu deſſein de faire paſſer les grands biens de la maiſon de Bourbon dans la maiſon de France régnante. Jean, duc de Bourbon, frere aîné de *Pierre de Beaujeu*, n'avoit point d'enfans, quoiqu'il fût marié depuis dix-huit ans, & il y avoit peu d'apparence qu'il en eût. Son puîné; qui étoit dans une ſorte d'indigence pour un prince, étoit donc ſon unique héritier. Le roi, en accordant à Anne, ſa fille, *cent mille écus* en dot, ce qui étoit, eſt-il dit dans le contrat, la dot accoutumée des filles de France, fit ſtipuler qu'en ce qui le regardoit, le *Futur conſentoit*

(1) Paſquier, livre VI de ſes recherches, chap. XI.

que tous les duchés, comtés & vicomtés & autres terres lors étant dans la maison de Bourbon, lesquelles, tant par l'ancien appanage, que par le traité de mariage de Jean (duc de Bourbon), *son frere, avec dame Jeanne de France* (fille de Charles VII), *& aussi par le traité de Jean, comte de Clermont, son ayeul, avec dame Marie de Berry* (fille de Jean, duc de Berry, frere de Charles VI), *& par autres traités de ses prédécesseurs ont été mises comme en appanage, & qui doivent retourner à la couronne, retournent au roi & à ses successeurs, en cas de mort du futur sans hoirs mâles, procréés de son corps en loyal mariage; moyennant quoi le roi lui a accordé* (à Pierre de Beaujeu, son gendre) *que par le trépas dudit Jean, son frere, lui Pierre, & ses hoirs mâles puissent succéder en toutes les terres & seigneuries de la maison de Bourbon, sans préjudice du douaire constitué par Jean de Bourbon à Jeanne de France, ni pareillement aux autres conventions matrimoniales, apposées en faveur des mâles, descendans du mariage de Jean second & de dame Jeanne de France.* Telles furent les clauses du contrat de ma-

riage du ſire de Beaujeu, & d'Anne de France ; elles donnerent lieu dans la ſuite à de grandes conteſtations dont nous parlerons dans l'hiſtoire de Louiſe d'Angoulême, mere de François premier. Pour aſſurer d'autant plus l'effet de ces clauſes, Louis XI ne fut point préſent au contrat, afin d'écarter le ſoupçon de violence & de conſentement forcé. Il ſe peut faire que le roi eût le motif d'intérêt qu'on lui attribue ; mais il paroît recherché & l'effet bien douteux, & le premier motif eſt bien auſſi digne de ſa politique. Le duc de Bourbon lui étoit ſuſpect, comme ayant pris beaucoup de part à la guerre du bien public. Il étoit ambitieux, brave de ſa perſonne, & ne manquoit pas de génie ; mais il s'en croyoit encore plus qu'il n'en avoit. Pierre de Beaujeu, d'un caractere plus doux, plus aiſé à conduire, ſe croyoit au contraire moins d'eſprit qu'il n'en avoit en effet. Sa défiance faiſoit diſparoître ſes talens ; & dans les affaires où il eût pu briller en chef, il ſe contentoit d'exécuter les idées des autres, moins ſenſible à la gloire qu'au plaiſir de bien faire. C'étoit le moyen de ſe faire ai-

mer du roi, qui n'eſtimoit rien tant que la ſoumiſſion dans les grands. JE HAIS, diſoit-il ; *ceux de Bourgogne* (1), *à cauſe de leur humeur altiere* ; J'AIME *Charles d'Artois, parce qu'il ne tient rien de l'arrogance de ſes prédéceſſeurs ; mais* J'AIME BIEN *ceux de Bourbon, à cauſe de leur douceur & de leur ſoumiſſion.* Le mariage du ſire de Beaujeu, en lui donnant à la cour un rang plus conſidérable, ne changea en rien ſa maniere de penſer ; il donna même à la princeſſe un aſcendant qui confirma l'inclination que le roi avoit pour lui. Louis XI, ſur les dernieres années de ſa vie, & dans le tems que ſa défiance étoit à ſon comble, fit Pierre de Beaujeu lieutenant-Général de l'état. Dans ſa derniere maladie au Pleſſis-lès-Tours, il donna au prince & à ſa fille de nouveaux témoignages d'affection, par la liberté qu'ils eurent preſque ſeuls de

(1) Façon de parler du tems, pour dire : *Les princes de la maiſon de Bourgogne.* On diſoit encore ſous Henri IV, *ceux de Guiſe.*

» Le roi François ne faillit point,
» Quand il prédit que CEUX DE GUISE
» Mettroient ſes enfans en pourpoint,
» Et tous ſes ſujets en chemiſe.

voir le roi. Laiſſons dire la choſe à Philippe de Commines. Après avoir parlé des juſtes motifs de crainte que devoit avoir le roi, il ajoute (1) : *Il n'entroit guères de gens dedans le Pleſſis-du-Parc, qui étoit le lieu où il ſe tenoit, exceptés gens domeſtiques & les archers, dont avoit quatre cens, qui en bon ordre faiſoient tous les jours le guet, & ſe pourmenoient par la place, & gardoient la porte. Nul ſeigneur, ne grand perſonnage, ne logeoit dedans, ne n'y entroit guères compagnie de grands ſeigneurs ; nul n'y venoit que Monſeigneur de Beaujeu de préſent duc de Bourbon.* Après la concluſion du mariage du dauphin, ſon fils, avec Marguerite de Flandre (2), il chargea M. & Madame de Beaujeu de recevoir la princeſſe. Ils firent l'un & l'autre les honneurs de la cour. Perſonne ne l'entendoit mieux qu'*Anne*, auſſi ſpiri-

(1) Sous l'an 1482, chap. 7, livre VI.

(2) Ou d'Autriche, fille unique de Marie de Bourgogne, & de Maximilien d'Autriche. Ce mariage n'eut point d'exécution, & la princeſſe fut renvoyée par Charles VIII, qui lui préféra ANNE, héritiere de Bretagne, de laquelle nous parlerons.

tuelle que magnifique. Enfin, dans sa derniere maladie, Louis, qui avoit tant redouté la mort, voyant qu'elle étoit inévitable, envoya chercher son gendre, le chargea de lui amener le dauphin, qui étoit à Amboise, le lui recommanda, & tous ceux du service desquels il étoit satisfait. Par son testament, le roi avoit établi sa fille ANNE gouvernante du royaume & tutrice de la personne du roi Charles VIII son frere. Ce prince étoit déja sur sa quatorzieme année, & d'après l'ordonnance de Charles V, il eût pu être déclaré majeur, si son tempérament extrêmement foible l'eût permis, ou plutôt si l'on n'eût pas encore été dans l'opinion que le règlement de la majorité des rois exigeoit la quatorzieme année complète : ce qui a duré jusqu'au règne de Charles IX, que le chancelier de l'Hopital fit connoître que dans les cas favorables, tel que la majorité, l'année commencée étoit réputée (1) accomplie. Madame de

(1) Ce fut un moyen qui tira Catherine de Médicis de l'embarras où elle se trouvoit avec le roi de Navarre & les Guises.

Beaujeu avoit besoin de toute sa fermeté & de toute son adresse pour conserver la qualité que le roi son pere lui avoit donnée par son testament. Cette qualité ne différoit en rien d'une véritable régence (1), & c'étoit la premiere fois qu'on eût vu une *fille de France* régente. On en avoit contesté le titre à *la mere* de S. Louis, à la reine, femme de Charles VI, pendant la démence du roi. Quelle apparence que les princes du sang vissent tranquillement Mde de Beaujeu jouir d'un privilége qu'ils croyoient inséparablement attaché à leur rang ? Elle avoit deux rivaux à combattre; Louis, duc d'Orléans, héritier présomptif de la couronne ; & *Jean*, deuxieme du nom, duc de Bourbon, aîné de sa maison, & du comte de Beaujeu, son frere. Si ces deux princes eussent pu se réunir d'intérêt la comtesse de Beaujeu eût infailliblement succombé. La cour & le peuple même n'étoient pas pour elle. On étoit fatigué du joug dur & pesant de Louis XI,

(1) Sur les droits de régence, voyez les annales de Belleforêt, tome II, livre V, sous Charles VIII, fol. 1294, 1295.

qu'on avoit d'autant plus haï qu'on l'avoit appréhendé ; & l'on publioit tout haut qu'il étoit extraordinaire de voir un ſouverain prétendre régner après ſa mort, & impoſer des loix contraires aux maximes de l'Etat. Anne, à force de careſſes, & employant les mêmes reſſorts dont Louis s'étoit ſi adroitement ſervi, ſut ſe faire des créatures & un parti. Celui du duc d'Orléans n'étant pas le même que celui du duc de Bourbon, manqua de force, & l'un affoiblit l'autre. Le premier prince du ſang avoit ſon rang pour lui ; mais lui-même étoit encore mineur & en tutelle. Le duc d'Orléans né en 1463 (1), n'avoit encore que vingt ans. Comment donner, diſoit-on, la tutelle du roi à un prince qui étoit lui-même en tutelle ? Cela impliquoit contradiction, & étoit contre le droit commun. A l'égard du duc de Bourbon, il n'étoit pas naturel de lui accorder un honneur que le premier prince du ſang & l'héritier préſomptif ne pouvoit obtenir. C'eût été la matiere d'une diſ-

(1) Ceux qui le font alors âgé de vingt-quatre ans, ſe trompent.

corde inévitable parmi les princes. Anne ajouta les careſſes & les faveurs pour venir à bout de Jean de Bourbon, qui ſe voyant écarté par le duc d'Orléans, aima mieux prendre le parti de la princeſſe, que de céder au duc. Elle avoit promis à Jean de Bourbon la place de connétable, à laquelle il aſpiroit depuis long-tems. A cette condition il conſentit & obligea le duc d'Orléans d'acquieſcer à la propoſition que fit Madame de Beaujeu, de ſoumettre ſes droits & le jugement d'une conteſtation ſi importante, à la déciſion des Etats. Elle ſe contenta de demander le *proviſoire*, & d'être maintenue dans l'adminiſtration des affaires, juſqu'à ce que les Etats euſſent prononcé. On ne pouvoit prendre une voie plus ſûre pour ſe rendte la Cour & les peuples favorables. Quant à la proviſion que demandoit la princeſſe, rien ne paroiſſoit plus juſte que de lui conſerver un titre que lui avoit déféré le teſtament du roi ſon pere, à la mémoire duquel on ne pouvoit refuſer cet égard. Anne fit donc diſtribuer un écrit public, où elle détailla tous ſes moyens, & ſe concilia les eſprits avec

une adresse qui caractérise un génie supérieur & délicat. Un moderne qui prétend avoir eu ce manifeste sous les yeux, en fait honneur au célèbre Martial d'Auvergne, auteur (1) *des Arrêts d'amour*, commenté fort sérieusement par le jurisconsulte Benoît de Court. Il rapporte à son ordinaire bien des choses intéressantes sur Martial d'Auvergne, & la confiance dont l'honoroit, selon lui, Madame de Beaujeu; mais comme tout

(1) Il en a paru une nouvelle édition en 1731, Amsterdam, *in*-12. C'est sans doute la meilleure, & la plus complette. On la doit à l'abbé Lenglet Dufresnoy. Il se trompe lorsqu'il dit dans son avertissement *que Martial d'Auvergne est le seul, avec Guillaume Coquillard, official de Rheims, & poëte célèbre, qui ait rapproché dans ses ARRÊTS D'AMOUR, le systême amoureux de la jurisprudence du barreau.* Nous avons du jurisconsulte, *Etienne* FORCADEL, un livre intitulé: CUPIDO JURISPERITUS, *l'amour jurisconsulte*, où une infinité de questions d'amour sont traitées avec l'appareil le plus sérieux de la jurisprudence. Ce livre *in*-4, contenant 124 pages fut imprimé en très-beaux caracteres à Lyon, chez Jean de Tournes en 1553. Le SYLVA NUPTIALIS de NEVISANUS est encore un livre où l'on a réuni l'amour & la jurisprudence.

ce qu'il dit en cette occaſion a beſoin de preuves, de même que dans beaucoup d'autres, on fera de ſa conjecture tel cas qu'on voudra. Cependant il y a beaucoup d'apparence que *Martial d'Auvergne* ou *de Paris*, procureur au parlement, & notaire au châtelet, n'étoit guères en état d'avoir la confiance d'une princeſſe comme Anne de Beaujeu, ayant la tête auſſi foible qu'il l'avoit. Dès l'an 1466 il s'étoit jetté par une fenêtre (1) au mois de Juin, au tems, dit Jean de Troyes (2),

(1) Voyez la chronique ſcandaleuſe, ſous l'an 1466, p. 117.

(2) Au mois de Juin que les féves floriſſent & deviennent bonnes, il y eut un *jeune homme*, nommé *Martial d'Auvergne*, procureur en la cour de parlement, (les procureurs alors étoient preſque tous lettrés & gradués) & notaire au châtelet de Paris, lequel, après qu'il eut été marié trois ſemaines avec une des filles de Me. Jacques Fournier, conſeiller du roi en ſa cour de parlement, perdit ſon entendement, en telle maniere, que le jour de monſeigneur S. Jehan-Baptiſte, environ neuf heures du matin, une telle frénéſie le print, qu'il ſe jetta par la fenêtre de ſa chambre en la rue, & ſe rompit une cuiſſe, & froiſſa tout le corps, & füt

que les féves floriſſent & deviennent bonnes. Il n'en mourut pas ; mais, ſuivant Varillas, qui (1) lui attribue le

---

en grand dangier de mourir. J. de Troyes, *loc. cit.*

(1) Ce que dit Varillas dans la préface de ſon hiſt. de Charles VIII, eſt curieux, & mérite d'être lu. L'auteur dit qu'*il ignore* par quelle intrigue Martial d'Auvergne s'étoit inſinué dans la confidence de la comteſſe de Beaujeu ; mais, ajoute-t-il, il eſt conſtant qu'elle ſe ſervoit de lui dans toutes les affaires importantes où elle crut avoir beſoin d'appuyer ſon adminiſtration par l'autorité du premier parlement du royaume. L'hiſtorien auroit bien dû en donner quelque preuve. Suivant Varillas, les *arrêts d'amour* ſont autant d'anecdotes galantes de ſon tems, & une critique fine des grands, & en particulier des *amours du duc de Bourbon.* Cette idée eſt neuve, mais eſt-elle vraie ? & ſur quoi eſt-elle fondée ? Il ajoute à l'éloge de l'auteur des arrêts d'amour : *Sa mort ne répondit pas à ſa vie*, puiſqu'il tomba malade d'une fievre chaude en un âge *qui n'étoit pas fort avancé.* Il demeuroit au marché-neuf ; la Seine mouilloit le bas de ſa maiſon. *Il fut le* 13 *du mois de Mai* 1508, tellement tranſporté des ardeurs de ſon mal, qu'il ouvrit la fenêtre & ſe jetta dans la riviere. Il fut noyé. On le retira de l'eau, & on l'enterra dans l'égliſe de ſaint Germain-le-Vieux ſa paroiſſe. On lui dreſſa une magnifique épitaphe, qui fut conſervée juſqu'à l'année 1617, que l'épitaphe fut

manifeste de Madame de Beaujeu, il périt par un évènement semblable, & se jetta dans l'eau où il se noya en 1508. Tout cela suppose une cervelle bien foible, & plus propre à la composition des *Arrêts d'amour*, qu'à celle de pièces politiques de la nature de celle dont il s'agit. Il est vrai que Martial d'Auvergne, dont nous avons aussi une vie de Charles VII, en vers françois, sous le titre singulier des *vigiles de la mort du roi Charles VII, à neuf pseaumes & neuf leçons*, passoit pour l'écrivain le plus élégant & le plus pur de son tems. Quoi qu'il en soit, les

---

ôtée, pour faire des réparations, sans qu'on l'ait replacée. Varillas, dans son avertissement ou préface de l'histoire de Charles VIII, p. 1 & suivantes. Il cite en marge les recherches manuscrites de feu M. Henri. *Nota.* Martial d'Auvergne, procureur au parlement, & notaire au châtelet, & marié, suivant l'auteur de la *chronique scandaleuse*, en 1466, devoit avoir vingt-sept à vingt-huit ans, qui joints à quarante-deux ans qui s'écoulerent depuis 1466 jusqu'en 1508, donnent soixante & dix ans; ainsi on ne sauroit dire qu'il mourut n'étant pas fort avancé en âge, s'il est mort en 1508. M. le président Hainaut fixe la mort de Martial d'Auvergne en 1490.

Etats s'aſſemblerent à Tours ; & le roi déclara, en les convoquant, qu'il entendoit ſe ſervir des conſeils de ſa ſœur. La princeſſe prit l'adminiſtration des affaires ſans contradiction. Ces commencemens déciderent de la ſuite. Anne établit ſon pouvoir, & ſe vit bientôt en état d'obtenir la déciſion telle qu'elle la demandoit. L'ouverture des Etats ſe fit à Tours en 1484, malgré les oppoſitions du duc d'Orléans. Le duc de Bourbon s'y déſiſta de ſa pourſuite. Sa belle-ſœur Anne de Beaujeu y fut confirmée dans l'adminiſtration des affaires ; & on lui accorda même un préſent de quatre millions. Il fut ſtatué qu'il y auroit un conſeil étroit d'adminiſtration, compoſé de douze perſonnes, auquel aſſiſteroient les princes du ſang, le duc d'Orléans en qualité de préſident, le comte d'Angoulême, Jean de Bourbon, devenu connétable, Pierre de Beaujeu ſon frere, époux d'Anne, & le comte de Dunois, chef de ſa maiſon, fils du célèbre Dunois. On peut dire que Madame de Beaujeu fit voir dans cette occaſion toute la force de ſon eſprit, & les talens de la politique la plus

consommée. On ne peut lui reprocher qu'une faute, où la jetta la passion de régner sous le nom du jeune roi. Elle se mit en tête d'opposer au duc d'Orléans & à sa faction, un homme déjà connu dans l'Europe par sa réputation, & qu'elle pût charger de ses intérêts à la tête des armées, s'il en étoit besoin : pour cela, elle choisit *René, duc de Lorraine*, auquel les victoires de Murat & de Nancy sur le duc de Bourgogne avoient donné une réputation extraordinaire, & au fond plus grande qu'il ne la méritoit. Les Vénitiens l'avoient engagé à commander leurs troupes contre les Milanois & les Florentins, & lui payoient une pension plus considérable que n'en avoit encore eu aucun général à leur service. Anne l'attira en France, en lui promettant de lui faire encore une condition plus avantageuse : il obtint même de Madame de Beaujeu la mouvance du Barrois, qui fut détaché de la Champagne. Flatté de la facilité extraordinaire qu'il trouvoit à la Cour de France, il porta ses prétentions jusqu'à demander la Provence, comme ayant fait partie des terres de la mai-

ſon d'Anjou. Il l'eût même obtenue de Madame de Beaujeu & du duc de Bourbon, ſi le roi, tout jeune qu'il étoit, n'eût pas déclaré hautement, qu'il ne conſentiroit jamais qu'on détachât de la monarchie une de ſes plus belles provinces. Preuve bien évidente & bien remarquable du péril que court le bien de l'Etat, lorſque le ſouverain en confie les intérêts aux paſſions des autres, quels qu'ils puiſſent être. Anne avoit contre elle ſon ſexe; la mémoire du roi ſon pere, qui n'étoit rien moins que chérie des grands, qui l'avoient toujours craint & ne l'avoient jamais aimé; le premier prince du ſang, d'une branche adorée de la France; un exemple nouveau à donner de la régence déférée ſous le nom d'adminiſtration à une fille de France; & la foibleſſe de tempérament du jeune roi, qui faiſoit regarder le duc d'Orléans comme ſucceſſeur néceſſaire & prêt à monter ſur le trône. Enfin elle avoit à appréhender l'adroite politique du comte de Dunois, qui paſſoit pour le négociateur le plus intelligent de ſon tems. Elle écarta tous ces obſtacles; & il ne lui en coûta que beaucoup de modéra-

tion, & l'épée de connétable qu'elle donna au duc de Bourbon ſon beau-frere. Pour ſe faire aimer des peuples, & donner des eſpérances d'une adminiſtration fondée ſur des principes de douceur & d'équité, entièrement oppoſés à ceux de Louis XI, elle ſacrifia à l'indignation des grands, & aux murmures des François, ceux qui en avoient été les principaux objets. C'étoient *Olivier le Daim*, ou le DIABLE Flamand, qui, de barbier de Louis XI, étoit devenu ſon principal favori & le miniſtre aveugle de ſes volontés les moins juſtes; un certain *Daniel*, valet de le Daim, & *Jean Doyac*, Auvergnat de baſſe naiſſance, qui étoit devenu l'horreur de ſa patrie, en qualité de gouverneur d'Auvergne, & dans ſa faveur, le plus inſolent de tous les hommes. Le Daim & ſon valet, condamnés par arrêt du Parlement, à la pourſuite du Procureur-Général, furent l'un & l'autre pendus; & Jean Doyac, après avoir été fuſtigé dans tous les carrefours de Paris, eut (1) une oreille

(1) Cette ſorte de peine eſt très-ancienne en France. Céſar en parle au commencement du

coupée en cette ville, & la langue percée d'un fer chaud ; ensuite il fut conduit à Montferrand, où il étoit né, & y eut l'autre oreille coupée après y avoir été de nouveau fustigé. Les biens des trois coupables furent confisqués au profit du roi. L'historien Gaguin fit contre les deux premiers des vers (1)

---

septieme livre de la guerre des Gaules. *Vercingetorix* voulant armer contre les Romains, joignit, dit César, l'activité à la sévérité; *magnitudine supplicii dubitantes cogit; nam majore commisso delicto, igne atque omnibus tormentis necat; leviore de causâ* AURIBUS DESECTIS. On coupoit les oreilles pour les délits de moindre conséquence. *De bello Gall. lib. VII, p.* 153 de la petite édition d'Elzevir. Aymoin, *lib. III, cap.* 43, rapporte qu'un *serf* domanial eut les oreilles coupées pour s'être sauvé. La coutume d'Anjou, article 148, & l'édit du roi Louis XII, articles 90 & 92, parlent des *essorillés*. Voyez Ragueau, au mot ESSORILLÉ. Favin, hist de Navarre, page 79, vers le milieu, dans l'ordonnance de Philippe-le-Bel, sur les duels, article 2 des *Cris* ou proclamation du héraut, & 787. Les plaidoyers d'Expilly, plaid. 25, p. 264 & suiv. où tout ce qu'on peut dire est rassemblé par ce savant magistrat, qui remarque, d'après Imbert, que la marque d'un fer chaud prise des Italiens, a succédé à l'essorillement.

(1) Comme Gaguin peut n'être pas entre les

qu'on lit dans son histoire, qui, en étalant leurs crimes, font voir l'indignation des honnêtes gens contr'eux. Le Daim fut convaincu d'une action qui seule méritoit au moins le supplice auquel il fut condamné. Un gentilhomme, prisonnier d'Etat, avoit épousé peu de tems avant sa prison

---

mains de tous les lecteurs, voici l'extrait de sa piece, laquelle se trouve au fol. 191 de l'édit, *in*-8. de 1511, qui est la seconde.

Sunt sua criminibus ridentia tempora, TONSOR...
Te natura humilem cùm mater flandra tulisset,
Arte unâ noras radere Cæsariem.
Hunc talem & servum te sæpè Lutecia vidit....

. . . .

Raptus ad excelsam Lodoici *principis aulam,*
Mox Erebi furias moribus antevenis.
Et crinem huic tondens, dum suffers lingere ficos,
Par ducibus, regi, Regulus alter eras.
Quid tibi non licuit, soboles ô dira Neronis!
Nemo non vixit, te referente, reus.
Nemo Dei sacra, censuram nemo regebat.
Grandia qui renuit promere dona tibi,
Protinus (*) auxilium, *vel mors, vel mulcta negantem*
Pressit; eras judex, lictor, & exitium.
Te, Daniel, te, dira Cohors, te MEMMIUS *odit,*
Et scelerum autorem damnat, & insequitur.

(*) Leg. *Exilium.*

une femme jeune & d'une beauté accomplie. Le Daim, auprès duquel elle sollicita la délivrance de son mari, en devint amoureux, & exigea pour prix de la liberté du prisonnier les dernieres faveurs de la femme. Elle résista ; mais le gentilhomme ayant été le premier à la déterminer à son deshonneur, le Daim obtint ce qu'il demandoit ; mais étant satisfait, il craignit le ressentiment du roi, s'il exécutoit sa promesse ; & envoya Daniel son valet, qui, au lieu d'ouvrir les prisons au gentilhomme deshonoré l'étrangla. La veuve fut obligée d'étouffer sa douleur pendant le regne de Louis XI, & la faveur de le Daim ; mais après sa mort elle se plaignit, & obtint, avec les autres ennemis de ce scélérat, la vengeance qui lui étoit due. Les peuples applaudirent extraordinairement aux supplices de ces trois hommes qui les avoient si long-tems opprimés ; & la princesse Anne, comparée à Louis XI, fut regardée comme l'ange tutélaire de la nation.

Le seigneur *d'Urfé* (1) & *Poncet*

---

(1) D'Urfé dont il s'agit ici, est Pierre

de la Riviere (1), disgraciés sous le feu roi, & rappellés par son successeur, ne donnerent pas de moins belles espérances. Anne, en le rappellant à la Cour, & donnant à d'Urfé la charge de grand écuyer, & à Riviere (2) la mairie de Bordeaux, se faisoit un puissant appui dans les Etats; c'étoit son premier objet, & cela n'échappa point

---

d'Urfé, frere de Paillard d'Urfé, mort le 10 Octobre 1508. Sur lequel voyez Comines, & Anselme généalogie *d'Urfé*, tome VIII, page 497 de la nouvelle édition. Pierre étoit bisayeul d'*Honoré* d'Urfé, auteur de *l'Astrée*.

(1) *Poncet de la Riviere*, avoit assisté suivant d'Argentré, au couronnement de Charles VIII en 1483. Il étoit fils *de Jacques de la Riviere*, bailli de Nivernois qui fut fait chevalier au siége de Rouen en 1449, & neveu de *Jean de la Riviere*, chancelier du duc de Bretagne, le plus grand légiste de son tems, & comme l'appelle d'Argentré *magister terræ in legibus*. BUREAU de la Riviere, chambellan de Charles V & du conseil de Charles VI, étoit un des ayeux de *Poncet de la Riviere*.

(2) Occupée alors & long-tems depuis par les personnes de la plus haute distinction. Le célèbre *Michel de Montagne*, élu maire de Bordeaux en 1581, succédoit au *maréchal de Biron*, & eut pour successeur le *maréchal de Matignon*.

à la Cour : mais le public moins éclairé n'envisagea que la réputation de probité & le mérite distingué des deux hommes odieux au feu roi par ces mêmes raisons. Louis XI avoit fait des dons immenses aux églises, sur-tout les dernieres années de sa vie, & dans le tems que la crainte de la mort avoit le plus affoibli son esprit naturellement superstitieux. Ils étoient tels qu'ils étoient devenus à charge à l'Etat. On murmuroit hautement de cette prodigalité qui (1) entraînoit une injustice manifeste, puisque ce n'étoit qu'aux dépens de la subsistance des pauvres qu'étoient faites ces libéralités. Elles furent révoquées dès que Louis eut les yeux clos. Les priviléges des villes & des commu-

(1) En voici un exemple : étant allé en pélerinage à Tours, pour marquer sa dévotion à S. Martin, il fit faire autour de la châsse du saint évêque un treillis d'argent, du poids de *cinq mille sept cent soixante & seize marcs deux onces, deux gros d'argent* à onze livres tournois le marc. Il en coûta pour cette dévote offrande la *vaisselle* d'argent des bourgeois de Paris, qui y fut employée. C'étoit une exaction de *63536* liv. qui reviendroit aujourd'hui à 388800 liv.

nautés

nautés, accordés par Charles VII, furent aussi confirmés; & il y en eut même de nouveaux accordés à différens corps, & à plusieurs compagnies. Enfin elle prit le parti des mécontens de Bretagne contre le duc François II, livré aveuglément au fameux *Landais* son favori, qui avoit poussé son crédit, & l'horrible abus qu'il en faisoit, encore plus loin qu'Olivier le Daim & Jean Doyac. Louis XI, avancé en âge, & accablé d'infirmités, d'ailleurs haï des grands & de ses sujets, n'avoit osé entreprendre la réunion de la Bretagne à la France. Ce projet, devenu plus facile que jamais dans son exécution par les circonstances, fut entrepris par la dame de Beaujeu, qui y trouvoit sa gloire & l'avantage de l'Etat. Un évènement pareil à une infinité d'autres, qui ne paroissant que d'une très-légère conséquence, produisent les effets les plus importans, prépara la voie à la réunion désirée. La Cour étoit à Melun, ou suivant d'autres, à Paris (1). Le duc d'Orléans fit avec

(1) Belleforêt, sous Charles VIII, tome II, p. 1297 à la fin, ajoute que le duc René de

quelques autres ſeigneurs une partie de paume, où le roi & Madame de Beaujeu étoient ſpectateurs. Il s'éleva une conteſtation ſur un coup qui pouvoit décider de la partie : Madame de Beaujeu le jugea contre le duc d'Orléans. Ce prince naturellement vif, peu capable de diſſimulation, & qui regardoit Anne ſa belle-ſœur comme ſon ennemie déclarée, ne put s'empêcher de dire à demi-bas, mais aſſez haut pour être entendu, *que quiconque l'avoit condamné, ſi c'étoit un homme, il en avoit menti ; & ſi c'étoit une femme, que c'étoit une P.....* (1). L'injure n'é-

Lorraine alla juſqu'à donner un ſoufflet au duc d'Orléans dans cette occaſion. Je doute beaucoup qu'un prince de cette maiſon ait oſé ſe porter à cette extrémité avec le premier prince du ſang de France, qui, à cette qualité, joignoit celle du plus brave homme de ſon tems, & j'en doute d'autant plus, qu'un ſoufflet étant une tache ineffaçable, Louis s'en ſeroit vengé à quelque prix que ce pût être, & que les princes du ſang ſe ſeroient tous unis pour en punir le duc de Lorraine ; & l'on ne voit rien qui approche de tout cela. D'Argentré, hiſt. de Bretagne, chap, 434, liv. XII, p. 1058, ne parle que d'un démenti.

(1) Brantôme, *dames illuſtres*, dans l'éloge

toit pas pardonnable, soit qu'on eût égard à la présence du roi, ou à la personne contre laquelle elle étoit proférée. Il est naturel de croire que, si Madame de Beaujeu avoit voulu faire arrêter sur le champ le duc d'Orléans, elle l'eût pu faire ; mais soit qu'elle craignît de risquer son autorité dans une occasion où il lui étoit important de ne la pas compromettre, soit qu'elle voulût faire de l'injure qu'elle avoit reçue, une affaire d'Etat, la détention du duc d'Orléans ne fut ordonnée qu'après qu'elle eut été résolue dans le conseil. Le duc d'Orléans, qui comprit aussi-tôt la grandeur de la faute qu'il venoit de faire, vit bien qu'il n'y avoit pour lui d'autre parti à prendre que celui de la fuite. Il la prit, & ne balança que sur le lieu de sa retraite. La Bretagne lui parut d'abord l'endroit où il pouvoit se retirer avec plus d'honneur ; mais on lui fit comprendre qu'il pourroit être suspect au parti mécontent qui le regarderoit comme un secours assuré pour le duc

d'Anne de France, page 291 de l'édition de *Sambix*.

François contre leur soulèvement : il se retira auprès du duc d'Alençon (1). Madame de Beaujeu, instruite de son évasion, prévit sur le pied où étoient alors les choses, que cette étincelle pouvoit produire un grand feu, & la jetter dans tous les embarras d'une guerre civile, qui ne manqueroit pas de la rendre odieuse, & de déconcerter tous ses projets d'administration Elle le fit donc suivre par des gens affidés, qui, l'ayant rejoint, lui promirent une réconciliation sincere, & tous les actes qu'il pourroit exiger pour sa sûreté. Le duc d'Orléans eût volontiers accepté ce parti, s'il eût jugé du cœur de Madame de Beaujeu par le sien; mais il craignit que les promesses qu'on lui faisoit, n'étant que le fruit

(1) RENÉ duc d'Alençon, fils de JEAN, dit *le Beau*, & issu de CHARLES DE FRANCE, dit *le comte de Valois*, qui étoit le troisieme fils de PHILIPPE *le Hardi*. Son pere condamné deux fois pour rébellion en 1456 & en 1474, avoit eu deux fois sa grace. René, héritier de son penchant factieux, fut arrêté & condamné à mort en 1474. Arrêté de nouveau en 1481, & délivré en 1483 par Charles VIII. Il mourut en 1492.

de la nécessité, ne fussent mal observées. Il avoit affaire à une femme rusée; aussi vindicative qu'il l'étoit peu, & *qui pour son ambition* (1), comme le dit Brantôme, *se masquoit & déguisoit en toutes sortes*; & il ne se dissimuloit pas que l'injure étoit grave & de nature à n'être pas oubliée, & sur-tout par une princesse qui, s'il faut croire les bruits du tems, *lui avoit porté de* (2) *l'affection, voire de l'amour*. Il étoit le seul qu'elle craignît, & elle eût aisément trouvé quelque détour pour manquer à sa parole, & l'enfermer dans quelque prison d'où il eût difficilement échappé. Il renvoya les agens de Madame de Beaujeu, & ne pensa plus qu'à se fortifier de concert avec le duc d'Alençon son ami, & le prince de son siecle le plus inquiet, & qui avoit le penchant le plus déterminé aux

(1) Brantôme, dames illustres, p. 293.

(2) Le même, p. 290. » J'ai oui dire, *dit » Brantôme en cet endroit*, que du commen» cement elle lui portoit de l'affection, voire » de l'amour; de sorte que si M. d'Orléans y » eût voulu entendre, il y eût eu bonne part, » comme je tiens de bon lieu; mais il ne s'y » put commander, &c.

brouilleries d'Etat & à la rébellion. Le comte de Dunois, toujours attaché à la maison d'Orléans, fit entrer dans les intérêts du duc, le duc de Bourbon même, beau-frere d'Anne, à laquelle il devoit l'épée de connétable, le comte d'Angoulême, cousin du duc d'Orléans, & les seigneurs de Foix (1) & *d'Albret*. Le duc d'Orléans, avec les troupes qu'il avoit levées, se présenta devant la capitale de son apanage, pour en faire sa place d'armes, & s'y mettre en état de résister à toutes les forces que le roi ou la dame de Beaujeu lui opposeroit : mais elle avoit prévenu son dessein ; & les bourgeois s'excu-

(1) Et entr'autres ALAIN, dit *le grand, sire d'Albret*, comte de Gavre, de Périgord, & de Castres, fils de Jean d'Albret & de Catherine de Rohan, *pere* de Jean, sire d'Albret, roi de Navarre, à cause de Catherine de Foix, fille & héritiere de François Phebus de Foix. Jean fut pere de *Henri d'Albret*, qui épousa Marguerite, sœur de François I, & Henri, pere de Jeanne, héritiere de Navarre, qui porta cette couronne dans la maison de Bourbon, ayant épousé Antoine de Bourbon-Vendôme, pere de Henri IV. Cet Alain d'Albret, trisayeul de Henri IV, joua un grand rôle dans l'affaire de Bretagne.

ferent fur la fidélité qu'ils devoient au roi, & lui fermerent les portes. Il rabattit fur Beaugency, ce qui fit connoître fa foibleffe dès le commencement. Anne, pénétrée de l'importance de ne pas laiffer un premier prince du fang fe fortifier contre elle, leva fur le champ des troupes; donna le commandement d'une partie au maréchal de Gié, qui marcha du côté de la Guyenne, où les comtes de Foix & d'Albret avoient leurs places & leurs vaffaux; le commandement de l'autre à Graville, qui paffa dans le Bourbonnois, pour empêcher le duc de rien faire de préjudiciable aux intérêts de la Cour. Madame de Beaujeu conduifit elle-même le roi à Beaugency. Quand le duc d'Orléans eût été plus fort qu'il n'étoit, & en fuppofant fa place en état de tenir, en fe défendant contre le roi en perfonne, il fe rendoit coupable de lèze-majefté; en fe livrant, il s'expofoit à la vengeance de la princeffe. Il falloit pourtant opter. Le comte de Dunois détermina le duc d'Orléans à députer vers Madame de Beaujeu. C'étoit le feul moyen de fe tirer du mauvais pas où il étoit. Les députés

furent reçus avec la hauteur à laquelle ils devoient s'attendre. Anne étoit naturellement fiere, & tenoit (1) *terriblement ſa grandeur* dans le poſte où elle ſe trouvoit. On peut même dire qu'elle l'emportoit ſur le roi ſon pere dans ces occaſions; & qu'elle étoit & plus ferme & moins timide que ce prince, qui rapportoit toute ſa politique à la défiance & à la ruſe. Elle dit donc aux députés du duc d'Orléans, » qu'après » la faute énorme qu'il avoit commiſe, » il ne pouvoit point eſpérer de grace, » qu'en ſe livrant à la clémence du » roi «. Les députés demandoient que l'affaire du duc d'Orléans fût remiſe au Conſeil. Ils n'y gagnerent rien. La princeſſe en étoit l'ame. On y fit la loi au duc d'Orléans. Cette loi conſiſtoit à déſarmer, à abandonner les confédérés, & à revenir à la Cour, ſur la parole de la dame de Beaujeu, d'y être traité comme ci-devant. On ajoutoit une quatrieme condition; c'étoit que le comte de Dunois ſe retireroit à Aſt en Piémont, pour y reſter juſqu'à ce qu'il plût au roi de l'en rappeller. On

(1) Brantôme, au lieu cité, p. 294.

peut dire que la princeſſe ſe conduiſit d'une maniere qui étoit encore ſans exemple depuis Hugues Capet ; & qu'elle fit valoir les droits de la ſouveraineté dans toute leur étendue. Juſqu'ici nos rois avoient plutôt traité avec leurs ſujets, qu'ils ne les avoient ſoumis. Anne ſoumit les princes ligués ſans traiter avec eux. Le comte de Dunois, le plus maltraité & le moins coupable, fut cependant le premier à conſeiller au duc d'Orléans *d'obéir*, & partit lui-même pour ſe rendre au lieu de ſon exil. La dame de Beaujeu ne pouvoit ſans imprudence pouſſer ſes avantages plus loin. Réduire au niveau d'un ſujet ſoumis le premier prince du ſang, les ducs de Bourbon & d'Alençon, le comte d'Angoulême, pluſieurs autres grands ſeigneurs qui exerçoient un pouvoir preſqu'égal au pouvoir ſouverain dans leurs terres, c'étoit pour une femme un triomphe aſſez beau. Elle en goûta tous les charmes, & ſut en profiter. Le duc d'Orléans fut reçu à la Cour en prince de ſon rang ; & les autres obtinrent leur grace chacun en particulier. Anne, au comble du bonheur & de la gloire, & ne

perdant point de vue les affaires de Bretagne, où le nombre des mécontens augmentoit à proportion du crédit de Landais, demanda au duc François un accommodement entre lui & les Bretons. Ce prince, en qualité de souverain, avoit été cruellement offensé. A sa foiblesse près pour son favori, c'étoit le plus doux & le meilleur des hommes; mais Landais prévoyoit qu'il seroit la victime dont le sang devoit sceller la réconciliation des mécontens & de leur duc; & il s'opposoit de toutes ses forces à aucun accommodement. Nous ne saurions nous dispenser de développer en deux mots cette grande affaire, qui se termina par le mariage de la princesse de Bretagne avec Charles VIII, & la réunion de cette province à la France. François II (1), dernier duc de Bretagne, de la

(1) François II, dernier duc de Bretagne, tenue en souveraineté, étoit fils de Richard, comte d'Etampes & de Marguerite, fille de Louis, duc d'Orléans, & de Valentine de Milan. Il avoit succédé à *Artus* son oncle, mort sans enfans de trois femmes, Marguerite de *Bourgogne*, Jeanne d'*Albret*, & Catherine de *Luxembourg*. Artus avoit lui-même succédé à

maiſon de Dreux, n'avoit eu que deux filles de ſon mariage; ANNE, & ISABELLE morte en 1490. Pierre Landais, garçon tailleur, natif de Vitré en Bretagne, étoit parvenu du poſte de valet

---

Pierre ſon neveu, auſſi mort ſans poſtérité, & *Pierre* à François I ſon frere, duquel François II, épouſa la fille aînée, héritiere de Bretagne. François I avoit ſuccéde à Jean VI, frere de Richard, l'un & l'autre oncles de François II, & fils de Jean V. Voici la table généalog.

JEAN DE MONTFORT, duc de Bretagne, quatrieme du nom, ſucceſſeur de Jean troiſieme, ſon frere, mort ſans poſtérité.

Jean V, duc de Bretagne.
Jeanne de Navarre.

Jean VI, duc de Bretagne.
Jeanne de France.

Franç. I, duc de Br. ſans poſtérité maſculine de ſes deux femmes Yolande d'Anjou, & Iſabelle d'Ecoſſe.

Pierre II, duc de Br. ſucceſſeur de François I, ſans poſtérité de Françoiſe d'Amboiſe.

Artus III, duc de Br. ſucceſſ. de Pierre II, ſon neveu; mort ſans poſtérité de ſes trois femmes, Marguer. de Bourgogne, Jeanne d'Albret, & Catherine de Luxemb.

Richard de Bretagne, comte d'Etampes.

François II du nom, duc de Bretagne, ſucceſſeur d'Artus III, ſon oncle, & Marguerite de Foix ſa ſeconde femme.

Anne de Br. ducheſſe de Bret. reine de France.

Iſabel. de Br. morte ſans poſtérité.

de chambre à la place de premier minif-tre & de favori de fon maître. Les fer-vices qu'il avoit rendus au duc François, en lui menageant des plaifirs de fon goût, entièrement livré aux femmes, avoient été le principe de la faveur de Pierre Landais. Un génie fouple, fin, délicat, & même étendu, avoit achevé fa fortune. Mais il eft fi rare qu'un homme d'une naiffance auffi vile que l'étoit celle de Landais, n'abufe pas d'un crédit prodigieux ! Il s'étoit ou-blié. L'orgueil, l'avarice, la cruauté, les paffions les plus odieufes & les plus violentes, le rendirent infuppor-table aux Bretons qui fe voyoient, fous un bon prince, opprimés & trai-tés fans le moindre ménagement. Le chancelier Chauvin, aimé de fon maître, chéri de la nobleffe, adoré du peuple, avoit péri de faim dans une horrible prifon par la fcélérareffe de Landais. La plus haute nobleffe n'a-voit pu garantir le maréchal de Rieux. Tout gémiffoit fous le joug de Landais, d'un garçon tailleur parvenu par des fer-vices proportionnés à la baffeffe de fa condition. La Bretagne fe fouleva. Il fe forma une confpiration où entra tout

ce qu'il y avoit de diſtingué en Bretagne. Dans leur déſeſpoir les conjurés étoient allé juſqu'à entrer dans le château, dans les appartemens même de leur duc, pour y enlever le favori, & s'en faire juſtice. Il avoit échappé à leurs recherches; & le duc avoit été obligé de traiter avec les mécontens. C'étoit le point où en étoient les choſes, lorſque le duc d'Orléans ſe retira de la Cour. Landais s'étoit adreſſé au duc d'Orléans, pour s'en faire un protecteur; & ce prince, auquel le favori propoſa le mariage de l'héritiere de Bretagne, devoit ſe déclarer pour le duc & Landais ſon miniſtre contre les mécontens. Ceux-ci avoient eu recours à la dame de Beaujeu. Après le ſuccès qu'elle venoit d'avoir, il étoit juſte qu'elle fît valoir la protection dont elle avoit honoré les mécontens, qui de leur côté avoient empêché la jonction des Bretons du parti du duc, avec les troupes du duc d'Orléans. Le favori abandonné du duc d'Orléans, qui avoit lui-même été obligé de plier ſous la dame de Beaujeu, eut recours au comte de Richemont, qui fut depuis Henri VII roi d'Angleterre. Mais

le mauvais état des affaires du comte, & la disperſion de ſa flotte, le firent penſer à un autre protecteur, Richemont avoit été obligé de débarquer en France, & y avoit été reçu par la dame de Beaujeu avec toute la diſtinction qu'il pouvoit deſirer. Anne penſoit à diviſer l'Angleterre, & à l'empêcher de s'oppoſer à ſes projets ſur la Bretagne : elle fit même ſentir au comte de Richemont qu'il ne tiendroit qu'à lui de prendre avec la France des engagemens convenables à ſes intérêts. L'affaire ne fut pas alors pouſſée plus loin, & le comte de Richemont ſe mit en route pour repaſſer en Bretagne auprès du duc & de ſon favori. Il étoit perdu ſans reſſource, s'il ſe fût mis au pouvoir du perfide Landais, qui n'ayant trouvé en lui aucun appui réel, étoit convenu de le remettre entre les mains de Richard, roi d'Angleterre, ſon rival, à condition que ce dernier, pour prix de la trahiſon, ſe délareroit & armeroit lui-même pour le duc contre les mécontens. Ce projet fut encore détourné par la ſageſſe de la mere du comte de Richemont, ou plutôt par cette providence

toute particuliere qui conduisit ce prince sur le trône. Landais, privé de la ressource qu'il s'étoit ménagée du côté de l'Angleterre, par la mort d'Edouard IV, & la victoire du comte de Richemont qui prit le nom de Henri VII, ne laissa pas d'agir par les voies judiciaires contre les mécontens. Sa haine contre eux, & son acharnement à leur perte, hâtoient la sienne. Les Bretons poursuivis par Landais, s'adresserent à Madame de Beaujeu, pour être secourus. Ancenis, place qui appartenoit au maréchal de Rieux, étoit assiégée par Landais. Le péril pressoit. Elle traita avec les mécontens, & leur donna des secours avec des conditions où brille la politique la plus déliée, mais qui ne produisit aucun effet; le hasard l'emportant souvent sur la prudence la plus consommée. Les Bretons des deux partis se réunirent pour la perte de Landais, les mécontens ayant protesté de leur fidélité & de leur respect pour leur duc qui étoit devenu le jouet infortuné de ce monstre auquel seul ils en vouloient. Il subit (1) enfin la peine

(1) Voyez d'Argentré, hist. de Bretagne, liv. XII, ch. 424 & suiv. l'hist. des favoris, de

dûe à ſes crimes multipliés ; ayant été condamné à être pendu & exécuté publiquement, & cependant à l'inſçu du duc François, le 19 Juillet 1485 (1). Ce prince, offenſé au vif de la hardieſſe de ſes ſujets, chercha à s'en venger. Il pouvoit attribuer à Madame de Beaujeu la mort de Landais, en ce qu'elle s'étoit déclarée pour le parti des mécontens. Le comte de Dunois étoit repaſſé en France, à l'inſçu & ſans la permiſſion d'Anne ; il ſe fortifia, & ſe mit au moins en état d'éviter les ſurpriſes dans la petite ville de Parthenay en Poitou, de laquelle il

---

M. Dupuy, tome I; celle de Henri VII, roi d'Angleterre, par Polidore Virgile, & *Marſolier*. Un de nos chroniqueurs, (Jean Bouchet) lui a fait cette épitaphe dont la naïveté a ſon mérite.

> Vous tréſoriers, mettant par-tout les doigts,
> Qui maniez royaumes, duchés, villes,
> Penſés en moi, nommé Pierre LANDOIS,
> Jadis extrait de pauvres gens ſerviles.
> Je maniai les négoces civiles
> Du duc François, maugré tous ſes barons ;
> Puis fus pendu, pour mes œuvres ſi viles
> Par les Bretons, au gibet des larrons.

Bouchet an. d'Aquit. quatr. part. p. 295.

(1) Environ un an après Olivier le Daim, Daniel ſon frere, & Jean Doyac, dont on a parlé.

étoit ſeigneur ; & il propoſa au duc François le ſecours du duc d'Orléans, qui étoit dans la ville de ſon apanage. Madame de Beaujeu, attentive à tous ſes mouvemens, n'eut pas plutôt appris le retour du comte de Dunois, dont elle connoiſſoit le génie intriguant & la capacité, qu'elle donna ordre au duc d'Orléans de revenir à la Cour. Il s'excuſa ſous quelque prétexte ; mais la princeſſe, plus inquiète que jamais, renvoya auſſi-tôt le maréchal de Gié, que le duc fut obligé de ſuivre. Il alla juſqu'à Blois, où il coucha la nuit du 4 au 5 Janvier 1486. Le lendemain matin il feignit d'aller à la chaſſe du vol, & alla tout d'une traite à Fontevrault, où ſa ſœur (1) étoit abbeſſe. Il y trouva des chevaux frais, ſur leſquels il paſſa en Bretagne ; il y fut rejoint par le comte de Dunois : ce fut dans ce ſecond voyage qu'il y vit l'héritiere de Bretagne, & qu'il en devint amoureux. La ſituation des affaires étoit délicate. La dame de Beaujeu joignit la force à la prudence. Elle fit ſentir au duc de Bretagne qu'il agiſſoit contre

(1) Anne d'Orléans.

ſes propres intérêts, en s'expoſant de gaieté de cœur à une rupture ouverte avec la France, avec ſes ſujets, & la nobleſſe de Bretagne, à laquelle il avoit donné des lettres d'abolition au mois d'Août précédent 1485 (1); que c'étoit s'expoſer en même-tems à une guerre externe & intérieure. D'un autre côté, il ne lui fut pas difficile de faire ſentir à la nobleſſe bretonne, que l'aſile que leur duc donnoit à la faction de l'Orléanois, ne pouvoit aller qu'à leur ruine; & que leur réunion ne tendoit qu'à venger la mort de Landais, & à les opprimer. Ils pouvoient aiſément prévoir que, ſoit que le parti du duc l'emportât contr'eux, ſoit qu'ils euſſent l'avantage contre lui, ce ſeroit toujours la France qui y gagneroit, puiſqu'il étoit impoſſible que dans l'un ou l'autre cas la Bretagne ne s'affoiblît pas; ce qui étoit le but de Madame de Beaujeu pour parvenir au point de réunion. A ſes remontrances elle joignoit des offres de ſecours, tels que les deman-

(1) Elles ſe trouvent en entier dans l'hiſt. de Bretagne de d'Argentré, de l'édition *in-fol.* de 1611, liv. XII, p. 1072 & ſuivantes.

deroient les mécontens. Leur unique parti, s'ils avoient pu s'y résoudre, étoit de se jetter entre les bras de leur souverain; & du côté du duc, de négocier la réconciliation du duc d'Orléans avec la Cour. Ils prirent un milieu, qui fut d'accepter les secours de la France avec des conditions telles qu'ils crurent s'être rendus maîtres de ces secours & de leur sort. Mais il est bien rare qu'une saine politique s'accorde avec ces milieux systématiques, dont on s'écarte indispensablement dans l'exécution. Madame de Beaujeu, dont tout l'intérêt étoit d'entretenir les troubles de Bretagne, & d'y mettre le pied à quelque titre que ce pût être, accepta toutes les conditions que le parti des mécontens voulut lui imposer; & bientôt la Bretagne se vit le théâtre de la guerre & des succès des François. Anne, sans paroître prendre dans cette scène d'autre intérêt que celui de l'honneur de la France & la sûreté des mécontens, étoit la seule qui y gagnoit réellement, & le duc d'Orléans s'obstina d'autant plus, qu'il se mit dans la tête le dessein d'épouser l'héritiere de Bretagne, en répudiant Jeanne de

France, sœur de la dame de Beaujeu. Son intérêt en cela s'accordoit avec son amour pour la princesse de Bretagne. Les Bretons, éclairés par les évènemens, demanderent enfin, après la prise de *Ploërmel*, *Vannes* & *Dol*, que la France retirât ses troupes. Si Madame de Beaujeu eût suivi les conditions du traité à la lettre, elle n'eût pu s'en dispenser : mais ne voulant pas perdre le fruit de tant de démarches, elle déclara nettement à l'envoyé du maréchal de Rieux, qui la sommoit de sa parole ; » que le roi son frere ne » devoit reconnoître en France, ni com- » pagnon, ni maître ; que puisque l'on » avoit porté les choses au point où » elles étoient, il n'y avoit plus moyen » de reculer «. La défection du maréchal de Rieux & sa jonction avec le duc d'Orléans dans le parti du duc François, ralentit un peu les succès de madame de Beaujeu. Elle avoit tâché de détacher le duc d'Orléans des intérêts des Bretons, & ce prince, guidé par l'amour & l'ambition, avoit refusé les conditions qu'on lui proposoit. Les deux partis, madame de Beaujeu & les Bretons, mirent en

uſage tous les reſſorts de la politique auprès des puiſſances voiſines, l'une pour accélérer la ruine de la Bretagne, & les autres pour la retarder. La bataille (1) de Saint-Aubin du Cormier, livrée le 28 Juillet 1488, décida toutes choſes; & le génie d'Anne l'emporta, comme il avoit toujours fait, ſur le duc d'Orléans. Ce prince, qui y combattit avec une valeur admirée de ſes contemporains & de la poſtérité, y fut fait priſonnier avec Jean de Châlon, (2) prince d'Orange, & conduit, par les ordres de ſa belle-ſœur, d'abord au château de Luzignan, enſuite dans

(1) Petite ville, ayant alors un fort bon château bâti par Pierre de Dreux, dit *Mauclerc*, aux environs du bourg d'Orange & d'Audouillé. Voyez la deſcription de cette bataille dans l'hiſtoire de Bretagne de d'Argentré, liv. XII, chap. 352, p. 1105.

(2) Ce Jean de Châlon, étoit fils de Guillaume, prince d'Orange, *& de Catherine de Bretagne*, ſœur de Jean ſixieme, d'Artus troiſieme duc de Bretagne, & de Richard, comte d'Etampes, oncle du duc François, & grand oncle de la ducheſſe Anne. Il fut pere de Philibert de Châlons mort ſans poſtérité, & tranſmit la principauté d'Orange à la maiſon de Naſſau, dans la perſonne de Guillaume de Naſſau.

la grosse tour de Bourges, & le prince d'Orange au Pont de Cé. Ce dernier fut traité avec beaucoup moins de rigueur. Il étoit moins à craindre, & il avoit épousé *Jeanne de Bourbon*, sœur de M. & de madame de Beaujeu. Il obtint sa liberté peu de tems après; mais pour le duc d'Orléans, rival redoutable d'Anne, elle fit tout ce qu'elle put pour se venger. Le comte d'Angoulême, aussi-tôt après la prise du duc d'Orléans, dépêcha deux gentilshommes, dont l'un étoit Saint-Gelais de Montlieu, qui nous a donné l'histoire de Louis, duc d'Orléans: ils présenterent au roi les lettres que lui écrivoit le comte d'Angoulême. Celui qui avoit le plus de crédit auprès de sa Majesté, étoit l'amiral de Graville; il étoit la créature d'Anne. Les supplications du comte d'Angoulême ne produisirent aucun effet, & le paquet fut renvoyé, dit Montlieu, à monsieur & à madame de Bourbon, qui étoient à Riom en Auvergne, à prendre possession des terres qui leur étoient échues par la mort de Jean, duc de Bourbon, arrivée au mois d'Avril 1488. La nouvelle duchesse & son mari *nous dirent*

de très belles & bonnes paroles (dit (1) Saint-Gelais de Montlieu), *mais ce fut tout, car il n'y eut nul effet.* Le prince resta prisonnier dans la tour de Bourges. La grande affaire de la réunion de la Bretagne étoit à son dénouement, & il semble qu'il n'eût tenu qu'à madame de Beaujeu de la terminer, si elle eût voulu. Elle n'avoit qu'à poursuivre ses avantages, & se rendre maitresse de la personne du duc & de l'héritiere de Bretagne. La Trémoille, qui avoit gagné la bataille de Saint-Aubin, somma Rennes de se rendre au roi; mais les Bretons, qui s'y étoient renfermés, réclamerent le droit des gens, celui de la guerre, & la foi des traités, & ils le firent utilement. Madame de Beaujeu eût peut-être pu décider contre eux; mais elle n'osa le faire, dans la crainte d'une révolution qui l'eût deshonorée à jamais, & l'eût rendue odieuse à toute la terre, si elle eût été fatale à ses projets. L'affaire fut renvoyée au Conseil. Les hérauts Bretons firent sentir à la cour de France qu'ils étoient disposés

(1) Histoire de Louis XII, de Saint-Gelais, publiée par Godefroy, p. 67.

à sacrifier tout leur sang à leur liberté, & à périr tous les armes à la main plutôt que de se rendre. Ils n'oublierent pas les exemples fameux de la captivité du roi Jean devant Poitiers & la défaite de Philippe de Valois à Crécy.

Le chancelier de Rochefort acheva de déterminer le conseil de France en faveur des Bretons, par un discours dont la fermeté & la justice méritent les plus grands éloges. Il y fit voir *que la politique d'un roi chrétien devoit l'emporter sur l'intérêt ; qu'autrement la religion n'étoit plus qu'un nom, les liens des sermens une chimere, & les conseils des princes une assemblée de pirates & de brigands.* Ce furent les termes dont il se servit. Il fallut céder à la force persuasive, & à l'éloquence qui accompagne ordinairement la vérité. On en vint à un traité conclu à Coiron, au mois d'Août 1488, où madame de Beaujeu, sans rien abandonner, rétablissoit l'ordre & la paix en Bretagne. A peine étoit-il signé, que le duc François accablé de chagrins, mourut à quelques lieues au-dessus de Nantes (1), qu'il

(1) Le 9 Septembre 1488, suivant d'Argen-

avoit

avoit quitté à cause de la peste. Il laissoit deux princesses. Anne son aînée, qu'il déclara son héritiere; & Isabelle, morte deux ans après.

Le mariage de l'héritiere de Bretagne devenoit la seule affaire qui pût occuper madame de Beaujeu. Son administration étoit sur le point de finir. Le roi âgé de dix-sept ans accomplis, avoit marqué en plusieurs occasions que le joug de sa sœur le fatiguoit. Il prenoit connoissance de ses affaires, & elle commençoit à n'avoir plus au conseil étroit autant de crédit qu'elle en avoit eu. Il se trouve même quelques auteurs qui rapportent que dès le commencement de l'administration de la princesse, le roi son frere chercha les moyens de s'y soustraire; & témoigna au duc d'Orléans qu'il adopteroit très-volontiers tous ceux qu'on prendroit pour y parvenir. Vraisemblablement les partisans du duc d'Orléans, & ce prince lui-même, lui avoient inspiré ces sentimens. Ils ajoutent qu'un certain Gaston, domesti-

---

tré, p. 1113, ch. 445, où se trouve l'épitaphe du duc.

que du gouverneur d'Auxerre, qui étoit dans l'intrigue, avertit madame de Beaujeu; & qu'elle ſurprit des lettres écrites par George d'Amboiſe, nommé archevêque de Narbonne, & par le célèbre Philippe de Commines, qui s'étoit rangé du parti du duc d'Orléans; que ce fut le motif de la diſgrace de l'un & de l'autre. D'Amboiſe fut arrêté; mais ayant pris le roi pour témoin de ſa conduite, il fut mis en liberté peu de temps après. L'affaire de Commines fut traitée avec plus de ſévérité. Il fut mis dans le château de Loches (1), il reſta huit mois enfermé dans une de ces *cages de fer* que Louis XI avoit fait faire, & que le cardinal Ballue avoit imaginées. Tranſféré de Loches à la conciergerie du palais à Paris, il n'en ſortit qu'environ deux ans après, ayant plaidé ſa cauſe,

(1) Aubert le Mire, dans ſon éloge, dit qu'il fut près de trois ans en priſon; mais en parlant du château de Loches, il paroît bien mal inſtruit, puiſqu'il dit de cette petite ville, que c'eſt une ville & une citadelle du Berry. *Loſca quod oppidum, & arx Biturigum eſt.* Tout le monde ſait que Loches eſt en Touraine.

& s'étant justifié lui-même en plein parlement.

Si la vengeance a des douceurs touchantes pour les grands, & sur-tout pour une femme offensée, la duchesse de Bourbon s'étoit vue à portée d'en goûter tous les plaisirs. Mais il s'agissoit de finir son administration avec autant d'éclat qu'elle avoit commencé, & même de la perpétuer s'il se pouvoit en se rendant nécessaire. L'héritiere de Bretagne étoit d'un âge à choisir un époux, & il avoit été convenu dans le dernier traité fait avec le prince son pere, qu'il ne pourroit disposer d'elle sans le consentement de la France. Plusieurs rivaux se disputoient l'honneur de cette conquête. Le duc d'Orléans étoit des premiers avec Alain, sire d'Albret, & Maximilien d'Autriche, roi des Romains, fils de l'empereur Frédéric III. Il s'agissoit de les éloigner tous, & de conclure le mariage d'Anne de Bretagne avec le roi. Il étoit aisé de se débarrasser du seigneur d'Albret. Il avoit quarante ans; la princesse, née en 1477, n'en avoit pas treize accomplis. Il avoit outre cela huit enfans légitimes & six naturels,

& n'étoit rien moins qu'aimable. François II, duc de Bretagne, pour s'en faire un allié, lui avoit promis solemnellement sa fille; mais le duc étoit mort, & on prétend qu'elle avoit protesté contre cet engagement, même du vivant de son pere.

Maximilien n'avoit pas tous les défauts du seigneur d'Albret. Il étoit souverain, plus aimable & plus jeune; mais il étoit veuf, avoit un fils (1), dépendoit d'un pere extrêmement avare, & se trouvoit dans une espèce d'indigence par l'avarice de son pere, & par la situation de ses affaires.

Le duc d'Orléans étoit jeune, aimable, héritier présomptif de la plus belle couronne du monde; il plaisoit à la princesse; mais il étoit marié, & son divorce n'étoit pas une affaire aussi facile qu'il le supposoit; & d'ailleurs il étoit captif au fond de la grosse tour de Bourges.

Charles VIII avoit tout ce qui pou-

(1) Philippe d'Autriche, qui épousa depuis Jeanne de Castille (dite LA FOLLE, parce qu'elle mourut folle après la mort de son mari) & fut pere de *Charles-Quint*.

voit satisfaire l'ambition d'une princesse qui en avoit beaucoup, quoique fort jeune. Il étoit d'un âge convenable à celui d'Anne de Bretagne; mais elle avoit appris, & les ennemis de la France lui répétoient sans cesse, que la cour de France avoit déclaré que le roi l'épouseroit, s'il ne trouvoit pas de parti plus avantageux. Il étoit engagé avec Marguerite d'Autriche (1),

---

(1) On lui donnoit en France le nom de madame la dauphine. Elle a même celui de reine de France dans *les honneurs de la cour*. Ce fut cette princesse, qui étant jettée sur les côtes d'Angleterre, & prête à périr dans le voyage qu'elle faisoit pour aller rejoindre JEAN, infant d'Espagne, fils de Ferdinand, fit son épitaphe en ces vers :

Cy gît Margot, la noble damoiselle,
Qu'ha deux maris, & sy mourut pucelle.

Voyez son oraison funèbre par Henri-Corneille Agrippa, tome III de ses œuvres, à la fin, page 1098-1122, édition *in*-8. de Cologne. Les vers de la princesse y sont rapportés d'une maniere différente & peu exacte. Elle fut fiancée à Charles VIII en 1483, renvoyée en 1491 au mois de Novembre. Elle épousa depuis Jean, infant d'Espagne, & après sa mort, Philibert, duc de Savoie, & mourut en 1530.

fille de Maximilien, & d'ailleurs, si d'un côté la princesse trouvoit dans Charles VIII un appui supérieur, & qui la rendroit redoutable à toutes les puissances, d'un autre côté la réunion de la Bretagne avec la France devenoit inévitable; & cette province, en perdant son souverain particulier, alloit subir le joug des autres, où la plus haute noblesse n'empêche pas ceux qui en jouissent d'être au nombre des sujets les plus soumis. Anne tenoit elle-même à cette derniere idée; & l'amour de sa patrie & du pouvoir absolu qu'elle y exerçoit, lui paroissoit préférable à un trône, où elle savoit que les honneurs sont la principale distinction de son sexe. Le tempérament du roi étoit foible; il pouvoit mourir sans enfans. Que devenoit son sort & celui de la Bretagne? Ces dernieres considérations étoient le principal obstacle que la duchesse de Bourbon eut à vaincre, & ce fut à quoi elle s'employa entierement. Elle renvoya Marguerite d'Autriche à son pere, malgré les engagemens précédens; se servit même du duc d'Orléans, auquel la

liberté fut rendue (1), & du comte de Dunois, pour déterminer la princeſſe à l'alliance de la France, & à rompre avec Maximilien, qui l'avoit épouſée par procureur (2). Elle fit enfin célébrer le mariage de ſon frere & de la princeſſe de Bretagne, le 16 Décembre 1491. Le traité de mariage fut ſigné le même jour. Les précautions les plus ſages furent priſes pour réunir inſéparablement la Bretagne à la France. Si la princeſſe mouroit ſans enfans avant le roi, la réunion étoit ſtipulée. Si le roi mouroit avant elle, auſſi ſans avoir d'enfans, elle devoit épouſer ſon ſucceſſeur. Cette derniere clauſe étoit ſujette à bien des difficultés; mais elle fut exécutée par l'évènement. On peut en voir les autres clauſes dans le re-

(1) D'autres diſent que ce fut le fruit de la politique du comte de Dunois, & des ſollicitations de Jeanne de France, épouſe du duc d'Orléans, auprès de ſon frere. Saint Gelais de Montlieu (*) fait ſentir que les liens du duc d'Orléans furent rompus malgré la ducheſſe.

(*) Page 69.

(2) Ce procureur avoit été Wolphang Polayme, Autrichien.

cueil des traités de paix faits ſous le regne de Charles VIII, joints aux mémoires de Philippe de Commines. Avec deux mille écus de plus, Maximilien ôtoit à la France la Bretagne & ſon héritiere ; mais faute de cette ſomme que l'empereur ſon pere lui refuſa, il n'oſa ſe préſenter pour conſommer un mariage déja contracté, & auquel il ne manquoit que la préſence de l'époux. La duchéſſe de Bourbon avoit eu de Rome les diſpenſes néceſſaires, relativement aux engagemens d'Anne avec Maximilien, & du roi avec Marguerite d'Autriche. Elle laiſſa les Bretons faire des conjectures ſur l'avenir ; l'Allemagne ſe jetter dans des examens de droit ſur la validité du mariage; les théologiens diſputer & prendre le parti de ceux qui les payoient le mieux ; & Maximilien déclamer contre la conduite de la cour de France dans toutes les autres Cours de l'Europe.

Le mariage de Maximilien lui-même avec Blanche de Milan, & celui de Marguerite d'Autriche ſa fille avec Jean, infant d'Eſpagne, prouverent qu'aucunes des parties n'étoient réellement engagées. La ducheſſe de Bour-

bon acheva par la voie des traités & de la négociation, d'aſſurer les droits que la France venoit d'acquérir ſur la Bretagne, avec les parties intéreſſées, & rien ne fut négligé en cette occaſion. La ducheſſe pouvoit ſe flatter d'avoir réuſſi dans l'affaire la plus conſidérable qui pût illuſtrer ſon adminiſtration. On peut la regarder comme ſon chef-d'œuvre. Le ſeul reproche qu'on pût lui faire, c'étoit l'obſtacle qu'elle avoit mis elle-même au mariage d'Anne de Bretagne avec le duc d'Orléans. En effet, ſi au lieu de s'y oppoſer, comme elle fit toujours, elle y eût contribué, la France eût acquis la Bretagne par ce moyen, avec beaucoup plus d'avantage que par le mariage du roi; & on eût conſervé les comtés de Bourgogne, d'Artois & de Charolois, qui n'auroient point demeuré à la maiſon d'Autriche, dans laquelle une pareille faute (la haine de Louis XI pour le comte d'Angoulême) avoit fait paſſer ces provinces. Il faut encore convenir que toutes les circonſtances favoriſerent ſes deſſeins. Le trouble intérieur de la Bretagne à l'occaſion de la tirannie de Landais, fut la premiere

de ces circonſtances. La victoire de Saint-Aubin, & la mort du duc François ſans poſtérité maſculine, furent des évènemens qu'on ne pouvoit laiſſer échapper ſans une indolence inexcuſable. L'avarice de l'empereur Frédéric eſt encore une de ces choſes inouies. Mais la politique conſiſte autant & plus à profiter des évènemens qu'à les créer; & c'eſt en quoi la ducheſſe de Bourbon mérite les éloges qu'on lui a donnés. Elle eût joui des applaudiſſemens qu'elle reçut, ſans doute avec beaucoup plus de douceur, ſi elle n'eût pas prévu la perte de ſon crédit par le ſuccès même de ſes entrepriſes. Le mariage du roi ne s'étoit pas fait ſans que la brigue du duc d'Orléans y eût beaucoup contribué. Le comte de Dunois, qu'elle n'aimoit pas, parce qu'il étoit le chef du conſeil du duc d'Orléans, y avoit eu la plus grande part. Le prince ſon beau-frere repa-roiſſoit à la cour avec des marques d'eſtime & d'affection qui la chagrinoient. La reine, toute jeune qu'elle fût, étoit d'une hauteur & d'une ambition qui ne vouloit ni compagne, ni rivale. Enfin le roi, charmé des pro-

jets de conquête qu'on lui mit dans l'eſprit, ſe tourna entierement du côté de la guerre, & donna toute ſon affection à ceux qui lui propoſerent les moyens d'exercer l'ardeur martiale qu'il ſe ſentoit.

Depuis la concluſion du mariage du roi, & la délivrance du duc d'Orléans, le crédit de la ducheſſe de Bourbon diminua beaucoup; & ce fut le terme réel de l'adminiſtration qu'elle avoit toujours conſervée. Elle donna peu de tems après une preuve que la femme la plus capable d'exécuter les plus grands projets, peut auſſi faire les plus grandes fautes, & que la politique des dames eſt journaliere. L'état des affaires d'Henri VII, dit le Salomon d'Angleterre, avec ſon inclination pour la paix, & l'indigence preſque perpétuelle de Maximilien, les avoit obligés de traiter avec la France en 1492. La reſtitution de la dot (1) de Marguerite d'Autriche étoit une affaire conſommée, & l'équité l'exigeoit. Mais à quoi attribuer la reſtitution du *Rouſſil-*

(1) Les comtés de Bourgogne, d'Artois & Charolois.

lon, de la *Cerdagne* & de *Perpignan*, que Charles rendit à Ferdinand, roi de Caſtille ? Tous nos hiſtoriens ne balancent point à dire que ce fut le fruit de la légéreté, de l'imprudence & du plus grand aveuglement. Jean, roi d'Arragon, avoit vendu les comtés de Rouſſillon & de Cerdagne à Louis XI trois cens mille écus d'or ; Louis n'avoit eu garde de manquer une ſi précieuſe acquiſition ; & mettant ſes états à l'abri de l'Eſpagnol, il s'étoit fait une voie chez l'ennemi. Ferdinand & Iſabelle prétendirent que la vente du roi Jean n'étoit qu'un ſimple engagement, & en redemanderent l'objet ſans offrir même aucun rembourſement. A peine la demande ſe conçoit-elle. Mais ce qu'il y a encore de plus inconcevable, c'eſt que Ferdinand réuſſit, & obtint au prix d'un traité qui ne lui coûtoit rien, ce que des ſommes immenſes n'auroient pas dû lui procurer. Le projet de la conquête de Naples fut l'excuſe dont on prétendit voiler l'extravagance de cette ceſſion ; il en fut au moins un motif acceſſoire. Tous nos hiſtoriens prétendent que la ducheſſe de Bourbon en fut la principale cauſe.

De tems immémorial l'Eſpagne étoit en poſſeſſion d'employer les reſſorts (1) de la religion pour la réuſſite de ſes projets. Ferdinand, qui connoiſſoit apparemment l'eſprit de la ducheſſe, les fit agir. Olivier Maillard, cordelier, étoit prédicateur de la cour, & confeſſeur, dit-on, de Charles VIII. Ce moine, qui ne nous eſt preſque plus connu que par le ſtyle (2) ridicule &

(1) *Car toutes leurs œuvres ont fait mener & conduire par telles gens, ou par hypocriſie, ou à fin de moins dépendre*, dit Philippe de Commines, chap. 16, en parlant de Ferdinand & d'Iſabelle.

(2) Olivier Maillard étoit Breton; on ignore le lieu & l'année de ſa naiſſance. Il étoit vicaire général des Obſervantins en 1487, 1493, & 1499; ambitieux, enthouſiaſte, dévoué au pape. *Artus du Moutier* en fait un ſaint dans ſon martyrologe Franciſcain. Mais c'eſt la manie de ceux qui écrivent la vie des moines. L'hiſtoire parle de lui en deux occaſions, & n'en dit rien de bon, ni dans l'une, ni dans l'autre. Ses ſermons ſont des recueils de contes plus impertinens les uns que les autres, de bouffonneries & d'indécences, ou de ſatyres violentes contre les eccléſiaſtiques, les cardinaux, les évêques, qu'il pouſſe ſans ménagement, & qu'il accuſe hautement des vices les plus odieux. On peut en voir quelques extraits dans les

le goût extravagant de ſes mauvais ſermons, ſe joignit à *Jean* Mauleon (1),

---

recueils de Niceron, tome XXIII, p. 53. Il n'y a gueres de ſermons où il n'envoye ſes auditeurs, ou ceux dont il parle, *ad omnes diabolos, ad triginta mille diabolos.* C'eſt de lui que ſe moque Rabelais en mettant ces imprécations, ou d'autres pareilles dans la bouche de *frere Jean des Entomeures.* Il mourut le 13 Juin 1502.

(1) C'eſt le nom que lui donnent Commines, chap. 16; le Ferron, dans Charles VIII, p. 4. D. & ceux qui les ont ſuivis. D'autres, comme Dupleix, l'auteur *des portraits des hommes illuſtres de la province du Maine*, dans l'éloge du Cordelier, Jean Glapion, & Varillas, l'appellent Jean MALERNE. L'auteur des portraits des illuſtres Manceaux, qui a puiſé ce qu'il a écrit ſur *Jean Glapion, de l'hiſtoire des évêques du Mans de le Corvaiſier*, dit en parlant de la ceſſion du Rouſſillon faite par Charles VIII à Ferdinand, que ce prince eut recours au fameux cardinal *Ximenès;* que ce grand miniſtre, qui connoiſſoit le foible de la cour, employa *Jean Glapion*, Cordelier, natif de la Ferté-Bernard au Maine, attaché à la cour de l'empereur, où il faiſoit le métier d'intrigant & de négociateur, au lieu de faire celui auquel il étoit deſtiné; que *Glapion* ne pouvant paſſer en France, ou ne le voulant pas, pour écarter les ſoupçons qu'il eût pu inſpirer, s'adreſſa lui-même à Jean MALERNE, autre Cordelier, confeſſeur de la ducheſſe de Bour-

autre cordelier, confesseur de la duchesse de Bourbon, pour servir la cause désespérée de Ferdinand dans la demande du Roussillon. Ils avoient été corrompus par l'argent que l'Espagnol leur avoit prodigué. Ce prince le leur avoit envoyé, dit-on, dans des bouteilles, comme si c'eût été des liqueurs dont il leur eût fait présent. Maillard & Mauleon employerent le crédit que leur donnoit leur qualité de directeurs de conscience sur l'esprit de la duchesse & sur celui du roi, trop jeune pour bien connoître ses véritables intérêts. La duchesse de Bourbon, cette femme qui depuis près de dix ans avoit joué le rôle de la personne de l'Europe la plus consommée dans la

---

bon, qui fut chargé des instructions convenables. MALERNE prit OLIVIER MAILLARD pour adjoint dans sa commission. Ainsi trois moines, & un ministre qui l'avoit été, firent faire la faute inexcusable qu'on fit alors, en allarmant la conscience timide du roi & de la duchesse, par la voie ordinaire des *menaces du ciel & des craintes de l'enfer*, & par le pouvoir de la religion, dont ils se jouerent indignement, comme tant d'autres ont fait avant & depuis eux.

politique, qu'on compare & qu'on préfere à Louis XI, qui s'étoit maintenue dans son poste aux dépens de la liberté des princes du sang, & qui avoit fait craindre pour la vie de l'héritier présomptif, sans aucun scrupule, Anne de France enfin fut la dupe d'un moine & des scrupules stupides qu'il lui inspira ; & elle détermina le roi à faire l'une des plus grandes fautes de son règne. Quelques-uns accusent François de Paule & Louis d'Amboise, archevêque d'Albi, du concert, & je ne connois point de raisons qui les en justifient. Tous les deux purent bien être trompés par des négociateurs plus adroits & plus fins qu'eux.

Le roi partit enfin pour l'expédition d'Italie, & fit les prodiges dont parle l'histoire, sans argent, sans munitions de bouche, sans conduite & sans prudence, secondé de Dieu seul, qui lui livra l'Italie, & de sa valeur, qui lui servit plus à s'en retirer qu'à s'en emparer. Il paroît que si on eût suivi les avis de la duchesse de Bourbon, cette conquête n'eût point été entreprise ; & ce qui donna lieu de le penser, c'est que l'Amiral de Graville, sa crature,

qui avoit toujours été très-attaché à ses intérêts, s'y opposa autant qu'il put. On fait encore honneur à cette princesse des avis (1) qu'elle donna au roi son frere sur la conduite qu'il tenoit, & les plaisirs auxquels il se livroit sans réserve, & sans égards à la foiblesse de son tempéramment, ayant toujours à sa suite ce qu'il y avoit de plus belles femmes en France, passant les jours entiers dans les festins & la nuit dans leurs bras. Arrivé à Vienne en Dauphiné, il établit le duc de Bourbon, son beau-frere, régent en son absence, mit des gouverneurs dans toutes les provinces, tous subordonnés au duc régent. L'ascendant de la duchesse sur

---

(1) Ferronius in Carolo VIII, fol. 4 verso & 5, lett. K & A. *Annus agitatur* 1494, *cum rex nunc Molinium, nunc Lugdunum adiens, pulcherrimarum mulierum amore tenebatur, conviviis eas etiam adhibens, certaque loca designans quibus hæ mulieres....convenirent. Nactus etiam homines non ignobiles* EMISSARIOS, ARCHITECTOSQUE LIBIDINUM. *Ita diei brevitatem conviviis, noctis longitudinem voluptatibus conterebat. Indè Viennam adiit, urbem sitam in finibus Delphinatium, eoque loco, ab* ANNA *sorore magno ingenio muliere* ADMONITUS *resipiscere cæpit.*

ſon mari la rendit encore une ſeconde fois régente & ſi elle ne fut pas nommée, ce ne fut que pour lui épargner la haine des grands, & ménager l'honneur du duc ſon époux. Mais ſon pouvoir fut borné par la reine (1), & les perſonnes attachées à cette princeſſe, dont les lumieres devançoient l'âge. Soit que la ducheſſe de Bourbon craignît de ne pas régner avec autant d'empire, ſoit que l'embarras des fonds qu'il falloit faire l'allarmaſſent, ou que l'intérêt de l'état lui fût réellement cher, elle fit ce qu'elle put pour détourner le roi du deſſein qu'il avoit de ſe mettre à la tête de ſon armée (2). Mais (3) de Vers, Sé-

(1) Laquelle, ſuivant le Jéſuite Buſſières, fut auſſi nommée régente. *Reginæ adminiſtratio regni commiſſa, duce Borbonio dato in confortem;* ce que je crois faux. Buſſières, hiſt. de France, liv. XIV, p. 105; & Brantôme, dans ſon éloge, p. 7.

(2) *Diu deliberatum eſt, rex ne præſens bello adeſſe deberet, Petro Borbonio, & Anna ſorore....regem revocante.* Ferronius in Carolo VIII, fol. 5, lett. C.

(3) Etienne de Vers, né en Languedoc, d'abord valet-de-chambre de Charles VIII, dit enſuite le *ſénéchal de Beaucaire*, & depuis préſident de la chambre des comptes. A l'en-

néchal de Beaucaire, & (1) Guillaume Briſſonnet, l'emporterent. On emprunta de tous côtés. Le roi partit de Vienne le 23 Août 1494. Entierement occupés des affaires d'Italie, nos hiſtoriens ne diſent plus rien de ce qui ſe paſſa dans l'intérieur de la France juſqu'au retour du roi, & l'hiſtoire de la régence diſparoît entierement. Brantôme nous en fait un portrait qui en repréſente les grands traits dans ce qu'il dit d'Anne de France. Lorſque le roi alla à Naples, dit-il, elle n'eut plus le titre de régente, mais Monſieur de Bourbon. *Il eſt bien vrai qu'elle lui faiſoit faire beaucoup de choſes de ſa tête ; car elle le gouvernoit & le ſavoit bien mener, d'autant qu'il tenoit*

---

trée de Charles VIII à Naples, il repréſenta le connétable de ce royaume. *Ce qui n'étoit gueres beau*, dit Brantôme.

(1) Guillaume Briſſonnet fut d'abord marchand, enſuite tréſorier ou général des finances, & depuis évêque de ſaint Malo & cardinal, & grand tréſorier ou ſurintendant des finances. Favori de Charles VIII, il eſt bien maltraité dans l'hiſtoire, & on l'y accuſe nettement d'avoir conſeillé au roi la conquête de Naples, *pour pêcher plus à ſon aiſe en eau*

un peu de la sotte humeur, voire beaucoup; toutes fois le conseil lui répugnoit, & la controlloit. Elle vouloit user un peu, ajoute-t-il, *de quelque prérogative & autorité à l'endroit de la reine Anne; mais elle trouva bien chaussure à son pied, comme l'on dit; car la reine Anne étoit une fine Bretonne, & qui étoit fort superbe & entière à l'endroit de ses égaux; de sorte qu'il fallut à Madame de Bourbon caller, & laisser à la reine sa belle-sœur, tenir son rang, & maintenir sa grandeur & majesté, comme étoit de raison; ce qui lui devoit bien fort fâcher.*

L'Auteur ajoute qu'il a vu beaucoup de lettres adressées à des personnes de la Maison de Bourdeille, qui étoit la sienne, pendant qu'elle étoit à la tête des affaires, & qu'il en a même vu aussi un grand nombre de nos rois; mais que jamais il n'a vu un style si ferme, un ton si haut, que dans celles

---

trouble, & d'avoir fait payer à la France le chapeau de cardinal que lui donna Alexandre VI. Cette dignité conférée à un particulier, a souvent coûté cher à l'état; il est rare que les ministres ne l'ayent pas acquise à ses dépens.

de la Ducheſſe de Bourbon. Aucun d'eux ne parloit, & n'écrivoit, dit-il, *ſi bravement, & ſi impérieuſement comme elle faiſoit, tant avec les plus grands qu'avec les plus petits.* Il nous apprend qu'elle ne ſignoit jamais que ANNE DE FRANCE, & quelquefois ſeulement ANNE, & n'ajoutoit que rarement VOTRE; ce qui n'appartient, dit-il, qu'aux rois & aux ſouverains. Quoiqu'elle n'eût plus le manîment abſolu des affaires, comme elle l'avoit eu, *ſi vouloit-elle*, dit toujours Brantôme, *mettre le nez où elle pouvoit. Certes, c'étoit une maitreſſe femme, un petit pourtant brouillonne.* Il le prouve en diſant fort ſenſément, que ſi le duc d'Orléans n'eût pas été battu & fait priſonnier à la bataille de Saint-Aubin, elle avoit fort ébranlé la France, pour ſatisfaire l'ambition dont elle étoit dévorée, qu'elle n'a jamais pu bannir de ſon cœur, même éloignée des affaires, & dans ſa retraite. *Elle faiſoit pourtant ſemblant de s'y plaire*, dit encore Brantôme dans ſon ſtyle inimitable & naïf, *& faiſoit valoir ſa cour, qui étoit toujours belle & grande, étant toujours accom-*

pagnée de grande quantité de dames & filles, qu'elle nourrissoit fort vertueusement & sagement.

Sur cette sage éducation, l'Auteur rapporte ce qu'elle pensoit de la vertu de son sexe. Si elle fit les affaires de l'état & du roi son frere, elle n'oublia pas les siennes, & joignit de grands biens à ceux dont jouissoit déja la maison de Bourbon, de laquelle son mari étoit l'héritier. Elle resta veuve en 1503 le 10 Octobre, par la mort de Pierre de Bourbon son mari, qui ne lui laissa qu'une fille, née le 10 Mai 1491. Ce fut Susanne de Bourbon, qui épousa dans la suite Charles, dernier duc de Bourbon, connétable de France, fameux par sa défection sous le regne de François I, & son cousin issu de germain (1).

(1) JEAN premier du nom, duc de Bourbon, issu de Robert de Clermont, sixieme fils de saint Louis; & Marie de Berry.

Charles I, duc de Bourbon; Agnès de Bourgogne	Louis, comte de Montpensier; Gabrielle de la Tour.

Anne mourut elle-même le 14 Novembre 1522 en ſon château de *Chantelle en Bourbonnois*, âgée d'environ ſoixante ans, & très-digne du poſte où elle fut élevée, ſi elle eût plus ménagé l'état, & fait mo ns de ſacrifices à ſes paſſions. J'ai très-peu inſiſté ſur l'amour qu'on dit qu'elle conçut pour le duc d'Orléans, qui fut depuis Louis XII, parce que je n'en vois de preuves que dans ce qu'en dit l'abbé de Brantôme, qui ne donne pour garant que la tradition du tems.

L'on ſait que cet auteur haſarde bien des choſes en pareille matiere ; & quoiqu'un moderne, qui n'a pas d'autre autorité, ait avancé après lui, que *ſi ce prince eût voulu flechir un peu à l'amour de Madame Anne de France, il auroit eu bonne part au gouverne-*

Pierre, ſeig. de Beaujeu ; Anne de France, fille de Louis XI.	Gilbert, comte de Montpenſier ; Claire de Gonzague.
|	|
Suſanne de Bourbon, reſtée fille unique ; Charles de Bourbon.	Charles, dernier duc de Bourbon, connétable ; *Suſanne de Bourbon.*

ment (1). *Madame Anne* étoit *mariée*, & possédoit toute la confiance du sire de Beaujeu son mari. Le duc d'Orléans avoit épousé sa sœur. L'ambition étoit sa passion dominante. On ne lui reproche point de foiblesse particuliere, & nul historien ne l'en accuse. Le témoignage de Brantôme est-il suffisant pour parler de son amour pour Louis XII, alors duc d'Orléans, comme d'un fait certain? Mais quand on lui parloit de la sagesse des femmes, elle en paroissoit peu persuadée, & disoit : *Que les plus sages étoient les moins folles, parce qu'il n'y en avoit point qui dans sa jeunesse, ou dans un âge plus avancé, n'eût aimé ou entré en tentation, les unes plus, les autres moins.* Ce sentiment prouve qu'elle connoissoit son sexe, & qu'elle ne prétendoit pas aux honneurs d'une *entiere apathie.* Mais on n'en sauroit

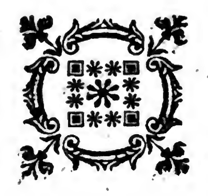
(1) Brantôme, dans l'éloge d'Anne de France, *dames illustres*, p. 290, & dans celui de Louis XII, dont les termes ont été copiés par M. Hainaut. *Hommes illustres*, & gr. capit. Fr. dans l'éloge de Louis XII, p. 61 & 62.

conclure

conclure qu'elle eût été aſſez amoureuſe de ſon beau-frere, pour partager ſon autorité avec lui.

Un auteur *romaneſque* peut ſe ſervir d'une pareille occaſion pour débiter des idées amuſantes, & imaginer des ſituations; mais ce n'eſt qu'à des vérités, ou à des conjectures qui puiſſent compatir avec des vérités, qu'un auteur raiſonnable doit ſacrifier.

Nous parlerons d'Anne de Bretagne ſous le regne de Louis XII, pour préſenter d'un coup d'œil tout ce qui la regarde.



N....*maitresse de* CHARLES VIII *en Italie.*

PENDANT le siége de Novarre formé par le marquis de Mantoue, capitaine général des Vénitiens, Charles VIII, pour être à portée de secourir le duc d'Orléans (depuis Louis XII), qui s'étoit enfermé dans la place, avoit quitté Ast, & s'étoit transporté à Turin. Tout occupé qu'il étoit à faire entrer des vivres dans Novarre, où ils manquoient, Charles ne laissoit pas d'aller souvent dans une petite ville, appelée *Chieri*, y rendre ses visites à une jeune demoiselle dont il étoit devenu amoureux. Guichardin (1), qui parle de cette galanterie,

(1) *Da altra parte, il re di Francia per essere piu propinquo à Novara, s'era da Asti transferito à Turino, & ancora che spesso andasse insino à Chieri, preso dall'amore d'una gentil donna, che vi habitava, non si intermettavano per questo le provisioni della guerra.* Fracesco Guicciardini nell'historia

ne nomme point la demoiselle. C'est, suivant les apparences, de cette même demoiselle qu'étoit issue CAMILLE PALVOISIN, de laquelle il est parlé dans une lettre d'un ambassadeur du roi à Venise, écrite le 24 Janvier 1546 au cardinal de Tournon, & qui se trouve dans les manuscrits de la bibliotheque du roi. (1). *Il y a ici*, dit l'Ambassadeur, *une dame qu'on croit être issue du feu roi Charles VIII, que Dieu absolve. Elle s'est retirée en cette ville depuis dix à douze ans, vivant religieusement & solitairement, & en tout endroit qu'elle peut démontrer son zèle envers le roi & la prospérité de ses armes; elle ne s'y épargne pas.* L'auteur de la lettre supplie le cardinal, de la part de cette dame, de la recommander au roi, *qu'il lui plaise avoir souvenance d'elle, pour l'honneur du sang dont elle est descendue.* Le même témoignage se trouve dans une autre lettre qui suit celle-ci.

Il ne faut pas douter que François

---

d'Italia, lib. II, p. 118 dell'ediz. *in*-4, in Genova, M. DC. XXXVI.

(1) Règne de François I, vol. cotté 22.

I, qui ne parloit qu'avec admiration de la valeur & des exploits de Charles VIII, qu'il appeloit *le petit roi Charles*, n'ait eu pour la dame CAMILLE la considération que méritoit son origine. Elle devoit être la propre fille de Charles, puisqu'en la supposant née en 1495, époque de l'amour du roi pour sa mere, elle n'auroit eu en 1546 que cinquante ans. L'éloignement du roi & sa mort prématurée furent cause de l'espèce d'oubli où vécut Camille, qui chercha à se faire connoître sous le regne de François I. Ceux qui ont assuré, comme l'a fait Sauval, qu'il n'avoit point eu d'enfans naturels, n'ont pas été bien instruits.

La conquête d'Italie qui avoit allarmé toute l'Europe, le sultan même, n'avoit servi (1) qu'à faire connoître qu'il n'y a point d'entreprise dont la valeur françoise ne soit capable; que

(1) *Carolus vehementi impetu Italiam intrans, & subito percurrens*, quantum Galli armis, ausuque valerent, *cum ignominiâ Italicæ disciplinæ pluribus præliis ostendit.* P. Jov. in elogiis, lib. IV, page 286, in Carol. VIII.

ſi la prudence égaloit en nous le courage ; ce projet de monarchie univerſelle, formé par les Anglois, les Allemands, & les Eſpagnols, tour à tour, pourroit ſe réaliſer par nos rois, s'ils l'avoient entrepris. Charles VIII accablé de lauriers, les conſerva à Fournoue; mais tout le reſte lui échappa. Il avoit réſolu de le reprendre ; les préparatifs étoient faits, les armées ſur pied ; les généraux nommés alloient rentrer dans une nouvelle carrière dont tout annonçoit l'éclat. Le roi quitta (1) même Paris, & alla juſqu'à Lyon, lorſqu'on le vit tout d'un coup abandonner ſes projets, & revoler à Paris, ſous prétexte d'aller à S. Denis y adreſſer ſes prieres au patron de la France; mais en effet, dit un moderne, pour revoir une dame d'honneur de la reine qu'il ai-

(1) *Et ipſe rex, cum nobiles ad expeditionem Lugdunum veniſſent, retrò Pariſios verſus regreditur; in ſpeciem ut ſanctum Dionyſium in patronum via cooptaret*, revera amoris impatientiâ, ut inviſeret virginem quam deperibat, reginæ honorariam. *Buſſières*, hiſt. Franciæ, lib. XIV, tome III, p. 137, *in Carol. VIII.*

moit, & dont il ne pouvoit se résoudre à se séparer. Il semble qu'il y a de la témérité à prendre son parti aussi nettement que le fait le Jésuite Bussières dans cette occasion, & à attribuer à l'amour du roi pour cette demoiselle, son retour de Lyon à Paris, & un changement si prodigieux dans ses projets. C'est tout ce qu'on pourroit faire, si les Historiens s'accordoient unanimement sur cette anecdote. Mais les uns la suppriment entierement; les autres ne la proposent que comme fort douteuse; & il se trouve d'ailleurs des raisons assez considérables pour faire croire que le roi avoit des motifs plus sérieux. Sa santé s'affoiblissoit de jour en jour. Il y avoit à craindre que ce second voyage ne fût moins heureux que le premier. Il venoit de perdre le seul héritier de la couronne, qui la conservât dans la maison de Valois. Enfin, les plus prudens de son conseil ne lui conseilloient pas cette nouvelle expédition; & Briçonnet, qu'on appeloit le *cardinal de Saint-Malo*, son favori, soit qu'il agît sincerement pour les intérêts de son maître, soit qu'il prît

le parti du pape, allarmé du départ prochain du roi, avoit fait tout ce qui lui avoit été possible pour détourner l'orage qui menaçoit l'Italie. Ainsi je crois que sans avoir recours à une foiblesse galante, on peut fort bien trouver des raisons plausibles du retour de Charles VIII à la cour. Ce qu'il y a de certain, c'est que la demoiselle ne fut pas long-temps en possession du cœur qu'elle avoit soumis à ses charmes. Le roi ayant tout d'un coup & aussi-tôt après son retour, changé de vie, devint aussi réglé dans ses mœurs, que le Religieux le plus chaste; & le premier défaut dont il se corrigea, fut l'amour volage.

Les dévots, dit un moderne (1), attribuerent la grace que Dieu lui fit alors, à l'action de continence qu'il avoit pratiquée dans la ville d'Ast, la derniere fois qu'il y avoit passé. Un soir qu'il se retiroit dans sa chambre, dit Varillas, il y trouva une fille d'une beauté achevée. Deux de ses domestiques, qui prenoient soin de ses

(1) Varillas, dans son Charles VIII, tome III, p. 410 de l'édition de 1691.

plaisirs, l'y avoient introduite. Elle étoit à genoux devant une image de la vierge, & pleuroit à chaudes larmes. Le roi la trouvant dans cette posture, lui demande la cause de sa douleur. Elle le regarde en tremblant; elle le conjure de lui sauver l'honneur. C'est une grace, Sire, que je vous demande au nom de cette vierge sans tache que représente ce tableau. (Elle le montre en soupirant, les yeux élevés au ciel.) Elle n'eût point été mere d'un Dieu, si elle eût perdu sa pureté. Elle ajouta que son pere & sa mere l'avoient vendue à un des domestiques du roi, & que leur extrême pauvreté en avoit été la cause. Charles touché du discours de cette fille, persuadé de sa sincérité par ses larmes & ses gémissemens, lui demanda s'il ne s'étoit pas présenté quelque honnête homme qui l'eût recherchée en mariage. Elle nomma un bourgeois d'Ast, passablement accommodé; & le roi le fit venir sur le champ avec le pere & la mere de la fille. Il traita avec eux, convint de la dot, & la paya par avance. Ce qu'il y eut de plus considérable, fut que le roi n'oublia

rien de ce qui pouvoit rendre cette action ſecrette (1). Le Ferron, dans la vie de Charles VIII, rapporte la choſe différemment. La demoiſelle dont il s'agit, dans la crainte de tomber entre les mains des ſoldats françois, qui venoient de prendre d'aſſaut une petite ville d'Italie, vint ſe jetter aux pieds du roi, qui charmé lui-même de ſa beauté, étoit prêt de lui ravir l'honneur, au lieu de la protéger, lorſqu'il fut touché de la priere qu'elle lui fit au nom de la Vierge, de laquelle elle lui montra le tableau. Elle étoit fiancée : le roi donna la liberté à cette demoiſelle, à ſon fiancé & à tous les parens des deux familles, & y joignit un préſent de cinq cens écus d'or. Tel eſt le récit d'Arnoul Ferron. Il a été ſuivi par pluſieurs modernes. Cette place priſe d'aſſaut, étoit ſuivant quelques-uns la petite ville de *Tuſcanella* (2). Juſte Lipſe, dans ſes avis politiques (3),

(1) Ferronius, *in Carolo VIII ad calcem*, fol. 27 verſo.

(2) Dans le duché de Caſtro, entre la Toſcane & l'Etat Eccléſiaſtique.

(3) *Cap.* 18, de Caſtitate, *p.* 262, *addi*

semble douter si l'on en doit faire honneur à Charles VIII, ou à François Sforce, duc de Milan (1), duquel on

---

fortè meretur, etsi in uno facto continentia, quam alii Francisco SFORTIÆ, *alii* CAROLO OCTAVO, *regi Galliarum adscribunt; sed hujus nomen usurpemus ut dignius; & potuit tamen hoc simile in utroque evenisse. Lips. loco citato.*

(1) Baptiste Fulgose, lib. IV, cap. 3, *de abstinentiâ & continentiâ*, p. 292. C'est le même fond, les mêmes circonstances, presque le même récit. *Bapt. Egnatii de exemplis illustrium virorum.* Lib. IV, cap. 3, p. 129, de Francisco Sfortiâ, *in*-4. Venetiis 1554.

Philelphe, dans l'oraison funèbre de FRANÇOIS SFORCE, prononcée le 9 Mars 1467 à Milan, lui attribue le même fait en ces termes. » Quo tempore FRANCISCUS SFORTIA bellum » gerebat pro Florentinis adversus Lucences, » PONTITO municipali vi capto direptoque, » inter mulierum militarem contumeliam, ut » fit puella quœdam eleganti forma, quinque » ac decem annos lata, trahebatur à militum » globo ad ludibrium stupri, cum voci ferans » illa, *imperatori se dedendam precabatur;* » *imperatori enim suam deberi virginitatem.* » Itaque metu perculsi milites franc ad illum » adducunt. Qui, re intellectâ, idque illa Hi» lari vultu affirmante, hic, & ut Juvenis, & » corporis temperamento proclivis in venerem, » & qui nuxdum *Blancam* duxisset uxorem,

rapporte le même exemple de continence, avec la circonstance particuliere des prieres faites par la fille au nom de la Vierge, dont le tableau étoit dans la ruelle du lit de Sforce ; & ce doute n'est pas sans fondement. Gaguin, auteur contemporain, ne parle point de cette action de Charles VIII, de laquelle le souvenir devoit être fort récent. Le Ferron s'exprime d'une façon incertaine, & en se servant du mot, *on dit* (1), *les auteurs Italiens rapportent, &c.* SIMON

» non detrectat munus. Cum vero tempestivè » virgine in lectum adducta jam hastæ junixus, venereæ voluptati foret vulnus ultimum illaturas, subitò voce flebili inquit » virgo : *Ego te, mi optime imperator, oro » atque obsecro per hanc impollutam Mariam » virginem, cujus sanctissimam imaginem hic » depictam adspicis* (erat enim in proximo » appenda pariete quædam tabula, quâ Mariæ » virginis imago repræsentabatur) *ne mihi » meam virginitatem eripias, sed meo me » sponso, qui afferratur inter captivos, relin- » quas intactam.* Quibus auditis continuò » FRANCISCUS SFORTIA, compressâ vi omni » venerei appetitùs, & illam dimisit intactam & » ejus sponsum per pulchrè donatum, carcere » liberavit «.

(1) *Narrant in reditu, &c. Ferronius in Carolo VIII ad calcem, lib. II.*

Nanquier, qui parle de la modération de Charles, se contente de dire que l'amour & la volupté ne le rendirent jamais injuste, & ne dit rien qui approche de l'anecdote (1).

---

(1) *Non Venus hunc mollis, non hunc furibunda voluptas*
Justitiæ à recto traduxit tramite.

Fr. Simon Nanquier, *in Eclogâ de morte Caroli octavi.*

Cela se trouve à la fin de son poëme *de Lubrico temporis curriculo*, imprimé en 1511, avec le dialogue du Poge, *de infelicitate principum*, dont l'édition est si rare, que ceux qui l'ont publié en 1629 *in*-8. l'ont cru inconnu, & seulement manuscrit. Voyez Hallervord, *biblioth. curiosa*, p. 343, col. 1.

Fin du Tome troisieme.



NOMS DES REINES ET RÉGENTES DE FRANCE,

Dont les vies sont contenues dans ce troisieme volume, avec ceux des rois leurs maris.

SUITE DE LA TROISIEME RACE.

LOUIS VIII, *dit le Lion.*	Blanche de Castille.
LOUIS IX, *dit Saint Louis.*	Marguerite de Provence.
PHILIPPE III, *dit le Hardi.*	Isabelle d'Arragon. Marie de Brabant.
PHILIPPE IV, *dit le-Bel.*	Jeanne de Navarre.
LOUIS, X *dit Hutin.*	Marguerite de Bourgogne. Clémence de Hongrie. *Anonyme.*

PHILIPPE V, *dit le-Long*.	Jeanne de Bourgogne.
CHARLES IV, *dit le-Bel*.	Blanche de Bourgogne. Marie de Luxembourg. Jeanne d'Evreux.
PHILIPPE VI, *dit de Valois*.	Jeanne de Bourgogne. Blanche de Navarre.
JEAN.	Jeanne.
CHARLES V, *dit le Sage*.	Jeanne de Bourbon.
CHARLES VI, *dit le Bien-Aimé*.	Isabelle de Baviere. *Odette de Champdivers*.
CHARLES VII.	Marie d'Anjou. *Gerarde Cassignel*, ou *Cassinel*. *Agnès Sorel*. *N... Dame de Villequier*.

LOUIS XI.	Margueritte d'Ecosse. Charlotte de Savoie. *Pélise Renard.* *Marguerite de Sassenage.* *La Gigonne.* *La Passefilon.*
	Anne de France.
CHARLES VIII,	N...

Fin de la table du tome troisieme.





